

# VOS TARIFS ET CONDITIONS

SOMMAIRE ([cliquez sur le lien souligné pour aller directement sur le document de votre choix](#))

## POUR VOUS PARTICULIERS

### Les Tarifs

#### Fiches d'Informations Standardisées :

- [Offres Mobile](#)
- [Offres Box](#)
- [Offres Bbox nomad](#)

### Conditions Générales de Service

### Conditions Générales de Vente

### Conditions Générales de Service Après-Vente

### Formulaire de rétractation

### Déclaration de conformité Bbox Sensation

## POUR VOUS PROFESSIONNELS

### Les Tarifs Pro

### Conditions Générales de Service

### Conditions Générales de Vente

## CONDITIONS PARTICULIÈRES INTERNET+

## INFORMATIONS LÉGALES

## GUIDE DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES



Novembre 2014 / Janvier 2015

# LES TARIFS

OFFRES MOBILE  
OFFRES BOX  
OFFRES BBOX NOMAD

# SOMMAIRE

## TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

Quelles sont vos conditions de souscription ? .....	3
Quelles sont les avances sur consommation et dépôt de garantie à régler ? .....	3
Accessibilité .....	4
Comment renouveler vos équipements ? .....	4
Comment changer d'offre ? .....	4

## LES OFFRES

Carte prépayée .....	6
Forfaits mobile .....	9
Remises multi-lignes .....	12
Offres Bbox .....	13
Offre Bbox Sensation fibre .....	17
Offre Bbox Nomad prépayée .....	19
Forfaits Bbox Nomad .....	21

## PRINCIPES GÉNÉRAUX, MODALITÉS DE DÉCOMPTE ET DE TARIFICATION DES SERVICES

### Communications en France métropolitaine

Appels au Service Client .....	22
Communications autres .....	23

### Communications vers et depuis l'Outre-Mer

Communications vers l'Outre-mer .....	27
Communications depuis l'Outre-mer ..	28

### Communications vers et depuis l'étranger

Communications vers l'étranger et options disponibles .....	30
Communications depuis l'étranger ..	38

## LES SERVICES ET OPTIONS .....

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES .....

# BOUYGUES TELECOM

Bouygues Telecom est titulaire d'autorisations d'utilisation de fréquences mobiles délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. TVA intra communautaire n° FR74397480930

# TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

## ■ Quelles sont vos conditions de souscription ?

Votre Contrat prend effet dès sa souscription et est subordonné à la présentation des pièces justificatives demandées, portant le nom du titulaire et, le cas échéant, à l'encaissement effectif d'une avance sur consommation et/ou d'un dépôt de garantie. Le Contrat est conclu sous réserve de la réception du Formulaire dûment rempli et signé, et de la copie recto verso des pièces justificatives.

## ■ Quelles sont les avances sur consommation et dépôt de garantie à régler ?

### À LA SOUSCRIPTION :

• En l'absence des justificatifs obligatoires dans votre Contrat de Service, • En cas d'achat, simultané ou différé, de plusieurs cartes SIM,	200€ pour les Clients forfaits et Box
• En cas d'absence de chèque annulé au nom du titulaire,	50€ pour les Clients forfaits et Box
• En cas d'absence de chèque annulé et de carte bancaire au nom du titulaire.	400€

### À LA SOUSCRIPTION ET/OU EN COURS DE CONTRAT :

• En cas d'inscription sur le fichier Preventel,	400€ <b>Service mobile</b> : accessible uniquement avec un forfait mobile avec blocage. <b>Service fixe</b> : accessible selon modalités décrites dans ce document. (voir p. 65)
• En cas d'alerte Preventel,	400€
• Pour les Clients box : dépôt de garantie du décodeur TV (selon l'offre choisie),	49€
• Pour les Clients forfaits et box, en cas de dépassement de votre forfait mensuel de plus de 20€ (en consommations et services).	Montant maximum : sommes dues (dont encours) à la date de la demande.
• Pour les clients Forfaits Sensation avec mobile, en cas de souscription au Service Accès depuis l'étranger plus, une avance sur consommation d'un montant de 100€ pourra vous être demandée.	
• Pour les clients Forfait B&YOU, les usages ci-dessous peuvent être restreints jusqu'à 30 jours suivant l'activation de votre carte SIM (sauf s'ils sont inclus dans le forfait choisi) : - les appels depuis l'étranger (sauf dans le pays visité et vers la France métropolitaine) - les appels depuis la France métropolitaine vers l'étranger - les communications vers les n <sup>os</sup> courts et spéciaux, SMS+ et MMS+ Pour lever ces restrictions, il vous suffit de contacter le 614 (temps d'attente gratuit puis appel décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine) afin de régler par carte bancaire une avance sur consommation d'un montant de 100€.	

### ■ Accessibilité

En partenariat avec HandiCapZéro, retrouvez vos factures en braille et en caractères agrandis ainsi que les informations relatives aux offres de services mobile et box (en HTML, audio, braille et caractères agrandis) :

- **site internet [www.bouyguetelecom.fr](http://www.bouyguetelecom.fr) en cliquant sur le logo HandiCapZéro en bas**
- **au N° vert 0 800 39 39 51 (appel gratuit depuis un poste fixe)**

Service Clients en Langue des Signes Française et en transcription écrite simultanée sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr), rubrique «Trouvez l'interlocuteur qu'il me faut».

Retrouvez des solutions pour faciliter l'utilisation de votre téléphone avec Mobile Speak et Mobile Magnifier, voir p. 54.

### ■ Comment renouveler vos équipements ?

#### OFFRES MOBILE

Offre réservée aux clients n'étant pas en situation d'impayé.

#### CLIENTS FORFAITS SENSATION (avec mobile) :

Possibilité de changer votre mobile 12 mois après son acquisition ou votre dernier renouvellement. Il faut verser un complément monétaire et reconduire votre contrat sur 12 ou 24 mois.

#### CLIENTS FORFAITS B&YOU (sans engagement, sans mobile) :

Possibilité de changer votre mobile si vous êtes client B&YOU depuis plus de 3 mois. Il faudra changer votre offre pour un Forfait Sensation, reconduire votre contrat sur 12 ou 24 mois et verser un complément monétaire.

#### OFFRES BBOX NOMAD

**CLIENTS FORFAITS BBOX NOMAD**, nous vous proposons de changer votre Bbox Nomad ou votre tablette dès 12 mois d'ancienneté et sous réserve de reconduire votre contrat sur 12 mois. Pour connaître les conditions, renseignez-vous auprès de votre Service Clients ou en magasin.

### ■ Comment changer d'offre ?

#### RÈGLES APPLICABLES AUX OFFRES PRÉSENTÉES DANS CE GUIDE.

Tout changement d'offre est possible dès le 1<sup>er</sup> mois d'ancienneté pour les Forfaits mobile et dès 3 mois d'ancienneté pour les offres Bbox (l'ancienneté client démarre à la souscription d'un nouveau contrat), sous réserve d'être à jour de vos paiements et d'être le titulaire de la ligne.

#### Clients Forfait et Forfait version bloquée :

- le changement n'est pas réengageant
- le changement vers un Forfait B&YOU sans engagement est possible sous réserve d'être libre d'engagement

- Si le changement intervient avant 12 mois d'ancienneté terminal (démarré à la date d'achat ou de renouvellement du dernier terminal), les frais suivants s'appliquent :

Je détiens  Je change pour

	Forfait Sensation 24/24 20 Go	Forfait Sensation 24/24 10 Go	Forfait Sensation 24/24 5 Go	Forfait Sensation 24/24 3 Go	Forfait Sensation 2h 1Go Forfait Sensation 24/24 Forfait Sensation 2h
Forfait Sensation 24/24 20 Go	-	200€	200€	200€	200€
Forfait Sensation 24/24 10 Go	Gratuit	-	100€	100€	100€
Forfait Sensation 24/24 5 Go	Gratuit	Gratuit	-	100€	100€
Forfait Sensation 24/24 3 Go	Gratuit	Gratuit	Gratuit	-	100€
Forfait Sensation 2h 1Go Forfait Sensation 24/24 Forfait Sensation 2h	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

#### Clients Carte Prépayée :

- En cas de changement vers un Forfait : votre crédit de communication restant est remboursé dans la limite de 50€ au plus tard sur votre 2<sup>ème</sup> facture.

#### Clients Forfaits Bbox Nomad :

- Le changement n'est pas réengageant.
- Le changement vers un forfait sans engagement est possible sous réserve d'être libre d'engagement.
- Si le changement intervient avant 12 mois d'ancienneté équipement (démarré à la date d'achat ou de renouvellement du dernier équipement) les frais suivants s'appliquent : 100€ en cas de changement du 32 Go vers le 16Go/6 Go ou en cas de changement du 16 Go vers le 6 Go.

#### Clients Offres Bbox :

- Le changement d'offre Bbox ou de technologies est gratuit.

Certains services, avantages et options ne sont pas disponibles avec toutes les offres.

Le changement d'offre peut entraîner leur perte. Renseignez-vous sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr), rubrique « Mon compte » ou auprès de votre Service Clients.

# CARTE PRÉPAYÉE

## FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

Nom de l'offre : Carte prépayée

Sous conditions d'éligibilité : Offre accessible en zone de couverture

Prix de l'offre

### Formule 24/24

Recharges	5€	10€	15€	20€	25€	35€	60€
Crédit offert		2€	3€	4€	5€	10€	15€
Appels/SMS/MMS en France	Appels/SMS illimités et 0,30€/MMS	MMS sous réserve d'une enveloppe internet positive					
Internet mobile	-	300Mo		500Mo		2Go	3Go
		Au delà de l'enveloppe internet : 0,10€/Mo					
Validité de la recharge	2 jours	7 jours	10 jours	1 mois		2 mois	

### Formule Classique

Recharges	5€	10€	15€	20€	25€	35€	60€
Crédit offert		2€	3€	4€	5€	10€	15€
Appels en France (0,45€/min) jusqu'à	11 min	26 min	40 min	53 min	1h06	1h40	2h46
SMS en France	0,09€/SMS	Illimités sous réserve de crédit de communication >0,01€					
Internet mobile		0,30€/Mo					
MMS		envoi : 0,30€ sous réserve de crédit de communication >0,01€					
Validité de la recharge		2 mois				3 mois	6 mois

### Formule France & International

Recharges	5€	10€	15€	20€	25€	35€	60€
Crédit offert		2€	3€	4€	5€	10€	15€
Appels en France	jusqu'à 33 min 0,15€/min	jusqu'à 1h20	jusqu'à 2h	jusqu'à 2h40	jusqu'à 3h20	jusqu'à 5h	jusqu'à 8h20
		0,13€/min					
SMS en France		Illimités sous réserve de crédit de communication >0,01€					
Appels vers les mobiles Maghreb/Afrique/Europe/DOM*	jusqu'à 15 min 0,32€/min	jusqu'à 37min	jusqu'à 56 min	jusqu'à 1h15	jusqu'à 1h33	jusqu'à 2h20	jusqu'à 3h54
		0,27€/min					
Appels vers les fixes Algérie, Maroc	jusqu'à 1h23 0,06€/min	jusqu'à 3h20	jusqu'à 5h	jusqu'à 6h40	jusqu'à 8h20	jusqu'à 12h30	jusqu'à 20h50
		0,05€/min					
Appels vers les fixes d'Afrique/Europe/DOM*	jusqu'à 20 min 0,25€/min	jusqu'à 48 min	jusqu'à 1h12	jusqu'à 1h36	jusqu'à 2h	jusqu'à 3h	jusqu'à 5h
		0,21€/min					
Internet mobile		0,30€/Mo					
MMS		envoi : 0,30€ sous réserve de crédit de communication >0,01€					
Validité de la recharge	4 jours	8 jours	15 jours	21 jours	1 mois	1,5 mois	3 mois

(\*) Pour les appels vers les mobiles Maghreb/Afrique/Europe/DOM, certains pays ne sont pas facturés 0,27€/min. Pour les appels vers les fixes d'Afrique/Europe/DOM, certains pays ne sont pas facturés 0,21€/min mais 0,27€/min. Voir la liste détaillée des pays pages 31 à 37.

## Description de l'offre

Vous répartissez votre crédit de communication comme vous le souhaitez entre les appels en France métropolitaine, depuis et vers l'étranger, les numéros courts et spéciaux, les SMS, SMS+, les MMS, MMS+, l'internet mobile et la TV.

- Illimités à usage privé entre 2 individus dans la limite de 199 destinataires différents par recharge pour les SMS/MMS et de 129 correspondants différents par recharge pour les appels illimités de la Formule 24/24.
- Durée de validité de votre ligne : 8 mois à compter de votre dernier rechargement.
- La souscription de 10 lignes sur une période d'un an par une même personne ou la souscription de 4 lignes ou plus simultanées doit être soumise à l'approbation de Bouygues Telecom.
- L'échange de données VoIP est inclus hors frais supplémentaire selon éditeur.
- Crédit offert décompté en priorité et utilisable pour :

**Formules 24/24 : n<sup>os</sup> courts et spéciaux (dont Service Clients), Internet, et appels vers et depuis l'international.**

**Formules CLASSIQUE et FRANCE & INTERNATIONAL :** communications en France métropolitaine et vers l'international (Afrique, Maghreb, DOM-COM, Europe, USA, Canada) hors appels depuis l'international, n<sup>os</sup> courts et spéciaux (dont Service Clients), SMS+, MMS, MMS+ et frais de souscription aux sites éditeurs (décomptés du crédit de communication rechargé).

## Description des services annexes inclus

- Consultation gratuite du répondeur (660) en France métropolitaine.

**Pendant la validité du crédit de communication ou de la recharge :**

- Accès depuis l'étranger automatique,
- Présentation du N° de l'appelant,
- Double appel,
- Appel incognito,
- SMS de notification des appels sans message sur répondeur,
- Messagerie vocale visuelle,
- Contrôle parental mobile,
- Service accès depuis l'étranger,
- Mobile Speak™ et Mobile Magnifier™, solutions pour personnes déficientes visuelles.

Pour plus d'informations, voir p. 6 à 11 et 52 à 59.

## Décompte des communications incluses

- Appels décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde (hors n<sup>os</sup> courts, spéciaux et appels depuis et vers l'étranger, décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible). Appels vers l'Outre-Mer décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde.

- Internet Mobile décompté (au Ko) de votre crédit de communication.

Réception MMS possible en France Métropolitaine :

- pour les clients Classique et France & International, sous réserve d'un crédit de communication >0,01€
- pour les clients 24/24, sous réserve d'une enveloppe Internet positive ou d'un crédit de communication >0,01€

## Caractéristiques de l'Internet mobile

Internet Mobile avec offre et terminal compatibles et sous réserve de couverture.  
MMS limités à 600 Ko par envoi.

### Caractéristiques techniques/équipements

Réseaux 2G, 3G, 4G. Détails sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr).  
Avec équipements compatibles sous réserve de couverture.

### Service Clients

Appels de 8h à 20h du lundi au samedi :

- au 634 depuis votre mobile ou depuis votre Bbox :
  - serveur vocal : gratuit.
  - mise en relation avec un Conseiller de Clientèle : décompté du crédit de communication au prix de 0,25€/min.
- au 1034 depuis un poste fixe ou mobile d'un autre opérateur (appels facturés selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente).

Connexion sur votre Espace Client sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr), rubrique "Mon compte".

### Conditions de rechargement

En cas de rechargement avant la fin de validité du crédit de communication, le crédit restant (hors crédit offert) s'ajoute automatiquement au nouveau crédit (utilisable aux conditions de la nouvelle recharge). A chaque nouveau rechargement, les dates de validité du crédit de communication et de la ligne sont automatiquement reportées en fonction de la nouvelle durée de validité.

#### Pour la Formule 24/24 :

- Rechargement avant la fin de la durée de validité de la recharge sur la Formule Classique ou France & International: les appels, les SMS/MMS illimités et l'enveloppe Internet restante sont reportés au prorata de la durée de validité restante.
- Si crédit de communication restant sur la Formule Classique ou France & International et rechargement avant la fin de la durée de validité sur la Formule 24/24 : crédit reporté sur la Formule 24/24.

Perte du crédit restant en l'absence de rechargement avant la fin de validité du crédit de communication.

Perte du numéro de téléphone en l'absence de rechargement avant la fin de validité de votre ligne.

### Conditions de résiliation et suivi consommation

Conditions de résiliation à l'initiative du client : Automatique à la fin de validité de la ligne (soit 8 mois à partir du dernier rechargement).

Suivi consommation : appel gratuit au 630 depuis mobile ou sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr)

# FORFAITS MOBILE

## FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

Nom de l'offre	Forfaits mobile							
Sous conditions d'éligibilité	Offre accessible en zone de couverture							
Prix de l'offre		2h	24/24	2h 1Go	24/24 3Go	24/24 5Go	24/24 10Go	24/24 20Go
	Forfaits B&YOU Prix mensuel sans engagement (carte SIM seule)	3,99€/mois	10,99€/mois	14,99€/mois	19,99€/mois	29,99€/mois	39,99€/mois	69,99€/mois
	Forfaits Sensation Prix mensuel avec mobile Engagement 24 mois	10,99€/mois	17,99€/mois	19,99€/mois	32,99€/mois	39,99€/mois	49,99€/mois	89,99€/mois
	Prix au-delà du forfait	0,20€/min						
Internet 4G	Internet en 4G 0,05€/Mo dans la limite de 500Mo	Internet en 4G 20Mo puis 0,05€/Mo dans la limite de 520Mo	Internet mobile en 4G débit réduit au-delà de l'enveloppe					
Pour les forfaits 2h et 24/24, tarif TV : 0,05€/min dans la limite de 15€/mois.								
Durée d'engagement	Forfaits Sensation (avec un nouveau mobile) : 24 mois Forfaits B&YOU (carte SIM seule) : sans engagement							
Description de l'offre	Communications métropolitaines (hors n°s courts, spéciaux, SMS+, MMS+). Illimité à usage privé entre 2 individus.							
	2h	24/24	2h 1Go	24/24 3Go	24/24 5Go	24/24 10Go*	24/24 20Go*	
	Existente en version bloquée							
	2h vers la France et les DOM	Appels illimités 24/24 vers la France et les DOM	2h vers la France et les DOM	Appels illimités 24/24 vers la France et les DOM				
	SMS / MMS illimités vers la France et SMS illimités vers les DOM							
	-	B tv : accès à + de 70 chaînes TV (décompté de l'enveloppe Internet) Liste des chaînes susceptible d'évoluer. B cloud : 20Go d'espace de stockage en ligne						
	-	World & YOU : appels et SMS gratuits et illimités depuis le monde entier vers la France métropolitaine en Wi-Fi (via l'application, à télécharger, avec téléphone compatible). Également disponible en 3G/4G en Europe, DOM, États-Unis et Canada						
	-	Appels illimités vers 120 destinations fixes et vers les mobiles États-Unis, Canada, Chine + 10h vers les fixes d'Algérie						

Description de l'offre (suite)

2h	24/24	2h 1Go	24/24 3 Go	24/24 5 Go	24/24 10 Go*	24/24 20 Go*
		-		5Go : utilisables en France, et 35 jours/an en Europe et DOM 1 jour = de la 1 <sup>ère</sup> communication à minuit	Appels et SMS illimités depuis la France vers Europe et DOM ; Appels et SMS (émis et reçus) illimités depuis Europe et DOM vers la France, Europe et DOM ; Enveloppe Internet 10Go et 20Go : à utiliser en France et, dans la limite de la moitié de cette enveloppe, dans le reste de l'Europe et les DOM ; au-delà facturation au tarif en vigueur.	
						Une 2 <sup>ème</sup> carte SIM offerte avec 20 Go supplémentaires pour connecter sa tablette / ordinateur portable (hors clé ou hotspot mobile). Commande depuis l'Espace Client.

\*Offre réservée aux résidents en France métropolitaine (usages exclusifs en dehors de la France métropolitaine interdits).

Description des services annexes inclus

**Les principaux services inclus sont :**

- Présentation du numéro de l'appelant,
- Double appel,
- Report des minutes (pour les forfaits 2h),
- Accès aux communications de la France vers l'étranger,
- Accès aux communications depuis l'étranger,
- En cas de panne sous garantie pour les Forfaits Sensation avec mobile acquis à partir du 17/11/2014 : Service Après-Vente mobile. Voir détails p. 53
- Appel incognito,
- Filtrage et renvoi d'appels (610),
- Répondeur (660),
- Facture Internet Détaillée,
- Suivi Conso (680),
- SMS de notification des appels sans message sur répondeur,
- Contrôle Parental mobile,
- Option blocage disponible sans surcoût pour les Forfaits 2h, 2h 1Go et 24/24 : blocage des appels au-delà des 2h (sauf pour le forfait 24/24), de l'accès à Internet au-delà de l'enveloppe incluse (sauf Forfait 2h 1Go : débit réduit au-delà), des communications vers et depuis l'étranger, des SMS+/MMS+ et n° spéciaux.
- Messagerie vocale visuelle avec mobile compatible
- VoIP et partage de connexion (mode modem)
- Service Conférence : 3 pers. max, temps décompté multiplié en fonction du nombre de participants
- Facture détaillée à 6 chiffres,
- Mobile SpeakTM et Mobile MagnifierTM, solutions pour personnes déficientes visuelles.

Pour plus d'informations, voir p. 6 à 11 et 52 à 59.

### Décompte des communications incluses

Appels émis décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde (DOM inclus). En France métropolitaine, les appels reçus sont gratuits.

N<sup>os</sup> courts, spéciaux, internationaux : décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible.

- Internet décompté par Ko (1024 Ko = 1Mo).

### Caractéristiques de l'Internet Mobile

Avec offre et terminal compatibles et sous réserve de couverture.

MMS limités à 600 Ko par envoi.

Pour optimiser l'accès de tous, les débits au-delà de l'enveloppe internet incluse dans les forfaits sont réduits à 128 Kb/s maximum en France métropolitaine, TV et cloud compris (VoIP 12 Kb/s max).

Depuis l'Europe et les DOM:

- pour le forfait 5 Go : usages Internet facturés au tarif en vigueur au-delà des 35 jours/an
- pour les forfaits 5 Go et plus : réduction des débits à 32 kb/s au-delà de l'enveloppe Internet

Voir p. 27 à 51.

### Caractéristiques techniques/équipements

Réseaux 2G, 3G, 4G. Détails sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr).

Avec équipements compatibles et sous réserve de couverture.

### Service Clients

Connexion sur votre Espace Client sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr), rubrique "Mon compte".

Appels de 8 h à 20 h du lundi au samedi :

- au 1064 depuis un poste fixe ou un mobile d'un autre opérateur (appels facturés selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente),
- au 614 depuis votre mobile ou votre Bbox :
  - Mise en relation avec un Conseiller de Clientèle : inclus.
  - Serveur vocal : gratuit.

### Options compatibles

Voir détails des options p. 52 à 59.

# REMISES MULTI-LIGNES

## CLIENTS FORFAIT MOBILE OU FORFAIT BBOX NOMAD

Faites des économies en profitant de prix réduits sur tous vos nouveaux Forfaits mobile et Bbox Nomad. Dès que vous détenez deux offres Bouygues Telecom (hors prépayé et Bbox Pro), vous bénéficiez automatiquement d'une remise de -10% sur le prix des nouveaux forfaits mobiles ou Bbox Nomad facturés à la même adresse.

Par exemple : le Forfait B&YOU 3 Go revient à 17,99€ au lieu de 19,99€ si vous êtes déjà client Bbox.

		2h	24/24	2h 1 Go	24/24 3 Go	24/24 5 Go	24/24 10 Go	24/24 20 Go
Remise		-10%						
Prix avec les remises multi-lignes	Forfait B&YOU (sans engagement)	3,59€/mois	9,89€/mois	13,49€/mois	17,99€/mois	26,99€/mois	35,99€/mois	62,99€/mois
	Forfait Sensation (engagement 24 mois)	9,89€/mois	16,19€/mois	17,99€/mois	29,69€/mois	35,99€/mois	44,99€/mois	80,99€/mois

		Forfait Bbox Nomad 6 Go	Forfait Bbox Nomad 16 Go	Forfait Bbox Nomad 32 Go
Remise		-10%		
Prix avec les remises multi-lignes		13,41€/mois	22,41€/mois	35,91€/mois

Conditions pour en bénéficier :

- Être le titulaire de toutes les offres (nom et prénom identiques) facturées à la même adresse.
- Offre limitée à 20 remises maximum

Perte de la remise : en cas de résiliation, changement vers une offre inéligible ou modification de l'adresse de facturation.

# OFFRES BBOX

## FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

### ■ Offre Bbox en zone dégroupée

Nom de l'offre	Bbox (Internet - TV - Téléphonie fixe).	
Sous conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offre disponible suivant l'éligibilité technique de la ligne fixe,</li><li>- Dans les principales agglomérations françaises, Bouygues Telecom dispose de son propre réseau ADSL ("Zone dégroupée en propre par Bouygues Telecom"),</li><li>- Dans le reste de la zone dégroupée, appelée « zone étendue », Bouygues Telecom s'appuie sur des réseaux d'accès ADSL partenaires. Les offres Bbox sont disponibles moyennant un complément tarifaire « zone étendue »,</li><li>• La TV via décodeur TV nécessite un débit minimum de 3,6 Mb/s IP.</li></ul>	
Promotion	Bbox avec les avantages Bbox Sensation à 19,99€/mois pendant 12 mois puis 25,99€/mois.	
Prix mensuel de l'offre	<ul style="list-style-type: none"><li>• 19,99€/mois (En zone étendue - selon éligibilité : complément de +8€/mois)</li><li>• Avantages Bbox Sensation : +6€/mois</li><li>• En cas de conservation de votre abonnement téléphonique souscrit auprès d'un opérateur tiers, cet abonnement est en plus.</li></ul>	
Équipements	<ul style="list-style-type: none"><li>• Modem et décodeur TV inclus dans l'offre Bbox.</li><li>• Avec les Avantages Bbox Sensation : modem et décodeur TV Sensation inclus.</li></ul>	
Durée d'engagement	Sans engagement.	
Frais de mise en service	Aucun.	
Délai indicatif de mise à disposition de l'accès	Sous 30 jours dès réception du courrier de confirmation de souscription.	
Dépôt de garantie	49€ pour le Décodeur TV.	
Conditions de résiliation à l'initiative du client	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résiliation par courrier postal auprès du Service Client avec un préavis de 10 jours à compter de la réception de la demande en indiquant le numéro de la ligne fixe concernée, sans portabilité,</li><li>• Frais de résiliation : 49€,</li><li>• Détails dans les Conditions Générales de Service.</li></ul>	
Débit estimé en réception	Débit descendant en général de 1Mb/s IP à 15Mb/s IP en ADSL et jusqu'à 100 Mb/s IP (Internet Protocol) en VDSL.	
Communications téléphoniques incluses	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appels illimités vers les fixes en France métropolitaine, DOM, et vers 120 destinations<sup>(1)</sup> à l'international (hors n° courts et spéciaux),</li><li>• Répondeur (661),</li><li>• Double appel,</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du numéro,</li><li>• Conférence à 3,</li><li>• Rappel du dernier appelant,</li><li>• Appel incognito,</li><li>• Renvoi d'appel,</li><li>• Transfert d'appel.</li></ul>

### Caractéristiques techniques / équipements

- ADSL / ADSL 2+
- VDSL (avec les Avantages Bbox Sensation).

### Services, chaînes ou bouquets TV inclus

#### Services Internet inclus :

- Internet Haut Débit
- Le cloud : 20 Go inclus,
- 10 comptes e-mails identifiant@bbox.fr,
- Antivirus et antispam mail,
- Contrôle parental web.

#### Chaînes et services TV inclus :

- Jusqu'à 165 chaînes<sup>(2)</sup>, dont 26 chaînes en HD (suivant éligibilité),

- Application B tv sur tablette et mobile,
- Enregistreur numérique 40 Go et Contrôle du Direct,
- Accès au catalogue VOD (Vidéo à la demande),
- 20 chaînes de TV Replay,
- Guide des programmes,
- Contrôle parental TV,
- Accès à des stations radio,
- Mediacenter.

Plus d'informations p. 56 à 58.

### Services, chaînes ou bouquets TV accessibles payants

#### • Avantages Bbox Sensation incluant en plus :

#### TELEPHONIE :

- Appels illimités vers les mobiles tous opérateurs en France métropolitaine et vers DOM (hors Mayotte), USA, Canada, Chine, Singapour et Corée du Sud, (hors n° spéciaux)\*,

\* Appels illimités vers les numéros de mobile attribués par un opérateur métropolitain et des DOM (hors Mayotte), USA, Canada, Chine, Singapour et Corée du Sud, et à usage privé entre 2 individus et hors appels émis vers plus de 199 correspondants différents dans le mois (facturés selon la grille des tarifs des communications métropolitaines, voir p. 23). La cession des appels est interdite.

#### TELEVISION :

- Jusqu'à 170 chaînes TV dont 29 HD<sup>(2)</sup> (suivant éligibilité)\*\*,
- Accès à Bbox VOD (Vidéo à la demande),
- Accès à Bbox games (Bbox games essentiel, Bbox games plus, Bbox games premium, Jeux à la demande) et manette de jeu offerte pour toute 1<sup>ère</sup> souscription à un des abonnements mensuels Bbox games,
  - 28 chaînes de TV Replay,

- Décodeur TV Sensation avec enregistreur numérique jusqu'à 300 Go et Contrôle du direct,

\*\* Accès aux chaînes HD en qualité HD sous réserve d'éligibilité et de possession d'un téléviseur compatible. Sous couverture TNT HD ou via ADSL avec un débit suffisant. Listes des chaînes, bouquets et destinations prévus au 17/11/2014 à la date d'impression susceptibles d'évoluer et liste mise à jour sur bouyguetelecom.fr.

#### INTERNET :

- Internet Haut Débit (débit variable en fonction de la longueur de la ligne) ou Très Haut Débit, selon éligibilité,
- Le cloud 50 Go (non cumulable).

#### • Options téléphoniques :

- 1h Maghreb,

#### • Options Internet :

- Extension capacité mail 5 Go,
- Envoi de SMS/MMS depuis Internet,
- Fax par e-mail,

#### • Options services TV :

- Bouquets TV, chaînes à la carte et Pass VOD<sup>(3)</sup>
- Option Extension Enregistreur Numérique 60 Go (non compatible avec l'enregistreur 300 Go inclus dans les Avantages Bbox Sensation),
- Jeux Playin' TV.

Plus d'informations p. 56 à 58.

### Service Clients

- Connexion sur bouyguetelecom.fr, rubrique « Mon compte »,
- Appels 7j/7 de 8h à 22h pour vos questions techniques, du lundi au samedi de 8h à 20h pour la gestion de votre compte :
  - au 611 depuis une Bbox ou un mobile Bouygues Telecom : inclus depuis la France métropolitaine.
  - depuis un fixe ou un mobile d'un autre opérateur : prix d'un appel local.

## ■ Offre Bbox en zone non dégroupée

Nom de l'offre	Bbox (Internet - Téléphonie fixe avec appels illimités vers mobiles)	
Sous conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre disponible suivant l'éligibilité technique de la ligne fixe.</li> </ul>	
Prix mensuel de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 37,99€/mois</li> <li>• En cas de conservation de votre abonnement téléphonique souscrit auprès d'un opérateur tiers, cet abonnement est en plus.</li> </ul>	
Équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modem inclus</li> </ul>	
Durée d'engagement	Sans engagement.	
Frais de mise en service	Aucun.	
Délai indicatif de mise à disposition de l'accès	Sous 30 jours dès réception du courrier de confirmation de souscription.	
Dépôt de garantie	Aucun.	
Conditions de résiliation à l'initiative du client	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résiliation par courrier postal auprès du Service Client avec un préavis de 10 jours à compter de la réception de la demande en indiquant le numéro de la ligne fixe concernée, sans portabilité,</li> <li>• Frais de résiliation : 49€,</li> <li>• Détails dans les Conditions Générales de Service.</li> </ul>	
Débit estimé en réception	Débit descendant en général de 1Mb/s IP à 15 Mb/s IP (Internet Protocol).	
Communications téléphoniques incluses	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appels illimités vers les fixes en France métropolitaine, DOM, et vers 120 destinations<sup>(1)</sup> à l'international (hors n° courts et spéciaux),</li> <li>• Appels illimités vers les mobiles tous opérateurs en France métropolitaine et vers DOM (hors Mayotte), USA, Canada, Chine, Singapour et Corée du Sud, (hors n° spéciaux)*,</li> <li>• Répondeur (661),</li> <li>• Double appel,</li> <li>• Conférence à 3,</li> <li>• Rappel du dernier appelant,</li> <li>• Appel incognito,</li> <li>• Renvoi d'appel,</li> <li>• Transfert d'appel.</li> </ul> <p style="text-align: right;"><a href="#">Plus d'informations p. 52 à 59.</a></p> <p><small>* Appels illimités vers les numéros de mobile attribués par un opérateur métropolitain et des DOM (hors Mayotte), USA, Canada, Chine, Singapour et Corée du Sud, et à usage privé entre 2 individus et hors appels émis vers plus de 199 correspondants différents dans le mois (facturés selon la grille des tarifs des communications métropolitaines, voir p. 23). La cession des appels est interdite.</small></p>	
Caractéristiques techniques / équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADSL / ADSL 2+</li> </ul>	
Services, chaînes ou bouquets TV inclus	<p><b>Services Internet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cloud : 20 Go inclus,</li> <li>• 10 comptes e-mails identifiant@bbox.fr,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Antivirus et antispam mail,</li> <li>• Contrôle parental web.</li> </ul> <p><a href="#">Plus d'informations p. 56 à 58.</a></p>

Services,  
chaînes ou  
bouquets TV  
accessibles  
payants

- **Options téléphoniques :** - Envoi de SMS/MMS depuis Internet, - 1h Maghreb, - Fax par e-mail.
- **Options Internet :** - Extension capacité mail 5 Go, [Plus d'informations p. 56 à 58.](#)

Service Clients

- Connexion sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr), rubrique « Mon compte »,
- Appels 7j/7 de 8h à 22h pour vos questions techniques, du lundi au samedi de 8h à 20h pour la gestion de votre compte :
  - au 611 depuis une Bbox ou un mobile Bouygues Telecom : inclus depuis la France métropolitaine.
  - au 1061 : depuis un poste fixe métropolitain au prix d'un appel local.

(1) Açores (Les), Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine (fixes et mobiles), Australie, Autriche, Bahamas (Les), Bahrein, Bangladesh, Belgique, Bermudes (Les), Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada (fixes et mobiles), Canaries (Les), Chili, Chine (fixes et mobiles), Chypre, Colombie, Vatican, Costa Rica, Crète, Croatie, Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique dont Hawaï et Alaska (fixes et mobiles), Finlande, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guam, Guernesey, Guyane, Hong-Kong, Hongrie, Caimans (Iles), Christmas (Iles), Aland (Ile), Féroé (Iles), Pâques (Ile de), Mariannes du Nord (Iles), Vierges américaines (Iles) (fixes et mobiles), Inde, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, Laos, La Réunion, Baléares (Les), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Maroc (sauf les n°s commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés au tarif de 0,3€/min), Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays de Galles, Pays-Bas, Pérou, Pitcairn (île), Pologne, Portugal, Porto Rico, République de Corée (fixes et mobiles), République Tchèque, Roumanie, Russie, Saïpan, Sardaigne, St-Barthélemy, St-Marin, St-Martin, St-Pierre-et- Miquelon, Samoa Américaines (Les), Sicile, Singapour (fixes et mobiles), Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tasmanie, Taïwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela. Les appels doivent être passés depuis la Bbox et n'incluent pas les n° courts et spéciaux.

(2) 24 Horas TVE, 2M Maroc, 6ter, 6ter HD, AB Moteurs, Africa 24, Al Aoula International, Al Jazeera Arabe, Al Jazeera English, Alsace 20, Armenia TV, Arte, Arte HD, Astrocenter.tv, Baraem, Barker CanalSAT, BBC World News, Bbox Actu TV, Best of Shopping, Beur TV, BFM Business, BFM Business HD, BFM TV, BFM TV HD, Bloomberg, Brava HD, Campagnes TV, Campagnes TV HD, Canal 21, Canal 32, Canal Algérie, Canal+ en clair, CCTV F, CCTV News, Chérie 25, Chérie 25 HD, Clubbing TV, CNBC Europe, CNN International, Deutsche Welle, D8, D8 HD, D17, Disney Channel, Disney Channel HD, Disney Channel +1, Echourouk TV, Ennahar TV, Equidia Live, Equidia Life, Euronews Français, Euroshopping TV, Eurosport, Eurosport HD, Eurosport 2, Eurosport 2 HD, Fashion TV, France 2, France 2 HD, France 24, France 24 Anglais, France 24 Arabe, France 3, France 3 HD, les 24 chaînes régionales de France 3, France 4, France 4 HD, France 5, France 5 HD, France Ô, Game One, Game One +1, Ginx, Gong Base, Grand Lille TV, Gulli, Hannibal TV, HD1, HD1 HD, Histoire, i>TELE, i24news, IDF1, Jeem TV, Just4talent, KTO, La Locale, LCI, LCI HD, LCM, LCP 24/24, LCP/Public Sénat, L'Enorme TV, L'Equipe 21, L'Equipe 21 HD, Lucky Jack, Luxe TV, M6, M6 Boutique & Co, M6 HD, Ma Chaîne Etudiante, Maritima TV, MCM, Men's UP, Mezzo, Mirabelle TV, Montagne TV, NHK World, NHK World HD, Nollife, Normandie TV, NRJ12, NRJ12 HD, NRJ Hits, NTV, NTD, Numéro 23, Numéro 23 HD, Ofive TV, OPAL TV, Paris Première, Paris Première HD, Public Sénat 24h/24, Record News, RMC Découverte, RMC Découverte HD, RTL9, Russia Today, Souvenir from earth, Sky Turk, Télésonne, TELESUD, Télébocal, Télégrenoble, Téléif, Téva, Téva HD, TFI, TFI HD, TLM, TMC, Trace Urban, Trace Urban HD, Tropik TV, TV Breizh, TV Fil 78, TV Sud Camargues Cevennes, TV Sud Montpellier, TV5 Monde, TV7 Bordeaux, TV8 Mt Blanc, TVE, TV Vendée, Ushuaïa TV, Ushuaïa TV HD, Vosges TV, Vox Africa, W9, W9 HD, WEO, Zing.

(3) Bouquet Bbox grand angle, Bouquet Bbox ciné, Bouquet Bbox grand ciné, Bouquet OCS, Bouquet adulte, Bouquet adulte premium, Bouquet Dorcel TV, Bouquet Penthouse HD, Bouquet 2X Gay, Bouquet M6 Music, Bouquet beIN SPORTS, Chaînes à la carte, Pass VOD : Disney Channel avant-première, Canalplay, Pass M6 Séries. Bouquets internationaux : Africain, Africain premium, Grande muraille... (voir pages 56-58). Les chaînes et Pass VOD soulignés sont uniquement accessibles avec les Avantages Bbox Sensation.

# OFFRES BBOX SENSATION FIBRE

## FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

Nom de l'offre	Bbox Sensation fibre (Internet Très Haut Débit - TV HD - Téléphonie fixe avec appels illimités vers mobiles).
Sous conditions d'éligibilité	• Offre disponible suivant l'éligibilité technique de la ligne fixe.
Promotion	25,99€/mois pendant 12 mois, puis 37,99€/mois, pour toute souscription à une offre fibre jusqu'à 200Mb/s (fibre jusqu'au quartier/pied d'immeuble).
Prix mensuel de l'offre	<ul style="list-style-type: none"><li>• 25,99€/mois pour toute souscription à une offre fibre jusqu'à 1 Gb/s (fibre jusqu'au domicile)</li><li>• 37,99€/mois pour toute souscription à une offre fibre jusqu'à 200Mb/s (fibre jusqu'au quartier / pied d'immeuble).</li></ul>
Équipements	<ul style="list-style-type: none"><li>• Modem et décodeur TV Sensation inclus pour l'offre fibre jusqu'à 1 Gb/s (fibre jusqu'au domicile),</li><li>• Décodeur TV Sensation avec modem intégré pour l'offre fibre jusqu'à 200Mb/s (fibre jusqu'au quartier/pied d'immeuble).</li></ul>
Durée d'engagement	Sans engagement.
Frais de mise en service	Aucun.
Délai indicatif de mise à disposition de l'accès	Sous 30 jours dès réception du courrier de confirmation de souscription.
Dépôt de garantie	49€ pour le décodeur TV.
Conditions de résiliation à l'initiative du client	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résiliation par courrier postal auprès du Service Client avec un préavis de 10 jours à compter de la réception de la demande en indiquant le numéro de la ligne fixe concernée, sans portabilité</li><li>• Frais de résiliation : 49€,</li><li>• Détails dans les Conditions Générales de Service.</li></ul>
Débit estimé en réception	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les raccordements en fibre jusqu'au domicile : jusqu'à 1 Gb/s en réception et 200 Mb/s en émission avec équipements compatibles ;</li><li>• Pour les raccordements en fibre jusqu'au quartier / immeuble :<ul style="list-style-type: none"><li>- en zone Très Haut Débit : jusqu'à 100 Mb/s en réception et jusqu'à 5 Mb/s en émission, voire jusqu'à 200 Mb/s en réception et 10 Mb/s en émission à Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux,</li><li>- en zone Haut Débit : jusqu'à 30 Mb/s en réception et 1 Mb/s en émission.</li></ul></li></ul>
Communications téléphoniques incluses	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appels illimités vers les fixes en France métropolitaine, DOM, et vers 120 destinations<sup>(1)</sup> à l'international (hors n° courts et spéciaux),</li><li>• Appels illimités vers les mobiles tous opérateurs en France métropolitaine et vers DOM (hors Mayotte), USA, Canada, Chine, Singapour et Corée du Sud, (hors n° spéciaux)*.</li><li>• Répondeur (661),</li><li>• Double appel,</li><li>• Conférence à 3,</li><li>• Rappel du dernier appelant,</li><li>• Appel incognito,</li><li>• Renvoi d'appel,</li><li>• Transfert d'appel.</li></ul> <p style="text-align: right;"><b>Plus d'informations p. 52 à 59.</b></p>
	<p>* Appels illimités vers les numéros de mobile attribués par un opérateur métropolitain et des DOM (hors Mayotte), USA, Canada, Chine, Singapour et Corée du Sud, et à usage privé entre 2 individus et hors appels émis vers plus de 199 correspondants différents dans le mois (facturés selon la grille des tarifs des communications métropolitaines, voir p. 23).</p>

## Caractéristiques techniques / équipements

- Fibre jusqu'au domicile (en cours de déploiement et actuellement sur Paris et certaines villes de région parisienne, Lyon, Marseille, Toulouse, Nice et Bordeaux) ou fibre jusqu'au quartier ou pied d'immeuble (raccordement de votre logement via câble coaxial) selon éligibilité.

## Services, chaînes ou bouquets TV inclus

### Services Internet inclus :

- Internet Très Haut Débit selon les zones
- Le cloud : 20 Go inclus,
- 10 comptes e-mails identifiant@bbox.fr,
- Antivirus et antisпам mail,
- Contrôle parental web,

### Chaînes et services TV inclus :

- Jusqu'à 170 chaînes TV<sup>(2)\*</sup>, dont 29 chaînes en HD,
- Application B tv sur tablette et mobile,
- Enregistreur numérique jusqu'à 300 Go et Contrôle du direct,

- Accès Bbox VOD (Vidéo à la demande),
- Accès Bbox games (Bbox games essentiel, Bbox games plus, Bbox games premium, Jeux à la demande) et manette de jeu offerte pour toute 1<sup>ère</sup> souscription à un des abonnements mensuels Bbox games,
- 28 chaînes de TV Replay,
- Guides des programmes,
- Contrôle parental TV,
- Accès à des stations radio,
- Mediacenter.

[Plus d'informations p. 56 à 58.](#)

\* Liste des chaînes, bouquets et destinations prévus au 17/11/2014 à la date d'impression susceptibles d'évoluer et liste mise à jour sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr).

## Services, chaînes ou bouquets TV accessibles payants

### Options services TV :

- Bouquets TV et chaînes à la cartes payantes<sup>(3)</sup>,
- Bouquets Bbox games (Bbox games

essentiel, Bbox games plus, Bbox games premium, Jeux à la demande), - Jeux Playin' TV.

[Plus d'informations p. 54 à 59.](#)

## Service Clients

- Connexion sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr), rubrique « Mon compte »,
- Appels 7j/7 de 8h à 22h pour vos questions techniques, du lundi au samedi de 8h à 20h pour la gestion de votre compte :
  - au 611 depuis une Bbox ou un mobile Bouygues Telecom : inclus depuis la France métropolitaine.
  - au 1061 : depuis un poste fixe métropolitain au prix d'un appel local.

(1) Açores (Les), Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine (fixes et mobiles), Australie, Autriche, Bahamas (Les), Bahrein, Bangladesh, Belgique, Bermudes (Les), Brésil, Bulgarie, Canada (fixes et mobiles), Canaries (Les), Chili, Chine (fixes et mobiles), Chypre, Colombie, Vatican, Costa Rica, Crète, Croatie, Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique dont Hawaï et Alaska (fixes et mobiles), Finlande, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guam, Guernesey, Guyane, Hong-Kong, Hongrie, Caïmans (Iles), Christmas (Iles), Aland (Ile), Féroé (Iles), Pâques (Ile de), Mariannes du Nord (Iles), Vierges américaines (Iles) (fixes et mobiles), Inde, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, Laos, La Réunion, Baléares (Les), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Maroc (sauf les n<sup>os</sup> commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés au tarif de 0,3€/min), Martinique, Mayotte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays de Galles, Pays-Bas, Pérou, Pitcairn (Ile), Pologne, Portugal, Porto Rico, République de Corée (fixes et mobiles), République Tchèque, Roumanie, Russie, Saïpan, Sardaigne, St-Barthélemy, St-Martin, St-Martin, St-Pierre-et-Miquelon, Samoa Américaines (Les), Sicile, Singapour (fixes et mobiles), Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tasmanie, Taiwan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela. Les appels doivent être passés depuis la Bbox et n'incluent pas les n<sup>os</sup> courts et spéciaux.

(2) 24 Horas TVE, 2M Maroc, 6ter HD, AB Moteurs, ACI TV\*, Al Aoula International, Al Jazeera Arabe, Jeeem TV, Al Jazeera English, Africa 24, Alsace 20, Armenia TV, Arte HD, Baraem, Barker CanalSat, Astrocenter TV, BBC World News, Bbox Actu TV, Best of Shopping, Beur TV\*, BFM TV HD, BFM Business, BFM Business HD, Bloomberg, Brava HD, Campagnes TV\*, Campagnes TV HD, Canal21, Canal 32, Canal Algérie, Canal+ en clair, CCTV F, CCTV News, Chérie 25 HD, Clubbing TV, CNBC Europe, CNN International, Deutsche Welle, D8 HD, D17, Disney Channel HD, Disney Channel +1, Echourouk TV, Ennahar TV, Equidia Live, Equidia Life, Euronews Français, Euroshopping TV, Eurosport HD, Eurosport 2, Fashion TV, France 2 HD, France 24, France 24 Anglais, France 24 Arabe, France 3, France 3 HD, les 24 chaînes régionales de France 3, France 4 HD, France 5 HD, France 5 HD, Game One, Game One +1\*, Gong base, Grand Lille TV, Gulli, Hannibal TV, HD1 HD, Histoire, IDFI, iTELE, i24news, KTO, La Locale, Maritima TV, Mezzo, Mirabelle TV, Montagne TV, LCI, LCM, LCP 24/24, LCP/Public Sénat, L'Enorme TV, L'Equipe 21 HD, Luxe TV HD, Lyon Capitale\*, Lucky Jack, M6 Boutique & Co, M6 HD, MCM, Ma Chaine Etudiante, Men's UP TV, NHK World HD, Nolfie, Normandie TV, NRJ12 HD, NRJ Hits, NTD, N1, Numéro 23 HD, Ofive TV, Opal TV, Paris Première HD, Public Sénat 24h/24, Record News, RMC Découverte HD, RTL9, Russia Today, Souvenirs from earth, Télésonne, Télégrenoble, TELESUD, Téléf, Télé HD, TFI HD, Ginx, TLM, TLT\*, TMC, Trace Urban HD, Tropik TV, TV5 Monde, TV7 Bordeaux, TV8 Mt Blanc, TV Breizh, TV Sud Camargue Cevenne, TV Sud Montpellier, TVE, Ushuaia HD, TV Fil 78, Vosges TV, Vox Africa, W9 HD, WEO, Zing, Zouk TV \*. Accès aux chaînes HD en qualité HD sous réserve de possession d'un téléviseur compatible. Les chaînes avec une \* sont disponibles uniquement avec la fibre jusqu'à l'immeuble ou quartier. Les chaînes en gras sont disponibles uniquement en fibre jusqu'au domicile.

(3) Bouquet Bbox grand angle, Bouquet Bbox ciné, Bouquet Bbox grand ciné, Bouquet OCS, Bouquet adulte, Bouquet adulte premium, Bouquet Dorcel TV, Bouquet Penthouse HD, Bouquet 2X Gay, Bouquet M6 Music, Bouquet beIN SPORTS, Chaînes à la carte. Pass VOD : Disney Channel avant-première, Canalplay, Pass M6 Séries. Bouquets internationaux : Africain, Africain premium, Grande muraille...(voir page 56-58)

# OFFRE BBOX NOMAD PRÉPAYÉE

## FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

Nom de l'offre	Bbox Nomad Prépayée												
Sous conditions d'éligibilité	Offre accessible en France métropolitaine, en zone de couverture.												
Prix de l'offre	<p>Recharges Internet mobile</p> <table border="1"><thead><tr><th>Durée de connexion internet</th><th>1 jour</th><th>7 jours</th><th>31 jours</th></tr></thead><tbody><tr><td>Débit réduit au-delà de</td><td>500 Mo</td><td>2 Go</td><td>6 Go</td></tr><tr><td>Prix</td><td>5€</td><td>15€</td><td>30€</td></tr></tbody></table>	Durée de connexion internet	1 jour	7 jours	31 jours	Débit réduit au-delà de	500 Mo	2 Go	6 Go	Prix	5€	15€	30€
Durée de connexion internet	1 jour	7 jours	31 jours										
Débit réduit au-delà de	500 Mo	2 Go	6 Go										
Prix	5€	15€	30€										
Durée d'engagement	Sans engagement.												
Description de l'offre	<p><b>2 offres pour vous connecter à Internet en mobilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un coffret Bbox Nomad Prépayé incluant une Bbox Nomad (jusqu'à 21 Mb/s. Débit maximum théorique) et 4 jours de crédit de surf offerts : 2 jours dès la 1<sup>ère</sup> connexion et 2 jours supplémentaires après identification,</li><li>- Un kit SIM Internet Nomad incluant 2 jours de surf offerts dès la 1<sup>ère</sup> connexion.</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>• A défaut d'identification dans les 30 jours suivant la 1<sup>ère</sup> connexion, la ligne est résiliée,</li><li>• 3 recharges disponibles après épuisement de crédit,</li><li>• La ligne est valable 12 mois à compter du dernier rechargement. Au-delà, la carte SIM est désactivée et la ligne est coupée.</li></ul>												
Description des services annexes inclus	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi conso accessible à l'adresse <a href="http://bit.ly/suiviconso">http://bit.ly/suiviconso</a> en étant connecté au réseau mobile Bouygues Telecom,</li><li>• 2 SMS d'infos pour suivre votre consommation : à l'approche de votre seuil et une fois votre seuil atteint,</li><li>• Contrôle parental sur demande,</li><li>• VoIP inclus (usage décompté de l'enveloppe),</li></ul> <p>Pour plus d'informations, voir p. 6 à 11 et 52 à 59.</p>												
Décompte des communications incluses	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le décompte Internet mobile est effectué en kilo octets (Ko) en France métropolitaine et à l'étranger.</li></ul>												
Caractéristiques de l'Internet Mobile	Pour optimiser l'accès de tous, les débits au-delà de l'enveloppe internet incluse dans les recharges sont réduits à 128 kb/s maximum.												
Caractéristiques techniques / équipements	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseaux 2G, 3G, 4G. Détails sur <a href="http://bouyguetelecom.fr">bouyguetelecom.fr</a>.</li><li>• Avec équipements compatibles (Bbox Nomad, tablettes 3G/4G, Clé Internet, etc.)</li></ul>												

### Service Clients

Connexion sur votre Espace Client sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr), rubrique "Mon compte".

Appels de 8 h à 20 h du lundi au samedi :

- au 1064 depuis un poste fixe ou un mobile d'un autre opérateur (appels facturés selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente),
- au 614 depuis votre mobile ou votre Bbox :
  - Mise en relation avec un Conseiller de Clientèle : inclus.
  - Serveur vocal : gratuit.

### Conditions de rechargement

#### Comment recharger ?

- Directement depuis l'adresse <http://bit.ly/suiviconso> en étant connecté au réseau mobile Bouygues Telecom.
- Par carte bancaire émise en France métropolitaine 7/7 24/24.

Les recharges ne sont pas cumulables : pour profiter au mieux de chaque recharge, il est donc conseillé d'attendre la fin de la durée de validité avant de recharger.

#### La validité du crédit des recharges :

Le crédit des recharges a une durée de validité, indiquée lors du rechargement et disponible à tout moment via le suivi conso.

Le décompte de cette durée de validité débute au moment de l'achat des recharges.

#### Sécurisation des paiements :

Une ligne peut être rechargée par 2 cartes bancaires dans la limite de 75€ par carte et par période de 30 jours. Le paiement par carte bancaire est soumis à la réglementation du Groupement Interbancaire CB et peut, à ce titre, évoluer à tout moment. A défaut de carte bancaire, le rechargement peut s'effectuer par mandat-compte.

# FORFAITS BBOX NOMAD

## FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

Nom de l'offre	Forfaits Bbox Nomad								
Sous conditions d'éligibilité	Offres accessibles en zone de couverture.								
Prix des offres	<table border="1"><thead><tr><th></th><th>Forfait Bbox Nomad 6 Go débit réduit au-delà</th><th>Forfait Bbox Nomad 16 Go débit réduit au-delà</th><th>Forfait Bbox Nomad 32 Go débit réduit au-delà</th></tr></thead><tbody><tr><td>Prix mensuel</td><td>14,90€</td><td>24,90€</td><td>39,90€</td></tr></tbody></table>		Forfait Bbox Nomad 6 Go débit réduit au-delà	Forfait Bbox Nomad 16 Go débit réduit au-delà	Forfait Bbox Nomad 32 Go débit réduit au-delà	Prix mensuel	14,90€	24,90€	39,90€
	Forfait Bbox Nomad 6 Go débit réduit au-delà	Forfait Bbox Nomad 16 Go débit réduit au-delà	Forfait Bbox Nomad 32 Go débit réduit au-delà						
Prix mensuel	14,90€	24,90€	39,90€						
Durée d'engagement	Avec engagement 12 mois ou sans engagement.								
Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accès à Internet partout en France métropolitaine depuis votre tablette 3G/4G ou votre Bbox Nomad.</li></ul>								
Description des services annexes inclus	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cloud 20Go avec le forfait Bbox Nomad 6 Go</li><li>• Cloud 50Go avec le forfait Bbox Nomad 16 Go ou 32 Go</li><li>• Suivi conso sur bouyguetelecom.fr, rubrique « Mon compte »,</li><li>• 3 SMS d'infos pour suivre votre consommation : à l'approche de votre seuil, une fois votre seuil atteint, puis lorsque votre débit est rétabli.</li><li>• Facture Internet Détaillée.</li><li>• VoIP inclus (usage décompté de l'enveloppe).</li><li>• TV inclus avec l'application B tv (usage décompté de l'enveloppe).</li><li>• Contrôle parental sur demande.</li></ul> <p>Pour plus d'informations, voir p. 6 à 11 et 52-59.</p>								
Décompte des communications incluses	<p>Le décompte Internet mobile est effectué en kilo octets (Ko) en France métropolitaine et à l'étranger.</p> <p>Appels reçus en France métropolitaine : gratuits quel que soit l'opérateur de l'appelant.</p>								
Caractéristiques de l'Internet Mobile	Pour optimiser l'accès de tous, les débits au-delà de l'enveloppe internet incluse dans les forfaits sont réduits à 128 kb/s maximum.								
Frais additionnels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appels : 0,35€/min (hors n<sup>os</sup> courts et spéciaux), facturation par palier de 30 secondes après la 1<sup>ère</sup> minute indivisible.</li><li>• SMS : 0,12€/envoi/destinataire (hors n<sup>os</sup> spéciaux et SMS+).</li></ul>								
Caractéristiques techniques / équipements	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réseaux 2G, 3G, 4G. Détails sur bouyguetelecom.fr.</li><li>• Avec équipements compatibles (Bbox Nomad, tablette 3G/4G, Clé Internet, etc.)</li></ul>								
Service Clients	<p>Connexion sur bouyguetelecom.fr, rubrique « Mon compte ».</p> <p>Appels de 8h à 20h du lundi au samedi :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• au 1064 depuis un poste fixe ou un mobile d'un autre opérateur (appels facturés selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente),</li><li>• au 614 depuis un mobile Bouygues Telecom :<ul style="list-style-type: none"><li>- mise en relation avec un Conseiller de Clientèle : décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine.</li><li>- serveur vocal : gratuit.</li></ul></li></ul>								
Options compatibles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cloud illimité. Voir détails et conditions p. 57</li><li>• Remises multi-lignes. Voir p. 12</li></ul>								

# PRINCIPES GÉNÉRAUX, MODALITÉS DE DÉCOMPTE ET DE TARIFICATION DE VOS SERVICES

## COMMUNICATIONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

### ■ Appels au Service Clients

Le serveur vocal et le temps d'attente de la mise en relation avec un conseiller de clientèle sont gratuits.

		Vous êtes...		
		Clients Prépayés	Clients Forfaits ou Bbox Nomad	Clients Bbox
Depuis un mobile Bouygues Telecom	Numéro à contacter	634	614	611
	Tarif	0,25€/min	Décompté du forfait ou facturé comme une communication métropolitaine	
Depuis votre Bbox	Numéro à contacter	634	614	611
	Tarif	Prix d'un appel local (soit coût de mise en relation 0,078€/appel puis 0,014€/min en heures creuses et 0,028€/min en heures pleines)		GRATUIT
Depuis un poste fixe ou un mobile d'un autre opérateur	Numéro à contacter	1034	1064	1061
	Tarif	Appels facturés selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente		

**Heures creuses** : samedi, dimanche et jours fériés et de 19h à 8h du lundi au vendredi ;

**Heures pleines** : de 8h à 19h, du lundi au vendredi.

Votre appel est susceptible d'être enregistré et écouté.

Pour les personnes sourdes et malentendantes : Service Clients accessible de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés), depuis [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr), rubrique « Nous contacter ».

## Tarification des appels métropolitains et vers les numéros courts et spéciaux

	Numéros	Clients Carte Prépayés	Clients Forfaits	Clients Bbox
N <sup>os</sup> mobiles Tous opérateurs	N <sup>os</sup> commençant par 06 ou 07	Décompté du crédit ou du forfait selon l'offre choisie, au prix d'une communication métropolitaine		- Inclus en illimité dans les offres Bbox avec les avantages Sensation, Bbox Sensation fibre et Bbox (en zone degroupée). - Coût de la mise en relation : 0,15€, puis 0,20€/min.
N <sup>os</sup> fixes Tous opérateurs	N <sup>os</sup> commençant par 01 à 05, 0870 à 0879 et 09			GRATUIT
Information offres box	670 ou 3106	GRATUIT		
Pour savoir si un numéro est celui d'un Client Bouygues Telecom	604	GRATUIT		
Répondeur box	661	GRATUIT		
Information tarifs depuis l'Union Européenne/DOM	623			INDISPONIBLE
Pour connaître votre numéro et activer votre ligne	654	GRATUIT		
Répondeur mobile	660 ou n° long : +33660660001			
Information sur la portabilité	3179	GRATUIT		INDISPONIBLE
Serveur d'envoi de SMS "Appelle-moi" et "Recharge ma Carte"	685	GRATUIT	INDISPONIBLE	
Suivi Conso (et rechargement pour Carte Prépayée)	Forfait : 680 Carte Prépayée : 630 ou 0981 660 630	- GRATUIT depuis un mobile - Prix d'une communication métropolitaine depuis la Bbox	Décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine	INDISPONIBLE

	Números	Clients Carte Prépayés	Clients Forfaits	Clients Bbox
<p>N<sup>os</sup> spéciaux</p> <p>(En cas de modification des tarifs de l'éditeur, un délai maximum de 6 mois pourra être nécessaire pour adapter les tarifs en conséquence)</p>	N <sup>os</sup> verts commençant par 08 088 et 0981 660	GRATUIT		
	N <sup>os</sup> en 08 XX XX XX XX ou en 3XXX avec surtaxe éditeur > au prix d'une communication métropolitaine depuis un poste fixe: - 0820, 0821, 0825, 0826 - 089 - Autres 08 (hors 087...)	<p>Décompté du crédit, selon l'offre choisie, au prix d'une communication métropolitaine + Tarification (à la seconde après la 1<sup>ère</sup> minute indivisible) de l'éditeur du service</p>	<p>Facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine (appels décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible) + Tarification de l'éditeur du service</p>	<p>Tarification de l'éditeur du service</p>
	N <sup>os</sup> en 08 XX XX XX XX avec surtaxe éditeur ≤ à une communication métropolitaine depuis un poste fixe: - 0800, 0801, 0803, 0805, 0809 - 0810, 0811, 0819			
	N <sup>os</sup> en 3XXX avec surtaxe éditeur ≤ à une communication métropolitaine depuis un poste fixe: - 30XX, 31XX - certains autres 3XXX		<p>Décompté du forfait, selon l'offre choisie, au prix d'une communication métropolitaine + Tarification (à la seconde après la 1<sup>ère</sup> minute indivisible) de l'éditeur du service</p>	
	N <sup>os</sup> en 10XX (hors Services Clients 1034, 1022, 1061, 1064, 1068)			
Annuaire	N <sup>os</sup> en 118 XXX			
Assistance opérateurs	N <sup>os</sup> de Service Clients des autres opérateurs			
Renvoi d'appel : activation ou modification du renvoi d'appel (ou du filtrage d'appel pour le mobile uniquement)	610	0,30€/min	Décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine	GRATUIT

	Numéros	Clients Carte Prépayés	Clients Forfaits	Clients Bbox
Renvoi d'appel : appel renvoyé	Vers un n° Bouygues Telecom ou un fixe en France métropolitaine	Décompté du crédit de communication, au prix d'une communication vers le n° sur lequel l'appel est renvoyé	Décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine	Communications renvoyées facturées au tarif habituel d'un appel depuis la Bbox vers le n° choisi
	Vers un autre n° métropolitain (hors n° courts et spéciaux)		Facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine	
Radiomessagerie		Décompté ou facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine (appels décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1 <sup>re</sup> minute indivisible)		Coût de mise en relation 1€/appel puis 1€/min
Communications satellitaires		Décompté du crédit au prix d'une communication vers l'étranger (zone 3)	Facturé hors forfait au prix d'une communication vers l'étranger (zone 3)	Coût de mise en relation 0,15€/appel puis 4€/min

**Clients forfaits:** les appels depuis votre mobile vers les n° spéciaux en 06 dédiés aux radiomessageries et/ou Internet sont tarifés comme un n° spécial.

## ■ SMS

**Clients Forfaits:** les SMS sont inclus en illimité dans les Forfaits.

En cas de réception d'un SPAM SMS (message électronique non sollicité), alertez-nous en transférant depuis votre mobile, gratuitement, votre message par SMS au 33700.

Un second SMS vous sera envoyé, vous demandant de préciser le numéro ayant émis le SPAM. Plus d'infos sur le site 33700-spam-sms.fr ou sur bouyguetelecom.fr.

## ■ SMS+/MMS+/118 XXX PAR SMS

**Clients Forfaits et Forfaits Bbox Nomad :**

La surtaxe des SMS+ et des MMS+ et le tarif de l'éditeur de Service pour les 118XXX sont facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication.

	SMS+/MMS+ Services à l'acte, prix maximum	SMS+ services avec inscription, prix maximum par SMS reçu
3 XXXX	décomptés du crédit de communication	décomptés du crédit de communication
4 XXXX	0,05€	décomptés du crédit de communication
5 XXXX	0,20€	0,20€
6 XXXX	0,35€	0,35€
7 XXXX	0,65€	0,50€
8 XXXX	4,50€	3€

**118 XXX par SMS :** Tarif de l'annuaire

Ces prix ne tiennent pas compte du coût d'envoi d'un SMS ou d'un MMS selon votre offre. Si vous avez choisi un forfait en version bloquée, vous ne pouvez pas faire de SMS+, MMS+ et 118 XXX par SMS.

Services fournis par des éditeurs tiers. Prix susceptibles d'évoluer.

### ■ MMS, Internet mobile, et TV sur mobile

Pour les offres mobile, afin de faciliter la transmission des données, des mesures d'optimisation et de fluidification (compression, réinitialisation et priorisation) sont mises en œuvre.

Services MMS, Internet mobile et TV accessibles seulement avec un terminal compatible, et valables en France métropolitaine. Le débit indiqué est le débit maximum théorique en réception.

Certains mobiles comportent des fonctionnalités (de type GPS...) dont l'utilisation est décomptée selon la tarification Internet choisie.

**Clients Prépayés** : vous pouvez utiliser ces services si vous possédez un crédit de communication > 0,15€.

**Internet** : navigation sur tous les sites, emails, usage VoIP, modem, (newsgroup et peer-to-peer).

**TV (via B tv)** : la TV est accessible avec un Forfait (hors Forfaits 2h et 24/24 versions bloquées), une Carte prépayée, ou avec une offre Bbox Nomad, avec téléchargement de l'application. Accès sous couverture 3G+ ou supérieure.

**Newsgroup** = groupe de discussion. **Peer to peer** = pair à pair, mode d'utilisation d'un réseau dans lequel chaque utilisateur peut mettre des ressources de son ordinateur à la disposition des autres.

#### PORTAIL INTERNET MOBILE BOUYGUES TELECOM

Tarif et conditions des services, fixés par l'éditeur, disponibles sur son site, accessible depuis votre mobile. Facturés ou décomptés du crédit de communication, par mois calendaire ou à l'acte, par Bouygues Telecom. Sauf mention contraire sur le site, l'utilisation des services peut générer des échanges de données (par exemple : mises à jour).

**Clients Carte prépayée** : la souscription aux services est limitée à 4 souscriptions en cours et nécessite un crédit  $\geq$  0,15€.

**Clients Forfaits** : la souscription aux services est limitée à 50 souscriptions en cours.

#### MAILS

Envoi/réception d'e-mails avec messagerie compatible, supportant les protocoles POP, IMAP et SMTP (réservé à un usage privé entre deux individus) et dans la limite de 30 Mo par mail. Liste des mobiles, messageries et paramétrages compatibles sur bouyguetelecom.fr.

**Clients Carte prépayée et Forfaits** : envoi/réception d'e-mails, décompté de votre crédit de communications ou de votre tarification Internet.

**Clients Carte prépayée** : pour recevoir des e-mails, votre crédit de communications doit être >0,01€.

Les services BlackBerry® ne sont pas compatibles avec la Carte prépayée.

### ■ Internet + (pour Clients Bbox)

Solution sécurisée d'achat en ligne de contenus numériques accessible, sous réserve d'acceptation des conditions générales d'utilisation. Les montants sont portés sur votre facture : achat à l'acte ou à l'abonnement jusqu'à 30€/transaction et 60€/mois. Prix des services au tarif indiqué lors de votre commande sur le site web de l'éditeur.

# COMMUNICATIONS VERS ET DEPUIS L'OUTRE-MER

## Définition de l'Outre-Mer :

**DOM** : Guadeloupe (et son archipel), Guyane française, La Réunion, Martinique, Mayotte.

**COM** : St-Barthélémy, St-Martin (FR), St-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française.

## ■ Communications depuis la France métropolitaine vers l'Outre-Mer

### Généralités pour les clients Carte Prépayée et les clients Forfaits :

- Les appels sont décomptés de votre forfait/de votre crédit de communication à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde (hors Forfaits Bbox Nomad, décomptés par paliers de 30 secondes après la 1<sup>ère</sup> minute indivisible)
- Les SMS sont décomptés de votre crédit de communication (clients Carte Prépayée) ou illimités (clients Forfaits)
- L'envoi de MMS est impossible vers un numéro attribué par un opérateur mobile d'Outre-Mer
- Clients Forfaits : si vous avez choisi votre forfait en version bloquée, vous ne pouvez pas faire de hors forfait vers l'Outre-Mer.

### Tarification

Vous êtes...	Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits	Clients Forfaits Bbox Nomad	Clients Bbox	Clients Bbox Sensation, Bbox Sensation fibre et Bbox en zone dégroupée
Appels vers les fixes des DOM	Formule France & International : 0,21€/min vers les fixes. Sinon : 0,50€/min	Inclus dans les appels du forfait, tarif au-delà de l'enveloppe : 0,20€/min		Inclus dans l'offre de téléphonie fixe illimitée	
Appels vers les mobiles des DOM	Formule France & International : 0,27€/min vers les mobiles, Sinon : 0,50€/min	Inclus dans les appels du forfait, tarif au-delà de l'enveloppe : 0,20€/min		Coût de la mise en relation à 0,15€ puis 0,40€/min	Inclus dans l'offre de téléphonie mobile illimitée (hors Mayotte, coût de la mise en relation : 0,15€ puis 0,40€/min)
SMS/envoi/destinataire	0,30€/SMS	illimités	0,30€/SMS	Indisponible	
MMS/envoi/destinataire	0,30€/MMS	0,30€/MMS	Indisponible		

### ■ Communications depuis l'Outre-Mer

Les communications depuis l'Outre-Mer sont possibles sous réserve de disposer des services d'accès depuis l'étranger. Si vous avez choisi un forfait en version bloquée, vous ne pouvez pas émettre ou recevoir de communications (appels, SMS, MMS, Internet...) depuis l'Outre-Mer.

Les communications émises et reçues depuis l'Outre-Mer sont facturées dans un délai maximum de 3 mois.

#### APPELS

- Appels émis : décomptés à la seconde après le 1<sup>er</sup> palier de 30 secondes (hors n<sup>os</sup> spéciaux).
- Appels reçus : décomptés à la seconde dès la 1<sup>re</sup> seconde, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France métropolitaine vers le territoire d'Outre-Mer visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un numéro Bouygues Telecom.

#### SMS

- SMS envoyés : facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication / du forfait selon l'offre choisie.
- SMS reçus : gratuits.

#### MMS, INTERNET, MAILS ET TV

- Le service TV est indisponible depuis l'Outre-Mer.
- La réception et l'envoi des MMS vers les numéros de France métropolitaine, l'émission et la réception des e-mails et l'Internet mobile (TV, streaming et options détaillées p. 56) sont facturés hors forfait, ou décomptés de votre enveloppe Internet mobile selon l'offre choisie.

#### BLOCAGE PAR DÉFAUT DES COMMUNICATIONS MMS/INTERNET DEPUIS L'OUTRE-MER LORSQUE LE SEUIL DE :

- 300Mo est atteint, soit 60€ de hors forfait depuis Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Martinique, Mayotte, St-Barthélémy, St-Martin, St-Pierre-et-Miquelon.
- 5Mo est atteint, soit 51,20€ de hors forfait depuis la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis & Futuna.

#### RÉCEPTION AUTOMATIQUE DE 2 SMS D'INFORMATION

- 1<sup>er</sup> SMS d'information, lorsque vos consommations atteignent 80% du seuil.
- 2<sup>nd</sup> SMS de «blocage», lorsque le seuil est atteint. Ce SMS vous informe que les communications Internet et MMS sont bloquées. La coupure peut intervenir lors des téléchargements.

Vous pouvez à tout moment, en France métropolitaine ou en Outre-Mer, activer, suspendre, désactiver ou réactiver (de manière temporaire ou définitive) les services suivants : SMS d'alertes et blocage des communications MMS/Internet depuis l'Outre-Mer.

## AUTRES SERVICES DISPONIBLES EN OUTRE-MER

**Clients Carte prépayée et Forfaits** : Répondeur, Service Clients, rechargement et consultation du solde, activation ou modification du renvoi ou du filtrage d'appels et Service Accès depuis l'étranger Plus, au prix d'un appel depuis l'Outre-Mer vers la France métropolitaine.

Liste des destinations	Zone de la destination	Réception d'appels	Appels vers				SMS	Internet (+ MMS pour les clients forfaits)
			Zone Europe	Zone 1	Zone 2	Zone 3		
Guadeloupe	Zone Europe	0,06€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	0,07€	0,20€/Mo
Guyane française	Zone Europe	0,06€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	0,07€	0,20€/Mo
La Réunion	Zone Europe	0,06€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	0,07€	0,20€/Mo
Martinique	Zone Europe	0,06€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	0,07€	0,20€/Mo
Mayotte	Zone Europe	0,06€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	0,07€	0,20€/Mo
Nouvelle-Calédonie	Zone 3	1€/min	2,30€/min			0,30€	10,24€/Mo	
Polynésie française	Zone 3	1€/min	2,30€/min			0,30€	10,24€/Mo	
Wallis & Futuna	Zone 3	1€/min	2,30€/min			0,30€	10,24€/Mo	
St-Barthélemy	Zone Europe	0,06€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	0,07€	0,20€/Mo
St-Martin	Zone Europe	0,06€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	0,07€	0,20€/Mo

**Pour les Clients Carte Prépayée** : l'émission et la réception de MMS est facturée : 0,24€/Mo + tarif national d'un MMS/Mo.

Pour connaître le détail des zones Europe, zone 1, zone 2 et zone 3, reportez-vous au tableau des communications depuis l'étranger p. 38 à 51.

## COMMUNICATIONS VERS ET DEPUIS L'ÉTRANGER

**Vers l'étranger** : les appels vers l'étranger sont disponibles vers tous les pays du monde (y compris les numéros en 087 et 09, dont 0876..., 0976...)

Pour les Clients Bbox, les appels vers l'étranger sont disponibles pour les destinations précisées dans ce guide.

**Depuis l'étranger** : les appels depuis l'étranger sont disponibles pour les destinations précisées dans ce guide.

Bouygues Telecom se réserve le droit de suspendre certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité.

**Pour les clients Forfaits** : en région frontalière de la France métropolitaine, votre terminal est susceptible de se connecter en itinérance de manière involontaire sur le réseau d'un opérateur étranger. Les SMS, MMS et services Internet Mobile sont facturés hors forfait au tarif en vigueur selon la zone d'appartenance de l'opérateur étranger. Ils ne sont pas inclus dans les options Internet ou SMS illimités. Les appels et les SMS peuvent selon les forfaits et options choisis être inclus dans les forfaits ou être facturés hors forfait au tarif en vigueur selon la zone d'appartenance de l'opérateur étranger. Vérifiez les tarifs applicables et le cas échéant désactivez les "données à l'étranger" pour éviter les mauvaises surprises sur facture.

### ■ Communications vers l'étranger

**Remarque** : si vous avez choisi un forfait version bloquée, vous ne pouvez pas faire de communications vers l'étranger.

#### APPELS

- **Pour les clients Carte Prépayée et Clients Forfaits** : les appels sont décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible. Les appels sont facturés hors forfait pour les clients forfaits et décomptés du crédit de communications pour les clients Carte prépayée. Hors numéros spéciaux facturés selon les tarifs de l'éditeur.
- **Pour les clients Bbox** : les appels sont décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde.

#### SMS/MMS (CLIENTS CARTE PRÉPAYÉE ET FORFAITS)

Les SMS/MMS sont facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication. Disponible avec les clients des opérateurs mobiles français ou étrangers partenaires. Liste sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr)

#### TARIFS DES COMMUNICATIONS VERS L'ÉTRANGER (HORS NUMÉROS SPÉCIAUX)

**Avertissement** : les cartes téléphoniques à code, qui vous permettent de passer des communications vers la France ou l'étranger en composant un numéro spécial, sont soumises à une tarification particulière. Nous vous invitons à vous reporter aux conditions tarifaires du fournisseur lorsque vous appelez depuis votre mobile.

**Pour les clients Forfaits 3Go et plus** : vous bénéficiez des appels illimités vers les fixes de 120 destinations et vers les mobiles Etats-Unis, Canada et Chine, et de 10h d'appels vers les fixes d'Algérie.

Des options sont également disponibles :

- Option Turquie
- Option Maghreb/Afrique

Pays	Appels						SMS/MMS
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus)		Carte prépayée			Forfaits et Forfaits Bbox Nomad	par envoi et par destinataire (MMS Sauf Carte prépayée et Bbox Nomad)
	Fixes	Mobiles	Formule France & International		autres formules		
			Fixes	Mobiles			
Açores (les)	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Afghanistan	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Afrique du Sud	inclus	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min*	
Alands (Iles)	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	1,50€/min	0,47€/min*	
Alaska	inclus	inclus	1€/min	1€/min	0,50€/min	0,59€/min*	
Albanie	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	1,50€/min	0,67€/min*	
Algérie	0,10€/min	0,40€/min	0,05€/min	0,27€/min	0,70€/min	vers les mobiles: 0,40€/min vers les fixes: 0,00€/min	
Allemagne	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Andorre	inclus	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Angleterre	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Angola	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Anguilla	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Antigua et Barbuda	0,30€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Antilles Néerlandaises	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Arabie Saoudite	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Argentine	inclus	inclus	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Arménie	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Aruba	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Australie	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Autriche	inclus	0,20€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Azerbaïdjan	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Bahamas	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Bahreïn	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Baléares	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	1,05€/min*	
Bangladesh	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Barbade	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Belgique	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Belize	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Bénin	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Bermudes	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Bhoutan	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Biélorussie	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Bolivie	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Bonaire	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Bosnie Herzégovine	0,40€/min	0,40€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	1,36€/min	
Botswana	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Brésil	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	

0,30 €

\* illimités vers les fixes pour les forfaits mobile 3Go et plus.

Pays	Appels						SMS/MMS
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus)		Carte prépayée			Forfaits et Forfaits Bbox Nomad	par envoi et par destinataire (MMS Sauf Carte prépayée et Bbox Nomad)
	Fixes	Mobiles	Formule France & International		autres formules		
			Fixes	Mobiles			
Brunei	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Bulgarie	inclus	0,40€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Burkina Faso	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Burundi	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Caïmans (Iles)	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Cambodge	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Cameroun	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Canada	inclus	inclus	0,50€/min	0,50€/min	0,50€/min	0,59€/min*	
Canaries	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,59€/min*	
Cap Vert	0,40€/min	0,40€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	0,47€/min	
Chili	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Chine	inclus	inclus	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Christmas (Iles)	inclus	0,50€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Chypre du Nord	inclus	0,20€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min	
Chypre	inclus	0,10€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Coco (Iles)	1,50€/min	1,50€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,67€/min*	
Colombie	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Comores	0,50€/min	0,50€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Congo	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Corfou	inclus	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Costa Rica	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Côte d'Ivoire	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Crète	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Croatie	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Cuba	1,50€/min	1,50€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Curaçao	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Cyclades	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	1,36€/min*	
Danemark	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Désirade	inclus	0,40€/min**	NC	NC	NC	0,47€/min*	
Djibouti	0,50€/min	0,50€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Dominique	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Ecosse	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Egypte	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Emirats Arabes Unis	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Equateur	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Erythrée	0,40€/min	0,40€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Espagne	inclu	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	

0,30 €

\* illimités vers les fixes pour les forfaits mobile 3Go et plus. \*\* illimités vers les mobiles avec les offres Bbox Sensation.

Pays	Appels						SMS/MMS
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus)		Carte prépayée			Forfaits et Forfaits Bbox Nomad	par envoi et par destinataire (MMS Sauf Carte prépayée et Bbox Nomad)
	Fixes	Mobiles	Formule France & International		autres formules		
			Fixes	Mobiles			
Estonie	inclus	0,50€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Etats-Unis	inclus	inclus	0,50€/min	0,50€/min	0,50€/min	0,59€/min*	
Ethiopie	0,50€/min	0,50€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Falkland (Iles)	3€/min	1,50€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Féroé (Iles)	inclus	0,50€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Fidji (Iles)	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
France	inclus	0,20€/min**	0,13€/min	0,13€/min	0,45€/min	0,47€/min*	
Finlande	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Gabon	0,40€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Galapagos	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Gambie	0,40€/min	0,40€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Géorgie	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Ghana	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Gibraltar	inclus	0,40€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Grèce	inclus	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Grenade	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Groenland	1,50€/min	1,50€/min	0,50€/min	0,50€/min	0,50€/min	0,67€/min	
Guam	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Guadeloupe	inclus	0,40€/min**	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Guatemala	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Guernesey	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Guinée	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Guinée Bissau	0,50€/min	0,50€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Guinée Equatoriale	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Guyane Française	inclus	0,40€/min**	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Guyana	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Haiti	0,30€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Hawaï	inclus	inclus	1€/min	1€/min	0,50€/min	0,59€/min*	
Honduras	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Hong-Kong	inclus	0,50€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Hongrie	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Iles Vierges Britanniques	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,67€/min	
Iles Vierges Américaines	inclus	inclus	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,67€/min*	
Inde	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Indonésie	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Irak	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	

0,30 €

\* illimités vers les fixes pour les forfaits mobile 3Go et plus. \*\* illimités vers les mobiles avec les offres Bbox Sensation.

Pays	Appels						SMS/MMS
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus)		Carte prépayée			Forfaits et Forfaits Bbox Nomad	par envoi et par destinataire (MMS Sauf Carte prépayée et Bbox Nomad)
	Fixes	Mobiles	Formule France & International		autres formules		
			Fixes	Mobiles			
Iran	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Irlande du Nord	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Irlande	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Islande	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Israël	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,67€/min*	
Italie	inclus	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Jamaïque	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Japon	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Jersey	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Jordanie	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Karabagh	NC	NC	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Kazakhstan	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Kenya	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Kirghizistan	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
kish (Ile de)	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Kosovo	0,10€/min	0,40€/min	0,50€/min	0,50€/min	0,50€/min	0,67€/min	
Koweït	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Laos	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
La Réunion	inclus	0,40€/min**	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	1,05€/min*	0,30 €
Lesotho	0,10€/min	0,10€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Lettonie	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Liban	0,20€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Libéria	0,40€/min	0,40€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	1,36€/min	
Libye	0,40€/min	0,40€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Liechtenstein	inclus	0,50€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Lituanie	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Luxembourg	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Macao	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Macédoine	inclus	0,50€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Madagascar	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Madère	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Malaisie	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Malawi	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Maldives	0,80€/min	0,80€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Mali	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Malte	inclus	0,40€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Man (Ile de)	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	

\* illimités vers les fixes pour les forfaits mobile 3Go et plus. \*\* illimités vers les mobiles avec les offres Bbox Sensation.

Pays	Appels						SMS/MMS
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus)		Carte prépayée			Forfaits et Forfaits Bbox Nomad	par envoi et par destinataire (MMS Sauf Carte prépayée et Bbox Nomad)
	Fixes	Mobiles	Fomule France & International		autres formules		
			Fixes	Mobiles			
Mariannes du Nord (Iles)	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Marie Galante	inclus	0,40€/min**	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,47€/min*	
Maroc (sauf n° commençant par les chiffres ci-dessous***)	inclus	0,40€/min	0,05€/min	0,27€/min	0,70€/min	0,67€/min*	
Maroc (n° commençant par les chiffres ci-dessous***)	0,30€/min	0,40€/min	0,05€/min	0,27€/min	0,70€/min	0,67€/min	
Martinique	inclus	0,40€/min**	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Maurice (Ile)	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Mauritanie	0,40€/min	0,40€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Mayotte	inclus	0,40€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Mexique	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Moldavie	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Mongolie	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Monténégro	0,20€/min	0,40€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min	
Montserrat	3€/min	3€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Mozambique	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Myanmar	0,50€/min	0,50€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Namibie	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Népal	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Nicaragua	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Niger	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Nigeria	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Norfolk (Iles)	3€/min	3€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Norvège	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Nouvelle Calédonie	0,20€/min	0,50€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Nouvelle Zélande	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Oman	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Ouganda	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Ouzbékistan	0,10€/min	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Pakistan	0,10€/min	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Palestine	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Panama	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	NC	NC	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Pâques (Ile de)	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Paraguay	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Pays-Bas	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Pays de Galles	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	

0,30 €

\* illimités vers les fixes pour les forfaits mobile 3Go et plus. \*\* illimités vers les mobiles avec les offres Bbox Sensation.

\*\*\*212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553.

Pays	Appels						SMS/MMS
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus)		Carte prépayée			Forfaits et Forfaits Bbox Nomad	par envoi et par destinataire (MMS Sauf Carte prépayée et Bbox Nomad)
	Fixes	Mobiles	Fomule France & International		autres formules		
			Fixes	Mobiles			
Pérou	inclus	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Pitcairn (Iles)	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Philippines	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	0,50€/min	1,05€/min	
Polynésie française	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Pologne	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Porto Rico	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Portugal	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Qatar	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
République Centrafricaine	0,40€/min	0,40€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
République de Corée	inclus	inclus	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
République Démocratique du Congo	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
République Populaire Démocratique de Corée	0,10€/min	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
République Tchèque	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Rhodes	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Rodrigues (Iles)	0,50€/min	0,50€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Roumanie	inclus	0,40€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Royaume-Uni	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Russie	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Rwanda	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Saba	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Saintes	inclus	0,40€/min**	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Saint Marin	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Saïpan	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Salvador	0,20€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Samoa Americaines	inclus	1,50€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min*	
Samoa (Occidentales)	inclus	1,50€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Sao Tome et Principe	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Sardaigne	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Sénégal	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Serbie	0,20€/min	0,40€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min	
Seychelles	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Sicile	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Sierra Leone	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Singapour	inclus	inclus	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Slovaquie	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	
Slovénie	inclus	0,40€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min*	

0,30 €

\* illimités vers les fixes pour les forfaits mobile 3Go et plus. \*\* illimités vers les mobiles avec les offres Bbox Sensation.

Pays	Appels						SMS/MMS
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus)		Carte prépayée			Forfaits et Forfaits Bbox Nomad	par envoi et par destinataire (MMS Sauf Carte prépayée et Bbox Nomad)
	Fixes	Mobiles	Formule France & International		autres formules		
			Fixes	Mobiles			
Somalie	NC	NC	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Soudan	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Soudan du Sud	0,20€/min	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Sri Lanka	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
St Eustache	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,47€/min	
St Kitts et Nevis	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,47€/min	
Ste Lucie	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,47€/min	
St Vincent et les Grenadines	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,47€/min	
Suède	inclus	0,20€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Suisse	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Surinam	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,47€/min	
Swaziland	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Syrie	0,30€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Tadjikistan	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Taiwan	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Tanzanie	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Tasmanie	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Tchad	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Thaïlande	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Timor	3,00€/min	3,00€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Tinian	inclus	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Togo	0,30€/min	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Tonga (Le)	NC	NC	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Trinidad et Tobago	inclus	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min*	
Tunisie	0,30€/min	0,40€/min	0,33€/min	0,70€/min	0,60€/min	0,67€/min	
Turkménistan	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Turks and Caicos (Iles)	0,40€/min	0,40€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Turquie	inclus	0,20€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,67€/min	
Ukraine	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Uruguay	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Vanuatu	NC	NC	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Vatican	inclus	0,30€/min	0,21€/min	0,27€/min	0,50€/min	0,47€/min*	
Venezuela	inclus	0,10€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	0,47€/min*	
Vietnam	0,20€/min	0,20€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Yémen	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,05€/min	
Zambie	0,30€/min	0,30€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	
Zanzibar	0,30€/min	0,30€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1,36€/min	
Zimbabwe	0,40€/min	0,40€/min	0,27€/min	0,27€/min	0,70€/min	1,36€/min	

0,30 €

\* illimités vers les fixes pour les forfaits mobile 3Go et plus.

## ■ Communications depuis l'étranger

**Remarque :** les communications depuis l'étranger ne sont pas possibles avec un forfait en version bloquée, et nécessitent de disposer des Services Accès depuis l'étranger plus, voir p. 52.

Clients forfaits et forfaits Bbox Nomad : les communications émises et reçues depuis l'étranger sont facturées dans un délai maximum de 3 mois.

### APPELS ET SMS

- **Appels émis :** voir la liste des pays couverts dans le tableau ci-dessous selon votre offre
  - Zone Europe : appels émis décomptés à la seconde après le 1<sup>er</sup> palier de 30 secondes (hors numéros spéciaux), appels reçus décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde.
  - Zone 1, 2 et 3 : appels décomptés par paliers de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible (hors numéros spéciaux)
- **Les appels reçus** à l'étranger sont payants, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France métropolitaine vers le pays visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un numéro Bouyguetelecom.
- **SMS envoyés :** facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication et non inclus dans les options SMS/MMS, ni dans les SMS/MMS inclus ou illimités des offres concernées. Vous pouvez en échanger avec les clients des opérateurs français depuis toutes les destinations où les appels sont accessibles. Liste disponible sur bouyguetelecom.fr.

### • SMS reçus : gratuits

Dans les Forfaits mobile 10Go et 20Go, vous bénéficiez des appels et SMS illimités depuis l'Europe et les DOM vers la France, l'Europe et les DOM.

- Le service **World & YOU** inclus dans les Forfaits 2h 1Go, 24/24 3Go et plus est une application qui vous permet d'appeler et d'envoyer des SMS en illimité depuis le monde entier vers la France métropolitaine, connecté en Wi-Fi avec un terminal compatible. Elle est également utilisable en 3G/4G en Europe /DOM/ Etats-Unis/Canada, au tarif indiqué dans la rubrique «MMS,Internet, mails et TV depuis l'étranger» p. 39.

Pays	Zone de la destination	Appels émis					Appels reçus	SMS par envoi et par destinataire
		Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits et Bbox Nomad					
			Vers Zone Europe dont France	Vers Zone 1	Vers Zone 2	Vers Zone 3		
Açores (Iles)	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	0,06€/min	0,07€
Afghanistan	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Afrique du Sud	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Alands (Iles)	Zone Europe	NC	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Alaska	Zone 1	1€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min		1€/min	0,30€
Albanie	Zone 2	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min		1€/min	0,30€
Algérie	Zone 1	1€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min		1€/min	0,30€
Allemagne	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Andorre		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Angola	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Anguilla		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Antigua et Barbuda		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Arabie Saoudite		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Argentine		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Arménie		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Aruba		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Australie		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	

## MMS, INTERNET, MAILS ET TV

- Le service TV est indisponible depuis l'étranger
- La réception et l'envoi des MMS vers les numéros de France métropolitaine, l'émission et la réception des e-mails et l'Internet mobile (TV, streaming et options détaillées p. 56 à 58) sont facturés hors forfait, ou décomptés de votre offre selon l'offre choisie.

## BLOCAGE PAR DÉFAUT DES COMMUNICATIONS MMS/INTERNET DEPUIS L'ÉTRANGER LORSQUE LE SEUIL DE :

- 300 Mo est atteint, soit 60€ de hors forfait depuis les pays de la zone Europe
- 110 Mo est atteint, soit 60€, pour les Etats-Unis et le Canada (dont Alaska, Hawaï et Porto-Rico)
- 5 Mo est atteint, soit 51,20€ de hors forfait depuis les autres destinations

## RÉCEPTION AUTOMATIQUE DE 2 SMS D'INFORMATION

- 1<sup>er</sup> SMS d'information, lorsque vos consommations atteignent 80% du seuil.
- 2<sup>nd</sup> SMS de «blocage», lorsque le seuil est atteint. Ce SMS vous informe que les communications Internet et MMS sont bloquées. La coupure peut intervenir lors des téléchargements.

Depuis votre Espace Client, vous pouvez à tout moment activer, suspendre, désactiver ou réactiver (de manière temporaire ou définitive) les services suivants : SMS d'alertes et blocage des communications e-mails, surf et MMS depuis l'étranger.

Vous pouvez suivre l'état de vos consommations sur votre Espace Client sur notre site [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) (sauf Carte Prépayée), rubrique « Mon Compte ».

Internet mobile	MMS	
	Forfaits (hors Bbox Nomad)	Carte Prépayée
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,54€/Mo	tarif national + 0,54€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		

# PRINCIPES

Pays	Zone de la destination	Appels émis				Appels reçus	SMS par envoi et par destinataire	
		Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits et Bbox Nomad					
			Vers Zone Europe dont France	Vers Zone 1	Vers Zone 2			Vers Zone 3
Autriche	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	0,06€/min	0,07€
Azerbaïdjan	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Bahamas		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Bahreïn		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Baléares		Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min		1,50€/min	0,06€/min
Bangladesh	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Barbade		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Belgique	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Belize	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Bénin		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Bermudes		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Bhoutan		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Biélorussie		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Bolivie		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Bonaire		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Bosnie Herzégovine		1,50€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Botswana		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Brésil		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Brunei		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Bulgarie		Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min		1,50€/min	0,06€/min
Burkina Faso	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Burundi		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Caïmans (Iles)		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Cambodge		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Cameroun		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Canada	Zone 2 (sauf clients carte prépayée et Forfait bloqué Zone 1)	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min	1€/min	0,30€	
Canaries	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€	
Cap Vert	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Chili		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Chine		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Chypre	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€	
Coco (Iles)	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Colombie		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Comores		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Congo		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Corfou	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€	
Costa Rica	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Côte d'Ivoire		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Crète	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€	

Internet mobile	MMS	
	Forfaits (hors Bbox Nomad)	Carte Prépayée
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,54€/Mo	tarif national + 0,54€/Mo	
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo

Pays	Zone de la destination	Appels émis				Appels reçus	SMS par envoi et par destinataire	
		Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits et Bbox Nomad					
			Vers Zone Europe dont France	Vers Zone 1	Vers Zone 2			Vers Zone 3
Croatie	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	2,30€/min	0,06€/min	0,07€
Cuba	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Curaçao		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Cyclades	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Danemark		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Djibouti	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Dominique		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Egypte		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Emirats Arabes Unis		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Equateur		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Espagne	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Estonie		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Etats-Unis	Zone 1	1€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min		1€/min	0,30€
Ethiopie	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Féroé (Iles)	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Fidji (Iles)	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Finlande	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Gabon	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Gambie		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Géorgie		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Ghana		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Gibraltar	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Grèce		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Grenade	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Groenland		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Guam		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Guatemala		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Guernesey	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Guinée	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Guinée Bissau		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Guinée Equatoriale		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Guyana		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Haïti		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Hawaï		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	0,06€/min	0,07€	
Honduras		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Hong-Kong		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Hongrie	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€	
Iles Vierges Américaines et Britanniques	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Inde		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Indonésie		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	

Internet mobile	MMS	
	Forfaits (hors Bbox Nomad)	Carte Prépayée
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
0,54€/Mo	tarif national + 0,54€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
0,54€/Mo		
10,24€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		

Pays	Zone de la destination	Appels émis				Appels reçus	SMS par envoi et par destinataire		
		Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits et Bbox Nomad						
			Vers Zone Europe dont France	Vers Zone 1	Vers Zone 2			Vers Zone 3	
Irak	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Iran		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Irlande	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Islande		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Israël	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Italie	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Jamaïque	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Japon		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Jersey	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Jordanie	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Karabagh		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Kazakhstan		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Kenya		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Kirghizistan		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
kish (Ile de)		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Kosovo		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Koweït		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Laos		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Lesotho		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Lettonie		Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min		1,50€/min	0,06€/min	0,07€
Liban		Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		2,30€/min	1€/min	0,30€
Libéria	2,30€/min		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Libye	2,30€/min		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Liechtenstein	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		1€/min	0,30€	
Lituanie		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	1€/min	0,30€		
Luxembourg		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	1€/min	0,30€		
Macao	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Macédoine		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Madagascar		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Madère	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€		
Malaisie	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Malawi		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Maldives		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Mali		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Malte	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€		
Man (Ile de)		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€		
Mariannes du Nord (Iles)	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Maroc	Zone 1	1€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min	1€/min	0,30€		
Maurice (Ile)	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Mauritanie		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		

Internet mobile	MMS	
	Forfaits (hors Bbox Nomad)	Carte Prépayée
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo		
10,24€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		

# PRINCIPES

Pays	Zone de la destination	Appels émis				Appels reçus	SMS par envoi et par destinataire		
		Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits et Bbox Nomad						
			Vers Zone Europe dont France	Vers Zone 1	Vers Zone 2			Vers Zone 3	
Mexique	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Moldavie		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Mongolie		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Monténégro	Zone 2	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min		1€/min	0,30€	
Montserrat	Zone 3	1€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min		1€/min	0,30€	
Mozambique		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Namibie		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Népal		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Nicaragua		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Niger		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Nigeria		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Norvège		Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€
Nouvelle Calédonie		Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Nouvelle Zélande			2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Oman			NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Ouganda	NC		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Ouzbékistan	2,30€/min		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Pakistan	NC		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Palestine	NC		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Panama	NC		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	NC		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Pâques (Ile de)	NC		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Paraguay	NC		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Pays-Bas	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Pérou	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Philippines		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Polynésie française		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Pologne	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Porto Rico	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Portugal	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Qatar	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
République Centrafricaine		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
République de Corée		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
République Démocratique du Congo		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
République Dominicaine		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
République Populaire Démocratique de Corée		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
République Tchèque	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Rhodes		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€		

Internet mobile	MMS	
	Forfaits (hors Bbox Nomad)	Carte Prépayée
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,54€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,54€/Mo	tarif national + 0,54€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		

# PRINCIPES

Pays	Zone de la destination	Appels émis						Appels reçus	SMS par envoi et par destinataire
		Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits et Bbox Nomad						
			Vers Zone Europe dont France	Vers Zone 1	Vers Zone 2	Vers Zone 3			
Rodrigues (Iles)	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Roumanie	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Royaume-Uni		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Russie	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Rwanda		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Saba		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Saipan		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Salvador		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Samoa (Occidentales & Orientales)		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Sardaigne	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Sénégal	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Serbie	Zone 2	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min		1€/min	0,30€	
Seychelles	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Sicile	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Sierra Leone	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Singapour		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Slovaquie	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Slovénie		0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min		0,06€/min	0,07€	
Somalie	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Soudan		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Soudan du Sud		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
Sri Lanka		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
St Eustache		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€	
St Kitts et Nevis		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Ste Lucie		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
St Marin		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
St Vincent et les Grenadines		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Suède		Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€	
Suisse	0,23€/min		1€/min	1€/min	1,50€/min	1€/min	0,30€		
Surinam	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Swaziland		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Syrie		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Tadjikistan		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Taiwan		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Tanzanie		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Tasmanie		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Tchad		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Thaïlande		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		
Timor		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€		

Internet mobile	MMS	
	Forfaits (hors Bbox Nomad)	Carte Prépayée
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
0,20€/Mo		
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		

Pays	Zone de la destination	Appels émis					Appels reçus	SMS par envoi et par destinataire
		Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits et Bbox Nomad					
			Vers Zone Europe dont France	Vers Zone 1	Vers Zone 2	Vers Zone 3		
Tinian	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€
Togo		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Tonga (Le)		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Trinidad et Tobago		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Tunisie	Zone 1	1€/min	1€/min	1€/min	1,50€/min		1€/min	0,30€
Turkménistan	Zone 3	NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Turks and Caicos (Iles)		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Turquie	Zone 2	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min	1,50€/min		1€/min	0,30€
Ukraine	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Uruguay		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min		1€/min	0,30€
Vanuatu		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Vatican	Zone Europe	0,23€/min	0,23€/min	1€/min	1,50€/min	0,06€/min	0,07€	
Venezuela	Zone 3	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Vietnam		2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Yémen		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Zambie		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Zanzibar		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	
Zimbabwe		NC	2,30€/min	2,30€/min	2,30€/min	1€/min	0,30€	

Internet mobile	MMS	
	Forfaits (hors Bbox Nomad)	Carte Prépayée
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		
0,20€/Mo	tarif national + 0,20€/Mo	Envoi = tarif national + 0,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo	tarif national + 10,24€/Mo	Envoi = tarif national + 10,24€/Mo et réception = 0,54€/Mo
10,24€/Mo		

# SERVICES ET OPTIONS

## Services mobiles

	Clients Forfait	Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits Bbox Nomad
<b>FACTURE DÉTAILLÉE À 6 CHIFFRES</b>			
Option permettant de connaître chaque mois les 6 premiers chiffres des numéros composés.	<b>Gratuit</b>	-	<b>Gratuit</b>
<b>FACTURE DÉTAILLÉE À 10 CHIFFRES</b>			
Option permettant de connaître l'intégralité des numéros composés.	<b>1,50€/mois</b>	-	<b>1,50€/mois</b>
<b>RELEVÉ DE CONSOMMATION À 6 CHIFFRES</b>			
Le relevé de consommation à 6 chiffres permet d'obtenir le détail d'une facture des communications à 6 chiffres passées depuis votre mobile. Vous pouvez profiter de ce service chaque mois gratuitement en souscrivant à la Facture détaillée à 6 chiffres.	<b>7,50€/relevé</b>	-	<b>7,50€/relevé</b>
<b>DUPLICATA DE FACTURE (réédition d'une facture déjà produite)</b>			
Copie exacte d'une facture déjà produite et envoyée au client.	<b>Gratuite</b> sur demande au service client	-	<b>Gratuite</b> sur demande au service client
<b>CLOUD ILLIMITE (service édité par Cloud Engines)</b>			
Service accessible depuis un ordinateur via un navigateur web, ou depuis un mobile/tablette via l'application B cloud. En cas de résiliation, un délai de 60 jours permet de récupérer les données. (Non compatible avec les forfaits sans enveloppe Internet mobile)	<b>5€/mois</b>	-	<b>5€/mois</b>
<b>SERVICE ACCÈS DEPUIS L'ÉTRANGER</b>			
Avec ce service, vous pouvez depuis le mobile : <ul style="list-style-type: none"> <li>• appeler dans le pays visité et vers la France métropolitaine et être appelé du monde entier</li> <li>• échanger des SMS/MMS et utiliser les services Internet Mobile (voir conditions p.38)</li> </ul>	<b>Activation gratuite du service</b> (sur simple appel au Service Clients)		
SERVICE ACCÈS DEPUIS L'ÉTRANGER PLUS : appeler depuis l'étranger vers tous les pays du monde (accessible uniquement pour les Forfaits Sensation)	<b>Gratuit</b> sur demande après examen du dossier	-	-
<b>SERVICES DE PERSONNALISATION ACCESSIBLE PAR NUMÉROS COURTS*</b>			
665 : Personnalisation de l'annonce d'accueil du répondeur	Communication décomptée du forfait + 1,35€/appel	<b>1,35€/appel</b>	-
2141 : Surprise vocale			-
2142 : Sonneries			-
2143 : Images, fonds d'écran			-
2622 : Sonneries, images et fonds d'écran, surprises vocales			-
888 : Kiosque des services ou N° d'accès direct (8xx)	Communication décomptée du forfait + 0,34€/appel		-
888 : SMS d'information	0,35€/envoi + prix envoi d'un SMS		-
2222 : SMS de divertissement			-
<b>SERVICE APRES-VENTE MOBILE</b>			
Pour une panne sous garantie d'un mobile acheté à compter du 17/11/14 au 614, sur bouyguetelecom.fr et en magasin Bouygues Telecom.			

\* Tarifs valables uniquement en France métropolitaine. Appels décomptés dès la première seconde. Précisions sur ces services sur bouyguetelecom.fr. Services édités par des éditeurs tiers.

	Clients Forfait	Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits Bbox Nomad
<b>ÉCHANGE DE VOTRE MOBILE</b>			
Echange (1 fois par an à compter de la date d'achat) dès le lendemain dans le magasin Bouygues Telecom choisi par le client après diagnostic au 614 avant 16h (hors week-end et jours fériés), par un mobile équivalent, neuf ou remis à neuf.	<b>Gratuit</b> pour les Forfaits Sensation avec mobile <b>Non disponible</b> pour les Forfaits B&YOU sans engagement et anciens forfaits bloqués.	-	-
<b>PRÊT D'UN MOBILE</b>			
Prêt d'un mobile assurant des fonctionnalités similaires le temps de la réparation (21 jours max).	<b>Gratuit</b> pour les Forfaits Sensation avec mobile <b>19,99€</b> pour les Forfaits B&YOU sans engagement	-	-
<b>LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT</b>			
Prise en main de votre mobile, de votre ordinateur (hors système d'exploitation Linux) ou de votre tablette à distance <b>par le Service Client Bouygues Telecom</b> : usage décompté de votre enveloppe Internet ou facturé au tarif en vigueur selon votre offre.			
<b>PACK DÉMARRAGE DU MOBILE OU TABLETTE</b>			
<b>La prestation comprend :</b> • La création de votre compte utilisateur • La présentation du catalogue d'applications et le téléchargement de votre première application (hors coût de l'application) • La configuration de votre compte mail		<b>9,99€</b>	
<b>PACK APPLICATIONS</b>			
<b>La prestation comprend :</b> • La création de votre compte utilisateur • La présentation du catalogue d'applications et le téléchargement de votre première application (hors coût de l'application)		<b>4,99€</b>	
<b>PACK EMAILS</b>			
<b>La prestation comprend :</b> • La configuration de votre compte mail • La présentation des fonctionnalités de rédaction de mail, d'envoi et d'insertion de pièce jointe		<b>4,99€</b>	
<b>PARAMÉTRAGE DE LA BOITE EMAILS</b>			
<b>La prestation comprend :</b> • La configuration de votre compte mail		<b>2,99€</b>	
<b>PACK DÉCOUVERTE PERSONNALISÉ</b>			
<b>2 prestations au choix :</b> • Aide à l'utilisation des services Voix /SMS/MMS : Emettre, recevoir un appel, créer un contact, rédiger et envoyer un SMS ou MMS.			-
• Aide à l'utilisation des services Internet et GPS de son offre : Navigation, recherche, gestion des favoris, partage de connexion en mode modem, connecter votre équipement en Wi-Fi, utilisation du GPS (localisation, itinéraire,...)	<b>4,99€</b>		<b>4,99€</b>
<b>DÉBLOCAGE DE VOTRE CARTE SIM</b>			
En cas de saisie de codes PIN erronés, déblocage de la carte SIM via saisie du code PUK.	<b>Gratuit</b> depuis serveur vocal du Service Client ou depuis l'Espace client		-
<b>PACK PERSONNALISATION DU MOBILE</b>			
<b>La prestation comprend :</b> • Astuces pour économiser la batterie, la gestion des sons (mode silence, vibreur, notification de message) la personnalisation écran accueil et les raccourcis.		<b>4,99€</b>	-

### ■ Description des services inclus

- **Présentation du n° de l'appelant**  
Affichage du numéro de l'appelant sur votre écran (sauf n°s masqués).
- **Double appel**  
Signal sonore vous prévenant d'un nouvel appel alors que vous êtes déjà en communication. Vous pouvez y répondre et reprendre ensuite la première conversation.
- **Appel incognito**  
Masquer votre numéro de façon temporaire en faisant précéder le numéro de votre interlocuteur par #31# ou de façon permanente en souscrivant via le Service Client.
- **SMS de notification des appels sans message sur répondeur**  
Envoi automatique d'un SMS (valable 3 jours) en cas d'appel manqué ou lorsque votre téléphone est éteint ou hors zone de couverture, sans message sur le répondeur. Désactivable au 660 (gratuit en France métropolitaine).
- **Messagerie vocale visuelle**  
Consultation des messages vocaux directement sur l'écran de votre smartphone, en France métropolitaine avec mobiles compatibles (liste disponible sur bouyguestelecom.fr).
- **Facture Internet détaillée**  
Consultation de vos 12 dernières factures quand vous le souhaitez sur votre Espace Client (uniquement si paiement par prélèvement automatique).  
Option permettant de connaître les 6 premiers chiffres des numéros composés.
- **Contrôle parental mobile**  
Blocage de l'accès aux sites Internet pouvant heurter la sensibilité des enfants. Détails sur bouyguestelecom.fr, rubrique « Mon Compte » puis Contrôle Parental.
- **Mobile Speak™ et Mobile Magnifier™, solutions pour personnes déficientes visuelles**  
Vocalisation des fonctionnalités du mobile (Mobile Speak™), agrandissement des caractères et amélioration de la visibilité des éléments affichés à l'écran (Mobile Magnifier™).  
Renseignement : N° vert 0 800 39 39 51 ou handicapzero.org. Sous réserve de disposer d'un mobile compatible. 1<sup>ère</sup> installation du logiciel offerte, sous réserve de disposer d'un mobile compatible.

### ■ Options mobile

#### OPTIONS INTERNET

Accessibles en France métropolitaine selon couverture et avec mobile compatible. Les Options Internet sont incompatibles entre elles.

#### CLIENTS CARTE PRÉPAYÉE (SOUSCRIPTION AU 630 UNIQUEMENT ET SI CRÉDIT > 0,01€) :

Option Internet 100Mo	5€, valable 1 mois
Option Internet 500Mo	10€, valable 1 mois

Internet Mobile décompté du crédit de communication au tarif de 0,10€/Mo pour la Formule 24/24 (au-delà des 300 Mo, 500 Mo, 2 Go ou 3 Go inclus) et 0,30€/Mo (décompté au Ko) pour la Formule France & International et la Formule Classique.

## CLIENTS FORFAITS :

Option + 100Mo pour les forfaits 2h et 24/24 (hors version bloquée)	1€/mois
Recharge + 1Go pour les forfaits 2h 1Go et 24/24 3Go et plus	5€, valable 1 mois

## OPTIONS APPELS

Option WELCOME SOUND	1€/mois
----------------------	---------

Permet de personnaliser la tonalité d'attente que vos proches entendent avant que vous ne décrochiez. Elle est compatible avec tous les mobiles. En plus de l'abonnement, des tonalités payantes sont téléchargeables. Service fourni par Universal Music Online.

	Carte Bouygues Telecom	Forfaits
Info / démonstration gratuite	650	
Achat de tonalité <sup>(1)</sup> vocale sur le mobile	664 prix d'un appel métropolitain + 1,35€/appel <sup>(2)</sup>	664 appel décompté du forfait + 1,35€/appel <sup>(2)</sup>
Achat de tonalité vocale sur le web	bouyguetelecom.fr 2€/tonalité	

(1) L'utilisation d'une tonalité nécessite de conserver son abonnement. (2) Appels décomptés dès la 1<sup>ère</sup> seconde.

## OPTIONS APPELS ILLIMITÉS

### CLIENTS CARTE PRÉPAYÉE (HORS FORMULE 24/24)

Souscription au 630 par débit du crédit de communication ou par carte bancaire. Appels métropolitains illimités vers tous les opérateurs, fixe et mobile (hors n<sup>os</sup> courts et spéciaux). Illimité à usage privé entre deux individus. Sont interdits la cession des appels depuis et vers les boîtiers radio et les appels émis vers plus de 199 correspondants différents par option.

Options valables sous réserve d'un crédit >0,01€

- Option Appels illimités 7 jours  
> 8€, valable 7 jours.
- Option Appels illimités 2 jours  
> 4€, valable 2 jours.

## ■ Options appels vers l'étranger (hors Forfaits version bloquée)

### MAGHREB/AFRIQUE

1h d'appels depuis la France métropolitaine vers les fixes et mobiles du Maghreb et d'Afrique*	12€/mois
Prix au-delà de l'enveloppe	Voir p.31 à 37

\* Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores (hors Mayotte), Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice (île), Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

### TURQUIE

4h d'appels depuis la France vers les fixes et mobiles de Turquie	20€/mois
Prix au-delà de l'enveloppe	0,67€/min

## SERVICES ET OPTIONS

### OPTIONS VOYAGE

Appels émis et reçus et SMS (hors n<sup>os</sup> courts, spéciaux, SMS+). Appels décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde.

### CLIENTS FORAITS BOUYGUES TELECOM (HORS VERSIONS BLOQUÉES) (SOUSCRIPTION AU 630 OU DANS L'ESPACE CLIENT SUR BOUYGUESTELECOM.FR) :

Depuis l'Europe et les DOM	Option 30 min + 30 SMS	Appels et SMS émis et reçus depuis l'Europe <sup>(1)</sup> & les DOM vers la France métropolitaine.	3€/mois
	Option 60 min + SMS illimités		12€/mois
	Option +100Mo	100 Mo à utiliser depuis l'Europe et les DOM*	4€/mois

Option 30min + 30 SMS non disponible pour les forfaits 24/24 10 et 20 Go.

Option 60min + SMS illimités non disponible pour les forfaits 24/24 10 Go et 20 Go.

Option +100Mo non disponible avec les forfaits 24/24 5 Go, 10 Go et 20 Go.

Offres valables du jour de la souscription à l'expiration du deuxième mois de facturation.

\*A la fin de votre option, facturé en hors forfait puis bloqué dès 60€ de hors forfait.

(1) Zone Europe : Açores (Les), Aland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guernesey, Guyane française, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Martinique, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République tchèque, Réunion (Ile de la), Rhodes (Ile), Roumanie, St Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.

### TV

Tarifification hors coût d'accès au portail TV et de changement de chaîne.

	TV
Carte Bouygues Telecom	0,15€/min
Forfaits Bbox Nomad	Décompté de votre enveloppe Internet
Forfaits 2h et 24/24	0,05€/min en hors forfait avec un dépassement maximum de 15€/mois.
Forfaits 2h 1Go et Forfaits 24/24 3Go et plus	Décompté de votre enveloppe Internet

### TARIFICATION DES SERVICES INTERNET MOBILE

Services de contenus à l'acte : - Consultation ou communication	De 0 à 5€/mois/service
- Téléchargement (sonneries, images, jeux, vidéo...)	De 0 à 5€ selon le contenu téléchargé
Services avec souscription	De 0 à 7€/mois/service Certains sites sont entièrement gratuits. La plupart des sites payants proposent une partie accessible sans souscription.
Services Gallery et Paiement sur facture mobile	Abonnement mensuel : jusqu'à 10€/mois/service Abonnement hebdomadaire : jusqu'à 4€/semaine/service Service à l'acte : jusqu'à 10€/service.

## Services et options box

Services et options	Prix sans engagement
<b>INTERNET</b>	
<b>PACK SÉCURITÉ NORTON</b> Protection de votre ordinateur et vos données personnelles.	5€/mois 1 <sup>er</sup> mois remboursé
<b>OPTION FAX PAR E-MAIL</b> Envoi et réception jusqu'à 500 fax par mois vers toutes les destinations incluses jusqu'à 3 destinataires simultanément (poids max : 2,5 Mo, et 30 pages par fax en réception).	3€/mois
<b>OPTION EXTENSION CAPACITÉ MAIL 5 GO</b>	2€/mois
<b>OPTION CLOUD ILLIMITÉ (service édité par Cloud Engines)</b> via un navigateur web ou depuis un mobile ou tablette via l'application B cloud. En cas de résiliation, un délai de 60 jours permet de récupérer les données de votre cloud.	5€/mois
<b>ENVOI DE SMS/MMS DEPUIS INTERNET</b> SMS/MMS métropolitains (hors SMS+ et MMS+). SMS de 160 caractères maximum et MMS limités à 50 ko.	0,12€/SMS et 0,36€/MMS
<b>TELEVISION (sous réserve d'éligibilité TV)</b>	
<b>OPTION MULTI TV (Clients Bbox Sensation fibre uniquement)</b> Option par TV supplémentaire, limitée à 2 options par foyer. Dépôt de garantie : 49€ par décodeur. Frais de résiliation de 30€ en cas de résiliation de l'option durant les 6 mois suivant la souscription. Frais d'installation en sus.	9,90€/mois/décodeur
<b>OPTION EXTENSION ENREGISTREUR NUMÉRIQUE 60 Go (Clients Bbox ADSL uniquement)</b>	12€ (activation en paiement unique)
<b>OPTION JEUX PLAYIN' TV</b>	5€/mois
<b>OPTIONS BBOX GAMES (Clients Bbox avec les avantages Bbox Sensation et Bbox Sensation fibre. Service édité par PlayCast)</b> La liste des jeux varie selon le pack. Détails sur bouyguetelecom.fr. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bbox games Essentiel</li> <li>• Bbox games Plus</li> <li>• Bbox games Premium</li> <li>• Jeux à la demande</li> </ul>	4,90€/mois 8,90€/mois 12,90€/mois à partir de 3,90€ pour une location de 48h
<b>VIDÉO À LA DEMANDE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Boutique VOD</li> <li>• Pass Disney Channel Avant Première</li> <li>• CANALPLAY</li> <li>• Pass M6</li> </ul>	Paiement à l'acte 2,90€/mois 9,99€/mois 7,99€/mois
<b>BOUQUET BBOX GRAND ANGLE</b>	12,90€/mois
<b>BOUQUET BBOX CINE</b>	12,90€/mois
<b>BOUQUET BBOX GRAND CINÉ</b>	16,90€/mois
<b>BOUQUET OCS</b>	12€/mois

## SERVICES ET OPTIONS

Services et options	Prix sans engagement
BOUQUET ADULTE	11€/mois
BOUQUET M6 MUSIC	2,50€/mois
BOUQUET beIN SPORTS	11,99€/mois
BOUQUETS INTERNATIONAUX De nombreux bouquets internationaux pour découvrir des chaînes de tous horizons.	à partir de 3,90€/mois
CHAÎNES À L'UNITÉ	à partir de 1€/mois
<p>Liste des chaînes composant les bouquets TV susceptible d'évoluer. Voir détails de l'ensemble des chaînes et bouquets TV optionnels sur <a href="http://bouyguetelecom.fr">bouyguetelecom.fr</a> dans votre Espace Client.</p>	
<p>            disponibles depuis la Bbox.            Voir conditions et promotions en cours en boutique, sur <a href="http://bouyguetelecom.fr">bouyguetelecom.fr</a>, sur <a href="http://lesoffrescanal.fr">lesoffrescanal.fr</a> ou en contactant CANAL+ par téléphone au 3910 (0,23€/min depuis un poste fixe).         </p>	
<p>Message du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du ministère de la santé : regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans.</p> <p>Les programmes de catégorie 5 (œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de moins de 18 ans et programmes pornographiques ou de très grande violence) sont réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs. Ces programmes sont susceptibles de causer aux mineurs des troubles durables. Le code pénal sanctionne les personnes permettant aux mineurs d'y avoir accès. Regarder la télévision, dont les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de trois ans, peut entraîner des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration ou dépendance aux écrans.</p>	
TELEPHONIE	
OPTION 1H MAGHREB • 1h d'appels par mois non reportables vers les fixes et mobiles (hors n° spéciaux). Les appels vers les fixes du Maroc inclus dans les destinations en illimité, ne sont pas décomptés du forfait (sauf n° commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553).	9€/mois

## ■ Autres options et frais annexes

### OFFRES MOBILE, BBOX NOMAD (hors versions bloquées)

	Carte prépayée	Forfaits	Forfaits Bbox Nomad	Offre Bbox Nomad prépayée
Changement de numéro • sans personnalisation • avec numéro personnalisé <sup>(1)</sup>	INDISPONIBLE	5€/numéro 18€/numéro	INDISPONIBLE	
Changement de propriétaire	INDISPONIBLE	GRATUIT		INDISPONIBLE
Délivrance du code PUK <sup>(2)</sup>	7,50€			
Signal des dépenses <sup>(3)</sup>	INDISPONIBLE	2,50€/mois	INDISPONIBLE	
Suspension temporaire de la ligne (de 1 à 6 mois) <sup>(4)</sup>		7€/mois		INDISPONIBLE
Remise en service pour la reconnexion au réseau en cas d'interruption ou de suspension de la ligne du fait du client		7,50€		
Délivrance du code de déverrouillage des équipements	GRATUIT			
Remplacement de la carte SIM	15€	10€ Gratuit sur le web		15€
Archivage messages vocaux via appel au 660 <sup>(5)</sup>	INDISPONIBLE	0,30€/message		
Pénalité pour retard de paiement	-	7,50€ <sup>(6)</sup>		-

### OFFRES BBOX

Pose de câble (>10 mètres) ou d'une prise supplémentaire (hors déplacement) Frais de déplacement (hors 1 <sup>re</sup> installation), y compris pour rendez-vous non honoré Fourniture et pose d'un amplificateur (pour une prise supplémentaire) hors déplacement	50€/câble ou prise 50€/rendez-vous 65€
Frais en cas de non restitution ou de dégradation du matériel Pour Bbox (ADSL) et Bbox Sensation (ADSL ou VDSL) : - Bbox - Décodeur Bbox TV Pour Bbox Sensation fibre : - Décodeur Bbox TV avec modem intégré - Boîtier de terminaison optique (pour le FTTH)	70€ 180€ 320€ 40€
Frais en cas de non restitution* ou de dégradation d'un accessoire	20€/accessoire
Pénalité pour retard de paiement	7,50€ <sup>(6)</sup>
Degroupage total	gratuit lors de la souscription et facturé 29€ dans les autres cas
Construction de ligne	39,99€

\* Alimantation de la Bbox manquante ou alimentation et/ou télécommande pour le Décodeur Bbox TV.

(1) Personnalisation des 4 derniers chiffres sous réserve de disponibilité. (2) Dans la limite de 9 essais erronés de code PUK : au-delà, blocage définitif de la carte SIM. (3) SMS d'information adressé dans la journée. (4) Votre durée d'engagement sera prolongée d'autant. (5) Archivage pendant 12 mois. (6) 3 fois le taux d'intérêt légal avec un montant minimum de 7,50€.

# VOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE AU 17 NOVEMBRE 2014

Nous vous présentons les conditions dans lesquelles nous commercialisons nos offres de services. Si vous êtes professionnel, seules s'appliquent les Conditions de Service Pro figurant dans "Les Tarifs Pro". Nous vous invitons à lire votre Contrat qui est constitué des Conditions Générales de Service (avec leur Annexe Pratique qui détaille les mots soulignés dans le texte), du formulaire ou de la confirmation de souscription, et des "Tarifs". Les termes soulignés dans le texte sont ceux expliqués dans l'Annexe Pratique.

## 1. NOS RECOMMANDATIONS

### 1.1 Concernant les radiofréquences

Aucune preuve scientifique ne permet de démontrer aujourd'hui que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé mais des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé comme « peut-être cancérigènes pour l'homme » les champs électromagnétiques radiofréquences (groupe 2B). Les autorités sanitaires recommandent de limiter l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles et proposent des précautions aisées à mettre en œuvre.

**C'est pourquoi, nous vous conseillons de vous reporter à l'Annexe Pratique où vous trouverez l'ensemble des Précautions d'usage et de sécurité à respecter. En particulier, en utilisant un kit oreillette pendant vos appels téléphoniques, vous éloignez le mobile de votre corps et réduisez ainsi votre exposition aux champs électromagnétiques. Vous devez également respecter les conditions d'usage fixées par le fabricant dans la notice de votre téléphone qui peut vous indiquer une distance à maintenir entre votre corps et le mobile en communication. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) recommande notamment de recourir pour les enfants et les adultes utilisateurs intensifs aux terminaux mobiles affichant les DAS les plus faibles.**

Nous vous invitons également à suivre l'état de la recherche scientifique sur les sites suivants : Portail de l'Organisation Mondiale de la Santé : [www.who.int/peh-emf/fr](http://www.who.int/peh-emf/fr) - Portail de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/health> - Portail d'information du Gouvernement : [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

### 1.2 Concernant la protection des mineurs

Le Service box TV dispose d'un service de contrôle parental accessible via un code à 4 chiffres personnalisable à tout moment et confidentiel. Ce contrôle concerne les programmes de catégorie 5

(œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de moins de 18 ans et programmes pornographiques ou de très grande violence, réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs).

Ces programmes sont susceptibles de causer aux mineurs des troubles durables. Le code pénal sanctionne les personnes permettant aux mineurs d'y avoir accès.

Par ailleurs, regarder la télévision, dont les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de trois ans, peut entraîner des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration ou dépendance aux écrans.

### 1.3 Concernant la protection de vos équipements

Certains contenus malveillants (virus, applications inconnues...) sont susceptibles d'endommager vos Équipements, Matériels ou données ou de permettre à des tiers d'y accéder à votre insu. Nous vous recommandons notamment d'utiliser un logiciel anti-virus adapté, de mettre à jour vos logiciels, de télécharger des applications connues et fiables et de sauvegarder régulièrement vos données. Pour les services édités par des tiers, vous devez, en cas de problème, contacter l'éditeur.

Nous vous recommandons de modifier vos identifiants de connexion dès la souscription, puis régulièrement.

## 2. NOS SERVICES

### 2.1 Quels services fournissons-nous ?

Dans la zone couverte par nos réseaux, nous vous proposons les Services suivants, réservés à un usage privé avec un Équipement compatible :

1/ Des **Services Mobiles** donnant accès depuis un réseau Mobile (2G, 3G ou 4G) à :

- un **Service Mobile** permettant d'émettre et de recevoir des communications et d'accéder à Internet depuis une Carte SIM associée à un terminal Mobile ;
- et/ou un **Service Internet Mobile** permettant l'accès à Internet depuis une Carte SIM associée à un Équipement ;

2/ Des **Services Fixes** donnant accès à Internet, à la téléphonie fixe, à la télévision, sous réserve que vous soyez éligible depuis le Réseau ADSL ou fibre avec un Équipement Fixe ;

Les services fournis par les éditeurs le sont sous leur responsabilité.

Pour vous permettre de bénéficier des **Services**, nous vous fournissons des équipements (logiciel intégré dans la Carte SIM, Équipement Fixe) dont vous êtes responsables. Pour les **Services Fixes ADSL**, vous devez également disposer d'un Matériel et d'une ligne téléphonique compatibles et d'un débit suffisant.

La nature des réseaux Mobiles et fixes peut entraîner des perturbations ou indisponibilités ponctuelles de vos Services (leur capacité dépendant notamment du nombre d'utilisateurs à un même instant).

Pour optimiser l'accès de tous aux **Services Mobiles**, les échanges pourront être priorisés et les débits réduits pour les utilisateurs procédant à des échanges de données très élevés.

Par ailleurs, afin d'élargir l'accès à la téléphonie mobile au plus grand nombre, les opérateurs de réseau se sont réunis afin de permettre à chacun d'émettre et de recevoir des appels dans certaines zones, dites zones blanches. Dans ces zones, le **Service Mobile** peut être restreint et les tarifs de vos communications modifiés, selon des modalités qui sont précisées sur bouyguestelecom.fr.

## 2.2 Quel est le prix de nos services ?

Nos prix figurent dans « les Tarifs ». Ils pourront également comprendre :

- une avance sur consommation au moment de votre commande (ou après) ;
- un dépôt de garantie ;
- des frais de résiliation pour vos **Services Fixes** correspondant au traitement et aux coûts de déconnexion de votre ligne en cas de résiliation de votre part ;
- les éventuelles sommes dues aux éditeurs de services pour lesquelles vous nous déléguez le paiement (sur votre facture ou via un décompte de votre crédit de communication selon votre offre) ;
- les éventuels frais dus notamment en cas de réparation, perte ou vol de l'Équipement.

Les dépôts de garantie vous sont remboursés suite à la restitution de l'Équipement, déduction faite des éventuelles sommes que vous nous devez.

Le prix de vos **Services** pourra être révisé selon la Formule d'Indexation (uniquement en cas de forte évolution de l'indice Insee ICHtrev-TS, supérieure à 5% au cours des 12 mois précédant sa publication). Nous vous en informerons au moins 1 mois à l'avance.

Dans les autres cas d'évolution du prix de votre **Service**, nous vous en informerons au moins 1 mois à l'avance. Vous pourrez alors résilier votre Contrat par courrier postal au plus tard dans les 4 mois suivant cette hausse.

Lorsqu'un prix est lié à une période d'engagement, nous ne modifierons pas ce prix sauf dans les cas suivants :

- application de la Formule d'Indexation et uniquement au-delà de votre période initiale d'engagement ;
- décision législative ou réglementaire, par exemple une hausse de la TVA.

## 2.3 Quelles sont vos modalités de paiement ?

Vous recevez une facture électronique et disposez à tout moment de la faculté d'obtenir une facture papier.

Vous avez le choix entre plusieurs moyens de paiement, sauf modalités commerciales différentes.

Pour la carte bancaire, nous conservons ses informations (hors code de sécurité "CVV2") pendant la durée de ce choix.

Pour les **Services Fixes**, les forfaits et les forfaits Internet Mobile, votre facture est payable dans les 15 jours suivant la date de facturation mensuelle.

Pour les forfaits bloqués, les paiements par prélèvement automatique sont effectués tous les mois à compter de l'activation de votre ligne.

Vos communications depuis l'étranger sont prises en compte dans un délai maximum de 3 mois.

En cas d'inscription sur le fichier Prévelent, retard, incident de paiement ou augmentation substantielle des consommations en cours de contrat, nous pouvons, après vous avoir contacté, vous demander le paiement des sommes dues ou, avec votre accord, faire varier la date de facturation.

Tout retard de paiement entraînera, après relance, l'application d'une pénalité sur la facture suivante, selon les conditions et le montant indiqués dans les "Tarifs".

## 3. QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ?

### 3.1 Nos délais de mise en service

- Pour nos **Services Mobiles** : mise en service dans un délai de 8 jours suivant la réception de votre dossier complet comprenant les Pièces Justificatives ou, pour les offres prépayées, de votre première communication.
- Pour nos **Services Fixes** : mise en service dans un délai de 30 jours à compter de la date de souscription. En cas d'intervention d'un technicien à votre domicile, ce délai est décompté à partir de la date à laquelle l'Installation a été réalisée.

En cas de dépassement de ce délai, vous bénéficiez, sauf faute de votre part, sur demande écrite d'un dédommagement correspondant au nombre de jours où le **Service** n'a pas été fourni. Il prend la forme d'un avoir pour les forfaits des **Services Mobiles**, d'un report de la durée

d'utilisation de votre crédit pour carte prépayée ou du versement d'1€ /jour dans la limite de 30 jours pour les **Services Fixes**.

### 3.2 La continuité de service

Des évolutions techniques ou des opérations de maintenance susceptibles d'améliorer la qualité de nos **Services** peuvent survenir et entraîner une interruption temporaire. Sauf cas d'urgence, nous vous communiquerons les informations relatives à ces opérations.

En cas d'interruption totale des **Services** ou de non-respect du débit minimum pour les **Services Fixes**, nous rétablissons les **Services** dans un délai de 2 semaines maximum. Sans faute de votre part, vous pouvez bénéficier sur demande écrite d'un dédommagement pour les **Services** non fournis selon les mêmes conditions qu'un dépassement de délai de mise en service.

### 3.3 Transfert du Contrat

Nous pouvons transférer votre Contrat à un tiers. Si vos droits et obligations sont modifiés, vous pourrez alors résilier votre Contrat par courrier postal au plus tard dans les 4 mois suivant cette modification.

## 4. QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS ?

### 4.1 Les usages interdits

Vous ne devez pas :

- utiliser les **Services** pour créer un serveur vocal et/ou rerouter et/ou détourner des communications ;
- dégrader les **Services**.

La liste de ces usages interdits est mise à jour sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) et comprend à titre d'exemple :

- la cession, c'est-à-dire la commercialisation ou la transmission de votre **Services** ou de votre **Équipement Fixe** sans notre accord.
- l'utilisation d'un **Service** générant une consommation supérieure à 24h/jour ou permettant de bénéficier d'une rémunération ou d'en faire commerce ou consistant en une numérotation automatique ou continue ;
- les appels vers les numéros d'accès à Internet et certains numéros dont l'acheminement est détourné ou rerouté, notamment via un boîtier radio ;
- les messages électroniques non sollicités (SPAM) ;
- un appel de plus de 3 heures ;
- l'insertion de la **Carte SIM** dans un équipement autre que celui auquel elle était destinée.

Vous ne devez pas utiliser les **Services** à des fins de **Piratage**. Les pratiques ne respectant pas le droit d'auteur ou les droits voisins sont dangereuses pour la création artistique et pour l'économie

du secteur culturel, et sont susceptibles d'être sanctionnées civilement et pénalement. Des offres légales permettent de respecter le code de la propriété intellectuelle et des dispositifs labellisés permettront bientôt de prévenir l'utilisation illicite de votre accès à Internet.

Vous devez veiller à ce que votre accès à Internet ne soit pas utilisé à des fins de reproduction, représentation, mise à disposition ou communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par des droits voisins sans l'autorisation des titulaires des droits lorsqu'elle est requise.

### 4.2 Les conditions d'utilisation du multimédia et des illimités

Les communications illimitées ne sont autorisées qu'entre deux individus et pour un usage privé. Les communications émises au-delà de 199 correspondants différents au cours d'un même mois de facturation ou 129 correspondants différents au cours de la durée de validité d'un même rechargement pour carte prépayée, sont exclues des communications illimitées. Après vous avoir informé de l'atteinte de ces seuils, les communications seront, selon votre offre, facturées hors forfait ou décomptées de votre crédit de communication. Le débit mobile peut être réduit, y compris pour l'utilisation de la TV, au-delà d'un seuil indiqué dans chacune de nos offres. En fonction de l'offre souscrite, les seuils indiqués peuvent être revus à la hausse selon les conditions définies dans les documents spécifiques remis.

### 4.3 La sécurité

Dans le cadre de sa politique de sécurité, BOUYGUES TELECOM applique les mesures de sécurité nécessaires à la prévention des incidents et met en œuvre les moyens lui permettant de réagir à un incident pour limiter l'indisponibilité des **Services** et l'impact sur les données de ses clients.

## 5. QUELLES SONT LES INFORMATIONS PRATIQUES À CONNAÎTRE ?

Si vous commandez ou modifiez vos **Services** à distance, vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la réception de l'**Équipement**, ou de la souscription de l'offre si votre offre n'inclut pas d'équipement, pour renoncer à votre **Service**. Vous pouvez le faire en utilisant le modèle de formulaire de rétractation ou en nous contactant au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Vous avez ensuite 14 jours à compter de votre date de rétractation pour nous renvoyer à vos frais l'**Équipement**, à défaut il vous sera facturé. Pour nos **Services Fixes**, il s'ajoute au délai de mise

en service. Si vous avez demandé l'exécution du **Service** au cours de la période de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation.

Pour conclure votre Contrat depuis le site [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr), vous devez :

- disposer d'une adresse e-mail valide en France métropolitaine ;
- choisir votre **Service** ;
- vérifier votre commande (et le cas échéant la modifier) et prendre connaissance et accepter les conditions contractuelles de votre **Service** (nous vous confirmerons votre souscription par courrier électronique) ;
- activer la ligne depuis le site [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) dans les 15 jours qui suivent la réception du colis. A défaut, votre Contrat sera résilié.

En cas de vol ou de perte de la Carte SIM, informez-nous immédiatement par téléphone pour que nous suspendions votre ligne mobile.

Pour tous les **Services**, vous devez envoyer au Service Clients une lettre recommandée avec avis de réception en précisant "vol" (avec la copie de votre dépôt de plainte) ou "perte". Pour les **Services Mobiles** : nous vous adressons sur demande une nouvelle Carte SIM dans les 5 jours et procédons à sa mise en service sur simple appel. Dans tous les cas, votre Contrat se poursuit et le prix du **Service** reste dû.

En cas d'utilisation de l'Équipement non conforme à sa destination, à son usage habituel ou à son mode d'emploi, ou en cas d'accident, de surtensions électriques, de variations climatiques, d'intervention de personnes non autorisées, vous restez redevable des frais de réparation.

Pour les **Services Fixes** via le réseau fibre, l'intervention d'un prestataire technique à votre domicile peut être nécessaire pour procéder à une Installation pendant laquelle vous devrez être présent.

## 6. VOTRE CONTRAT AU JOUR LE JOUR

### 6.1 Comment communiquer entre nous ?

Nous pouvons vous contacter par écrit, par téléphone ou par l'envoi d'un SMS ou e-mail et, en cas d'impossibilité de vous joindre, par un message sur votre répondeur.

Vous pouvez :

1) contacter le Service Clients par téléphone ou écrire au **Service Clients Bouygues Telecom, 60436 NOAILLES CEDEX.**

2) si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du Service Clients, écrire au **Service Consommateurs Bouygues Telecom, 60436 NOAILLES CEDEX**, qui

traitera votre demande dans les 30 jours suivant sa réception.

**Vous ne devez pas utiliser ces adresses pour le retour de vos équipements.**

En l'absence de réponse dans ce délai, vous bénéficierez, sur demande écrite à ce service :

- pour nos **Services Fixes** : d'un remboursement (ou avoir) au prorata du prix des **Services Fixes** égal au nombre de jours de retard depuis l'expiration de ce délai et dans la limite de 30 jours ;
- pour nos forfaits : d'une minute d'appels offerte par jour de retard utilisable au tarif de la minute incluse dans l'offre souscrite, dans la limite de 30 minutes ;
- pour nos cartes prépayées, d'un report de la durée de votre crédit égal au nombre de jours de retard depuis l'expiration de ce délai. Ce report ne peut pas excéder 30 jours.

3) si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du Service Consommateurs, saisir le Médiateur des communications électroniques sur son site Internet ([www.mediateur-telecom.fr](http://www.mediateur-telecom.fr)) ou à l'adresse communiquée par le Service Consommateurs.

4) Même en cas de désaccord persistant, y compris après l'expiration de la durée de votre carte prépayée, vous bénéficiez des voies de recours légales dans les délais applicables.

### 6.2 Comment conserver votre numéro ?

Vous pouvez demander la portabilité de votre numéro. Celle-ci est possible en trois jours ouvrables, sous réserve d'éligibilité technique (et géographique pour un numéro fixe), et si la ligne à porter est active jusqu'au transfert du numéro. La ligne associée ne doit pas avoir été résiliée jusqu'à la demande de portabilité. Lors de votre souscription, vous devez nous transmettre le numéro à conserver et la date de portage souhaitée ainsi que, pour le mobile, le relevé d'identité Opérateur (RIO). Vous nous mandatez afin de résilier en votre nom et pour votre compte le contrat auprès de votre ancien opérateur. Nous vous recommandons à cet effet de prendre connaissance des conditions de résiliation du contrat vous liant à votre précédent opérateur. Cette résiliation prendra effet avec le transfert effectif de votre numéro. Sauf faute de votre part, vous pouvez bénéficier sur demande écrite d'un dédommagement en cas de dépassement du délai de portabilité.

### 6.3 Quand votre ligne peut-elle être limitée ou suspendue ?

#### I. APRÈS VOUS AVOIR CONTACTÉ :

Sauf régularisation pour les points 1/ et 2/ suivants, nous suspendons les **Services Fixes** et limitons les **Services Mobiles** (impossibilité d'émettre des

appels depuis votre ligne mobile) et les suspendons 9 jours après dans les cas ci-dessous :

- 1) non-paiement d'une facture, d'une avance sur consommation en cours de contrat, d'une échéance ou d'un dépôt de garantie ;
- 2) absence d'information lors de votre changement de coordonnées bancaires ou postales ;
- 3) insertion de votre Carte SIM ou carte d'accès TV dans un équipement non autorisé ;
- 4) non-respect de vos autres engagements, à l'exception des cas de suspension immédiate ci-dessous.

### II. IMMEDIATEMENT :

Nous suspendons immédiatement les **Services Fixes** et limitons les **Services Mobiles** dans les cas ci-dessous :

- 1) fausse déclaration, usurpation d'identité, défaut de régularisation d'un dossier incomplet ou de fourniture des Pièces Justificatives.
- 2) utilisation frauduleuse dans les cas de SPAM, piratage, nuisance au bon fonctionnement ou à la disponibilité du réseau ou des serveurs.

Dans tous les cas :

- la suspension ou la limitation de vos **Services Fixes** ou **Services Mobiles** entraîne l'impossibilité d'accéder aux services fournis par des éditeurs ou des tiers ;
- les prix des **Services** restent dus.

## 6.4 Comment votre Contrat prend-il fin ?

### RÉSILIATION À VOTRE INITIATIVE

Vous pouvez résilier votre Contrat soit par courrier postal avec un préavis de 10 jours à compter de la réception de la demande en nous indiquant le numéro de la ligne fixe et/ou mobile concernée, soit en demandant la portabilité de votre numéro :

- 1) Vous devez payer les redevances restantes jusqu'au terme de la première année d'engagement, et au-delà, un quart des redevances restantes jusqu'au terme de votre engagement. Pour les **Services Fixes**, nous facturons des frais de résiliation correspondant au traitement et aux coûts de déconnexion de votre ligne.
- 2) Si vous justifiez d'un motif légitime, vous pouvez résilier sans frais ou en cas de carte prépayée demander le remboursement du crédit restant.

Les motifs légitimes de résiliation sont notamment les suivants :

- 1) échec de la procédure de portabilité de votre numéro de téléphone de notre fait, dans les 12 jours suivant cet échec ;
- 2) **Service** inaccessible de votre domicile depuis le réseau GSM dans des conditions normales et habituelles, dans les 7 jours de la mise en service initiale ;

3) indisponibilité du **Service Internet Mobile**, pendant une durée de 2 semaines consécutives, dans le mois suivant sa mise en service ;

4) absence de **Services Fixes** pendant 30 jours suivant la réception du courrier de confirmation de souscription ou de l'Installation de l'Équipement Fixe ;

5) déménagement en dehors de la zone de couverture du réseau GSM, ADSL ou fibre selon les **Services** souscrits ;

6) handicap ou maladie rendant impossible l'utilisation des **Services**, ou décès ;

7) notification de recevabilité en commission de surendettement des particuliers ;

8) chômage suite à un licenciement d'un CDI dont vous avez eu connaissance pendant la période d'engagement de l'offre ;

9) mise en détention, pour une durée minimum de 3 mois, dans un établissement pénitentiaire ;

10) force majeure telle que définie par les tribunaux français ;

11) non-respect de nos engagements.

Dans les 3 premiers cas, la résiliation de votre offre prendra effet à la date de votre dernière communication émise. Dans tous les cas vous disposerez :

- Pour les **Services Mobiles**, de 8 jours à compter de la réception de notre accord écrit pour remettre la Carte SIM, et contre remboursement le kit mobile en parfait état, au lieu qui vous sera indiqué.
- Pour les **Services Fixes**, de 30 jours à compter de la réception de notre accord écrit pour remettre l'Équipement Fixe. A défaut, le dépôt de garantie sera conservé et des frais facturés.

Dans tous les cas, vous devez nous régler immédiatement les sommes dues, déduction faite des éventuels avoirs que nous vous devons. La résiliation d'un service optionnel n'entraîne pas la résiliation du Contrat. La résiliation des services fournis par les tiers s'effectue auprès de ces derniers.

### RÉSILIATION À NOTRE INITIATIVE

Nous pouvons résilier votre Contrat sans vous verser d'indemnité :

1) avec un préavis d'1 mois après vous avoir contacté, en cas d'arrêt d'une offre ou au-delà de votre période d'engagement ;

2) à partir du 10<sup>ème</sup> jour suivant la suspension de votre ligne et sauf en cas de régularisation dans les cas suivants : non-paiement d'une facture, d'une avance sur consommation, d'une échéance ou d'un dépôt de garantie, absence d'information lors de votre changement de coordonnées bancaires ou postales, dossier incomplet ;

3) impossibilité pour le technicien de procéder à une Installation à domicile pour le réseau fibre ;

4) absence de **Services Fixes** dans les 30 jours suivant la réception du courrier de confirmation de souscription.

En cas de résiliation, les redevances restantes sont dues suivant les modalités visées ci-dessus.

## 7. INSCRIPTION À L'ANNUAIRE UNIVERSEL

Vous pouvez nous communiquer, sous votre responsabilité, vos coordonnées (numéro de téléphone et nom, prénom ou initiales sous réserve d'homonymie, raison sociale, adresse postale complète ou non, adresse électronique, profession ou activité) en vue de les faire figurer gratuitement dans nos listes destinées aux éditeurs d'annuaire universel et de services de renseignements. Vos coordonnées deviennent alors consultables sous plusieurs formes : annuaires papier, annuaires internet et services de renseignements téléphoniques. Vous pouvez limiter gratuitement leur parution en vous inscrivant sur les listes anti-prospection (interdiction d'utiliser vos informations à des fins commerciales) et anti-annuaire inversé (impossibilité de retrouver vos informations personnelles à partir de votre n° de téléphone) ou en nous communiquant partiellement vos coordonnées (adresse partielle pour les particuliers ou initiales du prénom). Vous pouvez modifier vos choix à tout moment et gratuitement sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) ou auprès du Service Clients.

## 8. VOS DONNÉES PERSONNELLES

Vos données sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Nous utilisons vos données (y compris les données d'acheminement de vos communications) pour vous fournir nos Services. Ces dernières sont transférées hors de l'Union Européenne (Tunisie, Maroc, Algérie, Côte d'Ivoire et Ile Maurice) pour gérer votre Contrat, vos Services et/ou vous proposer nos offres. Nous vous garantissons le même niveau de protection que dans l'Union Européenne.

Dans le cadre de votre souscription, nous pouvons procéder à partir de vos données à une ou plusieurs évaluations en vue de l'attribution de l'offre. En fonction du résultat, nous pouvons être amenés à effectuer une évaluation supplémentaire et/ou vous demander une avance sur consommation et/ou vous proposer une offre en Carte SIM seule. Dans le cas d'une souscription non finalisée, vos données peuvent être conservées pour une durée de 60 jours.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en nous écrivant à : **Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 13-15 avenue du Maréchal Juin, 92366 Meudon La**

**Forêt Cedex**. Sauf opposition de votre part à cette adresse, vous nous autorisez à utiliser vos données pour promouvoir nos **Services**, à les transmettre à des tiers à des fins de promotions commerciales et/ou à des fins d'études.

Toute prospection que nous effectuons par automate d'appel, télécopieur ou courrier électronique sera soumise à votre accord préalable sauf pour la promotion par courrier électronique de produits et de services analogues aux vôtres. Dans ce dernier cas, vous pouvez vous y opposer gratuitement au 603 depuis votre mobile ou sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr).

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations qui vous concernent sont susceptibles d'être communiquées à des organismes de recouvrement et/ou, pour les **Services Fixes**, d'être inscrites dans un fichier de prévention des impayés géré par Bouygues Telecom et/ou, pour les **Services Mobiles**, d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE Préventel accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation de service GSM. Vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de : **GIE PREVENTEL, service des consultations, TSA n° 90 003, 93588 ST OUEN CEDEX**. Vos droits d'accès et de rectification peuvent être exercés auprès de nous à l'adresse Bouygues Telecom indiquée ci-dessus.

Vos appels émis depuis votre ligne vers le numéro court du Service Clients sont automatiquement identifiés.

Lors de l'utilisation d'un service de localisation, nous traitons avec l'éditeur et/ou le constructeur vos données de localisation et d'identification de votre mobile. Elles sont uniquement conservées durant la fourniture du service.

### ANNEXE PRATIQUE :

**Augmentation substantielle des consommations :** lorsque vous avez dépassé le montant de vos redevances périodiques de plus de 20€ en consommation et services.

**Carte SIM :** elle peut être achetée seule ou associée à un Equipement de votre choix, à une carte modem, ou être dans un kit mobile Bouygues Telecom.

**Combiné et ligne téléphoniques :** votre téléphone doit être analogique à numérotation par fréquence vocale et respecter les normes en vigueur pour le réseau commuté français. Pour accéder aux **Services Fixes ADSL**, vous devez disposer d'une ligne analogique isolée raccordée au réseau de boucle locale et éligible. Vous devez en être le titulaire ou être mandaté par ce dernier pour que nous puissions effectuer les démarches auprès de l'opérateur concerné, sauf si vous avez décidé de conserver votre numéro de téléphone pour les **Services Fixes**, nous vous attribuerons un nouveau numéro non géographique.

**Débits :** sauf mention contraire, les débits indiqués sont des maximums théoriques. Ils dépendent de votre emplacement géographique, du nombre d'utilisateurs à un instant donné et de l'Équipement et du Matériel utilisés. De plus, pour les **Services Fixes**, les débits et les offres accessibles dépendent de la compatibilité de la ligne qui raccorde votre logement à nos installations ou à celles d'un opérateur tiers dans les cas de Dégroupage Partiel. **ADSL/fibre :** le débit descendant minimum garanti est de 128 Kbit/s.

Bbox	ADSL	VDSL	Zone 30	Zone 100	Zone 200	Zone 1 Gb/s
Descendant	Débit descendant atteignable en général de 1 Mb/s à 15 Mb/s	Débit descendant atteignable en général de 1 Mb/s à 15 Mb/s pouvant être compris entre 15 Mb/s et 50 Mb/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1 km)	Jusqu'à 30 Mb/s	Jusqu'à 100 Mb/s	Jusqu'à 200 Mb/s	Jusqu'à 1 Gb/s
Montant	Débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s	Débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s, pouvant atteindre 8 Mb/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1 km)	Jusqu'à 1 Mb/s	Jusqu'à 5 Mb/s	Jusqu'à 10 Mb/s	Jusqu'à 200 Mb/s
Accès TV	Débit descendant minimum de 3,6 Mb/s (8,7 Mb/s pour la TV HD)		Pas de débit minimum			

**Dégroupage Partiel ou Total pour l'ADSL :** ensemble des opérations permettant de brancher votre ligne téléphonique sur nos équipements. En cas de Dégroupage Partiel (l'abonnement auprès de l'opérateur historique est nécessaire pour bénéficier de certains services type fax, minitel, alarme médicale ou de sécurité, interphone, terminal de paiement...), l'abonnement téléphonique souscrit auprès d'un opérateur tiers est maintenu et vous restez redevable des factures correspondantes. Vous conservez le numéro de téléphone associé avec cet opérateur tiers. Pour bénéficier de notre service de téléphonie fixe, vous devez relier votre combiné téléphonique à la box. Vous nous donnez mandat en cas de Dégroupage Total afin que nous résiliions votre abonnement téléphonique auprès d'un opérateur tiers. Il n'entraîne pas la résiliation automatique des autres services auxquels vous pouvez avoir souscrit auprès d'un autre opérateur fixe ou d'un autre fournisseur d'accès à internet, et que vous devez résilier directement auprès de lui.

**Équipement :** désigne le mobile, la tablette, la clé Internet, le hotspot mobile et/ou l'Équipement Fixe. L'**Équipement Fixe** comprend : la box, le cas échéant le(s) décodeur(s) box TV et la Carte d'accès TV associée ainsi que les accessoires (câbles, télécommande, alimentation, boîtier de raccordement...).

**Carte d'accès TV :** uniquement pour les **Services Fixes** avec fibre optique jusqu'au quartier ou pied d'immeuble. Carte à insérer dans votre Équipement Fixe permettant l'accès aux chaînes TV incluses dans l'offre.

**Formule d'Indexation :** votre Formule d'Indexation est basée sur un indice publié par l'Insee et usuellement utilisé dans les clauses d'indexation. Nous ne réviserons le prix de votre **Service** que si la variation annuelle à la date de publication de l'indice est supérieure à 5%. Nous n'appliquerons alors que la moitié de la variation constatée. Pour en savoir plus, vous pouvez obtenir des informations pratiques dans notre FAQ sur bouyguetelecom.fr. L'indice retenu pour la Formule d'Indexation est l'indice du "coût horaire du travail révisé - Tous salariés du Secteur d'activité Information Communication" publié par l'Insee sous la référence ICHtrv-TS [code1565192]. Vous pouvez consulter cet indice sur le site Internet de l'Insee [www.insee.fr](http://www.insee.fr) rubrique indices.

**1) Calcul de la variation de l'indice ICHtrv-TS :**  
Variation indice en % = (indice nouveau - indice ancien) / indice ancien

**2) Calcul du prix mensuel révisé :** Prix révisé = Prix ancien x (1 + [0,5 x variation de l'indice en %])  
En cas de disparition de l'indice, nous vous communiquerons préalablement l'indice de remplacement choisi par l'Insee.

**Installation :** l'installation à domicile pour le réseau fibre comprend le 1<sup>er</sup> déplacement du technicien, sous réserve de faisabilité et, si nécessaire, le raccordement au réseau via la pose d'une prise et d'un câble (<10m), ainsi que le branchement et la mise en service de l'Équipement Fixe. Si une autorisation est nécessaire en vue de cette installation, vous devez en disposer au moment du rendez-vous avec le technicien. Si l'installation nécessite un investissement supérieur au montant cumulé de 3 mois d'abonnement pour les **Services Fixes** ou que l'installation suppose une intervention technique spécifique, nous ne procéderons pas à l'installation et nous résilierons le Contrat dans les conditions de l'article 6.4.

**Matériel :** désigne votre installation nécessaire pour l'utilisation des **Services Fixes**, et comprenant notamment :

1) Combiné téléphonique ;

2) Téléviseur : cathodique ou écran plat ou projecteur avec : prise péritel, HDMI ou DVI (avec adaptateur DVI/ HDMI) ou YPrPb (câbles non fournis). YPrPb ne

permet pas de visionner les programmes protégés contre la copie privée. La TV HD est disponible avec un téléviseur compatible, une entrée et un câble HDMI.

**3°) Ordinateur avec la configuration minimum suivante :**

- lecteur de CD-ROM ou DVD-ROM ;
- PC processeur 900MHz ou supérieur, ou Mac OSX processeur G4 avec 256 Mo de mémoire vive ou supérieur ;
- Windows 98SE ou ME/2000 avec 128 Mo de mémoire vive ou Windows XP avec 256 Mo de mémoire vive ou Windows Vista (ou Windows 7) avec 1 Go de mémoire vive ;
- connectique : prise Ethernet 100BT ou WiFi ;
- résolution d'écran minimale 1024\*768.

**Pièces Justificatives :** documents que Bouygues Telecom peut vous demander lors de la souscription. En cas de souscription à distance, vous devez fournir ces Pièces Justificatives dans un délai de 8 jours à compter de la souscription. Il s'agit de :

- Copie : Carte nationale d'identité, passeport (UE, Monaco, Andorre), carte de séjour ou de résident français valable encore 6 mois. Dans le cas où l'adresse figurant sur l'une des pièces d'identité précitées est située hors du territoire français, vous aurez accès à notre service en souscrivant à une offre **Carte SIM** seule.
- En outre (à l'exclusion des Clients Cartes prépayées et des souscriptions à distance) : chèque annulé et RIB d'un compte domicilié en France ou à Monaco, et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (lorsque l'adresse postale portée sur un formulaire n'apparaît sur aucune des pièces ci-dessus).

**Piratage :** la contrefaçon est un délit sanctionné par 3 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende. Elle peut engager votre responsabilité civile (notamment dommages et intérêts), conduire à l'interdiction de poursuivre l'exploitation contrefaisante, la publication de la décision de condamnation, la destruction des contrefaçons et la confiscation des recettes.

**Précautions : Actions recommandées par les autorités sanitaires :**

- **Utiliser un kit oreillette (ou kit piéton) pendant les appels téléphoniques :** vous réduisez votre exposition dès que vous éloignez le terminal de votre corps (tête et tronc). Téléphoner avec un kit oreillette permet ainsi de réduire l'exposition de votre tête. Ce conseil vaut particulièrement pour les utilisateurs les plus intensifs. Il est conseillé aux femmes enceintes qui utilisent un kit oreillette d'éloigner le terminal du ventre et aux adolescents de l'éloigner du bas ventre. Il convient également de respecter les conditions d'usage qui sont fixées par le fabricant dans la notice de l'appareil. Celle-ci peut indiquer une distance à maintenir entre le tronc et le terminal en communication.

- **Téléphoner de préférence dans les zones où la réception radio est de bonne qualité :** votre mobile ajuste automatiquement sa puissance d'émission en fonction des signaux radio qu'il reçoit du réseau de votre opérateur. Quand la réception radio est de bonne qualité (4 ou 5 barrettes sur l'écran de votre téléphone), votre mobile émet plus faiblement – ce qui réduit d'autant votre exposition aux ondes radio.

- **Conseiller à vos enfants et adolescents une utilisation modérée du téléphone mobile :** veiller à les informer des moyens permettant de réduire leur exposition quand ils communiquent avec leur mobile. Si des effets sanitaires étaient mis en évidence, les enfants et adolescents pourraient être plus sensibles, étant donné que leur organisme est en cours de développement. Pour utiliser les applications ludo-éducatives, l'utilisation du mode avion permet de réduire les expositions inutiles.

- **Si vous portez un implant électronique :** Pacemaker, pompe à insuline, neurostimulateur... éloigner le terminal d'au moins 15 cm de cet implant et utiliser le téléphone uniquement du côté opposé à celui de l'implant, en raison des risques d'interférences. Il vous est recommandé de parler de ce sujet avec votre médecin car celui-ci connaît les caractéristiques de votre appareil médical.

- **Consulter la notice d'emploi élaborée par le fabricant :** les clés d'accès à Internet, les hotspots mobiles et les tablettes sont soumis aux mêmes obligations réglementaires que les mobiles. Le constructeur peut indiquer, dans sa notice, une distance à respecter entre votre tronc et la clé d'accès à Internet ou la tablette, quand celle-ci est connectée à internet.

- **Ne pas utiliser un mobile en conduisant :** avec ou sans kit mains-libres, cela constitue un réel facteur d'accident grave.

- **Respecter les restrictions d'usage spécifiques à certains lieux (hôpital, avion...) :** il est nécessaire de respecter les consignes de sécurité propres à certains lieux.

- **Ne pas écouter de la musique à pleine puissance avec son mobile de façon prolongée :** cela peut dégrader l'audition de façon irrémédiable.

**Réseau ADSL :** Asymmetric Digital Subscriber Line ou liaison numérique asymétrique, le réseau ADSL utilise votre ligne téléphonique fixe. La construction de ligne ADSL vous permet d'ouvrir une ligne téléphonique fixe afin de bénéficier d'un **Service Fixe** en **Dégroupage Total** sans abonnement téléphonique auprès d'un opérateur tiers. Pour cela, vous devez être en zone éligible et ce service peut nécessiter une étude de faisabilité préalable.

**Réseau fibre :** Le réseau fibre est constitué de fibre optique jusqu'au domicile ou quartier/immeuble (dans ce cas le raccordement du domicile s'effectue via un câble coaxial) selon votre éligibilité.

# INFORMATIONS SUR VOTRE CONTRAT DE SERVICE

Cette fiche, non exhaustive, résume les points essentiels de votre contrat avec Bouygues Telecom. Pour en connaître le détail, nous vous invitons à lire attentivement et intégralement les Conditions Générales de Service figurant p. 60 à 67.

## ■ Services proposés

Bouygues Telecom fournit des Services Fixes, Mobiles et Internet Mobile via l'accès à son réseau fixe ou mobile.

## ■ Conditions de souscription du contrat

Votre Contrat est constitué du formulaire de souscription, des Conditions Générales de Service et des "Tarifs". Nous vous recommandons de lire attentivement ces documents avant de signer votre contrat.

Pour souscrire, les pièces suivantes sont nécessaires : pièce d'identité (UE, Monaco, Andorre) en cours de validité, chèque annulé et RIB (sauf cartes prépayées et Offres box) au nom du titulaire et dans certains cas, justificatif de domicile. Une avance sur consommation et/ou un dépôt de garantie pourront vous être demandés au moment de votre commande ou après.

## ■ Durée de l'engagement

Vous signez votre contrat pour une durée indéterminée et selon votre offre avec une durée d'engagement minimale d'un an. Certaines offres sont disponibles sans engagement. Votre ligne mobile est mise en service dans les 8 jours suivant la réception des pièces justificatives ou de votre 1<sup>er</sup> appel pour Carte prépayée (30 jours pour les Services Fixes à compter de la réception du courrier de confirmation de souscription).

Vous pouvez le résilier par Internet sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) ou par courrier postal au Service Clients avec un préavis de 10 jours. Sauf cas particuliers, vous devez payer les redevances restantes jusqu'au terme de la 1<sup>ère</sup> année d'engagement, et au-delà, 1/4 des redevances restantes jusqu'au terme de votre engagement.

Si vous ne payez pas vos factures, votre ligne fixe sera suspendue et votre ligne mobile pourra être limitée à la réception des communications métropolitaines, puis suspendue.

## ■ Tarifs

Les tarifs des Services Bouygues Telecom sont détaillés dans ce document disponible gratuitement dans votre point de vente ou sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr).

## ■ Modalités de Paiement

Votre facture est payable au plus tard 15 jours suivant la date de facturation mensuelle pour forfaits Bouygues Telecom et Services Internet Mobile et Fixe. Les redevances périodiques sont perçues d'avance pour le mois suivant. Les communications sont facturées à l'issue de la période de consommation. Pour les Forfaits bloqués Bouygues Telecom, le premier paiement par prélèvement automatique intervient à compter de l'activation de votre ligne. Vous pouvez régler votre facture par prélèvement bancaire, carte bancaire, et en plus pour les forfaits Bouygues Telecom, TIP, chèque ou mandat-compte (modes de paiement gratuits).

## ■ Service Clients

Le Service Clients est à votre disposition du lundi au samedi de 8h à 20h. Retrouvez les coordonnées de votre Service Clients et le prix de l'appel en p. 22. Pour les personnes sourdes et malentendantes : le Service Clients est accessible depuis [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr), rubrique contact de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés). En cas de réclamation, si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée par le Service Clients, vous pouvez vous adresser au Service Consommateurs.

## ■ Perte et vol

En cas de perte ou de vol de votre mobile, vous devez immédiatement appeler Bouygues Telecom afin que votre ligne soit mise hors service. Dans tous les cas, confirmez le vol ou la perte par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'une copie de la plainte déposée auprès des autorités compétentes. Votre Contrat se poursuit et le prix du Service reste dû.







# NOUS CONTACTER EN TOUTE LIBERTÉ



[bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr)

PRÈS DE  
**580**  
MAGASINS

**Magasins Bouygues Telecom**



**3106** (gratuit depuis un fixe)

Tarifs TTC en vigueur du 17/11/2014 au 18/01/2015 et susceptibles  
d'être modifiés par Bouygues Telecom conformément à l'article 2.2  
" Quel est le prix de nos services ? "

des Conditions Générales de Service de Bouygues Telecom.  
Vérifiez la disponibilité des offres auprès de votre revendeur.

 **IMPRIM'VERT®**

 **PEFC®** 10-31-1087 Imp.Vincent 37 Tours

**Bouygues**  
Telecom 

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE À DISTANCE APPLICABLES À COMPTER DU 17 NOVEMBRE 2014

## I. OBJET

Les présentes conditions générales de vente à distance ont pour objet de définir les conditions de vente à distance (ci-après «Conditions Générales de Vente à Distance») par **BOUYGUES TELECOM** de ses téléphones et/ou cartes SIM (ci-après «Produit(s)») et de ses accessoires (ci-après «Accessoire(s)'). Les Conditions Générales de Vente à Distance complètent les Conditions Générales de Service (ci-après «Conditions Générales de Service») et les Tarifs (ci-après les «Tarifs») applicables aux Services avec lesquels elles forment un ensemble indivisible (ci-après le «Contrat»).

## II. COMMANDE D'UN PRODUIT ET/OU D'UN ACCESSOIRE

Toute commande d'un Produit et/ou un Accessoire, par Internet, téléphone ou retour de bon de commande, nécessite que vous disposiez d'une **carte bancaire valide** et que la livraison s'effectue à votre domicile en France métropolitaine.

### II.1 Commande par Internet :

- Vous devez disposer d'une adresse e-mail valide accessible depuis un ordinateur.
- Lors de votre commande, vous choisissez le(s) Produit(s) et/ou Accessoire(s) qui composent votre commande. Un récapitulatif de votre commande est présenté en ligne. Vous pouvez le modifier ou l'accepter pour confirmer votre commande.
- Lors de votre commande, vous devez prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente à Distance, des Conditions Générales de Service, des Tarifs et les accepter. Vous recevrez ensuite, à votre adresse e-mail, une confirmation du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) choisi(s).
- Vous recevrez ensuite une confirmation avec votre commande des Conditions Générales de Service, des Conditions Générales de Vente à Distance et des Tarifs.
- Sauf mentions contraires, vous disposez d'un délai de sept (7) jours à compter de la réception de votre colis pour procéder à l'activation de votre ligne (sauf rétractation de votre part selon les modalités précisées à l'article VII). Pour ce faire, il vous suffit de demander son activation via votre suivi de commande. Sauf mentions contraires, dans ce même délai de sept (7) jours, vous devez retourner votre autorisation de prélèvement complétée et signée à votre banque.

Les données électroniques contenues dans le bon de commande complété et validé par vos soins ont valeur probatoire. **BOUYGUES TELECOM** se réserve le droit, préalablement à la livraison du (des) Produit(s) et/ou Accessoire(s), de procéder à des vérifications portant sur ces informations.

### II.2 Commande par téléphone :

- En cas d'appel téléphonique de votre part vous avez la possibilité selon votre choix :
  - d'être redirigé vers notre site **BOUYGUES TELECOM** de commande en ligne. Dans ce cas, **BOUYGUES TELECOM** vous adresse préalablement un courrier électronique récapitulant votre commande et vous invitant à finaliser cette commande sur notre site internet. A défaut de finalisation, la commande est annulée dans un délai de 5 jours à compter de votre commande passée par téléphone. Dans l'hypothèse d'une finalisation de votre commande, les dispositions de l'article II.1 s'appliquent.
  - de poursuivre et finaliser votre commande par téléphone. Dans ce cas, **BOUYGUES TELECOM** vous adresse avec votre commande une confirmation de l'offre acceptée par téléphone et un formulaire de souscription. Vous vous engagez à retourner à **BOUYGUES TELECOM** un exemplaire du formulaire de souscription dûment complété, signé et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de réception de votre colis, sauf rétractation de votre part selon les modalités précisées à l'article VII. Suite à la réception de ces documents et après vérification de leur conformité, **BOUYGUES TELECOM** procédera à l'activation de votre ligne. En cas de vérification non conforme, vous serez contacté par Bouygues Telecom et vous serez invité à retourner votre commande selon les modalités précisées à l'article VII.

## III. PRIX

Le prix applicable est celui indiqué sur le récapitulatif de votre commande (dans l'e-mail de confirmation pour une commande par Internet ou dans le courrier de confirmation de l'offre pour une commande par téléphone). Le prix du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) est payable à la commande et indiqué en euro toutes taxes comprises et hors frais de livraison. Ces éventuels frais vous sont indiqués au fur et à mesure de la commande et sont facturés à la fin de la commande en supplément du prix du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s), sélectionné(s).

En l'absence d'activation de votre ligne dans le délai visé à l'article II et à défaut de rétractation de votre part selon les modalités visées à l'article VII, vous êtes redevable envers **BOUYGUES TELECOM** d'une somme indiquée au moment de la commande et correspondant à la valeur du Produit et le cas échéant de l'Accessoire, sans souscription de ligne et qui sera facturée à partir des coordonnées bancaires de votre carte bancaire fournie au moment de la commande.

Jusqu'au règlement de la somme précitée, le Produit sera rendu inutilisable par **BOUYGUES TELECOM** avec tout service de télécommunication. Pour les professionnels, tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

## IV. DISPONIBILITÉ

Les Produits et Accessoires sont disponibles tant qu'ils sont visibles sur le site. Dans l'hypothèse où un Produit ou Accessoire est manquant, vous serez contacté dans les 48 heures ouvrées à compter de la date de votre commande :

- En cas de commande par Internet : par e-mail ;
- En cas de commande par téléphone : par e-mail (si renseigné), par téléphone ou par courrier (cachet de la poste faisant foi).

Ce contact vous permettra de connaître dans quels délais le Produit ou l'Accessoire pourrait être livré.

**En cas d'indisponibilité totale du Produit ou de l'Accessoire commandé, vous pouvez demander soit le remboursement du prix de l'ensemble de votre commande dans le cas où elle aurait été facturée et encaissée, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter du paiement, soit le remplacement par un Produit ou Accessoire d'un prix équivalent.**

## V. LIVRAISON

Les commandes sont livrées, en France métropolitaine, à l'adresse renseignée au moment de la commande et selon le mode de livraison que vous avez choisi. Sous réserve de disponibilité, et de la réception et validation de vos dossiers et moyen de paiement par **BOUYGUES TELECOM**, la livraison de votre commande intervient au plus tard à la date mentionnée sur le site.

En cas de commande le week-end ou un jour férié ou chômé, les délais sont décomptés à partir du premier jour ouvré suivant.

**Vous disposez d'un délai de 24h après la livraison du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) pour signaler tout élément manquant auprès du Service Clients Vente à Distance au 0981 660 981 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) afin de permettre à BOUYGUES TELECOM de faire valoir vos droits auprès du transporteur retenu.** Vous êtes tenu informé dans un délai de cinq (5) jours sur les délais d'acheminement de l'élément manquant après vérification par **BOUYGUES TELECOM**.

## VI. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

Le transfert de propriété du (des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) commandé(s) est subordonné à l'encaissement effectif et intégral du prix.

Les risques (notamment vol, perte, détérioration) vous sont transférés dès la livraison du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) et aucun remboursement ne pourra être demandé à **BOUYGUES TELECOM** à ce titre.

## VII. DROIT DE RÉTRACTATION/RETOUR

**VII.1.** Vous disposez d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours pour changer d'avis pour chacun de vos Produit(s) et/ou Accessoire(s) à compter de la réception de votre commande.

Vous pouvez demander un remboursement au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, par exemple en utilisant le modèle de formulaire de rétractation ou en contactant le **Service Clients Vente à Distance (au 0981 660 981 - prix d'un appel local depuis un téléphone fixe - pour toute souscription à une offre BOUYGUES TELECOM, et au 0981 660 982 - prix d'un appel local depuis un téléphone fixe - pour toute souscription à un forfait bloqué).**

Le(s) Produit(s) et/ou Accessoire(s) dont le remboursement est demandé devra(ont) ensuite être renvoyé(s) sous quatorze (14) jours à l'adresse indiquée et avec le numéro de retour communiqué par le Service Clients Vente à Distance, dans son(leur) emballage(s) d'origine, complet(s), avec les éventuels cadeaux ou primes associés, et en parfait état.

Pour des raisons de sécurité, nous vous conseillons d'effectuer un envoi en recommandé. Les frais de retour sont à votre charge.

Toute commande retournée incomplète à l'adresse indiquée et/ou en cas d'absence du numéro de retour et/ou le retour du (des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) à une adresse différente de celle communiquée par le Service Clients Vente à Distance ne sera pas traitée comme retour et donc non remboursée.

**VII.2.** En cas de vérification non conforme, telle que mentionnée à l'article II pour une commande par téléphone, vous êtes invité à retourner, dans un délai de 15 jours à compter de la réception de votre commande, à **BOUYGUES TELECOM**, le(les) Produit(s) et/ou Accessoire(s) commandé(s) (le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi) et en demander le remboursement à l'adresse indiquée et avec le numéro de retour communiqué par le **Service Clients Vente à Distance (au 0981 660 981 - prix d'un appel local depuis un téléphone fixe - pour toute souscription à une offre BOUYGUES TELECOM, et au 0981 660 982 - prix d'un appel local depuis un téléphone fixe - pour toute souscription à un forfait bloqué).**

## VIII. GARANTIE

**VIII.1.** Les Produits commercialisés par **BOUYGUES TELECOM** bénéficient, à compter de la date de livraison portée sur la lettre de livraison, d'une garantie commerciale de un (1) an en France métropolitaine. Dans le cadre de cette garantie commerciale, les réparations des Produits reconnus défectueux par **BOUYGUES TELECOM**, seront effectués pièces et main d'œuvre, sur présentation de votre facture d'achat. Afin de bénéficier de cette garantie, vous devez vous rendre dans un Point **SAV BOUYGUES TELECOM** dont la liste est disponible à l'adresse suivante [www.sav.bouyguetelecom.fr](http://www.sav.bouyguetelecom.fr) ou par téléphone au Service SAV 0981 660 930 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe). Vous devez conserver votre facture d'achat afin de pouvoir bénéficier de la garantie.

**VIII.2.** Les Accessoires, commercialisés par **BOUYGUES TELECOM** bénéficient, à compter de la date de livraison portée sur la lettre de livraison, d'une garantie constructeur. Dans ce cadre, les réparations du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) reconnu(s) défectueux par le constructeur, seront effectuées pièces et main d'œuvre, sur présentation de votre facture d'achat. Les frais d'envoi restent à votre charge. Cette garantie ne couvre pas les cas énumérés à l'article VIII.1. et est détaillée et consultable sur la page d'accueil du site [www.laboutique.bouyguetelecom.fr](http://www.laboutique.bouyguetelecom.fr) (rubrique du bas de page « FAQ ») ou au 0981 660 981 (prix d'un appel local depuis un téléphone fixe) pour toute souscription à une offre **BOUYGUES TELECOM** et au 0981 660 982 (prix d'un appel local depuis un téléphone fixe) pour toute souscription à un forfait bloqué.

**VIII.3.** Les garanties commerciale et constructeur sont valables pour un usage normal du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) et ne couvrent pas, notamment :

- Les dommages dont la cause est extérieure au Produit ou Accessoire : la négligence, une mauvaise utilisation, un choc ou une chute, une mauvaise connexion, les effets de surtensions électriques, une protection insuffisante contre l'humidité, la chaleur ou le gel, la foudre, les dégâts des eaux, les modifications, réparations ou leurs tentatives effectuées par une personne non habilitée par **BOUYGUES TELECOM** et plus généralement les dommages de toute nature dont l'origine est postérieure à la livraison,
- Les dommages subis par l'utilisateur du fait d'un mauvais fonctionnement du(des) Produit(s) ou Accessoire(s) éventuels et, notamment, toute perte d'exploitation, tout préjudice commercial, financier ou moral,
- Perte, vol ou bris du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) éventuels,
- L'utilisation du Produit sur un autre réseau que celui exploité par BOUYGUES TELECOM, y compris ceux avec lesquels **BOUYGUES TELECOM** a un accord, ou avec des services annexes non agréés par **BOUYGUES TELECOM**.

**VIII.4.** Les garanties commerciale et constructeur (VIII.1. et VIII.2.) n'excluent pas la garantie légale de conformité ou celle des vices cachés reproduites à la fin du présent article. Les conditions de mise en oeuvre de ces dernières garanties sont détaillées et consultables sur la page d'accueil du site [www.laboutique.bouyguetelecom.fr](http://www.laboutique.bouyguetelecom.fr) (rubrique du bas de page « FAQ ») ou au 0981 660 981 (Prix d'un appel local depuis un téléphone fixe) pour toute souscription à une offre **BOUYGUES TELECOM** et au 0981 660 982 (prix d'un appel local depuis un téléphone fixe) pour toute souscription à un forfait bloqué.

**VIII.5.** Articles relatifs aux conditions de mise en oeuvre et au contenu de la garantie légale de conformité et à la garantie des vices cachés :

- Articles L211-4 du Code de la Consommation :  
« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.»
- Article 1644 du Code Civil :  
« Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts. »
- Articles L211-5 du Code de la Consommation :  
« Pour être conforme au contrat, le bien doit :  
1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :  
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;  
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;  
2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les

parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.»

- Article L211-9 du Code de la Consommation :  
« En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien.  
Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte-tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur ».
- Article L211-10 du Code de la Consommation :  
« Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.  
La même faculté lui est ouverte :  
1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L.211-9 ne peut être mise en oeuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;  
2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.  
La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur ».
- Article L211-11 du Code de la Consommation :  
« L'application des dispositions des articles L. 211-9 et L. 211-10 a lieu sans aucun frais pour l'acheteur.  
Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts ».
- Articles L211-12 du Code de la Consommation :  
« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.»
- Article 211-13 du Code de la Consommation :  
« Les dispositions de la présente section ne privent pas l'acheteur du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du code civil ou toute autre action de nature contractuelle ou extracontractuelle qui lui est reconnue par la loi ».
- Article 1641 du Code Civil :  
« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »
- Article 1644 du Code Civil :  
« Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts ».
- Article 1645 du Code Civil :  
« Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur ».
- Article 1646 du Code Civil :  
« Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente ».
- Article 1647 du Code Civil :  
« Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts ».
- Article 1644 du Code Civil :  
« Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents.  
Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur ».
- Article 1648 du Code Civil :  
« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices apparents ou des défauts de conformité apparents ».

## IX. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Nous vous rappelons que vos Conditions Générales de Service **BOUYGUES TELECOM** s'appliquent en ce qui concerne la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en nous écrivant à : **Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 13-15 avenue du maréchal Juin, 92366 Meudon la forêt Cedex.**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE APRÈS VENTE 17 NOVEMBRE 2014



Nous vous présentons les conditions générales dans lesquelles vous pouvez bénéficier de la garantie et des prestations du Service Après Vente des équipements et de leurs accessoires d'origine (contenus dans le coffret) achetés en Club Bouygues Telecom ou depuis le site bouyguetelecom.fr. Si vous êtes clients Forfaits, vous pouvez également bénéficier de conditions spécifiques de garantie et de prestations du Service Après-Vente selon les modalités figurant dans les "Tarifs".

## Quelles sont les garanties prises en compte ?

Sauf offres commerciales particulières, les équipements (y compris le chargeur) bénéficient d'une garantie contre tout défaut de fabrication survenant dans les 12 mois et dans les 3 mois pour les accessoires d'origine (batterie, antenne, kit oreillette) à compter de leur date d'achat. Toute panne des équipements intervenant pendant la période de garantie contractuelle donne lieu gratuitement à leur réparation ou à leur remplacement neuf ou remis à neuf, sous réserve que le réparateur agréé ne diagnostique pas une utilisation anormale ou non conforme aux conditions de la garantie. Sont exclues de la garantie les pannes :

1. survenant au-delà de la période de garantie
2. résultant d'une cause extérieure à l'équipement telle qu'une utilisation anormale après la vente (choc, chute, mauvaise connexion, réparation ou tentative de réparation effectuée par une personne non habilitée par le constructeur, présence de trace d'oxydation par contact anormal avec une source de chaleur et/ou d'humidité, absence ou déformation de l'antenne), qu'elle apparaisse ou non pendant la période de garantie, mauvaise installation de votre part, incendie, dommage électrique, dégât des eaux, force majeure.
3. survenant sur des terminaux souscrits ailleurs qu'au 614, sur bouyguetelecom.fr ou dans un magasin Bouygues Telecom (en particulier terminal échangé auprès d'un assureur ou d'un constructeur, terminal acquis dans un autre réseau de distribution...).

## Quels sont les éléments non garantis et hors garantie ?

En cas de panne non garantie et hors garantie affectant l'équipement, vous recevrez :

- soit un devis par courrier électronique soit par courrier postal que vous devez nous retourner avec votre décision d'acceptation ou de refus dans les 15 jours à compter de sa réception.
- soit un avis de non réparation si celle-ci s'avère impossible après un diagnostic détaillé.

Sauf en cas d'avis de non réparation ou de réserves émises au moment de la restitution de l'équipement, le prix de la réparation ou de l'échange est payable pour les clients Forfait sur la prochaine facture, pour les clients Prépayés, par chèque à l'ordre de Bouygues Telecom, à compter de la restitution de l'équipement réparé ou de la remise de l'équipement échangé.

En cas d'échange, si l'équipement restitué s'avère présenter une panne non couverte par la garantie, l'équipement de substitution vous sera facturé conformément aux modalités qui vous auront été préalablement communiquées lors du diagnostic effectué au 614.

## Quels sont les risques liés à la réparation et la restitution ?

- La réparation ou l'échange de votre équipement peut entraîner notamment en cas de mise à jour du logiciel la perte de données stockées (photos, vidéos, numéros enregistrés, etc.).
- En cas d'échange standard ou de remplacement de la carte mère/logique, l'équipement pourra être verrouillé sur le réseau Bouygues Telecom. Dans cette hypothèse, vous pourrez demander gratuitement son déverrouillage depuis le site bouyguetelecom.fr ou sur simple appel à votre Service Client.
- Vous serez informé par mail et/ou SMS du retour de votre équipement soit à l'adresse de livraison que vous nous avez indiquée lors de votre prise en charge via votre Espace client sur bouyguetelecom.fr soit dans le Club Bouygues Telecom où vous avez déposé votre équipement.
- En cas de SAV depuis un Club Bouygues Telecom, vous vous engagez à venir rechercher votre équipement dans les 45 jours à compter de la date de signature du bulletin d'intervention. Au-delà de ce délai, vous acceptez que la propriété de votre équipement

soit transférée de plein droit à Bouygues Telecom qui pourra alors en disposer librement et si une réparation a été effectuée que le prix de la réparation soit encaissé ou prélevé.

. En cas d'échange, vous vous engagez à venir chercher votre nouvel équipement dans les 15 jours à compter de la livraison en Club.

. En cas de SAV depuis bouyguetelecom.fr, si vous êtes absent lors de la livraison vous devrez récupérer votre équipement dans les 10 jours à compter du dépôt de l'avis de passage et à l'adresse indiquée sur ce dernier.

La garantie fournie par Bouygues Telecom ne fait pas obstacle à l'application de la garantie légale des vices cachés et à la garantie légale de conformité.

## Quelles sont les modalités de prêt d'un équipement ou accessoire suite à son dépôt d'un tel produit en Club Bouygues Telecom ?

Dans le cas d'un envoi en réparation, nous mettons à votre disposition un coffret de prêt. Dans les 15 jours qui suivent le retour de réparation de votre téléphone, vous devez nous restituer, en bon état, l'intégralité de l'offre de prêt.

- Clients prépayés et Forfaits Bloqués, le prêt d'un équipement est subordonné à la remise d'un dépôt de garantie de 150€ TTC par chèque à l'ordre de Bouygues Telecom qui sera conservé jusqu'à la restitution du dit matériel.

- Client Forfait, vous serez prélevé sur votre prochaine facture en cas de non-restitution à la date convenue, restitution incomplète ou en mauvais état, de l'un des montants suivants : **150€ TTC** pour un équipement, 45€ TTC pour une batterie ou un chargeur, 10€ TTC pour un autre élément du coffret de prêt. Ces montants sont cumulables, dans la limite de 200€ TTC.

L'encaissement des sommes entraînera le transfert de la propriété de l'équipement prêté non restitué à votre profit.

## ARTICLES RELATIFS À LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ ET À LA GARANTIE DES VICES CACHÉS

### Article L211-4 du Code de la Consommation :

"Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existants lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultants de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité."

### Article L211-5 du Code de la Consommation :

"Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté."

### Article L211-12 du Code de la Consommation :

"L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien."

### Article 1641 du Code Civil :

"Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus."

### Article 1648 du Code Civil :

"L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices apparents."

## PROCÉDÉ DE RÉTRACTATION

1/ Pour une prise en compte immédiate de votre demande de rétractation, nous vous invitons à appeler le Service Clients au : 614 ou 611\*. A défaut, complétez et signez ce formulaire de rétractation et renvoyez-le à l'adresse suivante : Bouygues Telecom - Service Clients - 60436 Noailles cedex au plus tard le 14<sup>ème</sup> jour suivant la réception de votre équipement (mobile, box,...) ou la souscription de votre offre s'il s'agit d'une offre sans équipement.

2/ Si vous disposez d'un équipement, vous avez 14 jours à compter de votre date de rétractation pour nous l'expédier dans son emballage d'origine avec l'ensemble de ses accessoires à

l'adresse figurant sur le bon de retour qui vous sera adressé par le Service Clients. Pour des raisons de sécurité, nous vous conseillons d'effectuer un envoi en recommandé. Les frais de retour sont à votre charge.

3/ Si vous avez demandé l'activation de vos services au cours de la période de rétractation, une facture sera établie avec le prix de vos consommations, et le prorata de vos abonnements, services ou options jusqu'à votre rétractation. En cas de non-réception de l'équipement dans les 14 jours qui suivent votre date de rétractation, il vous sera également facturé.

\* 614 : Service Clients Mobile, temps d'attente gratuit puis télécommunication décomptée du forfait.

611 : Service Clients Fixe, appel gratuit puis mise en relation facturée au prix d'un appel local depuis un mobile ou une Bbox.

## INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

### DROIT DE RÉTRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat s'il s'agit d'un contrat de service, ou du jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien s'il s'agit d'un contrat de vente ou d'un contrat de service incluant la livraison de bien(s).

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### EFFETS DE LA RÉTRACTATION

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat.

Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen

de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu le bien ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous devrez renvoyer ou rendre le bien, à nous-mêmes ou à la personne habilitée par nous à réceptionner le bien, pour le mobile à l'adresse suivante : Cordon Electronics - Service Web - CS 20003 - 33452 Saint Loubes Cedex, et pour le fixe à l'un des point relais dont l'adresse figure sur le bon de retour qui vous sera adressé par le Service Clients et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que vous nous aurez communiqué votre décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours. Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

## FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

Votre numéro de commande : \_\_\_\_\_

A l'attention de Bouygues Telecom - Service Clients - 60436 Noailles cedex :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant **sur la vente du bien (\*) / pour la prestation de service (\*)** ci-dessous (indiquer le service concerné et le nom de l'offre ou de l'équipement) : \_\_\_\_\_

Commandé le (\*) / reçu le (\*) -----/-----/-----

Nom du consommateur : \_\_\_\_\_

Adresse du consommateur : \_\_\_\_\_

Signature :  
(uniquement en cas de notification  
du présent formulaire sur papier)

Date : -----/-----/-----

(\*) Rayez la mention inutile



## DECLARATION DE CONFORMITE CE

Nous :

**Bouygues Telecom SA**  
32 avenue Hoche  
75008 Paris

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit :

NOM DU PRODUIT : **Bbox**  
IDENTIFICATION : **Fast 3965b**  
FAMILLE DE PRODUIT : **Modem DSL**

est conforme aux exigences essentielles des directives européennes suivantes:

1999/5/CE : Directive du Parlement Européen et du Conseil, concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications incluant la reconnaissance mutuelle de leur conformité.  
(09/03/1999)  
R&TTE

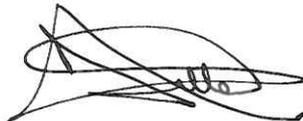
2009/125/CE : Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie  
(21/10/2009)  
Ecoconception  
Règlement (CE) N° 1275/2008 de la commission du 17 décembre 2008

En conformité avec les normes harmonisées ou les réglementations européennes suivantes :

EN 60950-1:2006+A11:2009+A1 :2010  
EN 55013:2001+A1:2003+A2 :2006  
EN 55022:2006+A1:2007  
EN 61000-3-2:2006:+A1:2009+A2:2009  
EN 301489-1 v.1.8.1  
EN 300328 v.1.7.1

EN 62311:2008  
EN 55020:2007  
EN 55024:1998+A1:2001+A2:2003  
EN 61000-3-3:2008  
EN 301489-17 v.2.1.1  
EN 301893 v.1.5.1

A Le Au nom de Bouygues Telecom  
PARIS 01 juin 2012 Signature :



Nom : **Della MIRET**  
Directrice Socle de Services et Produits Fixes



## DECLARATION DE CONFORMITE CE

Nous :

**Bouygues Telecom SA**  
32 avenue Hoche  
75008 Paris

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit :

NOM DU PRODUIT	:	<b>décodeur TV Bbox Sensation</b>
IDENTIFICATION	:	<b>RTI422-320 BYT</b>
FAMILLE DE PRODUIT	:	<b>Set Top Box</b>

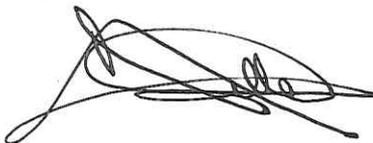
est conforme aux exigences essentielles des directives européennes suivantes:

1999/5/CE (09/03/1999) R&TTE	:	Directive du Parlement Européen et du Conseil, concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications incluant la reconnaissance mutuelle de leur conformité.
2009/125/CE (21/10/2009) Ecoconception	:	Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie Règlement (CE) N° 1275/2008 de la commission du 17 décembre 2008

En conformité avec les normes harmonisées ou les réglementations européennes suivantes :

EN 60065:2002+A1:2006+A11:2008+A2:2010+A12:2011	EN 62311:2008
EN 55013:2001+A1:2003+A2:2006	EN 55020:2007
EN 55022:2010	EN 55024:2010
EN 61000-3-2:2006+A1:2009+A2:2009	EN 61000-3-3:2008
EN 301489-1 v.1.8.1	EN 301489-17 v.2.1.1
EN 300328 v.1.7.1	

A	Le	Au nom de Bouygues Telecom
PARIS	30 mai 2012	Signature :



Nom : **Della MIRET**  
Directrice Socle de Services et Produits Fixes

**Bouygues Telecom**  
32, avenue Hoche  
75008 PARIS  
RCS Paris 397 480 930 - APE 6120 Z



## DECLARATION DE CONFORMITE CE

Nous :

**Bouygues Telecom SA**  
32 avenue Hoche  
75008 Paris

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit :

NOM DU PRODUIT	:	<b>Bbox Sensation fibre</b>
IDENTIFICATION	:	<b>SMT-G7440</b>
FAMILLE DE PRODUIT	:	Set Top Box

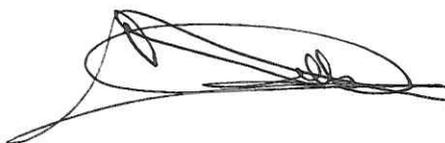
est conforme aux exigences essentielles des directives européennes suivantes:

1999/5/CE (09/03/1999) R&TTE	:	Directive du Parlement Européen et du Conseil, concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications incluant la reconnaissance mutuelle de leur conformité.
2009/125/CE (21/10/2009) Ecoconception	:	Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie Règlement (CE) N° 1275/2008 de la commission du 17 décembre 2008

En conformité avec les normes harmonisées ou les réglementations européennes suivantes :

EN 60950-1:2006+A11:2009	EN 61000-3-3:2008
EN 55022:2006+A1:2007	EN 55024:1998+A1:2001+A2:2003
EN 61000-3-2:2006:+A1:2009+A2:2009	EN 55013:2001+A1:2003+A2 :2006
EN 62311:2008	EN 55020:2007
EN 301489-1 v.1.8.1	EN 301489-17 v.2.1.1
EN 300328 v.1.7.1	EN 301893 v.1.5.1

A	Le	Au nom de Bouygues Telecom
PARIS	29 mai 2012	Signature :



Nom : **Della MIRET**  
Directrice Socle de Services et Produits Fixes



## DECLARATION DE CONFORMITE CE

Nous :

**Bouygues Telecom SA**  
32 avenue Hoche  
75008 Paris

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit :

NOM DU PRODUIT	:	<b>Bbox Sensation fibre</b>
IDENTIFICATION	:	<b>SMT-G7441</b>
FAMILLE DE PRODUIT	:	Set Top Box

est conforme aux exigences essentielles des directives européennes suivantes:

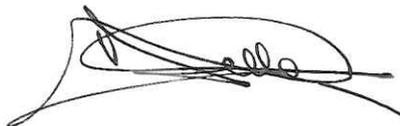
1999/5/CE (09/03/1999) R&TTE	:	Directive du Parlement Européen et du Conseil, concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications incluant la reconnaissance mutuelle de leur conformité.
2009/125/CE (21/10/2009) Ecoconception	:	Directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie Règlement (CE) N° 1275/2008 de la commission du 17 décembre 2008

En conformité avec les normes harmonisées ou les réglementations européennes suivantes :

EN 60950-1:2006+A11:2009	EN 61000-3-3:2008
EN 55022:2006+A1:2007	EN 55024:1998+A1:2001+A2:2003
EN 61000-3-2:2006+A1:2009+A2:2009	EN 55013:2001+A1:2003+A2 :2006
EN 62311:2008	EN 55020:2007
EN 301489-1 v.1.8.1	EN 301489-17 v.2.1.1
EN 300328 v.1.7.1	EN 301893 v.1.5.1

A Paris Le 29 mai 2012 Au nom de Bouygues Telecom

Signature :



Nom :

**Della MIRET**  
Directrice Socle de Services et Produits Fixes

Novembre 2014 / Janvier 2015

# LES TARIFS PRO

FORFAITS MOBILE  
FORFAITS INTERNET MOBILE  
OFFRES BOX

Vous trouverez dans ce guide une présentation claire et détaillée des offres Bouygues Telecom réservées aux professionnels (artisans, commerçants, entrepreneurs, professions libérales, TPE<sup>(1)</sup>) et assimilés dotés d'un N° SIREN (accessibles jusqu'à 20 lignes maximum). Retrouvez également toutes les informations sur [www.bouyguetelecom.fr/pro](http://www.bouyguetelecom.fr/pro)  
Sauf mention contraire, les prix indiqués sont hors taxe.

## SOMMAIRE

### TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

#### Offres mobile ou Internet mobile

Communications métropolitaines . . . . .	3
SMS/MMS . . . . .	4
Internet Mobile/TV . . . . .	5
Communications depuis le réseau partagé . . . . .	7
Communications vers et depuis les DOM . . . . .	7
Communications vers et depuis l'étranger . . . . .	9
Modalités de décompte et de règlement . . . . .	13
Changer d'opérateur sans changer de numéro . . . . .	16
Changer de mobile . . . . .	16
Changer d'offre sans changer de numéro . . . . .	17
Annuaire Universel . . . . .	18
Mobile Speak™ et Mobile Magnifier™ . . . . .	18
Accès aux services avec abonnement . . . . .	18
Offre réservée aux clients inscrits sur le fichier PREVENTEL . . . . .	19
Autres Services . . . . .	19

#### Offres box

Conditions de conservation du numéro fixe . . . . .	20
Souscrire une Offre Bbox sans ligne fixe . . . . .	20
Changer d'offre . . . . .	21
Modalités de règlement . . . . .	21

Frais annexes . . . . .	21
Remplacement des équipements défectueux . . . . .	21

### LES OFFRES

#### Remises multi-lignes . . . . .

#### Offres mobile

Forfaits mobile . . . . .	24
---------------------------	----

#### Offre Internet mobile

Forfaits Internet mobile 1 Go évolutif . . . . .	26
Forfaits Internet mobile 50 Go . . . . .	26

#### Offres box

Offre Bbox Pro . . . . .	27
Offre Bbox Pro ultra . . . . .	29

### SERVICES, AVANTAGES ET OPTIONS

Offres mobile . . . . .	31
Offres mobile et Internet mobile . . . . .	34
Offres box . . . . .	35

### LES INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Conditions générales et particulières de service Pro . . . . .	44
--	----

**Bouygues Telecom est titulaire d'autorisations d'utilisation de fréquences mobiles délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.**

**TVA intra communautaire n° FR74397480930**

# TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES OFFRES MOBILE OU INTERNET MOBILE

- **Offres mobile** : Forfaits 2h, 24/24 20 Mo, 2h 1Go, 24/24 3Go, 24/24 5Go, 24/24 10Go, 24/24 20Go.
- **Offres Internet mobile** : Forfait Internet mobile 1 Go évolutif & Internet mobile 50Go.

## ■ Communications métropolitaines

### APPELS REÇUS sur votre mobile en France métropolitaine (hors appels DATA)

Ces appels sont gratuits quel que soit l'opérateur de l'appelant. L'appelant est facturé ou décompté par son opérateur (voir prix publics de l'opérateur concerné).

### APPELS ÉMIS depuis votre mobile depuis la France métropolitaine

Les appels métropolitains vers les N°s métropolitains fixes, mobiles, 087... et 09... (hors n°s courts, spéciaux) sont décomptés du forfait au prix d'une communication métropolitaine selon l'offre choisie.

### AUTRES APPELS ÉMIS depuis votre mobile

<b>N°S D'URGENCE :</b> 15 (SAMU), 17 (Police), 18 (Pompiers), 112 (Urgences Européennes), 115 (SAMU social), 119 (Enfance Maltraitée), 116 000 (N° d'urgence européen pour les enfants disparus)	GRATUIT
<b>N°S SERVICE CLIENTS :</b> - Depuis votre mobile (618)	GRATUIT
- Depuis un poste fixe (1068)	Temps d'attente gratuit puis prix d'un appel local
<b>AUTRES N°S COURTS :</b> 602 (Annuaire Universel : information, inscription et modification des coordonnées)	GRATUIT
623 (Accès depuis et vers l'étranger)	GRATUIT
654 (pour connaître votre numéro)	GRATUIT
658 (Serveur vocal d'information de portabilité)	GRATUIT
660 (Répondeur)	GRATUIT
680 (Suivi Conso)	GRATUIT
<b>RENVOI ET FILTRAGE D'APPEL :</b> Appel au 610 (activation ou modification du renvoi ou du filtrage d'appel)	Décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine
Appel renvoyé vers un N° Bouygues Telecom ou un fixe en France métropolitaine	
Appel renvoyé vers un autre N° métropolitain (hors N°s courts spéciaux et DATA)	Facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine
<b>APPEL VISIO</b>	Décompté au prix d'une communication métropolitaine

## APPELS ÉMIS depuis votre mobile vers les numéros spéciaux

N° commençant par 08 088 et 0981 660	GRATUIT
<p>N° en 08 XX XX XX XX avec surtaxe éditeur &gt; au prix d'une communication métropolitaine depuis un poste fixe</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 0820, 0821, 0825, 0826</li><li>- 089</li><li>- Autres 08 (hors 087...)</li></ul>	<p>Facturé <b>hors forfait</b> au prix d'une communication métropolitaine<sup>(1)</sup></p> <p></p> <p>Tarification de l'éditeur du service<sup>(1)</sup></p>
<p>N° en 3XXX avec surtaxe éditeur &gt; au prix d'une communication métropolitaine depuis un poste fixe</p>	
<p>N° en 08 XX XX XX XX avec surtaxe éditeur &lt; à une communication métropolitaine depuis un poste fixe</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 0800, 0801, 0803, 0805, 0809</li><li>- 0810, 0811, 0819</li></ul>	<p>Décompté <b>du forfait</b>, selon l'offre choisie, au prix d'une communication métropolitaine</p> <p></p> <p>Tarification (à la seconde après la 1<sup>ère</sup> minute indivisible) de l'éditeur du service</p>
<p>N° en 3XXX avec surtaxe éditeur &lt; à une communication métropolitaine depuis un poste fixe</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 30XX, 31XX</li><li>- certains autres 3XXX</li></ul>	
<p>N° en 10XX (hors Service Clients 1068)</p> <p>N° en 118 XXX</p>	

Les N°s spéciaux en 06 dédiés aux radiomessageries et/ou Internet sont tarifés comme un N° spécial.

### APPELS AU SERVICE CLIENTS

Pour nous aider à améliorer la qualité de nos services, votre appel est susceptible d'être enregistré et écouté.

## ■ SMS/MMS

### SMS

Pour tout connaître des tarifs des SMS depuis la France vers l'étranger selon l'offre choisie, rendez-vous p. 8 à 12. Les SMS mentionnés et les prix indiqués concernent uniquement les SMS de 160 caractères maximum.

### MMS

Vous pouvez envoyer des MMS depuis et vers tous les téléphones mobiles compatibles des clients des opérateurs français et vers n'importe quelle adresse e-mail. Les émissions et réceptions de MMS sont limitées à 600 Ko par envoi.

Si le destinataire du MMS ne possède pas de mobile compatible MMS, il recevra un SMS de notification l'invitant à consulter le MMS sur Internet.

La fonction MMS est activée sur simple appel au Service Clients. Si vous ne parvenez pas à envoyer ou recevoir un MMS, votre mobile est peut-être mal configuré : connectez-vous sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr).

## SMS+/MMS+/118XXX PAR SMS

La surtaxe des SMS+ et des MMS+ est facturée hors forfait et non incluse dans les Options SMS/MMS.

	SMS+/MMS+ Services à l'acte <sup>(2)</sup> prix maximum	SMS+ Services avec inscription <sup>(3)</sup> prix maximum par SMS reçu
3 XXXX	prix d'envoi d'un SMS ou MMS	-
4 XXXX	0,042€ + prix d'envoi d'un SMS ou MMS	-
5 XXXX	0,17€ + prix d'envoi d'un SMS ou MMS	0,17€
6 XXXX	0,30€ + prix d'envoi d'un SMS ou MMS	0,30€
7 XXXX	0,55€ + prix d'envoi d'un SMS ou MMS	0,42€
8 XXXX	3,75€ + prix d'envoi d'un SMS ou MMS	2,50€

Services fournis par des éditeurs tiers. Prix susceptibles d'évoluer. En cas d'appel d'un de ces numéros, renseignez-vous auprès de l'éditeur concerné pour connaître le tarif en vigueur.

(1) Appels décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible.

(2) Si le service nécessite l'envoi de plusieurs SMS+ ou MMS+, vous en êtes informé par l'éditeur de service.

(3) L'inscription se fait via SMS (prix d'envoi d'un SMS), WAP (prix d'une communication WAP) ou par Internet. Le service vous est facturé à réception des SMS, les alertes de consommation sont gratuites.

Les 118XXX par SMS sont des services d'annuaire envoyés par SMS depuis la France métropolitaine vers des numéros spéciaux à 6 chiffres commençant par 118. Les 118XXX par SMS sont facturés hors forfait et non inclus dans les Options SMS/MMS.

### 118 XXX par SMS

Tarif de l'éditeur du service + prix d'envoi d'un SMS

**Le tarif de l'éditeur du service est facturé hors forfait.**  
Services fournis par des éditeurs tiers. Coût d'appel vers les 118XXX : voir détail p. 4.

## ■ Internet Mobile / TV

### DEPUIS VOTRE MOBILE

Pour en savoir plus sur l'Internet Mobile, les offres, les services et leur tarification, rendez-vous p. 7 à 9. L'Internet Mobile correspond à l'échange de données sur les sites Internet et WAP ainsi qu'à l'échange d'e-mails depuis votre mobile sous réserve qu'il soit compatible.

### E-MAILS

Avec un mobile compatible, vous pouvez paramétrer vos propres comptes de messagerie (exemples : Gmail, La Poste...) et envoyer et recevoir vos e-mails depuis votre mobile.

Pour plus d'informations, consultez la liste des mobiles et messageries compatibles sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr)

Envoi et réception avec mobile et messagerie compatibles, supportant les protocoles POP, IMAP et SMTP et dans la limite de 30 Mo par mail.

Votre mobile doit être paramétré à l'aide de l'interface disponible sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) ou en appelant votre Service Clients. Seuls les paramètres fournis par Bouygues Telecom peuvent permettre le fonctionnement du service.

L'accès au service de votre fournisseur de messagerie peut être payant. Plus d'infos sur son site.

Le nombre de comptes de messagerie, la taille de votre boîte de réception ainsi que la fréquence d'interrogation du serveur de votre compte de messagerie dépendent du téléphone et des paramètres effectués par vos soins.

Si vous êtes déjà client et que vous souhaitez bénéficier de la gratuité des e-mails en réception avec la tarification Internet Mobile, contactez votre Service Clients. Services et tarifs valables en France métropolitaine.

## INTERNET

Correspond à la navigation sur tous les sites Internet. Cette navigation s'effectue soit :

- sur votre mobile ou sur votre ordinateur/tablette, grâce aux Forfaits Bouygues Telecom, chaque téléchargement ou accès streaming est de 2 Go maximum.
- sur votre ordinateur/tablette grâce à un équipement compatible et les offres Internet Mobile Pro.

Certains mobiles comportent des fonctionnalités (de type GPS, ...) dont l'utilisation est décomptée selon la tarification Internet choisie.

**Exemples d'usages (à titre indicatif et sous réserve des caractéristiques techniques, notamment logiciels, de votre mobile) :**

Surf 0,25 Mo/min, réception d'un e-mail 0,5 Mo avec pièce jointe, surf en modem 2 Mo/min, vidéo en streaming 1 Mo/min, téléchargement d'une application 4 Mo.

**Certains mobiles comportent des fonctionnalités (de type GPS...) dont l'utilisation induit de l'échange de données décompté selon la tarification Internet Mobile choisie.**

**VoIP (Voix sur IP) :** usage autorisé. Technique utilisant Internet pour le transport de la voix sur un réseau de télécommunication. Pour une utilisation sur un mobile, il est nécessaire de télécharger une application d'un éditeur. Les conditions d'utilisation de cette application dépendent de l'éditeur.

**Partage de connexion (Modem) :** grâce à votre forfait mobile, votre smartphone devient diffuseur d'internet en Wi-Fi pour naviguer sur votre tablette, votre ordinateur portable ou tout autre équipement Wi-Fi. Où que vous soyez, en week-end ou en vacances, il suffit de lancer le partage de connexion (modem) de votre smartphone inclus dans tous vos forfaits. Un modem est un équipement permettant à un ordinateur de se connecter à Internet (ex : clé Internet, box,...). L'usage d'un VPN en mode modem est possible uniquement en suivant les protocoles VPN L2TP et IPSEC IKE.

## SOUSCRIPTION AUX SITES DU PORTAIL INTERNET MOBILE BOUYGUES TELECOM (avec mobiles compatibles)

Le tarif et les conditions des services, fixés par l'éditeur, sont disponibles sur son site accessible depuis votre mobile. Il est facturé, par mois calendaire (souscription) ou à l'acte, par Bouygues Telecom. Certains sites permettent, avec des mobiles compatibles, de télécharger des applications ou des jeux sauf mention contraire sur le site, leur utilisation nécessite de conserver votre abonnement auprès de l'éditeur concerné et peut générer des échanges de données payantes (par exemple : mises à jour).

## TV

Sous couverture 3G+/H+/4G de Bouygues Telecom et avec un mobile 3G+/H+/4G compatible TV, vous pouvez visionner une sélection de chaînes. Pour connaître la liste des mobiles compatibles, consultez bouyguetelecom.fr. Liste des chaînes disponibles sur bouyguetelecom.fr et susceptible d'évoluer. L'éditeur de la chaîne peut ne pas diffuser certains programmes.

La capacité du réseau disponible pour chacun des utilisateurs dépend de leur nombre à un même instant. En conséquence, en fonction de ce nombre, l'utilisation du service peut être dégradée.

## ■ Communications depuis le réseau partagé

En vue d'élargir l'accès à la téléphonie mobile au plus grand nombre, Bouygues Telecom et les autres opérateurs se sont associés afin de permettre à chaque utilisateur d'émettre ou de recevoir des appels dans les villes de certaines zones, quel que soit son opérateur. Ce sont les zones blanches.

Les opérateurs se sont engagés à couvrir chacun 1/3 de ces zones. Le principe est simple. Vous pouvez utiliser votre portable pour passer ou recevoir des appels lorsque vous vous situez dans l'une de ces zones, votre téléphone se connectant automatiquement au réseau de l'opérateur présent sur la zone.

### Depuis le réseau partagé, vous pouvez :

- appeler les n<sup>os</sup> d'urgence (voir liste p. 3)
- émettre et recevoir des appels et des SMS aux tarifs et aux conditions indiqués selon l'offre et le service choisis, consulter votre répondeur au 660 (gratuit).  
La personnalisation préalable de votre code d'accès à votre répondeur est nécessaire,
- utiliser les services Internet Mobile en mode GPRS, selon l'offre choisie,
- appeler votre Service Clients au 618 au tarif habituel.

### Depuis le réseau partagé, vous ne pouvez pas :

- utiliser les services Internet Mobile en mode EDGE, 3G+, H+, 4G, la TV, vidéo en streaming et GPS,
- accéder aux numéros spéciaux commençant par 080, 086, 089, 083,
- envoyer des MMS,
- appeler l'international.

Vos communications sont décomptées aux tarifs habituels.

Le traitement des communications peut être décalé dans le temps. Les communications, une fois portées à la connaissance de Bouygues Telecom, s'imputent en priorité sur votre forfait en cours, puis le cas échéant sur votre report des minutes et enfin sont facturées comme des communications hors forfait.

## ■ Communications vers et depuis les dom-com

### COMMUNICATIONS VERS LES DOM-COM

(Communications émises depuis la France métropolitaine vers les DOM-COM)

**DOM** : Guadeloupe (et son archipel), Guyane française, La Réunion, Martinique, Mayotte.

**COM** : St-Barthélémy, St-Martin, St-Pierre-et-Miquelon.

Les autres destinations de la France d'Outre-Mer non listées ci-dessus ne bénéficient pas de la tarification DOM-COM mais de la tarification «Reste du Monde» (voir p. 8 à 15).

### OFFRES MOBILE

Les appels et SMS vers les départements DOM-COM spécifiés ci-dessus sont inclus dans tous les Forfaits mobile : 2h, 24/24 20 Mo, 2h 1 Go, 24/24 3 Go, 24/24 5 Go, 24/24 10 Go, 24/24 20 Go.

### OFFRES BOX

Toutes les communications vers les DOM-COM sont décomptées à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde (hors N<sup>os</sup> spéciaux facturés selon les tarifs de l'éditeur).

## Tarifs des communications vers les DOM-COM

Destination	DOM : Guadeloupe (et son archipel), Guyane française, Mayotte, La Réunion, Martinique. COM : St-Barthélémy, St-Martin, St-Pierre-et-Miquelon.
Fixes et mobiles	incluses dans l'offre de téléphonie fixe illimitée

## COMMUNICATIONS DEPUIS LES DOM-COM

(Appels reçus depuis les DOM-COM sur votre mobile, appels émis depuis votre mobile depuis les DOM-COM et internet Mobile depuis les DOM-COM)

### OFFRES MOBILE ET FORAITS INTERNET MOBILE

**Remarque :** les communications depuis les DOM-COM sont possibles sous réserve de disposer des Services Accès depuis l'étranger plus, voir p. 11.

**Les communications émises et reçues depuis les DOM-COM** vous sont facturées au plus tard dans les 3 mois suivant leurs émissions ou leurs réceptions, un décalage pouvant survenir dans la facturation, lié à l'envoi tardif du montant des communications par l'opérateur local.

### APPELS/SMS

- **Les appels** depuis les DOM-COM sont décomptés à la seconde après le 1<sup>er</sup> palier de 30 secondes (hors n<sup>os</sup> spéciaux). Les appels reçus sont décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde. Les communications reçues depuis les DOM-COM sont payantes, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France vers le DOM visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un numéro Bouygues Telecom.
- Vous pouvez échanger des SMS avec les clients des opérateurs français depuis toutes les destinations où les appels sont accessibles. Pour connaître la liste des opérateurs avec lesquels vous pouvez échanger des SMS, connectez-vous sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr).
- **L'envoi de SMS** est facturé hors forfait et non inclus dans les options SMS/MMS, ni dans les SMS/MMS inclus ou illimités des offres concernées.
- **Les appels et SMS émis et reçus depuis les DOM-COM** sont inclus dans les Forfaits 24/24 10Go et 20Go (voir détails p. 24).

### MMS/INTERNET, MAILS ET TV

Depuis les DOM-COM, vous pouvez recevoir et envoyer des MMS vers les clients des opérateurs mobiles français métropolitains et utiliser tous les services Internet Mobile, TV, streaming et options détaillées p. 38) sous réserve des fonctionnalités de votre mobile et de la disponibilité du service de l'éditeur.

**L'envoi et la réception des mails depuis les DOM-COM** sont inclus dans l'enveloppe data des forfaits 24/24 5, 10 et 20 Go (voir détails p. 24) et facturés hors forfaits dans les autres offres mobiles. L'accès à des services de télévision TV n'est pas disponible depuis les DOM-COM.

### Tarifs depuis les DOM-COM

Appels	Depuis les DOM-COM
vers Europe/DOM/France	0,19€/min <sup>(1)</sup>
vers Suisse	0,84€/min <sup>(1)</sup>
vers Maghreb/USA	0,84€/min
vers Balkans/Turquie	1,25€/min
vers Canada	1,92€/min
vers Reste du monde	1,92€/min
Réception	0,05€/min <sup>(1)</sup>
SMS/envoi/destinataire	0,06€/min <sup>(1)</sup>
Internet mobile	0,17€/Mo <sup>(2)</sup>

(1) Destinations incluses dans les Forfaits 24/24 10Go et 20Go. (voir détails p.24)

(2) Destinations incluses dans le Forfait 24/24 5 Go (voir détails p.24).

## Liste des pays et destinations disponibles pour les appels :

**Europe :** Açores (Les), Aland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Balears (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crete, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Feroe (Iles), Finlande, Gibraltar, Grece, Guernesey, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madere, Malte, Man (Ile de), Norvege, Pays- Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, Republique tcheque, Rhodes (Ile), Roumanie, St Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovenie, Suede, Vatican.

**Suisse :** Suisse

**DOM-COM :** Guadeloupe (et son archipel), Guyane francaise, La Reunion, Martinique, Mayotte, St-Barthelemy, St-Martin, St Pierre et Miquelon.

**Maghreb :** Algérie, Maroc, Tunisie.

**USA/Canada :** Alaska, USA, Canada, Hawaii.

**Balkans-Turquie :** Albanie, Bosnie Herzegovine, Kosovo, Macedoine, Montenegro, Serbie, Turquie.

**Reste du monde :** Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Armenie, Aruba, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas (Les), Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belize, Benin, Bermudes (Les), Bhoutan, Bielorussie, Bolivie, Bonaire, Botswana, Bresil, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Caimans (Iles), Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores (Les), Congo, Republique Democratique du Congo, Coree du Nord (Republique populaire democratique de Coree), Coree du Sud (Republique de Coree), Costa Rica, Cote d'Ivoire, Cuba, Curacao, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats arabes unis (Les), Equateur, Ethiopie, Fidji (Iles), Gabon, Galapagos (Iles), Gambie, Georgie, Ghana, Grenade, Groenland, Guam, Guatemala, Guinee equatoriale, Guinee, Guyana, Haiti, Honduras, Hong-Kong, Inde, Indonesie, Irak, Iran, Israel, Jamaïque, Japon, Jordanie, Karabagh, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Libye, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Moldavie, Mongolie, Montserrat, Mozambique, Namibie, Nepal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Nouvelle Caledonie, Nouvelle-Zelande, Oman, Ouganda, Ouzbekistan, Pakistan, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinee, Paques (Ile de), Paraguay, Perou, Philippines, Polynesie francaise, Porto Rico, Qatar, Republique Centrafricaine, Republique Dominicaine, Republique serbe de Bosnie, Rodrigues (Iles), Russie, Rwanda, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines, Ste Lucie, St Martin (Antilles neerlandaises), Saïpan, Salvador, Samoa Occidentales (Les), Samoa Orientales (Les), Senegal, Seychelles (les), Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Tanzanie, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Tim or, Togo, Tonga (Le), Trinite et Tobago, Turkménistan, Turques-et-Caiques (Iles), Ukraine, Uruguay, Vanuatu (Le), Venezuela, Vietnam, Vierges Americaines et Britanniques (Iles), Yemen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe. Appels depuis le reseau satellitaire et maritime. Hors communications via les reseaux satellitaires Globalstar et Tesam soumises a une tarification particuliere (voir conditions tarifaires de l'operateur concerne). Rwanda, Samoa, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines, Ste Lucie, Saïpan, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Surinam, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Tanzanie, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Timor, Togo, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turques-et-Caiques (Iles), Ukraine, Uruguay, Vanuatu (Le), Venezuela, Vietnam, Vierges Americaines et Britanniques (Iles), Yemen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe.

## AUTRES SERVICES DISPONIBLES depuis les DOM

Accédez à vos numéros utiles de la même manière qu'en France ; au prix d'un appel des DOM vers la France.

- Répondeur,
- Service Clients,
- Activation ou modification du renvoi ou du filtrage d'appels,
- Service Accès depuis l'étranger plus (appel gratuit depuis l'étranger)...

## ■ Communications vers et depuis l'étranger

### SITUATIONS FRONTALIÈRES

En région frontalière de la France métropolitaine, votre terminal est susceptible de se connecter en itinérance de manière involontaire sur le réseau d'un opérateur étranger. Dans cette hypothèse, les SMS, MMS et services Internet Mobile sont facturés Hors Forfait au tarif en vigueur selon la zone d'appartenance de l'opérateur étranger. Ils ne sont pas inclus dans les options Internet & Mails ou SMS illimités. Les appels peuvent selon les forfaits et options choisis être inclus dans les forfaits ou être facturés hors forfait au tarif en vigueur selon la zone d'appartenance de l'opérateur étranger. Nous vous recommandons de vérifier les tarifs applicables et le cas échéant de désactiver l'ensemble de ces services en région frontalière afin d'en éviter la facturation.

## COMMUNICATIONS VERS L'ÉTRANGER

(Communications émises depuis votre mobile depuis la France métropolitaine vers l'étranger).

Vous pouvez avec votre mobile depuis la France métropolitaine :

- appeler la plupart des pays du monde (y compris les numéros en 087 et 09, dont 0876..., 0976...). Toutefois Bouygues Telecom se réserve le droit de suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité.
  - échanger des SMS avec tous les clients des opérateurs français et des opérateurs étrangers partenaires (la liste des opérateurs partenaires est disponible sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr)).
  - échanger des MMS avec les clients des opérateurs mobiles français se trouvant à l'étranger.
- Les appels sont décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible. Ils sont facturés hors forfait.

Les SMS et MMS envoyés vers l'étranger sont facturés hors forfait et non inclus<sup>(1)</sup>.

	Europe de l'Ouest <sup>(1)</sup>	USA/ Canada <sup>(1)</sup>	Europe de l'Est <sup>(1)</sup>	Balkans/ Turquie	Maghreb/ Israël	Asie/ Pacifique	Amérique Afrique/TOM
Appels	0,4€/min	0,5€/min	0,56€/min	0,56€/min	0,56€/min	0,88€/min	1,14€/min
SMS/envoi/destinataire	0,25€						

(1) Destinations incluses dans les Forfaits 24/24 10 Go et 20 Go.

**Europe de l'ouest :** Açores (Les), Åland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Balears (Les), Belgique, Canaries (Les), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Irlande, Irlande du Nord, Italie, Jersey, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Man (Ile de), Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Portugal, Rhodes (Ile), St-Marin, Sardaigne, Sicile, Suède, Suisse, Vatican, Wight (Ile de).

**Europe de l'est :** Bulgarie, Chypre, Estonie, Groenland, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovenie.

**Europe :** Europe de l'ouest + Europe de l'est.

**USA/Canada :** Alaska, Canada, États-Unis, Hawaï.

**Balkans-Turquie :** Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie.

**Maghreb :** Algérie, Maroc, Tunisie.

**Asie/Pacifique :** Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Biélorussie, Brunei, Cambodge, Chine, Christmas (Ile), Cocos (Iles), Cook (Iles), Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée), Corée du sud (République de Corée), Émirats arabes unis, Fidji (Iles), Georgie, Guam, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Japon, Jordanie, Karabagh, Kazakhstan, Kirghizistan, Kiribati, Kish (Ile de), Koweït, Laos, Liban, Macao, Malaisie, Maldives, Mariannes du Nord (Iles), Marshall (Iles), Micronésie, Moldavie, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Niue, Norfolk (Ile), Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palau, Autorité Nationale Palestinienne, Papouasie-Nouvelle Guinée, Philippines, Pitcairn (Ile), Qatar, Russie, Salomon (Iles), Saïpan, Samoa Américaines (Les), Samoa Occidentales (Les), Singapour, Sri Lanka, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Tasmanie, Thaïlande, Timor Oriental, Tinian, Tokelau (Les), Tonga (Les), Turkménistan, Tuvalu (Les), Ukraine, Vanuatu (Le), Vietnam, Yémen.

**Reste du monde :** Afrique du Sud, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Argentine, Aruba, Ascension, Bahamas (Les), Barbade, Belize, Bénin, Bermudes (Les), Bolivie, Bonaire, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Caïmans (Iles), Cameroun, Cap Vert, Chili, Colombie, Comores (Les), Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Curaçao, Diego Garcia, Djibouti, Dominique, Égypte, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Falkland (Iles), Gabon, Galapagos (Iles), Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Montserrat, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigeria, Nouvelle Calédonie, Ouganda, Panama, Paques (Ile de), Paraguay, Pérou, Polynésie française, Porto Rico, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République Dominicaine, Rodrigues (Ile), Rwanda, Ste-Hélène, St Kitts et Nevis, Ste Lucie, St-Vincent-et-les- Grenadines, Salvador, Sao-Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles (Iles), Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité et Tobago, Turques-et-Caiques (Iles), Uruguay, Venezuela, Vierges Américaines (Iles), Vierges Britanniques (Iles), Wallis et Futuna, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe.

Les options 4h Turquie et 1h Afrique/Maghreb ont un décompte et des tarifs spécifiques, voir détails p.33

**Avertissement :** les cartes téléphoniques à code qui vous permettent de passer des communications vers la France ou l'étranger en composant un numéro spécial, sont soumises à une tarification particulière. Nous vous invitons à vous reporter aux conditions tarifaires du fournisseur lorsque vous appelez avec l'une de ces cartes depuis votre mobile.

**Pour tout savoir sur les communications depuis la France métropolitaine vers l'étranger, connectez-vous sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) ou appelez le 623 (appel gratuit).**

## COMMUNICATIONS DEPUIS L'ÉTRANGER

(Appels reçus à l'étranger sur votre mobile ; appels émis depuis votre mobile depuis l'étranger vers la France métropolitaine et l'étranger et Internet Mobile à l'étranger).

### Tarifs

Appels	depuis Europe <sup>(1)</sup>	depuis Suisse <sup>(1)(3)</sup>	depuis Maghreb/ USA	depuis Balkans/ Turquie <sup>(1)</sup>	depuis Canada <sup>(1)</sup>	depuis Reste du monde <sup>(1)</sup>
vers Europe/DOM/France	0,19€/min <sup>(3)</sup>	0,84€/min <sup>(3)</sup>	0,84€/min	1,25€/min	1,25€/min	1,92€/min
vers Suisse	0,84€/min <sup>(3)</sup>	0,84€/min <sup>(3)</sup>	0,84€/min	1,25€/min	1,25€/min	1,92€/min
vers Maghreb/USA	0,84€/min	0,84€/min	0,84€/min	1,25€/min	1,25€/min	1,92€/min
vers Balkans/Turquie	1,25€/min	1,25€/min	1,25€/min	1,25€/min	1,25€/min	1,92€/min
vers Canada	1,25€/min	1,25€/min	1,25€/min	1,25€/min	1,25€/min	1,92€/min
vers Reste du monde	1,92€/min	1,92€/min	1,92€/min	1,92€/min	1,92€/min	1,92€/min
Réception	0,05€/min <sup>(3)</sup>	0,40€/min <sup>(3)</sup>	0,40€/min	0,56€/min	0,84€/min	0,84€/min
SMS/envoi/destinataire	0,06€/envoi <sup>(3)</sup>	0,25€/envoi <sup>(3)</sup>	0,25€/envoi	0,25€/envoi	0,25€/envoi	0,25€/envoi

Appels émis depuis la zone Europe : facturation à la seconde au-delà des 30 secondes indivisibles (hors N<sup>os</sup> spéciaux).  
Pour les autres zones : facturation par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible (hors N<sup>os</sup> spéciaux).

	depuis zone A <sup>(2)</sup>	depuis zone B <sup>(2)</sup>	depuis zone C <sup>(2)</sup>
MMS/destinataire	Envoi : Tarif national + 0,17€/Mo Réception : 0,17€/Mo	Envoi : Tarif national + 0,45€/Mo Réception : 0,45€/Mo	Envoi : Tarif national + 8,54€/Mo Réception : 8,54€/Mo
Internet Mobile	0,17€/Mo <sup>(3)</sup>	0,45€/Mo	8,54€/Mo

Pour connaître votre tarif national par Ko, reportez-vous à l'offre ou à l'option que vous avez souscrite.

(1) Voir détail des zones p. 12.

(2) Voir détail p. 12-13.

(3) Destinations incluses dans les Forfaits 24/24 10Go et 20Go, cf détail p. 24.

L'accès depuis l'étranger est automatiquement inclus dans votre offre (hors clients Forfait Internet Mobile 1Go). Activation gratuite du service Accès depuis l'étranger plus sur simple appel au Service Clients, sauf incident ou retard de paiement (ce service est inclus par défaut dans les Forfaits 24/24 10 Go et 20 Go). Vous pouvez néanmoins recevoir des appels lorsque vous êtes à l'étranger dès l'activation de votre ligne.

	Accès depuis l'étranger	Accès depuis l'étranger plus
Caractéristique	Appels dans le pays visité et vers la France métropolitaine	
	Réception d'appels du monde entier sur son N° de mobile Bouygues Telecom	
	Échange de SMS avec les clients de tous les opérateurs français et avec les clients de plus de 270 opérateurs dans le monde (la liste des opérateurs partenaires est disponible sur bouyguetelecom.fr)	
	Navigation sur l'Internet Mobile depuis un ordinateur ou un mobile compatible (hors géolocalisation "Près d'ici", Télévision, streaming, GPS).	
		Appels vers tous les autres pays depuis l'étranger

### Pour tout savoir sur l'Accès depuis l'étranger :

- connectez-vous sur bouyguetelecom.fr,
- appelez le 623 (appel gratuit). Numéro d'appel depuis un pays étranger : +33 660 623 623 (gratuit).

### Répondeur :

La réception d'un message sera facturée au prix d'un appel depuis l'étranger ainsi que d'un appel émis vers la France selon la zone d'appel et la durée du message sur le répondeur. La consultation du répondeur est facturée selon la zone au prix d'un appel émis vers la France. La consultation du répondeur étant payante à l'étranger, nous vous remboursons la durée de consultation d'un message laissé par Bouygues Telecom sur simple demande auprès du Service Clients.

## Liste des pays et destinations couverts :

Avec l'Accès depuis l'étranger, vous pouvez utiliser votre mobile depuis plus de 190 pays, soit plus de 260 destinations dans le monde. L'opérateur local peut suspendre l'accès à certaines destinations pour des raisons techniques et de sécurité.

**Europe :** Açores (Les), Aland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Feroe (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République tchèque, Rhodes (Ile), Roumanie, St Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican.

**Suisse :** Suisse

**DOM :** Guadeloupe (et son archipel), Guyane française, La Réunion, Martinique, Mayotte, St-Barthelemy, St-Martin, St Pierre et Miquelon.

**Maghreb :** Algérie, Maroc, Tunisie.

**USA/Canada :** Alaska, Canada, Hawaï, Etats-Unis.

**Balkans-Turquie :** Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie.

**Reste du monde :** Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Anjou, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas (Les), Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Benin, Bermudes (Les), Bhoutan, Biélorussie, Bolivie, Bonaire, Botswana, Brésil, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Caïmans (Iles), Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores (Les), Congo, République Démocratique du Congo, Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée), Corée du Sud (République de Corée), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Curaçao, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis (Les), Équateur, Éthiopie, Fidji (Iles), Gabon, Galapagos (Iles), Gambie, Georgie, Ghana, Grenade, Groenland, Guam, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Karabagh, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Moldavie, Mongolie, Montserrat, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Nouvelle Calédonie, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paques (Ile de), Paraguay, Pérou, Philippines, Polynésie française, Porto Rico, Qatar, République Centrafricaine, République Dominicaine, République serbe de Bosnie, Rodrigues (Iles), Russie, Rwanda, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines, Ste Lucie, St Martin (Antilles néerlandaises), Saïpan, Salvador, Samoa Occidentales (Les), Samoa Orientales (Les), Sénégal, Seychelles (les), Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Tanzanie, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Timor, Togo, Tonga (Le), Trinité et Tobago, Turkménistan, Turques-et-Caïques (Iles), Ukraine, Uruguay, Vanuatu (Le), Venezuela, Vietnam, Vierges Américaines et Britanniques (Iles), Yémen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe. Appels depuis le réseau satellitaire et maritime. Hors communications via les réseaux satellitaires Globalstar et Tesam soumises à une tarification particulière (voir conditions tarifaires de l'opérateur concerné). Rwanda, Samoa, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines, Ste Lucie, Saïpan, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Tanzanie, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Timor, Togo, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turques-et-Caïques (Iles), Ukraine, Uruguay, Vanuatu (Le), Venezuela, Vietnam, Vierges Américaines et Britanniques (Iles), Yémen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe.

Appels depuis le réseau satellitaire et maritime. Hors communications via les réseaux satellitaires Globalstar et Tesam soumises à une tarification particulière (voir conditions tarifaires de l'opérateur concerné).

L'envoi de SMS depuis l'étranger est facturé hors forfait et non inclus dans les Options SMS/MMS.

## SMS : LISTE DES PAYS COUVERTS

Vous pouvez échanger des SMS avec les clients des opérateurs français depuis toutes les destinations où les appels sont accessibles.

Pour connaître la liste des opérateurs étrangers avec lesquels vous pouvez échanger des SMS, connectez-vous sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr)

## MMS / INTERNET MOBILE

L'envoi de MMS depuis l'étranger est facturé hors forfait et non inclus dans les Options SMS/MMS. Depuis l'étranger (voir liste des destinations disponibles ci-dessous), vous pouvez envoyer et recevoir des MMS vers les clients de l'ensemble des opérateurs métropolitains et accéder à l'Internet Mobile (hors géolocalisation "Près d'ici", TV, streaming) avec un équipement compatible depuis plus de 170 destinations :

**Zone A :** Açores (Les), Allemagne, Andorre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Ile), Roumanie, Royaume-Uni, San Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.

**Zone B** : Alaska, Canada, Etats-Unis, Hawaï, Porto Rico.

**Zone C** : Israël, Tchad, Turquie, Equateur, Chine, Ukraine, Mexique, Pérou, Australie, Uruguay, Panama, Japon, Thaïlande, République de Corée, Afrique du Sud, Hong Kong, Ghana, Serbie, Costa Rica, Indonésie, Cameroun, Nicaragua, Brésil, Nouvelle Zélande, Nigéria.

• Russie, Macao, Burkina Faso, Sri Lanka, République Dominicaine, Cambodge, Les Émirats Arabes Unis, Qatar, Afghanistan, Tunisie, Chili, Maroc, Viêt Nam, Bolivie, Azerbaïdjan, Inde, Algérie, Madagascar, Côte d'Ivoire, Argentine, Arabie Saoudite.

• Antigua et Barbuda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte Lucie, Syrie, Turkménistan, Grenade, Iles Turques et Caïques, Libye, Iles Caimans, La Dominique, Les Barbades, Egypte, Mali, Seychelles, Maldives, Taiwan, Tadjikistan, Sénégal, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Iles Maurice, Fidji, Mozambique, Macédoine, Iles vierges, Venezuela, Cap Vert, Bangladesh, Pakistan, Irak, Cuba, Bosnie-Herzégovine, Koweït, Polynésie Française, Les Bahamas, Ouzbékistan, Oman, Angola, Brunei, Liban, Jordanie, Somalie, Haïti, Erythrée, Falkland, Mariannes du Nord (Iles), Myanmar, Rodrigues (Iles), Samoa occidentales, Bahrein, Anguilla, Trinité et Tobago, Gabon, Jamaïque, Kazakhstan, Tanzanie, Ouganda, Benin, Arménie, Philippines, Kenya, Montenegro, Colombie, Singapour, Malaisie.

Voir modalités de décomptes ci-dessous.

Si vous souhaitez envoyer et recevoir des e-mails et MMS depuis l'étranger, pensez à appeler votre Service Clients pour paramétrer votre mobile selon votre destination.

**La réception des e-mails depuis l'étranger est facturée hors forfait ou décomptée et non incluse dans les offres incluant les e-mails 24/24.**

**Afin de ne pas risquer d'être facturé hors forfait, pensez à désactiver la réception automatique de vos e-mails depuis votre téléphone avant de partir à l'étranger.**

L'envoi et la réception d'e-mail est accessible depuis l'étranger sous réserve des fonctionnalités de votre mobile, de la disponibilité du service de l'éditeur à l'étranger, d'un réseau compatible, du paramétrage de votre mobile et de vos comptes de messagerie.

## ■ Modalités de décompte et de règlement

### DÉCOMPTE DES APPELS

Vos communications métropolitaines, ainsi que vos appels depuis la France vers les DOM, sont décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde, pour les appels vers les téléphones fixes, vers tous les mobiles et vers les numéros courts Bouygues Telecom suivants : 610, 614 (ou1064), sauf pour certaines destinations incluses dans les Forfaits 24/24 10 Go et 20 Go (voir détail p. 24).

Les n<sup>os</sup> courts, internationaux, spéciaux sont facturés hors forfait et décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible.

Les appels depuis les DOM sont décomptés à la seconde après le 1<sup>er</sup> palier de 30 secondes (hors n<sup>os</sup> spéciaux) sauf pour les Forfaits 24/24 10 Go et 20 Go. Les appels reçus sont décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde.

**Avec le Forfait avec blocage en cas d'inscription PREVENTEL**, toutes les communications sont décomptées par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible sauf pour les Forfaits 24/24 10 Go et 20 Go (voir détail p. 24).

### Depuis l'étranger

Toutes vos communications depuis l'étranger sont décomptées par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible sauf pour les destinations incluses dans les Forfaits 24/24 10 Go et 20 Go (voir détail p. 24). Depuis la zone Europe vers la zone Europe, vos appels sont facturés à la seconde au-delà des 30 secondes indivisibles, sauf dans les Forfaits 24/24 10 Go et 20 Go.

Les communications reçues à l'étranger sont payantes, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France vers le pays visité.

L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un mobile Bouygues Telecom.

**Les communications émises et reçues depuis l'étranger vous sont facturées au plus tard dans les 3 mois suivant leur émission ou leur réception, un décalage pouvant survenir dans la facturation, lié à l'envoi tardif du montant des communications par l'opérateur étranger.**

## DÉCOMPTE DES SMS ET DES MMS

Les SMS et les MMS envoyés depuis la France métropolitaine sont décomptés à l'unité et facturés selon l'offre et les options choisies sauf pour les destinations incluses dans les Forfaits 24/24 10Go et 20Go. (voir détail p. 10). Vos SMS ont 160 caractères maximum par envoi et sont limités à 600 Ko.

## DÉCOMPTE DE L'INTERNET MOBILE ET DE LA TV

L'Internet Mobile depuis un mobile ou un ordinateur est décompté en mode GPRS/EDGE/3G+/H+/4G au Ko (1024 Ko = 1 Mo) ou par palier de Ko. La tarification par palier est proposée par défaut. Sur simple demande, vous pouvez accéder à la tarification par Ko. La TV depuis un mobile est décomptée à la seconde dès la 1ère seconde.

### Depuis l'étranger

S'agissant des services Internet Mobile, la communication est facturée dans les 3 mois suivant la communication. La TV n'est pas accessible depuis l'étranger.

## SUIVI CONSO INTERNET À L'ÉTRANGER

Inclus pour les Clients offres mobile et pour les clients Internet mobile : basé sur le cycle de facturation(1).

### Depuis Europe et DOM (Zone A)<sup>(1)</sup> :

Réception de 2 SMS d'alerte :

- 1<sup>er</sup> SMS d'alerte envoyé lorsque vos communications, e-mails, surf et MMS atteignent 80% du seuil de 300 Mo soit 240 Mo.
- 2<sup>ème</sup> SMS d'alerte envoyé lorsque vos consommations Internet Mobile et MMS atteignent presque 300 Mo. Ce dernier précisera :
  - que vos communications Internet Mobile et MMS seront bloquées à 300 Mo,
  - la méthode de déblocage et le prix auquel le client sera facturé pour ses communications, e-mails, surf et MMS.

### Depuis le Canada et les Etats-Unis (Zone B) :

Réception de 2 SMS d'alerte :

- 1<sup>er</sup> SMS d'alerte envoyé lorsque vos communications, e-mails, surf et MMS atteignent 80% du seuil de 110 Mo soit 88 Mo.
- 2<sup>ème</sup> SMS d'alerte envoyé lorsque vos consommations Internet Mobile et MMS atteignent presque 110 Mo. Ce dernier précisera :
  - que vos communications Internet Mobile et MMS seront bloquées à 110 Mo,
  - la méthode de déblocage et le prix auquel le client sera facturé pour ses communications, e-mails, surf et MMS.

### Depuis la zone C (voir détails p. 13) :

- 1<sup>er</sup> SMS d'alerte envoyé lorsque vos communications, e-mails, surf et MMS atteignent 80% du seuil de 5 Mo soit 4 Mo.
- 2<sup>ème</sup> SMS d'alerte envoyé lorsque vos consommations Internet Mobile et MMS atteignent presque 5 Mo. Ce dernier précisera :
  - que vos communications Internet Mobile et MMS seront bloquées à 5 Mo,
  - la méthode de déblocage,
  - le prix auquel le client sera facturé pour ses communications, e-mails, surf et MMS.

Vous pouvez à tout moment, en France ou à l'étranger, activer, suspendre, désactiver ou réactiver les services de suivi de consommation des communications émises depuis l'étranger de manière temporaire ou définitive.

(1) Les Forfaits 24/24 10Go et 20Go n'intègrent pas le service Suivi conso plus Internet à l'étranger en zone A afin de permettre aux clients de bénéficier de leur Internet mobile en Europe (voir détails p. 24).

## AVANCES SUR CONSOMMATION ET DÉPÔT DE GARANTIE

### À LA SOUSCRIPTION :

<ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous ne fournissez pas les justificatifs obligatoires prévus dans votre Contrat de Service,</li><li>• Si vous bénéficiez déjà d'une carte SIM Bouygues Telecom.</li></ul>	200€ pour les Clients forfaits
<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas d'absence de chèque annulé</li></ul>	50€ pour les Clients forfaits

### À LA SOUSCRIPTION ET/OU EN COURS DE CONTRAT :

<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas d'inscription sur le fichier Preventel</li></ul>	400€ Pour les Clients forfaits, le Service Mobile sera accessible uniquement avec un forfait mobile avec blocage et les Services Fixes selon les modalités décrites dans ce document.
<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas d'alerte Preventel</li></ul>	400€
<ul style="list-style-type: none"><li>• En cas de souscription au Service Accès depuis l'étranger plus</li></ul>	400€
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les Clients forfaits et Bbox, en cas de dépassement de votre forfait mensuel de plus de 41,81€ (en consommations et services)</li></ul>	Montant maximum : sommes dues (dont encours) à la date de la demande.

(1) Les Forfaits 24/24 10Go et 20Go n'intègrent pas le service Suivi Conso Internet à l'étranger en Zone A afin de permettre aux clients de bénéficier de leur Internet mobile en Europe, voir détails page 10.

## AUTRES OPTIONS ET FRAIS ANNEXES

	Offres mobile individuelles et Internet Mobile
Frais de mise en service	25€ (offerts)
Conservation du numéro	12,50€ (offerts)
Changement de numéro en cours de contrat	GRATUIT
Déblocage carte SIM au 0 800 29 1000 (appel gratuit depuis un fixe)	GRATUIT
Délivrance du code PUK par un Conseiller de Clientèle	6,25€
Renouvellement carte SIM	8,34€
	sauf en cas de carte SIM défectueuse, perte ou vol : gratuit
Règlements par TIP, carte bancaire, chèque ou mandat-compte	0,84€/mois
Délivrance du code de dénetlockage du mobile :	
• dans les 3 mois suivant la mise en service ou le renouvellement de votre mobile	120€ <sup>(1)</sup>
• au-delà	GRATUIT
Duplicata de facture : copie exacte de votre facture déjà produite	6,25€ duplicata

(1) 59€ pour une clé Internet.

Le mobile est utilisable uniquement avec la carte SIM de Bouygues Telecom. Pour l'utiliser avec une carte SIM d'un autre opérateur, retrouvez les modalités sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr)

### ■ Changer d'opérateur sans changer de numéro

Vous pouvez, dans les délais légaux, changer d'opérateur sans changer de numéro sur simple demande à Bouygues Telecom et sous réserve d'éligibilité de votre demande.

Dans le cadre de ce portage, vous donnez un mandat à Bouygues Telecom pour résilier en votre nom et pour votre compte la ligne dont le numéro est à porter. Ayez bien soin de prendre connaissance des conditions de résiliation du contrat vous liant à votre précédent opérateur et veillez à ce que la ligne à porter soit active le jour du portage.

### ■ Changer de mobile

**CLIENTS FORFAITS MOBILE PRO**, si vous ne faites pas l'objet d'impayé au moment de la demande de renouvellement, vous pouvez changer de mobile dès 12 mois d'ancienneté Client. Vous pouvez ensuite changer de mobile tous les 12 mois, en fonction de l'ancienneté de votre mobile, avec un tarif préférentiel dès 18 mois d'ancienneté.

Pour changer de mobile, il vous suffit de reconduire votre forfait pour 12 ou 24 mois et payer le cas échéant un complément monétaire.

Si vous êtes titulaire de plusieurs cartes SIM associées à la même facture, chaque ligne bénéficie du programme de renouvellement dès 12 mois d'ancienneté mobile.

Le bénéfice du programme de renouvellement ne peut faire l'objet d'aucun échange ou remboursement d'une contrevaletur monétaire. Le renouvellement prend effet à compter du jour de la commande du mobile. Pour en savoir plus, rendez-vous sur [bouyguetelecom.fr/pro](http://bouyguetelecom.fr/pro)

**CLIENTS FORFAIT INTERNET MOBILE AVEC UNE CLÉ INTERNET ET CLIENTS BBOX PRO + CLÉ INTERNET**, nous vous proposons de changer d'équipement (hors PC ultra portables) à des conditions privilégiées, dès 12 mois d'ancienneté : renseignez-vous auprès de votre Service Clients ou rendez-vous dans votre point de vente.

**CLIENTS FORFAITS B&YOU sans engagement version Pro**, possibilité de changer votre mobile si vous êtes client depuis plus de 3 mois en changeant votre offre pour un Forfait sensation, reconduire votre contrat sur 12 ou 24 mois et verser un complément monétaire.

## ■ Changer d'offre

Règles applicables aux offres présentées dans ce guide.

### L'ancienneté décrite recouvre :

- l'ancienneté client : elle démarre à la souscription d'un nouveau contrat.
- l'ancienneté mobile : elle démarre à la date d'achat ou de renouvellement du dernier mobile.

Le changement d'offre est possible sous réserve d'être à jour de vos paiements et d'être le titulaire de la ligne.

### Si vous êtes client d'un forfait mobile Pro vous pouvez :

- changer vers un autre forfait mobile dès le 1<sup>er</sup> mois d'ancienneté client, sans vous réengager.

### Si vous êtes client d'un forfait Ideo Pro, vous pouvez :

- changer vers un autre Ideo Pro dès le 1<sup>er</sup> mois d'ancienneté client sans vous réengager.
- changer vers un forfait mobile dès le 1<sup>er</sup> mois d'ancienneté client, sans vous réengager. Vous perdez alors le bénéfice du multi-équipement forfait mobile + box et votre Bbox Pro devient payante au tarif en vigueur.

Le changement vers une offre version éco est possible sous réserve d'être libre d'engagement, sauf si vous détenez déjà une offre version éco.

## ■ Frais liés au changement d'offre

	Forfait Sensation 24/24 20Go	Forfait Sensation 24/24 10Go	Forfait Sensation 24/24 5Go	Forfait Sensation 24/24 3Go	Forfait Sensation 24/24 - 2h 1Go - 2h
<p>Je détiens</p> <p>Je change pour</p>					
Forfait Sensation 24/24 20Go Forfait Pro 20Go Europe Smartphone Pro Ultra 16Go	<b>Gratuit</b>	200 € TTC avant 12 mois d'ancienneté mobile			
Forfait Sensation 24/24 10Go Forfait Pro 10Go Europe Eden Pro Smartphone Smartphone Pro Ultra 8Go	<b>Gratuit</b>	100 € TTC avant 12 mois d'ancienneté mobile			
Forfait Sensation 24/24 5Go Eden Pro Evolutif Internet & Mail Forfait Pro 3Go Smartphone Pro 3Go	<b>Gratuit</b>	100 € TTC avant 12 mois d'ancienneté mobile			
Forfait Sensation 24/24 3Go	<b>Gratuit</b>	100 € TTC avant 12 mois d'ancienneté mobile			
Forfait Sensation 24/24 Forfait Sensation 2h/1Go Forfait Sensation 2h Forfait Pro 500Mo 24/7 Pro	<b>Gratuit</b>				

- Certains services, avantages et options ne sont pas disponibles avec toutes les offres. Le changement d'offre peut entraîner leur perte. Renseignez-vous sur [bouyguetelecom.fr/pro](http://bouyguetelecom.fr/pro) ou auprès de votre Service Clients.
- Le changement de forfait prend effet au cycle de facturation suivant.
- Pour tout changement d'un forfait mobile Pro vers un forfait Bouygues Telecom présenté dans le Guide "Les Tarifs" ou inversement, nous vous invitons à contacter votre Service Clients.

## ■ Annuaire Universel

L'Annuaire Universel recense les numéros de téléphones mobiles, fixes et les coordonnées des clients des opérateurs français.

En inscrivant votre N° de mobile ou de fixe à l'Annuaire Universel, vous rendez accessible votre numéro de téléphone mobile ou fixe aux interlocuteurs qui souhaitent vous joindre. Cette inscription est gratuite.

Vos coordonnées deviennent alors consultables sous plusieurs formes : annuaires papier, annuaires Internet et services de renseignements téléphoniques.

Vous pouvez choisir de restreindre l'accès aux informations qui vous concernent :

- **liste anti-prospection** : vos coordonnées restent visibles mais ne peuvent pas être utilisées à des fins commerciales,
  - **liste anti-annuaire inversé** : vos informations personnelles ne peuvent pas être retrouvées à partir de votre N° de mobile,
  - **liste sans adresse complète** : seuls votre code postal et votre ville apparaissent.
- ATTENTION** : pour les professionnels dont l'activité consiste à fournir des biens ou des services aux consommateurs, l'adresse postale complète est obligatoire,
- **liste sans prénom complet** : seule l'initiale reste visible.

Si le titulaire et l'utilisateur de la ligne sont différents, vous pouvez choisir d'inscrire l'un ou l'autre.

## ■ Mobile Speak™ et Mobile Magnifier™, solutions pour personnes déficientes visuelles

Mis à disposition des personnes aveugles ou malvoyantes, Mobile Speak™ facilite l'utilisation de la téléphonie mobile par la vocalisation des fonctionnalités du mobile et Mobile Magnifier™ agrandit les caractères, augmente et améliore la visibilité de tous les éléments sur l'écran. En partenariat avec HandiCapZéro. Pour plus d'informations, contactez le N° vert 0 800 39 39 51 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou connectez-vous sur handicapzero.org

## ■ Offre réservée aux clients inscrits sur le fichier PREVENTEL

Le Forfait avec blocage sera activé si vous êtes inscrit sur le fichier PREVENTEL. Ce forfait est accessible au prix de : 2h = 25€/mois et 4h = 33,34€/mois. Ce forfait ne permet pas l'envoi de SMS et de MMS. Une fois votre temps de forfait épuisé, vos communications se bloquent dans un délai de 24h maximum. Vous ne pouvez plus alors émettre d'appel, sauf pour consulter votre répondeur Bouygues Telecom (660). Le prix à la minute en dépassement : 0,25€/min (pour des appels métropolitains vers des fixes et GSM, hors N° courts et spéciaux). Les communications WAP GPRS ne sont pas bloquées. Ce forfait est incompatible avec les Options E-mails et Internet.

## ■ Autres Services

### PRÉSENTATION DU N° DE L'APPELANT

Le numéro de la personne qui vous appelle s'affiche sur votre écran si votre correspondant ne masque pas son numéro.

> **Inclus**

### APPEL INCOGNITO

Ce service permet de masquer votre numéro. Votre interlocuteur ne peut donc pas voir votre numéro. Vous pouvez choisir de masquer votre numéro de façon temporaire appel

par appel en faisant précéder le numéro de votre interlocuteur par le préfixe #31# ou de façon permanente en souscrivant via un Conseiller de Clientèle au Service Clients.

> [Gratuit](#)

### **FACTURE ÉLECTRONIQUE CERTIFIÉE**

La facture électronique certifiée est reconnue comme facture au sens fiscal et légal du terme. Ce service remplace votre facture papier. Votre facture électronique certifiée est accessible directement sur votre Espace Client en ligne : elle est consultable et téléchargeable 24h/24 et 7j/7 sur [bouyguestelecom.fr/pro](http://bouyguestelecom.fr/pro) > Mon Compte.

> [Inclus pour toute nouvelle souscription](#)

> [A souscrire gratuitement sur \[bouyguestelecom.fr/pro\]\(http://bouyguestelecom.fr/pro\) > Mon Compte](#)

> [Ce service n'est pas disponible pour tous les clients payant par TIP ou chèque ou ayant une adresse de facturation à l'étranger.](#)

### **FACTURE PAPIER**

Ce service vous permet de recevoir la première page de votre facture par courrier. Avec ce service, le détail de vos communications n'est pas accessible sur votre Espace Client en ligne.

> [Inclus sur demande.](#)

### **FACTURE DÉTAILLÉE PAPIER**

La facture détaillée papier permet de connaître les 6 premiers chiffres des numéros composés depuis votre ligne.

> [Payant 1,25€/mois](#)

Le mobile est utilisable uniquement avec la carte SIM de Bouygues Telecom. Pour l'utiliser avec une carte SIM d'un autre opérateur, retrouvez les modalités sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr), rubrique Assistance.

# TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES OFFRES BOX

## ■ Dégrouper sa ligne

Le dégroupage total vous permet de ne pas conserver votre abonnement téléphonique Orange. Le dégroupage total est gratuit lors de la souscription et facturé 24,17€ dans les autres cas.

**ATTENTION :** Bouygues Telecom prend en charge les aspects administratifs de la résiliation de votre abonnement principal Orange sauf les options souscrites qu'il vous appartient de résilier.

Si vous souhaitez conserver votre abonnement Orange pour raccorder un équipement de type fax, modem, minitel, alarme médicale ou de sécurité, interphone, terminal de paiement analogique, ... alors nous vous recommandons d'opter pour le dégroupage partiel, c'est-à-dire une offre avec laquelle vous conservez votre abonnement téléphonique Orange et le numéro de téléphone associé. Il est interdit de brancher un standard téléphonique sur l'un des ports RJ11 de la Bbox.

## ■ Conditions de conservation du numéro fixe

Demander la portabilité du numéro concerné, ligne active au moment du portage, être titulaire du numéro à porter, ne pas avoir d'autres demandes de conservation du numéro en cours sur ce numéro, respecter les contraintes de faisabilité technique (notamment pour les numéros de téléphone fixe géographiques : si un déménagement a eu lieu, il est possible que votre numéro de téléphone ne puisse être conservé, car ce numéro géographique est attribué à une zone géographique donnée).

- **Vous souhaitez conserver un numéro géographique (commençant par 01, 02, 03, 04, 05) et attribué par Orange, et ce quel que soit votre Fournisseur d'Accès Internet actuel.**
- **Soit vous souscrivez une offre ADSL ou VDSL :** la conservation de votre numéro est effective au jour de l'activation de vos services.
- **Soit vous souscrivez une offre fibre :** nous vous attribuons un numéro Bouygues Telecom provisoire et la conservation de votre numéro est effective dans un délai de 24 heures à partir de l'activation de vos services.

Dans les deux cas, le numéro de téléphone fixe devient ainsi le numéro de votre ligne IP fixe.

- **Vous souhaitez conserver un numéro fixe non attribué par Orange (géographique ou non géographique) et ce quel que soit votre Fournisseur d'Accès Internet actuel.**

Contactez le 0800 94 94 02 (gratuit depuis un fixe) depuis la ligne fixe que vous souhaitez conserver sous un délai de 24h après l'attribution du numéro provisoire Bouygues Telecom suite à une souscription. La conservation du numéro sera effective dans un délai de 24 heures à partir de la demande de conservation du numéro fixe.

## ■ Souscrire une Offre Bbox sans ligne fixe

La construction de ligne permet d'ouvrir une ligne téléphonique ADSL ou VDSL afin de bénéficier directement d'un accès à l'Offre Bbox seule (sans offre mobile associée) depuis la ligne que vous souhaitez conserver en dégroupage total sans avoir besoin au préalable d'un abonnement téléphonique Orange.

## ■ Annuaire universel (voir p. 18)

## ■ Changer d'offre

Vous pouvez changer d'offre Bbox librement en appelant votre Service Clients Bbox. Le changement d'offre est gratuit sauf si vous modifiez également le dégroupage de votre ligne ou si votre changement d'offre nécessite un changement d'équipement Bbox (alors facturé 24,17€). Dans le cas d'une souscription à une offre Bbox Pro Ultra VDSL, les changements d'offres vers l'adsl ou la fibre sont impossibles. Dans le cas de l'offre Bbox Pro Ultra fibre, il n'est pas possible de passer d'une offre sans TV vers une offre avec TV et inversement.

Vous pouvez passer d'une offre en dégroupage partiel (avec un abonnement Orange) à une offre en dégroupage total (sans abonnement téléphonique Orange). L'inverse n'est pas possible.

La migration d'une Offre Bbox Pro vers une offre Internet et Fixe Bouygues Telecom peut entraîner la perte de certains services (seconde ligne, nom de domaine, création de site web, fax par email) ou leur dégradation (passage à une boîte email de 1 Go). Les clients Bbox fibre avec SIREN ne peuvent migrer vers l'offre Bbox Pro fibre.

## ■ Modalités de règlement

Vous êtes facturé tous les mois à compter de l'activation de la ligne.

Vous bénéficiez automatiquement de la facture électronique certifiée.

Via votre Espace Client sur Internet ou votre Service Clients Box, vous pouvez demander la facture papier. Celle-ci s'accompagne d'une facture Internet Détaillée. Plus de détails p. 19

## ■ Frais annexes

Location de la Bbox Pro	offerte au lieu de 3€/mois
Dépôt de garantie du Décodeur Bbox TV	49€
Frais en cas de résiliation de l'offre	40,84€
Frais en cas de non restitution ou de dégradation du matériel Pour Bbox Pro et Bbox Pro ultra :	
- En ADSL	58,34€
- En fibre	91,67€
- Décodeur Bbox TV	150€
Frais en cas de non restitution ou de dégradation d'un accessoire <sup>(1)</sup>	16,67€/accessoire
Frais en cas de changement d'offre nécessitant un changement d'équipement	40,84€

## ■ Remplacement des équipements défectueux

Vous êtes responsable de l'entretien et de la réparation du matériel. En cas de panne, vous devez contacter le Service Clients afin d'établir un diagnostic. Si elle n'est pas résolue à distance, il vous sera proposé de remplacer votre matériel défectueux par du matériel neuf ou remis à neuf. Il vous sera facturé en cas d'impossibilité de réparation, de perte ou de vol. En cas de résiliation, changement d'offre ou de matériel, vous devez nous le restituer dans les 30 jours suivant la confirmation du Service Clients, en vous rendant dans le Club Bouygues Telecom qui vous aura été indiqué par le Service Clients. Le matériel ainsi que tous ses accessoires (bloc d'alimentation et ensemble des câbles fournis) doit être restitué en parfait état.

## ■ Détails des débits

ADSL et VDSL : le débit descendant minimum garanti est de 128 Kb/s. Les débits, exprimés en IP, sont variables selon la longueur de la ligne ADSL et VDSL.

Bbox	ADSL	VDSL	VDSL	VDSL	VDSL
Descendant	Débit descendant en général de 1 Mb/s à 15 Mb/s	Débit descendant en général de 1 Mb/s à 15 Mb/s pouvant être compris entre 15 Mb/s et 50 Mb/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1 km)	Jusqu'à 30 Mb/s	Jusqu'à 100 Mb/s	Jusqu'à 200 Mb/s
Montant	Débit montant en général inférieur à 1 Mb/s	Débit montant en général inférieur à 1 Mb/s, pouvant atteindre 8 Mb/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1 km)	Jusqu'à 1 Mb/s	Jusqu'à 5 Mb/s	Jusqu'à 10 Mb/s
Accès TV	Débit descendant minimum de 3,6 Mb/s (8,7 Mb/s pour la TV HD)		Pas de débit minimum		

(1) Retour incomplet : alimentation de la Bbox manquante ou alimentation et/ou télécommande pour le Décodeur Bbox TV.

# FORFAITS MOBILE VERSION PRO

## ■ Remises Multi-Lignes

Avec les Forfaits mobile Sensation et B&YOU ou Internet mobile, en souscrivant au moins deux offres, vous bénéficiez de remises<sup>(1)</sup>.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Pour tous les Forfaits mobile ou Internet mobile 4G/4G+ : -10% sur tous vos forfaits dès 2 offres détenues.

### Exemple 1<sup>(2)</sup> :

$$\begin{array}{l} \text{1 Forfait mobile} \\ \text{5 Go} \end{array} + \begin{array}{l} \text{1 Forfait Internet} \\ \text{mobile Pro 1 Go} \end{array} = \begin{array}{l} 43.40\text{€HT/mois} \\ \text{au lieu de} \\ 48.23\text{€HT/mois} \end{array}$$

### Exemple 2<sup>(3)</sup> :

$$\begin{array}{l} \text{1 Forfait mobile} \\ \text{10 Go} \end{array} + \begin{array}{l} \text{2 Forfaits mobile} \\ \text{5 Go} \end{array} = \begin{array}{l} 82.48\text{€HT/mois} \\ \text{au lieu de} \\ 91.64\text{€HT/mois} \end{array}$$

### Exemple 3<sup>(4)</sup> :

$$\begin{array}{l} \text{1 Forfait mobile} \\ \text{10 Go} \end{array} + \begin{array}{l} \text{1 Forfait mobile} \\ \text{2h} \end{array} = \begin{array}{l} 40.49\text{€HT/mois} \\ \text{au lieu de} \\ 44.98\text{€HT/mois} \end{array}$$

Soit le forfait 2H B&You OFFERT

### Exemple 4<sup>(5)</sup> :

$$\begin{array}{l} \text{1 Forfait mobile} \\ \text{20 Go} \end{array} + \begin{array}{l} \text{2 Forfaits mobile} \\ \text{3 Go} \end{array} + \begin{array}{l} \text{1 Bbox Pro Ultra} \\ \text{(remise non} \\ \text{appliquée sur la box)} \end{array} = \begin{array}{l} 132.38\text{€HT/mois} \\ \text{au lieu de} \\ 143.21\text{€HT/mois} \end{array}$$

Réservé aux clients d'un forfait mobile ou d'une offre box (à titre non professionnel) qui souscrivent à compter du 17/11/2014 à un forfait mobile supplémentaire, sous réserve d'un seul titulaire et d'une facturation à une même adresse. (1) Pour bénéficier des remises, les lignes concernées doivent appartenir au même compte client. Application de la remise à compter du 1er cycle de facturation complet (hors prorata). En cours de contrat, l'actualisation de la remise intervient à compter du cycle de facturation suivant la souscription, la résiliation d'une ligne ou le changement d'offre. (2) prix calculé avec un forfait Sensation 5 Go et un forfait Internet mobile Evolutif 1Go avec engagement, incluant les remises de chaque forfait. Soit 48,23€ -3,33€ (10% du forfait 5 Go) -1,50€. (3) prix calculé avec un forfait Sensation 10Go avec engagement et deux forfaits B&You 5Go sans engagement, incluant les remises de chaque forfait. Soit 91,64€ -4,16€ (10% du forfait 10 Go), -4,50€ (2 X 10% des forfaits 5 Go). (4) Prix calculé avec un Forfait Sensation 10Go avec engagement et un Forfait B&You 2h sans engagement, incluant les remises de chaque forfait. Soit 44,98€ -4,16€ (10% du forfait 10Go), -0,33€ (10% du forfait 2h). (5) prix calculé avec un forfait Sensation 20 Go avec engagement, deux forfaits B&You 3 Go sans engagement et une BBox Pro ; incluant les remises de chaque forfait mobile. Soit 143,21€ -7,50€ (10% du forfait 10 Go), -3,33€ (2 X 10% des forfaits 3 Go).

# FORFAITS MOBILE

Nom de l'offre : Forfaits

Sous conditions d'éligibilité : Offre accessible en zone de couverture

Prix de l'offre (Tarifs en HT)	2h	24/24	2h 1Go	24/24 3Go	24/24 5Go	24/24 10Go	24/24 20Go
Forfaits B&YOU Prix mensuel sans engagement (carte SIM seule)	3,33€ <sup>HT</sup>	9,16€ <sup>HT</sup>	12,49€ <sup>HT</sup>	16,66€ <sup>HT</sup>	24,99€ <sup>HT</sup>	33,33€ <sup>HT</sup>	58,33€ <sup>HT</sup>
Forfaits SENSATION Prix mensuel avec mobile Engagement 24 mois	9,16€ <sup>HT</sup>	14,99€ <sup>HT</sup>	16,66€ <sup>HT</sup>	27,49€ <sup>HT</sup>	33,33€ <sup>HT</sup>	41,66€ <sup>HT</sup>	74,99€ <sup>HT</sup>
<b>Prix hors forfait voix en France</b>	<b>0,17€/min</b>			-			

Forfaits SENSATION avec engagement : SIM offerte.

Forfaits B&YOU sans engagement : SIM 1€ avec souscription et portabilité sur bouyguetelecom.fr/pro (autres cas : 10€).

Durée d'engagement : Forfaits SENSATION avec un nouveau mobile : 24 mois  
Forfaits B&YOU (carte SIM seule) : sans engagement

Description de l'offre : Communications métropolitaines (hors n<sup>os</sup> courts, spéciaux, SMS+, MMS+). Illimité à usage privé entre 2 individus MMS limités à 600 Ko/envoi.

2h	24/24	2h 1Go	24/24 3Go	24/24 5Go	24/24 10Go	24/24 20Go
2h vers la France et les DOM	Appels illimités 24/24 vers la France et les DOM	2h vers la France et les DOM	Appels illimités 24/24 vers la France et les DOM			
<b>Service client dédié Pro (Automatique si déclaration du n°SIREN)</b>						
SMS / MMS illimités vers la France et SMS illimités vers les DOM						
-			Appels illimités vers 120 destinations fixes et vers les mobiles Etats-Unis, Canada, Chine + 10h vers les fixes d'Algérie			
-		5 Go : utilisables en France, et 35 jours/an en Europe et DOM 1 jour = de la 1 <sup>ère</sup> communication à minuit		Appels et SMS illimités depuis la France vers l'Europe et DOM Appels et SMS (émis et reçus) illimités depuis l'Europe et DOM vers la France, Europe et DOM Enveloppe Internet 10 Go et 20 Go : utilisable en France, Europe et DOM		
-		Avantages Pro mobiles : Echange sur site de votre mobile, Office 365 Petite Entreprise de Microsoft, Internet prioritaire voir détail p31 à 33				
-		-				
Internet en 4G 0,042€/Mo dans la limite de 20 Mo	Internet en 4G 20Mo puis 0,042€/Mo dans la limite de 520 Mo	Internet mobile en 4G débit réduit au-delà de l'enveloppe				
TV : 0,042€/min en hors forfait avec dépassement maximum de 12,5€/mois		B tv : accès à + de 70 chaînes TV (décompté de l'enveloppe internet)				
-		B cloud : 20Go d'espace de stockage en ligne				
-		World & YOU : appels et SMS gratuits et illimités depuis le monde entier vers la France métropolitaine en Wi-Fi (via l'application, à télécharger, avec téléphone compatible). Egalement disponible en 3G/4G en Europe, DOM, Etats-Unis et Canada				

## Description des services annexes inclus

### Les principaux services inclus sont :

- Présentation du numéro de l'appelant,
- Double appel,
- Report des minutes (pour les forfaits 2h),
- Accès aux communications de la France vers l'étranger,
- Accès aux communications depuis l'étranger,
- En cas de panne sous garantie pour les forfaits SENSATION avec mobile :  
- échange dès le lendemain en magasin Bouygues Telecom

ou

- prêt d'un mobile assurant des fonctionnalités similaires le temps de la réparation (service disponible en payant pour les forfaits B&YOU sans engagement).

Voir détails p.44 à 61

- Appel incognito,
- Filtrage et renvoi d'appels (610),
- Répondeur (660),
- Facture Internet Détaillée,
- Suivi Conso (680),
- SMS de notification des appels sans message sur répondeur,
- Contrôle Parental mobile,
- Option blocage disponible pour les Forfaits 2h, 2h 1Go, : blocage des appels au-delà des 2h (sauf pour le forfait 24/24), de l'accès à Internet au-delà de l'enveloppe incluse (sauf Forfait 2h1Go : débit réduit au-delà) des communications vers et depuis l'étranger, des SMS+/MMS+ et numéros spéciaux.
- Messagerie vocale visuelle avec mobile compatible
- VoIP et partage de connexion (mode modem)
- Service Conférence : 3 pers. max, temps décompté multiplié en fonction du nombre de participants
- Facture détaillée à 6 chiffres,
- Mobile Speak™ et Mobile Magnifier™, solutions pour personnes déficientes visuelles.

Pour plus d'informations, voir p. 31

## Décompte des communications incluses

Appels émis décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde (DOM inclus). En France métropolitaine, les appels reçus sont gratuits.

N<sup>os</sup> courts, spéciaux, internationaux : décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible.

- TV : forfaits 2h et 24/24 : 0,042€/min avec un dépassement maximum de 12,5€/mois.

**Forfaits 2h 1Go et 24/24 3Go, 5Go, 10Go et 20Go** : décomptés de l'enveloppe internet.

- Internet : décompte par Ko (1024 Ko = 1Mo).

## Caractéristiques Internet Mobile

Avec offre et terminal compatibles et sous réserve de couverture.

Pour optimiser l'accès de tous, les débits au-delà de l'enveloppe internet incluse dans les forfaits sont réduits à 128 Kb/s maximum, TV et cloud compris (VoIP 12 Kb/s max).

## Caractéristiques techniques/équipements

Réseaux 2G, 3G, 4G et 4G+. Détails sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr).

Avec équipements compatibles et sous réserve de couverture.

## Service Clients

Connexion sur votre Espace Client sur [bouyguetelecom.fr/pro](http://bouyguetelecom.fr/pro), rubrique "Mon compte".

Appels de 8 h à 20 h du lundi au samedi :

- au **1068** depuis un poste fixe (voir tarifs selon l'opérateur),
- au **618** depuis votre mobile :
  - Mise en relation avec un Conseiller de Clientèle : inclus.
  - Serveur vocal : gratuit.

## Options compatibles

Voir détails des options p. 31

# FORFAIT INTERNET MOBILE

Nom de l'offre	Forfaits Internet mobile		
Sous conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offres réservées aux professionnels détenteurs d'un N° SIREN</li> <li>• Offre accessible sous couverture GSM, GPRS, EDGE, 3G+ et 4G et 4G+. Détails de la couverture sur bouyguetelecom.fr.</li> <li>• Pour optimiser l'accès de tous, le débit des utilisateurs procédant à des échanges de données très élevés est réduit.</li> </ul>		
Prix mensuel de l'offre		1 Go évolutif 5€/Go supplémentaire	50Go
	24 mois	14,90 €	54,90 €
	Sans engagement	19,90 €	59,90 €
Durée d'engagement	Avec engagement 24 mois ou sans engagement		
Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forfait Internet mobile 50 Go : une fois votre seuil atteint, continuez à surfer en débit réduit jusqu'au prochain cycle de facturation.</li> <li>• Forfait Internet mobile 1 Go Evolutif : 5€/Go supplémentaire jusqu'à 10 Go, débit réduit au-delà.</li> </ul>		
Description des services annexes inclus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi conso sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique "Mon Compte"</li> <li>• Suivi conso Internet à l'étranger</li> </ul>		
Décompte des communications incluses	Internet : décompté au Ko en France métropolitaine et depuis l'étranger.		
Caractéristiques de l'Internet mobile	Pour optimiser l'accès de tous, les débits au-delà de l'enveloppe internet incluse dans les forfaits sont réduits à 128 kb/s maximum.		
Frais additionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appels : 0,30€/min (hors n°s courts, spéciaux), facturation par palier de 30 secondes après la 1<sup>ère</sup> minute indivisible.</li> <li>• SMS : 0,11€/envoi/destinataire (hors n°s spéciaux et SMS+).</li> </ul>		
Caractéristiques techniques / équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau GSM, GPRS, EDGE, 3G+, 4G.</li> <li>Avec équipements compatibles (hotspot, tablettes 3G/4G, Clé Internet, etc.)</li> </ul>		
Service Clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connexion sur bouyguetelecom.fr/pro, rubrique "Mon Compte".</li> <li>• Appels de 8h à 20h du lundi au samedi : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au 1021 depuis un poste fixe (voir tarifs selon l'opérateur),</li> <li>• au 618 depuis votre mobile : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en relation avec un Conseiller de Clientèle : décompté du forfait au prix d'une communication métropolitaine.</li> <li>- serveur vocal : gratuit.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>		

## Tarifs depuis l'étranger

	depuis zone A <sup>(1)</sup>	depuis zone B <sup>(1)</sup>	depuis zone C <sup>(1)</sup>
MMS/destinataire	Envoi : Tarif national + 0,17€/Mo Réception : 0,17€/Mo	Envoi : Tarif national + 0,45€/Mo Réception : 0,45€/Mo	Envoi : Tarif national + 8,54€/Mo Réception : 8,54€/Mo
Internet Mobile	0,17€/Mo	0,45€/Mo	8,54€/Mo

(1) voir détails page 12-15.

# OFFRE BBOX PRO

Offre sans engagement de durée, disponible selon l'éligibilité de la ligne téléphonique. Service disponible uniquement avec la Bbox Pro en location (location offerte au lieu de 3€/mois). Les appels doivent être passés depuis la Bbox Pro et n'incluent pas les n<sup>os</sup> courts et spéciaux. Pour connaître la liste des destinations disponibles et les tarifs des appels, voir p. 9 et p. 39. La TV via Décodeur Bbox TV nécessite un débit minimum de 3,6 Mb/s IP en zone dégroupée uniquement.

## ■ Tarifs en zone dégroupée et en zone non dégroupée par Bouygues Telecom

Nom de l'offre	Offre Bbox pro (Internet - Téléphonie fixe)
Sous conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offre disponible suivant l'éligibilité technique de la ligne fixe,</li><li>- Dans les principales agglomérations françaises Bouygues Telecom dispose de son propre réseau ADSL («Zone dégroupée en propre par Bouygues Telecom»),</li><li>- Dans le reste de la zone dégroupée, appelée « zone étendue », Bouygues Telecom s'appuie sur des réseaux d'accès ADSL partenaires. Les offres Bbox sont disponibles moyennant un complément tarifaire « zone étendue », il en va de même en zone non dégroupée.</li><li>• La TV via décodeur Bbox TV nécessite un débit minimum de 3,6 Mb/s IP, et une offre avec Service TV. TV réservée à une utilisation exclusivement personnelle et privée.</li></ul>
Prix mensuel de l'offre	<ul style="list-style-type: none"><li>• 24,90€/mois sans service TV (en zone étendue ou zone non dégroupée : complément de +10€/mois),</li><li>• 29,90€/mois avec service TV (en zone étendue : complément de +10€/mois),</li><li>• En cas de conservation de votre abonnement téléphonique Orange, l'abonnement est en plus.</li></ul>
Équipements	<ul style="list-style-type: none"><li>• Location du modem offerte (au lieu de 3€/mois),</li><li>• Décodeur TV inclus dans l'offre Bbox pro avec service TV.</li></ul>
Durée d'engagement	Sans engagement.
Frais de mise en service	Aucun.
Délai indicatif de mise à disposition de l'accès	Sous 30 jours dès réception du courrier de confirmation de souscription.
Dépôt de garantie	40,84€ pour le Décodeur TV si offre avec Service TV.
Conditions de résiliation à l'initiative du client	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résiliation par courrier postal auprès du Service Client avec un préavis de 10 jours à compter de la réception de la demande en indiquant le numéro de la ligne fixe concernée,</li><li>• Frais de résiliation : 40,84€,</li><li>• Détails dans les Conditions Générales de Service.</li></ul>
Débit estimé en réception	Débit descendant jusqu'à 20 Méga en ADSL.
Communications téléphoniques incluses	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appels illimités vers les fixes et mobiles France, Dom, USA, Canada et Chine et vers les fixes de 120 destinations<sup>(2)</sup>,</li><li>• Présentation du numéro,</li><li>• Conférence à 3,</li><li>• Rappel du dernier appelant,</li><li>• Appel incognito,</li><li>• Renvoi d'appel,</li><li>• Transfert d'appel.</li></ul>

Services Pros inclus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès Internet 4G en déplacement 2 Go/mois (carte SIM nécessaire)<sup>(1)</sup>,</li> <li>• 2 lignes fixes avec 2 numéros différents,</li> <li>• Fax par email,</li> <li>• Extension capacité mail 5 Go,</li> <li>• IP fixe,</li> <li>• Installation sur site gratuite<sup>(3)</sup>.</li> </ul>
Services Internet inclus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Internet Haut Débit,</li> <li>• 10 comptes e-mails identifiant@bbox.fr,</li> <li>• Antivirus et antispam mail,</li> <li>• Contrôle parental web.</li> </ul>
Services accessibles payants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Options Internet payantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- nom de domaine en .fr</li> </ul> </li> <li>• Options téléphoniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1h Maghreb.</li> </ul> </li> <li>• Options Internet payantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi de SMS/MMS depuis Internet.</li> </ul> </li> </ul>
Caractéristiques techniques / équipements	ADSL / ADSL 2+
Service Clients	<p>Connexion sur <a href="http://bouyguetelecom.fr/pro">bouyguetelecom.fr/pro</a>, rubrique "Mon Compte",</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le service technique box est ouvert tous les jours de la semaine de 8h à 22h : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis votre mobile Bouygues Telecom, composez le 611 (service vocal et temps d'attente gratuite, puis mise en relation avec un Conseiller de clientèle au prix d'un appel local).</li> <li>- Depuis un poste fixe, composez le 1061 (prix d'un appel local).</li> <li>- Depuis l'étranger, composez +33 653 19 09 13 ou 00 33 653 19 09 13 (coût d'un appel vers un mobile français depuis l'étranger).</li> </ul> </li> </ul>

(1) Dans les zones de couverture dans la limite de 2 Go/mois (débit réduit au-delà) hors clé, hotspot mobile ou carte SIM.  
**(2) Hors n° courts et spéciaux. Voir liste des destinations p. 41.**

(3) Sur appel au service clients Bbox dans les 30 jours suivants la notification de la 1<sup>ère</sup> activation. Si nécessaire, un seul déplacement par clients. Installation sur 2 ordinateurs et 1 TV max (voir conditions p. 41).

# OFFRE BBOX PRO ULTRA

Offre sans engagement de durée, disponible selon l'éligibilité de la ligne téléphonique. Service disponible uniquement avec la Bbox Pro en location (location offerte au lieu de 3€/mois). Les appels doivent être passés depuis la Bbox Pro et n'incluent pas les N<sup>os</sup> courts et spéciaux. Pour connaître la liste des destinations disponibles et les tarifs des appels, voir p. 9 et 39. La TV via Décodeur Bbox TV nécessite un débit minimum de 3,6 Mb/s IP en zone dégroupée uniquement.

## ■ Tarifs en zone dégroupée et en zone non dégroupée par Bouygues Telecom

Nom de l'offre	Offre Bbox pro (Internet - Téléphonie fixe)
Sous conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offre disponible suivant l'éligibilité technique de la ligne fixe,</li><li>- Dans les principales agglomérations françaises Bouygues Telecom dispose de son propre réseau ADSL («Zone dégroupée en propre par Bouygues Telecom»),</li><li>- Dans le reste de la zone dégroupée, appelée « zone étendue », Bouygues Telecom s'appuie sur des réseaux d'accès ADSL partenaires. Les offres Bbox sont disponibles moyennant un complément tarifaire « zone étendue »,</li><li>- En «zone non dégroupée» et en «zone fibre», les offres Bbox sont disponibles moyennant un complément tarifaire.</li><li>• La TV via décodeur Bbox TV nécessite un débit minimum de 3,6 Mb/s IP, et une offre avec Service TV. TV réservée à une utilisation exclusivement personnelle et privée.</li></ul>
Prix mensuel de l'offre	<ul style="list-style-type: none"><li>• 34,90€/mois sans service TV (en zone étendue, zone non dégroupée et zone fibre : complément de +10€/mois)</li><li>• 39,90€/mois avec service TV (en zone étendue et zone fibre : complément de +10€/mois)</li><li>• En cas de conservation de votre abonnement téléphonique Orange, l'abonnement est en plus.</li></ul>
Équipements	<ul style="list-style-type: none"><li>• Location du modem offerte (au lieu de 3€/mois),</li><li>• Décodeur TV inclus dans l'offre Bbox pro avec service TV</li></ul>
Durée d'engagement	Sans engagement.
Frais de mise en service	Aucun.
Délai indicatif de mise à disposition de l'accès	Sous 30 jours dès réception du courrier de confirmation de souscription.
Dépôt de garantie	40,84€ pour le Décodeur TV si offre avec Service TV.
Conditions de résiliation à l'initiative du client	<ul style="list-style-type: none"><li>• Résiliation par courrier postal auprès du Service Client avec un préavis de 10 jours à compter de la réception de la demande en indiquant le numéro de la ligne fixe concernée,</li><li>• Frais de résiliation : 40,84€,</li><li>• Détails dans les Conditions Générales de Service.</li></ul>
Débit estimé en réception	Débit descendant jusqu'à 20 Méga en ADSL et 100 Mb/s en VDSL <sup>(9)</sup> et 200Mb/s en fibre
Communications téléphoniques incluses	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appels illimités vers les fixes et mobiles France, Dom, USA, Canada et Chine et vers les fixes de 120 destinations<sup>(5)</sup>,</li><li>• Présentation du numéro,</li><li>• Conférence à 3,</li><li>• Rappel du dernier appelant,</li><li>• Appel incognito,</li><li>• Renvoi d'appel,</li><li>• Transfert d'appel.</li></ul>

Services Pros inclus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès Internet 4G en déplacement 2 Go/mois (carte SIM nécessaire)<sup>(2)</sup></li> <li>• 2 lignes fixes avec 2 numéros différents</li> <li>• Fax par email</li> <li>• Extension capacité mail 5 Go</li> <li>• IP fixe<sup>(5)</sup></li> <li>• Installation sur site gratuite<sup>(4)</sup></li> </ul>
Services Pros ultra inclus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> nom de domaine en .fr<sup>(6)</sup></li> <li>• Sauvegarde automatique des données<sup>(7)</sup> (jusqu'à 50 Go)</li> <li>• Microsoft office 365 Petite Entreprise<sup>(8)</sup></li> <li>• Pack Sécurité Norton™<sup>(9)</sup></li> <li>• Intervention sous 8h garantie<sup>(10)</sup></li> </ul>
Services Internet inclus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 comptes e-mails identifiant@bbox.fr</li> <li>• Antivirus et antispam mail</li> <li>• Contrôle parental web</li> </ul>
Services accessibles payants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Options téléphoniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1h Maghreb</li> </ul> </li> <li>• Options Internet payantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi de SMS/MMS depuis Internet</li> </ul> </li> <li>• Prestations complémentaires pour la fibre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose de câble (&gt;10 mètres) ou d'une prise supplémentaire (hors déplacement) : 41,67€ /câble ou prise.</li> <li>- Frais de déplacement (hors 1<sup>ère</sup> installation), y compris pour rendez-vous non honoré : 41,67€ /rendez-vous.</li> <li>- Fourniture et pose d'un amplificateur (pour une prise supplémentaire) hors déplacement : 54,17€.</li> </ul> </li> </ul>
Caractéristiques techniques / équipements	ADSL / ADSL 2+ / VDSL / Fibre optique jusqu'au quartier ou pied d'immeuble
Service Clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connexion sur <a href="http://bouyguestelecom.fr/pro">bouyguestelecom.fr/pro</a> , rubrique "Mon Compte",</li> <li>• Le service technique box est ouvert tous les jours de 8h à 22h : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis votre mobile Bouygues Telecom, composez le 611 (service vocal et temps d'attente gratuite, puis mise en relation avec un Conseiller de clientèle au prix d'un appel local).</li> <li>- Depuis un poste fixe, composez le 1061 (prix d'un appel local).</li> <li>- Depuis l'étranger, composez +33 653 19 09 13 ou 00 33 653 19 09 13 (coût d'un appel vers un mobile français depuis l'étranger).</li> </ul> </li> </ul>

Fibre optique jusqu'au quartier ou pied d'immeuble (raccordement du site via câble coaxial). Débits IP maximum théoriques : en zone Très haut Débit : jusqu'à 100Mb/s en réception et 5 Mb/s pour les autres (voire jusqu'à 200 Mb/s en réception et 10 Mb/s en émission à Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux); en zone Haut Débit : jusqu'à 30 Mb/s en réception et 1 Mb/s en émission. Fibre optique jusqu'au quartier ou pied d'immeuble (raccordement du site via câble coaxial). Débits IP maximum théoriques : en zone Très haut Débit : jusqu'à 100Mb/s en réception et 5 Mb/s pour les autres (voire jusqu'à 200 Mb/s en réception et 10 Mb/s en émission à Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux); en zone Haut Débit : jusqu'à 30 Mb/s en réception et 1 Mb/s en émission.

(1) Débits maximum théoriques exprimés en IP. Voir détails p. 22.

(2) Dans les zones de couverture dans la limite de 2 Go/mois (débit réduit au-delà) hors clé, hotspot mobile ou carte SIM.

(3) Hors n° courts et spéciaux. Voir liste des destinations p. 39.

(4) Sur appel au service clients Bbox dans les 30 jours suivants la notification de la 1<sup>ère</sup> activation. Si nécessaire, un seul déplacement par client. Installation sur 2 ordinateurs et ITV max.

(5) En ADSL et VDSL uniquement. IP Dynamique en fibre.

(6) 1<sup>er</sup> nom de domaine en .fr inclus avec Bbox pro ultra (ADSL, VDSL et fibre). 3€ HT/mois pour chaque nom de domaine supplémentaire.

(7) 1 licence. Sous réserve de l'installation de l'agent de sauvegarde sur votre ordinateur. Voir détails et conditions p. 35.

(8) Service édité par Microsoft. 1 licence. Voir détails et conditions p. 35.

(9) Service édité par Symantec. 1 licence pour 3 ordinateurs. Voir conditions et liste des systèmes d'exploitation compatibles p. 34.

(10) Du lundi au vendredi de 8h à 18h et samedi 8h à 14h, hors jours fériés - en cas de panne d'internet ou de la téléphonie fixe signalée par le client au service client pro. Voir détails p. 35.

# SERVICES, AVANTAGES ET OPTIONS POUR LES OFFRES MOBILE

## ■ Accès aux services avec abonnement

### TV

La TV est accessible avec un Forfait Mobile, avec téléchargement de l'application. Accès en France métropolitaine avec terminal compatible TV sous couverture 3G+, H+ ou 4G, décompté de votre forfait principal hors coût d'accès au portail TV et de changement de chaîne. Liste des chaînes sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) susceptible d'évoluer.

## ■ Tarification des services

Services de contenus à l'acte : - Consultation ou communication - Téléchargement (sonneries, images, jeux, vidéo...)	De 0 à 4,17€/mois/service De 0 à 4,17€ selon le contenu téléchargé
Services avec souscription	De 0 à 5,84€/mois/service Certains sites sont entièrement gratuits. La plupart des sites payants proposent une partie accessible sans souscription.

## ■ Welcome Sound

L'Option Welcome Sound permet de personnaliser la tonalité d'attente que vos proches entendent avant que vous ne décrochiez. Elle est compatible avec tous les mobiles. En plus de l'abonnement, des tonalités payantes sont téléchargeables.

Info/démonstration gratuite	650
Abonnement	0,84€/mois <sup>(1)</sup>
+ Achat de tonalité <sup>(2)</sup>	664
- par appel vocal <sup>(3)</sup>	appel décompté du forfait +1,09€/appel

## ■ Service Conférence

Service inclus dans toutes les offres mobiles. Permet d'ajouter jusqu'à 5 personnes dans une seule conversation. Temps décompté multiplié en fonction du nombre de participants. Chaque appel est facturé à son émetteur au prix d'un appel normal.

## ■ Internet Prioritaire

Internet Prioritaire permet à tous les clients SIREN éligibles de bénéficier d'un débit prioritaire en 4G et en 3G. Les clients éligibles sont ceux ayant déclaré leur SIREN et ayant souscrit aux Forfaits 5 Go et plus. En cas d'affluence sur le réseau 4G/3G, le débit reste plus rapide que celui des utilisateurs n'ayant pas le service Internet prioritaire sauf si le débit est réduit en raison d'échanges de données très élevés.

## ■ Echange sur site

Remplacement du mobile en 24h sur le lieu choisi par le client. En cas de panne sous garantie d'un mobile Bouygues Telecom (hors iPhone), un échange sur site par an, livraison en France métropolitaine maximum 24h ouvrées suivant appel au Service Clients du lundi au vendredi avant 17h. Les clients éligibles sont ceux ayant déclaré leur SIREN et ayant souscrit aux Forfaits Sensation 5 Go et plus.

(1) Facturé hors forfait.

(2) L'utilisation d'une tonalité nécessite de conserver son abonnement.

(3) Appels décomptés dès la première seconde.

## ■ Messagerie vocale visuelle

Service vous permettant de consulter, en France métropolitaine, vos messages vocaux laissés sur votre répondeur dans l'ordre de votre choix en les sélectionnant directement sur l'écran de votre smartphone. Avec mobile compatible. En France métropolitaine. Pour Android™ et BlackBerry™, téléchargement de l'application nécessaire. Pour iPhone, Windows Phone et BlackBerry™, mise à jour de l'OS nécessaire. Service disponible à l'étranger uniquement pour iPhone, sur action client (activer les données à l'étranger dans le menu Réglages). Service en Wi-Fi uniquement pour les terminaux Android™ et BlackBerry™.

## ■ Microsoft Office 365 Petite Entreprise

Travaillez avec des outils performants pour gagner en efficacité.

- Inclut les services suivants : Office Web Apps, stockage et partage de fichiers (1To), site web public, sites d'équipe, messagerie Exchange (50 Go) et calendrier, conférence web et messagerie instantanée.
- Service inclus dans les Forfaits mobile à partir du 5 Go et plus<sup>(1)</sup>. Le service comprend une licence pour un utilisateur.
- L'accès au service nécessite une connexion Internet.
- Service compatible sur ordinateur avec les navigateurs web suivants : IE 8, IE 9, E 10, dernière version de Mozilla Firefox, dernière version de Safari et MAC OS X (toute version).
- Service compatible sur tablettes et smartphones suivants : Windows phone 7.5 et + avec navigateur IE mobile, Tablette Windows sous Windows 7 et + et navigateur IE, Iphone avec IOS 5.0 et + avec navigateur Safari, Tablette Ipad 2 et 3 avec ios 6.0 et + (fonctionnalités limitées sur Ipad 1 et 2 avec ios 5.1), Android Mobile et tablette 4.0 et + et navigateur Android.

## ■ Option 1h Afrique/Maghreb

- 1h par mois d'appels depuis la France métropolitaine vers tous les opérateurs fixes et mobiles du Maghreb et d'Afrique<sup>(2)</sup>.
- Décompte à la seconde au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible.
- Au-delà d'1h par mois de communication, facturation selon la grille des tarifs internationaux valable pour les offres individuelles.
- Les minutes de communications non consommées ne sont pas reportables sur le mois suivant.
- Toutes les informations sont disponibles sur bouyguestelecom.fr, rubrique Tout en un clic > Appels de France vers l'étranger ou en composant gratuitement le 623 depuis votre mobile en France métropolitaine ou depuis la zone Europe.

Option compatible avec les Forfaits mobiles. > 10€/mois

**Les tarifs présentés dans cette page sont valables en France métropolitaine. Pour les tarifs à l'étranger et aux DOM, voir p. 7 à 13.**

(1) Inclus dans les forfaits mobile à partir du 5 Go et plus.

(2) Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores (hors Mayotte), Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice (île), Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

## ■ Option Turquie<sup>(1)</sup>

4h d'appels depuis la France vers les Fixes et Mobiles de Turquie (Hors n<sup>os</sup> courts et spéciaux).  
Tarif : 16,67€ HT/mois. Au delà des 4h, tarif préférentiel de 0,56€ HT/min. Compatible avec tous les forfaits mobiles.

## ■ Autres options compatibles

Maxi-boîte vocale (jusqu'à 50 messages vocaux de 5 minutes. Conservation pendant 15 jours)	2,09 €/mois
Pense-bête vocal <sup>(2)</sup> (possibilité de programmer 10 pense-bêtes de 1 min 50 maximum avec rappel jusqu'à 1 an)	0,25€/pense-bête reçu (non compatible avec Maîtrise Appels/24h)
Archivage vocal <sup>(3)</sup> (possibilité de conserver vos messages écoutés jusqu'à 1 an)	0,25€/message archivé (non compatible avec Maîtrise Appels/24h)
Numéro Argent <sup>(4)(5)</sup> Numéro Or <sup>(5)</sup>	2,50€/mois 50€/numéro

## ■ Services de personnalisation

Chat :	Chat et Forum par SMS avec freever Tchatche.com (828)	Inscription gratuite au 2424 puis prix d'envoi d'un SMS Communication décomptée du forfait + 0,29€/min
888 :	SMS d'information Kiosque des services ou N° d'accès direct (8xx)	0,30€/envoi + prix d'envoi d'un SMS Communication décomptée du forfait + 0,29€/min
665 :	Personnalisation de l'annonce d'accueil du répondeur	Communication décomptée du forfait + 1,125€/min
2222 :	Serveur de jeux par SMS SMS de divertissement	Communication décomptée du forfait + 0,29€/min 0,30€/envoi + prix d'envoi d'un SMS
2142 :	Sonneries	Communication décomptée du forfait + 1,125€/appel
2143 :	Images, fonds d'écran	Communication décomptée du forfait + 1,125€/appel
2622 :	Sonneries, Images, fonds d'écran, surprises vocales	Communication décomptée du forfait + 1,125€/appel

Ces tarifs sont valables uniquement en France métropolitaine. Appels décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible. Précisions sur ces services sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr). Services édités par des éditeurs tiers.

### Tarifs valables uniquement en France métropolitaine.

- (1) Option sans engagement. Appels voix décomptés à la seconde au-delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible
- (2) La suspension de votre ligne annulera la programmation de vos pense-bêtes et ceux-ci ne vous seront pas facturés.
- (3) En cas de suspension de votre ligne, vos messages archivés seront supprimés et ne seront pas remboursés.
- (4) Dans la limite des N<sup>os</sup> disponibles et hors n<sup>os</sup> spéciaux.
- (5) La résiliation de l'Option entraîne l'attribution d'un nouveau numéro facturé 12,55€.

# SERVICES, AVANTAGES ET OPTIONS POUR LES OFFRES MOBILE ET INTERNET

## ■ Signal des dépenses

Lorsque vous dépassez le seuil fixé préalablement avec le Conseiller de Clientèle, un SMS d'information vous est adressé dans la journée.

> 2,09€/mois

## ■ Contrôle Parental : activez le Contrôle Parental pour protéger vos enfants

Soucieux de protéger le plus jeune public, Bouygues Telecom propose gratuitement le Contrôle Parental, lequel vous permet de verrouiller l'accès aux sites proposant des contenus Internet Mobile pouvant heurter la sensibilité de vos enfants. Il est accessible depuis un mobile WAP ou un ordinateur. Pour retrouver toute l'info sur les risques potentiels de certains contenus, les bons conseils pour protéger vos enfants ou pour signaler tout site ou contenu illégal, connectez-vous sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr)

# SERVICES, AVANTAGES ET OPTIONS POUR LES OFFRES BOX

## ■ Internet Haut Débit et Très Haut Débit

### SERVICES PROS

- **Accès Internet 4G en déplacement avec 2 Go/mois sans engagement inclus<sup>(1)</sup>**
- **Microsoft Office 365 Petite Entreprise**

Travaillez avec des outils performants pour gagner en efficacité

- Inclut les services suivants : Office Web Apps, stockage et partage de fichiers (1To), site web public, sites d'équipe, messagerie Exchange (50 Go) et calendrier, conférence web et messagerie instantanée.
- Option incluse avec Bbox Pro Ultra. Le service comprend une licence pour un utilisateur.
- L'accès au service nécessite une connexion Internet.
- Service compatible sur ordinateur avec les navigateurs web suivant : IE 8, IE 9, IE 10, dernière version de Mozilla Firefox, dernière version de Safari et MAC OS X (toute version).
- Service compatible sur tablettes et smartphones suivants : Windows phone 7.5 et + avec navigateur IE mobile, Tablette Windows sous Windows 7 et + et navigateur IE, Iphone avec IOS 5.0 et + avec navigateur Safari, Tablette Ipad 2 et 3 avec ios 6.0 et + (fonctionnalités limitées sur Ipad 1 et 2 avec ios 5.1), Android Mobile et tablette 4.0 et + et navigateur Android.

- **Sauvegarde automatique des données 50 Go**

Sauvegardez automatiquement les données de votre ordinateur dans les centres de stockage Bouygues Telecom en France.

- Données cryptées et redondées dans nos centres certifiés ISO 50 001
- Logiciel de sauvegarde à installer sur votre poste de travail.
- Conditions techniques : sauvegarde jusqu'à 50Go de données d'un ordinateur (PC ou MAC).
- Types de systèmes d'exploitation supportés : Windows et Mac.
- Types de fichiers sauvegardés : tous types, filtres possibles.
- Compatibilités : le logiciel de sauvegarde à installer sur votre poste de travail est compatible avec Windows XP SP3 minimum, Vista, Seven, Windows 8 (NTFS supporté mais FAT/FAT32 non supporté), Mac OSX, 10.5 Leopard, 10.6 Snow Leopard, 10.6 Lion, Mountain Lion (prérequis: réinstaller x11 avec <http://support.apple.com/kb/HT5293>).
- Configuration minimale requise pour installer le logiciel de sauvegarde sous PC : Pentium III 1GHz, 1Go de RAM, 1Go d'espace disque disponible.

- **Pack Sécurité Norton™**

Préservez-vous des dangers liés à l'utilisation d'Internet sans sacrifier les performances de votre ordinateur grâce au Pack Sécurité Norton™.

- Sans engagement
- Protection jusqu'à 3 PC

(1) Internet en déplacement : dans les zones de couverture dans la limite de 2 Go/mois (débit réduit au-delà) hors clé, hotspot mobile ou carte SIM. Voir détails p. 27-28.

Systèmes d'exploitation pris en charge :

Microsoft® Windows® XP (32 bits) Edition Familiale/Professionnel/Tablet PC/Media Center (32 bits) avec Service Pack 2 ou version ultérieure Microsoft Windows Vista® (32 bits et 64 bits) Starter/Édition Familiale Basique/Édition Familiale Premium/Professionnel/Édition Intégrale Microsoft Windows 7 (32 bits et 64 bits) Starter/Édition Familiale Basique/Édition Familiale Premium/Édition Intégrale Microsoft Windows 8 et Windows 8 Pro (64 et 32 bits)

Configuration matérielle requise :

Processeur 300 MHz ou supérieur 256 Mo de RAM 300 Mo d'espace disque disponible  
Protection sous réserve de téléchargement du logiciel en ligne sur l'Espace Client Bbox et de son installation. Accès Internet requis pour l'activation.

> 5€ HT/mois avec Bbox pro - inclus avec Bbox Pro ultra

#### • E-mails haute capacité

- Jusqu'à 10 comptes e-mails au format identifiant@bbox.fr. Capacité de 5Go compte principal ainsi que les comptes secondaires. Taille maximum des pièces jointes envoyées : 10 Mo.
- Antivirus et antispam mail sur PC uniquement
- Webmail disponible sur bouyguetelecom.fr/pro
- Accès aux e-mails Bbox depuis votre mobile Bouygues Telecom (tarif d'une consultation selon l'offre détenue).

#### • IP fixe

IP fixe avec Bbox Pro et Bbox Pro Ultra vous permet, par exemple, de vous connecter facilement à distance à votre ordinateur ou bien encore, d'héberger votre site web<sup>(1)</sup>.

### OPTION

#### • Envoi de SMS/MMS depuis Internet

- SMS/MMS métropolitains (hors SMS + et MMS +).
- SMS de 160 caractères maximum et MMS limités à 50 ko.

> 0,10€ HT/SMS et 0,30€/MMS

#### • Option nom de domaine

Réservez le nom de domaine de votre entreprise sur Internet :

- personnalisez l'adresse Internet de votre site Internet, qui sera accessible à l'adresse que vous avez réservée (ex. : votresociete.fr)
- personnalisez vos adresses e-mail au nom de votre entreprise (ex : nomprenom@votresociete.fr).

La souscription et l'activation de ce service se font depuis l'Espace Client Bbox (voir conditions d'utilisation sur bouyguetelecom.fr).

> 3€ HT/mois avec Bbox Pro

> Le premier nom de domaine est offert avec Bbox Pro Ultra, les suivants sont à 3€ HT/mois.

(1) En ADSL et VDSL uniquement. IP dynamique en fibre.

## ■ Téléphonie fixe

### SERVICES INCLUS

- Répondeur (661)
- Notification des nouveaux messages vocaux du répondeur par e-mail (gratuite) ou par SMS (gratuit par SMS vers les mobiles des clients Bouygues Telecom et payante dans les autres cas (0,12€/SMS))
- Double appel
- Conférence à 3
- Rappel du dernier appelant
- Présentation du N°
- Appel incognito
- **Renvoi d'appel** (communications renvoyées facturées au tarif habituel d'un appel depuis la box vers le numéro choisi)
- Transfert d'appel (communications transférées facturées au tarif habituel d'un appel depuis la box vers le numéro choisi)
- Suivi détaillé des consommations sur [bouyguetelecom.fr/pro](http://bouyguetelecom.fr/pro), rubrique "Mon Compte", en particulier du décompte des 3h d'appels vers les mobiles pour les clients concernés.

### SERVICES PROS

#### • 2 lignes fixes avec 2 numéros différents

L'Offre Bbox Pro inclut un deuxième numéro de téléphone en 09... pour appeler vers tous les fixes gratuitement et en illimité vers toutes les destinations incluses dans l'Offre Bbox Pro. Vous bénéficiez des mêmes services de téléphonie que le numéro principal de la Bbox Pro (répondeur, transfert d'appels,...).

Clients Offre Bbox Pro dotés d'une offre incluant des appels vers les mobiles en France métropolitaine, ces communications sont utilisables depuis les 2 lignes.

#### • Fax par email

Clients Bbox Pro (ADSL) et Bbox Pro ultra et ultra fibre.

Recevez et envoyez des fax depuis votre boîte e-mail Bbox (dans la limite de 500/mois) et vers toutes les destinations incluses dans l'offre Bbox. Vous profitez d'un envoi simultané vers 10 destinataires.

Réception limitée à 30 pages/fax (poids maximum : 6 Mo).

## TARIF DES COMMUNICATIONS MÉTROPOLITAINES

Toutes les communications sont facturées à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde (hors N<sup>os</sup> spéciaux facturés selon les tarifs de l'éditeur

<p><b>Numéros fixes :</b> (Numéros commençant par 01 à 05, 0870 à 0879 et 09).</p> <p><b>Numéros d'urgence :</b> 15 (SAMU), 17 (Police), 18 (Pompiers), 112 (Urgences Européennes), 115 (SAMU social), 119 (Enfance maltraitée), 116 000 (N° d'urgence européen pour les enfants disparus).</p> <p><b>Numéros courts :</b> 604 : (Pour savoir si un numéro est celui d'un Client Bouygues Telecom) 630 : (Rechargement et consultation du solde pour les Clients Carte Bouygues Telecom) 631 : (Rappel du dernier appelant) 660 : (Répondeur mobile Bouygues Telecom) 661 : (Répondeur Bbox) 670 ou 3106 : (Numéro d'information Bbox)</p>	<p><b>Incluse dans l'offre de téléphonie fixe illimitée</b></p>
<p><b>Numéros mobiles :</b> (Numéros commençant par 06 ou 07)</p>	<p>Mise en relation 0,17€/appel puis 0,13€/min au-delà des heures d'appels incluses ou pour les autres offres.</p>
<p><b>Numéros Service Clients Bbox Pro :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour toute question sur votre abonnement : du lundi au samedi de 8h à 20h</li> <li>• Assistance technique : du lundi au dimanche de 8h à 22h</li> </ul>	<p>GRATUIT</p>
<p><b>Au 611 ou 1061 depuis votre Bbox Pro</b> - serveur vocal et temps d'attente</p> <p>- mise en relation avec un Conseiller de Clientèle</p>	
<p><b>Au 1061 depuis un poste fixe métropolitain</b></p>	<p>Prix d'un appel local (soit coût de mise en relation 0,067€/appel puis 0,009€/min en heures creuses et 0,025€ en heures pleines).</p>
<p><b>Numéros Services Clients mobile depuis la Bbox Pro :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forfait Bouygues Telecom (614)</li> <li>• Carte et Forfaits bloqués Bouygues Telecom (2020)</li> <li>• Carte Bouygues Telecom (634)</li> <li>• Clients Professionnels (618)</li> </ul>	<p>Serveur vocal et temps d'attente gratuit avant mise en relation avec un Conseiller de Clientèle puis prix d'un appel local (soit coût de mise en relation 0,067 €/appel puis 0,009€/min en heures creuses et 0,025€ en heures pleines).</p>
<p><b>Numéros spéciaux :</b> (Numéros commençant par 08, 118XXX, 10XX, 3XXX)</p>	<p>Tarifcation de l'éditeur du service</p>
<p><b>Numéros de radiomessageries :</b></p>	<p>Coût de mise en relation 0,85€/appel puis 0,85€/min.</p>
<p><b>Numéros satellitaires :</b></p>	<p>Coût de mise en relation 0,13€/appel puis 3,34€/min.</p>

## INTERVENTION SOUS 8H GARANTIE

<p>En cas d'interruption totale du service Internet et/ou téléphonique signalé par le Client au Service Clients et diagnostiqué par BOUYGUES TELECOM comme se situant sur la Bbox Pro (hors installation privée du Client) et ne pouvant être traité à distance, Bouygues Telecom s'engage à faire intervenir un technicien sur le Site du Client dans un délai de 8 heures. La période de couverture de garantie s'étend du lundi au vendredi, de 8H00 à 18H00 (hors jours fériés) et le samedi de 8h à 14h (hors jours fériés).</p> <p>En cas de non-respect du délai d'intervention sous 8 heures du fait exclusif de Bouygues Telecom, Bouygues Telecom versera sous forme d'avoir sur facture, à la demande du Client, une pénalité libératoire d'un montant de 45€ par Jour Ouvré de retard dans la limite de 3 jours.</p>	<p>Inclus avec Bbox Pro Ultra</p>
--	-----------------------------------

# Tarifs des communications vers l'étranger avec une offre Bbox Pro

Destination	Tarifs
<p><b>Zone 1 :</b>  <b>Fixes :</b> Açores (Les), Afrique du Sud, Aland (Ile), Albanie, Allemagne, Andorre, Angleterre, Australie, Autriche, Bahamas (Les), Bahrein, Baléares (Les), Bangladesh, Belgique, Bermudes (Les), Brésil, Brunei, Bulgarie, Caïman (Iles), Canaries (Les), Chili, Christmas (Iles), Chypre, Cocos (Iles), Colombie, Corfou, Costa Rica, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Guam, Guernesey, Hong-Kong, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, Laos, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Man (Ile de), Mariannes du Nord (Iles), Maroc, (sauf les n° commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés au tarif de 0,30€ TTC/min), Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pâques (Ile de), Paraguay, Pays-Bas, Pays de Galles, Pérou, Pitcairn (Iles), Pologne, Portugal, Porto Rico, Slovaquie, République Tchèque, Rhodes (Ile), Roumanie, Russie, Sardaigne, St-Marin, Saïpan, Samoa Américaines (Les), Sicile, Slovénie, Suède, Suisse, Tasmanie, Taïwan, Thaïlande, Tinian, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vatican, Venezuela, Wight (Ile de).  <b>Fixes et Mobiles :</b> Argentine, Canada, Chine, République de Corée, Etats-Unis dont Hawaï et Alaska, Singapour, Vierges des Etats-Unis (Iles).</p>	Incluse dans l'offre de téléphonie fixe illimitée
<p><b>Zone 2 :</b>  <b>Fixes :</b> Algérie, Kosovo.  <b>Fixes et Mobiles :</b> Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée), Lesotho, Ouzbékistan, Pakistan.  <b>Mobiles :</b> Bermudes (Les), Brunei, Chypre, Costa Rica, Inde, Israël, Laos, Macao, Malaisie, Porto Rico, Thaïlande, Venezuela.</p>	0,09€/min.
<p><b>Zone 3 :</b>  <b>Fixes :</b> Bosnie-Herzégovine, Liban, Montenegro, Nouvelle-Calédonie, Salvador, Serbie.  <b>Fixes et Mobiles :</b> Antilles Néerlandaises, Bolivie, Cambodge, Guatemala, Iran, Kazakhstan, Koweït, Philippines, République Dominicaine, Kirghizistan, Sri Lanka, Turkménistan, Ukraine, Vierges britanniques (Iles), Vietnam.  <b>Mobiles :</b> Allemagne, Angleterre, Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Bahamas (Les), Bahrein, Bangladesh, Colombie, Ecosse, Finlande, Géorgie, Guam, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Japon, Jordanie, Lituanie, Panama, Paraguay, Pays de Galles, Suède, Trinité-et-Tobago, Turquie.</p>	0,17€/min.
<p><b>Zone 4 :</b>  <b>Fixes :</b> Antigua-et-Barbuda, Haïti, Maroc (n° commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553), Polynésie française, République arabe syrienne, Tunisie, Terres Australes et Antarctiques Françaises.  <b>Fixes et Mobiles :</b> Angola, Anguilla, Arabie saoudite, Arménie, Aruba, Barbade, Benin, Bhoutan, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Fidji (Iles), Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Irak, Jamaïque, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice (Ile), Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, République Moldave, Rwanda, Sao Tome et Principe, Seychelles (Les), Soudan, Sultanat d'Oman, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Togo, Uruguay, Yémen, Zambie.  <b>Mobiles :</b> Açores (Les), Afrique du Sud, Albanie, Andorre, Baléares (Les), Belgique, Brésil, Caïmans (Iles), Canaries, Chili, Croatie, Danemark, Espagne, Grèce, Guernesey, Hongrie, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liban, Luxembourg, Madère, Mariannes du Nord (Iles), Norvège, Nouvelle-Zélande, Pâques (Ile de), Pays-Bas, Pologne, Polynésie française, Portugal, Slovaquie, République Gabonaise, République tchèque, Russie, Saint-Marin, Salvador, Suisse, Taïwan.</p>	coût de mise en relation 0,13€
<p><b>Zone 5 :</b>  <b>Fixes :</b> République Gabonaise.  <b>Fixes et Mobiles :</b> Afghanistan, Autorité nationale Palestinienne, Azerbaïdjan, Belize, Biélorussie, Cap-Vert, République Centrafricaine, Erythrée, Gambie, Grenade, Guyana, Libérie, Libye, Mauritanie, Népal, Qatar, Saint Kitts et Nevis, Turques-et-Caiques, Zimbabwe.  <b>Mobiles :</b> Algérie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Gibraltar, Haïti, Kosovo, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Calédonie, Pérou, République arabe syrienne, Roumanie, Serbie, Slovénie, Tunisie.</p>	0,33€/min.
<p><b>Zone 6 :</b>  <b>Fixes et Mobiles :</b> Comores (Les), Djibouti, Ethiopie, Guinée-Bissau, Rodrigues (Ile), Myanmar.  <b>Mobiles :</b> Estonie, Christmas (Iles), Féroé (Iles), Hong-Kong, Liechtenstein, Macédoine.</p>	0,42€/mi
<p><b>Zone 7 :</b>  <b>Fixes et Mobiles :</b> Cocos (Iles), Cuba, Groenland, Maldives, Samoa occidentales (Les).  <b>Mobiles :</b> Falkland (Iles), Samoa américaines (Les).</p>	1,25€/min.
<p><b>Zone 8 :</b>  <b>Fixes :</b> Falkland (Iles).  <b>Fixes et Mobiles :</b> Timor oriental.  <b>Mobiles :</b> Inmarsat (océan Atlantique-Est), Inmarsat (océan Atlantique-Ouest), Inmarsat (océan Indien), Inmarsat (océan Pacifique), Inmarsat SNAC, Service mobile mondial par satellite (GMSS).</p>	2,50€/min.

**PUIS**

# Tarifs des communications vers l'étranger avec une offre Bbox Pro Ultra

Destination	Tarifs	
<p><b>Zone 1 :</b>  <b>Fixes :</b> Afrique du Sud, Albanie, Australie, Bahamas (Les), Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Brunei, Caïman (Iles), Chili, Christmas (Iles), Cocos (Iles), Colombie, Costa Rica, Guam, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Laos, Macao, Macédoine, Malaisie, Mariannes du Nord (Iles), Maroc, (sauf les n°s commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés au tarif de 0,30€ TTC/min), Nouvelle-Zélande, Panama, Paques (Ile de), Paraguay, Pérou, Pitcairn (Iles), Porto Rico, Rhodes (Ile), Russie, Saïpan, Samoa Américaines (Les), Tasmanie, Taïwan, Thaïlande, Tinian, Trinité-et-Tobago, Turquie, Venezuela.  <b>Fixes et Mobiles :</b> Açores (Les), Aland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Autriche, Balears (Les), Belgique, Bermudes (Les), Bulgarie, Canada, Canaries (Les), Chine, Chypre, Corfou, Crete, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Etats-Unis dont Hawaï et Alaska, Feroe (Iles), Finlande, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, République de Corée, Rhodes (Ile), Roumanie, Sardaigne, St-Marin, Sicile, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Vatican, Vierges des Etats-Unis (Iles), Wight (Ile de).</p>	Incluse dans l'offre de téléphonie fixe illimitée	
<p><b>Zone 2 :</b>  <b>Fixes :</b> Algérie, Kosovo.  <b>Fixes et Mobiles :</b> Corée du Nord (République populaire démocratique de Corée), Lesotho, Ouzbékistan, Pakistan.  <b>Mobiles :</b> Bermudes (Les), Brunei, Chypre, Costa Rica, Inde, Israël, Laos, Macao, Malaisie, Porto Rico, Thaïlande, Venezuela.</p>		0,09€/min.
<p><b>Zone 3 :</b>  <b>Fixes :</b> Bosnie-Herzégovine, Liban, Montenegro, Nouvelle-Calédonie, Salvador, Serbie.  <b>Fixes et Mobiles :</b> Antilles Néerlandaises, Bolivie, Cambodge, Guatemala, Iran, Kazakhstan, Koweït, Philippines, République Dominicaine, Kirghizistan, Sri Lanka, Turkménistan, Ukraine, Vierges britanniques (Iles), Vietnam.  <b>Mobiles :</b> Antigua-et- Barbuda, Australie, Bahamas (Les), Bahreïn, Bangladesh, Colombie, Guam, Indonésie, Japon, Jordanie, Panama, Paraguay, Trinité-et-Tobago, Turquie.</p>		0,17€/min.
<p><b>Zone 4 :</b>  <b>Fixes :</b> Antigua-et-Barbuda, Maroc (n° commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553), Haïti, Polynésie française, République arabe syrienne, Tunisie, Terres Australes et Antarctiques Françaises.  <b>Fixes et Mobiles :</b> Angola, Anguilla, Arabie saoudite, Arménie, Aruba, Barbade, Benin, Bhoutan, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Fidji (Iles), Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Honduras, Irak, Jamaïque, Kenya, Malawi, Madagascar, Mali, Maurice (Ile), Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, République Moldave, Rwanda, Sao Tome et Principe, Seychelles (Les), Soudan, Sultanat d'Oman, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Togo, Uruguay, Yémen, Zambie.  <b>Mobiles :</b> Afrique du Sud, Albanie, Brésil, Caïmans (Iles), Canaries, Chili, Liban, Mariannes du Nord (Iles), Nouvelle-Zélande, Paques (Ile de), Polynésie française, République Gabonaise, Russie, Salvador, Taïwan.</p>	coût de mise en relation 0,13€	0,25€/min.
<p><b>Zone 5 :</b>  <b>Fixes :</b> République Gabonaise.  <b>Fixes et Mobiles :</b> Afghanistan, Autorité nationale Palestinienne, Azerbaïdjan, Belize, Biélorussie, Cap-Vert, République Centrafricaine, Erythrée, Gambie, Grenade, Guyana, Liberia, Libye, Mauritanie, Népal, Qatar, Saint Kitts et Nevis, Turqueset-Caïques, Zimbabwe.  <b>Mobiles :</b> Algérie, Bosnie-Herzégovine, Haïti, Kosovo, Maroc, Monténégro, Nouvelle-Calédonie, Pérou, République arabe syrienne, Serbie, Tunisie.</p>		0,33€/min.
<p><b>Zone 6 :</b>  <b>Fixes et Mobiles :</b> Comores (Les), Djibouti, Ethiopie, Guinée-Bissau, Rodrigues (Ile), Myanmar  <b>Mobiles :</b> Christmas (Iles), Hong-Kong, Macédoine.</p>		0,42€/mi
<p><b>Zone 7 :</b>  <b>Fixes et Mobiles :</b> Cocos (Iles), Cuba, Groenland, Maldives, Samoa occidentales (Les).  <b>Mobiles :</b> Falkland (Iles), Samoa américaines (Les).</p>		1,25€/min.
<p><b>Zone 8 :</b>  <b>Fixes :</b> Falkland (Iles).  <b>Fixes et Mobiles :</b> Timor oriental.  <b>Mobiles :</b> Inmarsat (océan Atlantique-Est), Inmarsat (océan Atlantique-Ouest), Inmarsat (océan Indien), Inmarsat (océan Pacifique), Inmarsat SNAC, Service mobile mondial par satellite (GMSS).</p>		2,50€/min.

Liste des pays susceptible d'évoluer. Consultez la dernière mise à jour sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr)

## OPTION 1H MAGHREB

### CLIENTS BBOX PRO ADSL ET BBOX PRO ULTRA

- 1h d'appels par mois depuis la France métropolitaine vers tous les opérateurs fixes et mobiles (hors numéros spéciaux) du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Au delà appels facturés selon la liste des pays et la grille des tarifs des communications vers l'étranger en vigueur pour les offres box Bouygues Telecom (voir détail en p. 40).
- Les appels vers les fixes du Maroc inclus dans les destinations en illimité, ne sont pas décomptés du forfait (sauf n<sup>os</sup> commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553). Voir détails p. 40.
- Décompte à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde (hors n<sup>os</sup> spéciaux facturés selon les tarifs de l'éditeur).
- Les minutes de communications non consommées ne sont pas reportables sur le mois suivant.
- Souscription possible dans votre Espace Client Bbox en ligne.

> 7,50€ TTC/mois

### ■ Télévision (à usage privé)

Services et Options à usage personnel et privé disponibles uniquement avec les Offres Bbox Pro en zone éligible incluant la télévision via Décodeur Bbox TV.

#### SERVICES INCLUS

- Bbox Pro : Bouquet TV inclus comprenant jusqu'à 140 chaînes dont les chaînes de la TNT
- Bbox Pro ultra : TV Haute définition, jusqu'à 150 chaînes TV incluses dont les chaînes de la TNT.
- Bbox Pro ultra fibre : TV Haute définition, jusqu'à 130 chaînes TV incluses dont les chaînes de la TNT.
- Guide des programmes (jusqu'à 7 jours)
- Mosaïque des chaînes TV
- Verrouillage parental
- Accès à des stations radio
- Enregistreur numérique
- Service interactif m@TV
- TV à la demande
- Media center : accédez facilement à vos photos, vidéos et musiques sur tous vos écrans (TV, tablette, PC ou smartphone)
- Bbox tab : regardez la TV sur votre tablette, consultez le guide des programmes et programmez vos enregistrements, consultez le catalogue VOD.
- Enregistreur numérique : Grâce au disque dur intégré 40 Go pour Bbox pro, 120 Go pour Bbox pro Ultra avec complément fibre et 300 Go pour Bbox pro Ultra ADSL et VDSL, l'enregistreur numérique vous permet :
  - d'enregistrer facilement vos programmes et de les revoir quand vous le souhaitez.
  - de contrôler le direct : mettez votre programme en pause, et reprenez-le là où vous l'avez laissé.

Il est interdit de transférer les enregistrements vers un autre support. En cas de restitution ou d'échange du Décodeur Bbox TV, les données enregistrées seront perdues.

#### VIDÉO À LA DEMANDE

- Catalogue de plus de 5 000 programmes.

> Paiement à l'acte à partir de 0,41€

Informations données à titre indicatif. Service au tarif indiqué lors de votre commande. Accès à la Haute Définition sous réserve d'éligibilité.

- Pass Disney Channel Avant Première

Cette option vous permet d'accéder aux programmes de Disney Channel 7 jours avant leur diffusion, à l'heure qui vous convient.

> 2,42€/mois

## OPTION EXTENSION ENREGISTREUR NUMERIQUE 60 GO

### CLIENTS BBOX (ADSL) UNIQUEMENT.

Cette option d'extension de capacité de 60 Go permet d'atteindre une capacité totale d'enregistrement de 100 Go.

> 10€/mois à l'activation

## OPTION MULTI TV POUR LES CLIENTS BBOX PRO ULTRA AVEC COMPLEMENT FIBRE

Grâce à un ou plusieurs décodeurs TV supplémentaires, retrouvez la richesse des programmes, l'enregistreur numérique, le contrôle du direct et tous vos services TV Bbox fibre sur plusieurs téléviseurs. Une option par TV supplémentaire, limitée à 2 options par foyer. Dépôt de garantie : 49€ par décodeur. Frais de résiliation de 30€ en cas de résiliation de l'option durant les 6 mois suivant la souscription. Frais d'installation en sus.

> 8,25€/mois

## OPTION JEUX PLAYIN TV

Cette option vous permet de profiter de jeux depuis votre TV.

> 4,17€/mois

## CANALPLAY INFINITY

Abonnement à la vidéo à la demande donnant accès à des milliers de films et séries en illimités.

> Voir conditions et promotions en cours en boutique, sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr), sur les [offrescanal.fr](http://offrescanal.fr).

## BOUQUETS CANAL + / CANALSAT

### BOUQUET BBOX GRAND ANGLE

Une sélection de chaînes supplémentaires sélectionnées pour toute la famille : sport, jeunesse, culture, cinéma...

> 12,90€ TTC/mois

### BOUQUET CINEMA

> 11€ TTC/mois

### BOUQUET GRAND CINEMA

> 16€ TTC/mois

### BOUQUET ADULTE

> 11€ TTC/mois

Liste des chaînes TV composant les bouquets susceptible d'évoluer. Voir détails de l'ensemble des chaînes et bouquets TV optionnels sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr) dans votre Espace Client Bbox.

### BOUQUET M6 MUSIC

> 2,50€ TTC/mois

### BOUQUET BeIN SPORT

> 11,99€ TTC/mois

### BOUQUETS INTERNATIONAUX

De nombreux bouquets internationaux pour découvrir des chaînes de tous horizons. Voir fiches détaillées.

### CHAÎNES À L'UNITÉ

> à partir de 1€/mois

LES CHAINES

**CANAL+**

et

**CANALSAT**

disponibles depuis la Bbox.

Voir conditions et promotions en cours en boutique, sur [bouyguetelecom.fr](http://bouyguetelecom.fr), sur [lesoffrescanal.fr](http://lesoffrescanal.fr) ou en contactant CANAL+ par téléphone au 3910 (0,23€/min depuis un poste fixe).

Message du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du ministère de la santé : regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans.

Les programmes de catégorie 5 (œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de moins de 18 ans et programmes pornographiques ou de très grande violence) sont réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs. Ces programmes sont susceptibles de causer aux mineurs des troubles durables. Le code pénal sanctionne les personnes permettant aux mineurs d'y avoir accès. Regarder la télévision, dont les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de trois ans, peut entraîner des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration ou dépendance aux écrans.

# CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU SERVICE “PRO” AU 17 NOVEMBRE 2014

Les présentes conditions générales et particulières (ci-après les « Conditions ») sont applicables à tout Service souscrit par le Client. La signature du formulaire de souscription emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### DÉFINITIONS

« **Accessoires** »: Élément(s) d'un Terminal (batterie, chargeur, antenne...).

« **Desserte Interne** »: Ensemble des infrastructures nécessaires à l'acheminement des Services fournis via le Réseau DSL (génie civil, chemins de câbles, câbles, prises terminales) ou RTC situées entre la tête de câble du réseau de l'opérateur historique (point de terminaison) situé sur le Site et l'Équipement.

« **Client** »: a personne morale ou la personne physique titulaire du Contrat, ayant souscrit au Service pour les besoins de son activité professionnelle. Le Client est seul responsable vis à vis de BOUYGUES TELECOM des obligations décrites dans les présentes conditions générales.

« **Contrat** »: désigne l'ensemble contractuel visé à l'article 2 ci-dessous.

« **Débit** »: Sauf mention contraire, les débits indiqués par Bouygues Telecom sont des maximums théoriques. Ils dépendent, de l'emplacement géographique, du nombre d'utilisateurs à un instant donné et de l'équipement et du matériel utilisé. De plus, pour les Services Fixes, les débits et les offres accessibles dépendent de la compatibilité de la ligne qui raccorde le Site aux installations de Bouygues Telecom, celles de ses opérateurs techniques et notamment de France Telecom dans les cas de dégroupage partiel.

« **Dégroupage** »: consiste en la fourniture d'un accès aux paires de cuivre nues de l'opérateur historique à BOUYGUES TELECOM, et lui permettant d'installer alors lui-même ses propres équipements de transmission sur ces paires et pouvoir relier ces lignes à son propre réseau.

Le dégroupage se décline en deux possibilités :

Le dégroupage « total », consiste en la mise à disposition de l'intégralité de la paire de cuivre. Le Client n'est alors plus relié au réseau de l'opérateur historique, mais à celui de BOUYGUES TELECOM.

Le dégroupage « partiel », consiste en la mise à disposition partielle de la paire de cuivre. Le Client conserve son service et le cas échéant sa facture téléphonique auprès de l'opérateur historique, BOUYGUES TELECOM fournissant au Client

l'ensemble des autres services de communications (Internet...).

« **Équipement** »: ou matériel ou logiciel appartenant à BOUYGUES TELECOM et mis à disposition du Client, ou qui lui sont vendus ou loués afin d'accéder au Service (notamment Carte SIM, Bbox...).

« **Équipement du Client** »: Illes équipements et logiciels du Client nécessaires pour accéder au Service. « **Flotte** »: Désigne l'ensemble des lignes mobiles et/ou fixes souscrites par le Client auprès de BOUYGUES TELECOM.

« **Espace Client** »: les Sites Internet accessibles à l'adresse bouyguetelecom.fr/pro permettant au Client, sous réserve d'identification, de procéder à des Commandes Additionnelles et/ou de modifier le Contrat à l'exception dans ce dernier cas des résiliations de lignes ou de services complémentaires. L'accès à l'Espace Client du Client requiert préalablement une identification au moyen de codes (login et mot de passe) qui sont personnels et confidentiels. Toute commande Additionnelle ou modification du Contrat faite à partir de l'espace Client sera réputée faite par le Client qui se reconnaît donc seul responsable des conséquences de l'utilisation de ses codes d'identification et s'engage à prendre les mesures propres à en assurer la confidentialité.

« **Ligne** »: désigne la ligne téléphonique mobile ou fixe fournie par Bouygues Telecom dans le cadre du Contrat et à laquelle est affecté un ou plusieurs numéro(s) de téléphone.

« **Parties** »: BOUYGUES TELECOM et le Client.

« **Réseau DSL** »: désigne le réseau de télécommunications fixe de BOUYGUES TELECOM constitué des Équipements et de tout autre élément d'infrastructure utilisé par ce dernier pour fournir le Service relatif aux offres Fixe-Internet de BOUYGUES TELECOM.

« **Réseau Mobile** »: désigne le réseau de télécommunications mobile constitué des Équipements et de tout autre élément d'infrastructure utilisé par ce dernier pour fournir le Service relatif aux offres mobiles de BOUYGUES TELECOM.

« **Service** »: le ou les services fournis par BOUYGUES TELECOM dans le cadre des présentes Conditions Générales et plus amplement décrit aux Conditions Particulières correspondantes. BOUYGUES TELECOM s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du Service et souscrit à ce titre une obligation de moyens. Toutefois, compte tenu de

l'état de la technique et de la nature des Réseaux en cause, le Service peut ponctuellement faire l'objet de limitations, de dégradations et/ou d'interruptions. Par ailleurs, pour optimiser l'accès auxdits réseaux, les échanges pourront être priorités et les débits des utilisateurs procédants à des échanges de données très élevés réduits.

« **Site(s)** » : désigne le lieu de fourniture du Service. Il est identifié par une adresse géographique. Peuvent être désignés comme Site, les établissements et tout autre lieu d'exercice de l'activité professionnelle du Client, ou/et des Entités Bénéficiaires.

« **Terminal** » : téléphone commercialisé par BOUYGUES TELECOM et qui peut-être associé à ses Services. Afin de protéger le Client contre le vol, le Terminal fait l'objet d'un verrouillage spécial interdisant son utilisation avec une carte SIM autre que celles permettant d'accéder au Service. Cette protection pourra être supprimée, sans frais, 3 mois au moins après l'achat dudit Terminal.

« **Utilisateur** » : Toute personne que, le cas échéant, le Client désignerait sous sa seule responsabilité comme utilisateur du Service.

« **Voix sur IP** » : communications téléphoniques voix via le réseau Internet ou tout autre réseau acceptant le protocole TCP/IP.

« **Zone de Couverture** » : est constituée par les zones géographiques situées en France Métropolitaine et dans lesquelles le Service est accessible.

## ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions ont pour objet de définir les obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM fournit au Client le ou les Service(s) souscrit(s) par ce dernier.

## ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les Services sont fournis par BOUYGUES TELECOM conformément aux dispositions des documents suivants en ce compris leurs annexes, listés par ordre de préséance.

- Les Conditions Particulières,
- Les Conditions Générales,
- Le formulaire de souscription ou la facture du Service telle que visée à l'article 6.1 ci-après,
- Les Tarifs Pros, ci-après « Tarifs »,
- Les conditions spécifiques à certains Services proposés sur l'Espace Client.
- Le cas échéant, les informations commerciales relatives aux offres grand public, sous réserve que le Client ait souscrit auxdites offres avec un numéro SIREN.

L'ensemble de ces documents constituent l'intégralité du Contrat. A compter de l'acceptation du Contrat par le Client matérialisée par la signature du formulaire de souscription ou la

réception par le Client de la facture susmentionnée et qu'il n'aura pas contestée dans les conditions de l'article 6.1 ci-après, les Conditions Générales et Particulières (ci-après « les Conditions ») et les Tarifs seront applicables à tous les Services souscrits par le Client. Sans préjudice de ces dispositions, dès lors que le Client souscrit à un nouveau Service ou en renouvelle un, il reconnaît avoir pris au préalable connaissance des Conditions en vigueur, avoir pu demander toutes précisions qu'il souhaitait à Bouygues Telecom et partant avoir accepté lesdites Conditions en toute connaissance de cause. Les Conditions s'appliqueront également pour l'ensemble des Services souscrits par le Client, y compris pour ceux souscrits antérieurement à la souscription du nouveau Service ou du Service renouvelé. Les présentes Conditions prévalent sur tous autres documents du Client (notamment conditions générales d'achat et/ou particulières, propositions commerciales...).

## ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ACCÈS ET D'ÉVOLUTION AU SERVICE

### 3.1 Conditions d'accès au Service

#### 3.1.1 Conclusion du Contrat

Le Contrat est conclu en fonction de la personne du Client.

Le Client s'interdit de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit et notamment à titre onéreux, le Contrat et/ou le bénéfice de l'utilisation du Service sauf accord préalable et écrit de BOUYGUES TELECOM. En cas de non-respect des dispositions précédentes, et sans préjudice d'une demande judiciaire d'indemnisation complémentaire, le Client pourra être redevable de la même indemnité que celle prévue à l'article 11.2 ci-après.

#### 3.1.2 Souscription au Service

**3.1.2.1** L'accès au Service peut-être subordonné :

- à la signature du formulaire de souscription par le Client,
- à l'activation du Service sur l'Espace client
- à la fourniture par le Client des documents justificatifs précisés ci-après à l'article 3.1.2.2,
- à la fourniture à BOUYGUES TELECOM d'une ou plusieurs Garanties financières telles que visées à l'article 3.1.3 ci-après.
- le cas échéant, à la fourniture par le Client du mandat de prélèvement automatique SEPA dûment complété et signé.

**3.1.2.2** Le Client doit fournir les documents justificatifs demandés par BOUYGUES TELECOM au moment de la souscription du Contrat.

Ces documents justificatifs se composent :

- pour une société ou un commerçant, d'un relevé d'identité bancaire, d'une pièce d'identité

ou d'un titre de séjour en cours de validité au nom du souscripteur, d'un extrait du Registre du Commerce (extrait Kbis) datant de moins de trois mois, et d'un document à en-tête de la société ou du commerçant, dûment signé par son représentant légal et revêtu du cachet commercial, attestant du pouvoir du souscripteur d'engager la société.

- Pour une association les statuts doivent être joints.

### 3.1.3 Garanties financières

**3.1.3.1** Si la situation financière du Client le justifie, une avance sur consommation et/ou un dépôt de garantie et/ou une garantie bancaire peuvent être demandés par BOUYGUES TELECOM au moment de la souscription du Service. Les versements doivent être libellés à l'ordre de BOUYGUES TELECOM. Un dépôt de garantie pourra également être demandé par BOUYGUES TELECOM au titre des Équipements conformément aux Tarifs. Les sommes versées au titre du dépôt de garantie ou de l'avance sur consommation ne portent pas intérêt, jusqu'à leur restitution.

**3.1.3.2** En cas d'incident ou de retard de paiement ou d'augmentation substantielle des consommations, notamment lorsque le montant des communications téléphoniques entre deux périodes de facturation atteint est anormalement élevé, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de demander au Client, le versement d'une avance sur consommation correspondant à 50% du montant de l'encours de consommation et/ou d'un dépôt de garantie et/ou la fourniture d'une garantie bancaire et/ou de limiter l'accès à tout ou partie des Services notamment en ne permettant que la réception des communications.

**3.1.3.3** L'avance sur consommation sera déduite sur la facturation mensuelle jusqu'à récupération totale de l'avance. Le dépôt de garantie sera restitué dans un délai maximum d'un mois suivant l'expiration du Contrat sous réserve de la complète exécution par le Client de ses obligations.

**3.1.3.4** Le Client est tenu de prévenir immédiatement par lettre recommandée BOUYGUES TELECOM de tout changement d'adresse ou de raison sociale et, en cas de prélèvement automatique, de coordonnées bancaires.

## 3.2 Conditions d'évolution du Service

Le Client est informé que Bouygues Telecom modifie périodiquement ses Services. Dans ce cadre, Bouygues Telecom pourra supprimer tout ou partie d'un Service ou de ses composantes. Il en informera alors le Client et fera ses meilleurs efforts pour lui proposer une solution de remplacement. A défaut d'opposition du Client un (1) mois suivant l'information de la suppression et le cas échéant du remplacement du Service, ou de ses composantes, le Client sera réputé avoir accepté cette suppression.

## ARTICLE 4 - DURÉE - MISE EN SERVICE

### 4.1 Durée du Contrat

Sauf offre commerciale particulière, les Services sont souscrits pour une durée minimale à compter de leur mise en service et précisée dans les Tarifs. Ils sont renouvelés ou résiliés conformément aux conditions prévues par les Tarifs et les Conditions.

### 4.2 Mise en service

Pour les Offres Mobiles, la date de mise en service est de 8 jours à compter de la réception du dossier du Client comprenant l'ensemble des pièces justificatives.

Pour les Offres Fixe-internet, la date de mise en service est de 30 jours à compter de la réception du courrier de confirmation du Client. En cas d'intervention d'un technicien sur le Site du Client, ce délai est décompté à partir de la date de l'installation réalisée.

En cas de dépassement des délais susvisés, et sauf faute du Client, ce dernier bénéficie sur demande écrite d'un dédommagement correspondant au nombre de jours où le Service n'a pas été fourni. Il prend la forme d'un avoir pour les forfaits des Services Mobiles et les Services Fixes-Internet, ou du versement d'1€/jour dans la limite de 30 jours pour les Services Ideo.

## ARTICLE 5 - PRIX

### 5.1 Prix du Service

Le prix du Service et des services optionnels souscrits est défini dans les Tarifs de BOUYGUES TELECOM en vigueur à la date de signature du Contrat et/ou sur l'Espace Client pour les Services proposés sur ce dernier. Ce prix est susceptible d'évoluer. En cas de hausse de prix du Service ou d'une option, BOUYGUES TELECOM en informera préalablement le Client qui pourra résilier le Contrat dans les 20 jours suivants cette information sous réserve de justifier du caractère abusif de la hausse. A défaut, la hausse sera réputée acceptée par le Client. En cas de baisse de prix, BOUYGUES TELECOM pourra en faire bénéficier les Clients de façon automatique.

### 5.2 Prix des Équipements

Dans le cas où des Équipements sont acquis directement auprès de BOUYGUES TELECOM, les prix applicables, sont ceux en vigueur à la date de signature du Contrat. **Le Transfert de Propriété des Équipements vendus par BOUYGUES TELECOM et des Accessoires est subordonné à l'encaissement effectif et intégral du prix.** Dans l'intervalle, le Client s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des équipements vendus par BOUYGUES TELECOM. De même, en cas de saisie-arrêt, ou toute autre intervention d'un tiers sur les Équipements, le Client doit impérativement en informer BOUYGUES TELECOM sans délai, afin de lui permettre de sauvegarder ses droits.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, les risques de perte ou de détérioration des Équipements vendus par BOUYGUES TELECOM sont transférés à l'acheteur, dès livraison. En cas de non-paiement total ou partiel du montant de la commande d'Équipements, le Client s'engage à les restituer sans délai à BOUYGUES TELECOM, BOUYGUES TELECOM se réservant le droit, sans formalité, de reprendre les Équipements aux frais du Client. Dans les deux cas, le Client supporte également les frais de remise en état des Équipements. BOUYGUES TELECOM peut également proposer au Client la location d'Équipements selon les modalités définies dans les Conditions Particulières correspondantes. Le Client est informé que le prix des Terminaux peut comprendre un montant de rémunération pour copie privée qui varie selon la nature et la capacité de stockage du Terminal. Le montant, la notice explicative de cette rémunération et les modalités de remboursement au profit des professionnels par Copie France sont consultables sur le site suivant : <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>.

## ARTICLE 6 - FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 6.1 Facturation du Service

Les sommes dues par le Client sont facturées mensuellement au Client selon le cycle de facturation déterminé par la date de signature du Contrat.

La facturation du Service débute à compter de sa date de mise en service. Toutefois, dans les cas indiqués à l'article 3.1.3 ci-dessus, BOUYGUES TELECOM se réserve la possibilité de faire varier cette périodicité après en avoir avisé le Client, ou de demander à tout moment le paiement des sommes dues.

Le Client est informé que, pour une même facture, la période facturée peut ne pas être identique pour chacun des services souscrits.

Les communications émises et reçues depuis l'étranger peuvent ainsi être facturées au plus tard dans les 3 mois suivant leur émission ou leur réception, un décalage pouvant survenir dans la facturation faite par l'opérateur étranger à BOUYGUES TELECOM.

Les factures comprennent, notamment :

- les frais de mise en service, les frais de livraison, le cas échéant, le prix des Équipements fournis par BOUYGUES TELECOM,
- les prix des communications pour la période de facturation écoulée,
- les redevances périodiques relatives aux Services et options ainsi que les consommations afférentes
- les éventuelles sommes dues aux éditeurs de services pour lesquels le Client délègue le paiement à Bouygues Telecom (sur facture ou via un décompte de crédit de communication selon l'offre).

En fonction du Service souscrit, les redevances périodiques peuvent inclure une quantité forfaitaire de communications, perçues d'avance pour le mois suivant. La première facture comprendra également un prorata de la redevance périodique correspondant à la période écoulée entre la date de la mise en service et la date d'émission de la première facture correspondant au début du cycle de facturation appliqué au Client. Toute nouvelle connexion au Réseau après interruption ou suspension, pour une raison imputable au Client, pourra donner lieu à facturation de frais de remise en service. En cas de litige relatif aux sommes dont le Client est débiteur, celles-ci restent exigibles par BOUYGUES TELECOM. Tous les éléments (ticket d'appel...) émanant des systèmes de facturation de BOUYGUES TELECOM ou le cas échéant de l'éditeur de services, ervant de base à la facturation des Services, ainsi que leurs reproductions sur support électronique, conservés par ce dernier sont opposables au Client en tant qu'éléments de preuve. A compter de sa date d'émission, le Client dispose d'un délai de trente jours pour contester par lettre recommandée avec accusé de réception une facture. Passé ce délai, le Client est réputé avoir accepté définitivement la facture.

### 6.2 Facturation des services complémentaires

A tout moment le Client peut demander par téléphone au service clientèle de BOUYGUES TELECOM, confirmé par télécopie, courriel ou par l'intermédiaire de l'Espace Client la souscription d'un ou plusieurs services complémentaires à ceux déjà souscrits lors de la signature du Contrat.. La facturation des frais mensuels récurrents correspondant aux services complémentaires commence à partir de la date de leur mise en service. La facturation est effectuée prorata temporis jusqu'au commencement du cycle de facturation appliqué au Client. Le coût du service complémentaire est payable par avance. Le service complémentaire sera facturé mensuellement conformément aux prix figurant dans les Tarifs en vigueur. A défaut de mention contraire dans les Conditions Particulières applicables au service complémentaire concerné, le Client peut le résilier à tout moment, sur simple appel au service clientèle, confirmé par télécopie. La résiliation intervient dans les 72 heures suivant la réception de la télécopie du Client. Le Client est alors facturé au prorata du nombre de jours compris entre la date de début de la période de facturation en cours et la date effective de la suppression du service. Pendant sa durée de validité, un service complémentaire ne peut donner lieu à aucun remboursement, échange, transfert, ou report sauf dans les cas et conditions prévus à l'article 9 ci-dessus.

## 6.3 Facture Électronique Certifiée

### 6.3.1 Description du Service

Ce service permet au Client d'accéder à ses factures au format électronique certifié, depuis un ordinateur connecté à Internet. La facture électronique certifiée (ci-après « Facture certifiée») comporte une signature électronique assurant l'authenticité et l'intégrité des informations qu'elle contient. La Facture certifiée se substitue aux factures sur support papier envoyées au Client par courrier postal. La Facture certifiée constitue un justificatif juridique et fiscal.

### 6.3.2 Conditions de souscription du Service

Le Service Facture certifiée est accessible aux Clients remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- disposer d'un accès internet et d'une adresse électronique,
- être titulaire d'un compte sur l'Espace Client sur le site [bouyguestelecom.fr/pro](http://bouyguestelecom.fr/pro),
- disposer d'une adresse de facturation en France métropolitaine.

Le Service Facture certifiée ne peut être souscrit que si le Client a opté pour le règlement de ses factures par prélèvement automatique à l'exclusion de tout autre mode de règlement.

Le service peut être souscrit pendant la durée du Contrat, via l'Espace Client ou auprès du service client. Le Client doit impérativement communiquer à Bouygues Telecom, lors de la souscription du Service, l'adresse électronique à laquelle lui sera notifiée la mise à disposition de la facture. Il appartient au Client d'informer Bouygues Telecom de toute modification de l'adresse électronique précitée, à défaut cette dernière ne pourra assurer l'accès du Client à la facture. Le Service Facture certifiée est gratuit (hors coûts de connexion à Internet), et souscrit sans période minimale d'engagement.

### 6.3.3 Cots d'accès à la Facture certifiée

La Facture certifiée est mise à disposition sur son Espace Client. La mise à disposition de la Facture certifiée est notifiée au Client par l'envoi d'un courriel au Client, à l'adresse indiquée par celui-ci lors de la souscription du Service. La mise à disposition de la Facture certifiée donne également lieu à l'envoi d'un SMS ou d'un courriel de notification au Client si celui-ci a déclaré son numéro de téléphone mobile lors de la souscription. Les Factures certifiées sont consultables 24h/24, 7 jours sur 7 et ce pendant une durée de 12 mois à compter de leur date de mise à disposition. L'enregistrement de la Facture certifiée et son archivage au format original, dans les conditions requises par la législation en vigueur, relèvent de la responsabilité exclusive du Client. L'attention du Client est attirée sur le fait que l'impression de sa Facture certifiée à partir

du fichier PDF mis à sa disposition ne saurait constituer un justificatif juridique et fiscal.

### 6.3.4 Caractéristiques de la signature et du certificat électroniques

Le mode de certification de la Facture certifiée est conforme aux exigences de l'article 96 F-I de l'annexe III du Code Général des impôts. A cet égard, les factures émises dans le cadre du Service comportent une signature électronique qui s'appuie sur un certificat électronique délivré par un prestataire de service de certification. Le certificat est mis à la disposition du Client simultanément à la Facture certifiée. A la réception de la Facture certifiée, il appartient au Client de vérifier l'authenticité et l'intégrité du document au moyen des données du certificat électronique.

### 6.3.5 Modification - Résiliation du Service

Le Client peut résilier le Service Facture certifiée à tout moment par l'intermédiaire de son Espace Client ou en contactant son service clients. En cas de résiliation du Service et si le Client demeure titulaire d'une offre Bouygues Telecom Entreprises, le Client recevra automatiquement ses factures sur support papier à l'adresse déclarée lors de la souscription du Contrat. La résiliation du Contrat par le Client entraîne automatiquement la résiliation de la Facture certifiée, la dernière facture émise au titre du Service est alors émise sur support papier.

## 6.4 Modalités de paiement

Les factures sont payables en Euros par prélèvement automatique, ou à défaut par titre inter-bancaire de paiement ou par chèque ou par tout autre mode de paiement convenu entre les parties, au plus tard dans les 15 jours suivant la date d'établissement de la facture. Tout moyen de paiement autre que le prélèvement automatique pourra donner lieu à facturation selon des modalités figurant dans le document « les Tarifs ». Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte. En cas de retard de paiement, BOUYGUES TELECOM appliquera une pénalité égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement total de la créance, et seront de plein droit exigibles sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. A cette pénalité s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €) minimum, qui pourra être majorée sur justification des frais de recouvrement effectivement supportés par Bouygues Telecom. Il est convenu entre les parties qu'une compensation automatique au profit de BOUYGUES TELECOM sera faite entre les sommes dues par le Client à BOUYGUES TELECOM et celles qui pourraient être dues par BOUYGUES TELECOM au Client pour quelque cause que ce soit au titre du présent Contrat.

## 6.5 Prescription

Toute demande au Client portant sur des sommes non réclamées par BOUYGUES TELECOM dans un délai d'un an à compter de la date de son exigibilité est réputée prescrite. Toutefois, tout envoi par BOUYGUES TELECOM ou un de ses prestataires d'un courrier relativement aux sommes dues par le Client interromp la prescription.

## ARTICLE 7 - ÉQUIPEMENTS

### 7.1 Le présent article ne concerne que les Équipements mis à disposition du Client dans le cadre de la fourniture des Services.

BOUYGUES TELECOM installe ou met à disposition du Client, dans le délai défini le cas échéant aux Conditions Particulières les Équipements dont la fourniture est nécessaire à la réalisation du Service.

**7.2** Tous les Équipements du Client entrant dans la catégorie des installations privées et nécessitant l'agrément de l'organisme compétent, selon le type d'équipement, devront être en conformité avec la réglementation en vigueur.

**7.3** Les Parties conviennent expressément que BOUYGUES TELECOM ou ses fournisseurs demeureront pleinement propriétaires des Équipements et qu'aucun droit de propriété n'est transféré au Client. Sous réserve d'en informer préalablement le Client, BOUYGUES TELECOM peut modifier/échanger les Équipements s'il l'estime nécessaire. Le Client assume sur les Équipements les obligations inhérentes à la qualité de gardien à partir de la livraison de ces Équipements chez le Client et jusqu'à leur reprise en charge par BOUYGUES TELECOM. En conséquence, le Client s'interdit tout acte de disposition ou de permettre tout acte, quel qu'il soit, contraire au droit de propriété de BOUYGUES TELECOM et l'avisera de toute atteinte à son droit. Notamment le Client s'interdit de débrancher ou couper l'alimentation des Équipements, de modifier le câblage des cartes, de modifier la configuration des Équipements. En cas de tentative de saisie, le Client doit en aviser immédiatement BOUYGUES TELECOM, élever toute protestation contre la saisie et prendre toutes les mesures pour faire connaître le droit de propriété en cause. De la même manière, le Client est tenu d'aviser immédiatement BOUYGUES TELECOM de toute procédure de redressement ou de liquidation judiciaire du Client ou des Entités Bénéficiaires. Le Client s'engage à ne pas déplacer entre ses Sites les Équipements sauf accord exprès et écrit de BOUYGUES TELECOM.

**7.4** A la cessation du Contrat quelle qu'en soit la cause, le Client procédera à la désinstallation et restituera à ses frais les Équipements sauf cas spécifique préalablement signalé par BOUYGUES TELECOM. Le Client peut également demander à BOUYGUES TELECOM de procéder à la désinstallation et la récupération des dits Équipements. Cette prestation sera facturée

au Client au tarif en vigueur. Dans ce dernier cas et dans les cas spécifiques visés ci-dessus, BOUYGUES TELECOM ou son sous-traitant procéderont aux désinstallations des Équipements. Le Client autorise BOUYGUES TELECOM ou un tiers mandaté à pénétrer dans les Sites qui hébergent les Équipements concernés, pour y récupérer lesdits Équipements, en sa présence ou celle d'un de ses représentants. Il est par ailleurs précisé que BOUYGUES TELECOM ne prend pas en charge les frais de remise en état des Sites pouvant résulter d'une dépose des Équipements de BOUYGUES TELECOM dans des conditions normales.

**7.5** Si le Client n'a pas permis la restitution dans un délai de quinze (15) jours, et après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception et restée sans effet au terme d'un nouveau délai de quinze (15) jours, le Client paiera à BOUYGUES TELECOM, par Équipement non restitué, une pénalité égale à cent (100) euros par jour de retard, sans préjudice de toute action en justice que BOUYGUES TELECOM pourrait engager et des dispositions définies ci-après. En cas de non restitution ou de dégradation des Équipements, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de conserver tout ou partie du dépôt de garantie qui aura été demandé au Client selon les modalités définies à l'article « Garanties financières » des présentes, ou de facturer au Client le prix du ou des Équipement(s) à leur valeur à neuf.

**7.6** Sans préjudice de l'application des dispositions précédentes, s'agissant plus spécifiquement des cartes SIM, le Client s'interdit toute utilisation avec un boîtier de raccordement radio ou avec toute autre solution technique ayant pour objet la modification d'acheminement du Service et/ou des services en option. Le Client s'interdit en outre toute utilisation frauduleuse tant de la Carte SIM que du Service ou des services optionnels comme par exemple la pratique du publipostage sauvage (SPAM) ou encore l'envoi de messages de nature à entraîner un nombre imposant de réponses. Par ailleurs, en cas de vol ou de perte de la Carte SIM, le Client s'oblige à respecter scrupuleusement la procédure prévue à cet effet. Il doit immédiatement informer BOUYGUES TELECOM du vol ou de la perte de sa Carte SIM afin que sa ligne soit mise hors service en téléphonant au numéro suivant : 0 800 29 1000 (24 heures sur 24) . Il adresse à BOUYGUES TELECOM une lettre recommandée avec accusé de réception confirmant le vol ou la perte, accompagnée, en cas de vol, d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès des autorités compétentes. En cas de contestation, la mise hors service sera présumée avoir été effectuée à la date de la réception par BOUYGUES TELECOM de cette lettre. L'usage de la Carte SIM et le paiement des communications passées avant cette date est de la responsabilité du Client. Le Contrat reste en vigueur et le Client reste redevable des redevances périodiques associées au Service facturées. BOUYGUES TELECOM ne

saurait être tenu responsable des conséquences d'une déclaration de vol ou de perte, faite par téléphone, télécopie, télégramme, ou tout autre moyen similaire qui n'émanerait pas du Client. Après réception de la nouvelle Carte SIM par le Client, celle-ci sera remise en service sur simple demande du Client et à ses frais.

## ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ DE BOUYGUES TELECOM

**8.1** Outre les cas de limitation qui pourraient être prévus dans les Conditions Particulières applicables au Service souscrit, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne saurait être engagée notamment :

- en cas d'aléas de propagation d'ondes électromagnétiques qui peuvent entraîner des perturbations ou des indisponibilités locales,
- en cas de difficultés liées aux lieux et aux conditions de réception, inadéquation du poste de la personne qui effectue l'appel en vue de joindre le Client ou qui reçoit l'appel du Client et de façon générale, perturbations ou interruption dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de télécommunications fournis par le ou les exploitants des réseaux auxquels sont raccordées les installations de BOUYGUES TELECOM,
- en cas de mauvaise installation dans un véhicule du Terminal et/ou de ses Accessoires,
- en cas d'utilisation par le Client d'un Terminal, d'un Mobile incompatible avec le fonctionnement du Service ou susceptible de perturber son fonctionnement,
- en cas de transmission accidentelle de virus dont la protection incombe au Client ou autres éléments nuisibles et de toute transaction faite via Internet,
- en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur Internet et/ou l'espace client du Client,
- en cas de détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement toute information à caractère sensible pour le Client et dont il serait fait par exemple une utilisation frauduleuse par un tiers,
- en cas de non-respect des recommandations émises par BOUYGUES TELECOM et relatives à l'utilisation du Service,
- en cas de défaillance momentanée des Réseaux de BOUYGUES TELECOM, liée à des travaux d'entretien, renforcement, extension des installations du réseau,
- en cas de non-respect par le Client de ses obligations vis à vis de BOUYGUES TELECOM,
- en cas d'utilisation par le Client d'un équipement incompatible avec le fonctionnement du Service ou susceptible de perturber son fonctionnement,
- en cas d'intervention du Client sur les Equipements,

- en cas d'utilisation du Service consécutive à une divulgation, une perte ou un vol du ou des codes d'accès au Service, et plus généralement, l'utilisation du Service par une personne non autorisée,
- au titre des informations communiquées au Client qui n'ont qu'une valeur indicative,
- en cas de force majeure telle que définie à l'article 15 des présentes.

**8.2** BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable, pour quelque cause que ce soit, des prestations rendues au Client par des prestataires de services indépendants (éditeurs de services, installateurs, intégrateurs, distributeurs etc..). Toute réclamation concernant ces services doit être exclusivement adressée aux prestataires les ayant rendus.

**8.3** La responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne pourra être engagée que pour les seuls dommages matériels et directs résultant d'une faute prouvée à son encontre. Sont exclus les préjudices immatériels et/ou indirects. On entend par préjudice immatériels et/ou indirects notamment les préjudices financiers et commerciaux, les pertes de chiffres d'affaires, de bénéfice ou de clientèle, et les pertes ou les corruptions de données, de fichiers et/ou de programmes. Pour tenir compte des obligations respectives des Parties mais aussi de l'attractivité des tarifs de BOUYGUES TELECOM, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM en raison des dommages matériels et/ou directs subis par le Client dans le cadre de l'exécution ou de la cessation du Service, quelle qu'en soit la cause, est limitée tous préjudices confondus, au montant des règlements effectués par le Client au titre du Service au cours des trois (3) derniers mois précédant la survenance de l'évènement. Cette somme, dont le Client reconnaît le caractère équilibré, inclut les éventuelles pénalités versées au Client dans le cadre de l'exécution du Service.

## ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DU CLIENT

**9.1** Le Client fournira avec célérité à BOUYGUES TELECOM toutes les informations que cette dernière pourra demander ou qui seront utiles pour l'exécution du Contrat. Dans ce cadre le Client s'engage à communiquer rapidement de façon précise l'étendue et la nature de ses besoins, toutes informations concernant son organisation, les contraintes particulières susceptibles d'avoir une incidence sur le Service ou les Equipements, ainsi que celles relatives à son environnement technique et informatique. Le Client permet également à BOUYGUES TELECOM ou à un tiers mandaté d'accéder aux Sites en sa présence ou celle d'un de ses représentants. Le Client s'engage à informer BOUYGUES TELECOM sans délai de toute évolution de son activité de nature à modifier durablement ses flux de communications.

**9.2.** Le Client s'engage à adopter un comportement raisonnable dans le cadre de l'utilisation du Service. L'usage raisonnable est précisé, pour chaque offre ou service, dans les Conditions Particulières, dans les Tarifs de Bouygues Telecom et/ou la documentation spécifique aux dits services ou offres. Il peut impliquer notamment le respect par le Client :

- d'un nombre minimum ou maximum d'offres ou de services pouvant être souscrits,
- d'un plafond mensuel de communications,
- de l'exclusion des appels vers certains numéros spécifiés,
- d'une durée maximum en continue des appels ou des connexions,
- d'une interdiction de certaines utilisations professionnelles des offres et services en raison des volumes de communications qu'elles génèrent (centre d'appels, télémarketing,...).

En cas d'utilisation inappropriée du Service par le Client, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de suspendre le Service puis de résilier le Contrat conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des présentes.

**9.3** Par ailleurs, concernant les offres de communications illimitées, le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse telle que notamment :

- l'utilisation des communications illimitées à des fins commerciales (revente des communications),
- l'utilisation ininterrompue de l'offre ou du Service à l'aide de systèmes de composition automatique de numéros,
- l'émission d'appels dont l'acheminement est détourné ou rerouté via des plateformes téléphoniques,
- l'utilisation d'offres ou services « voix » à des fins d'usage data, notamment pour les besoins d'applications de type Machine to Machine.

**9.4** Le Client utilise l'accès Internet dans le cadre d'un usage privé et déclare en acceptant les caractéristiques et limites et s'interdit notamment de transmettre toutes données prohibées, illicites, contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou portant atteinte aux droits des tiers et notamment à un droit de propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas faire un usage du Service contraire à la réglementation. En cas d'usage contraire, BOUYGUES TELECOM peut suspendre le Service et résilier le Contrat.

**9.5** Le Client s'interdit d'utiliser les Services à des fins de piratage. Les pratiques ne respectant pas le droit d'auteur et les droits voisins sont dangereuses pour la création artistique et pour l'économie du secteur culturel. Des offres légales permettent de respecter le code de la propriété intellectuelle et des dispositifs labellisés permettront bientôt de prévenir l'utilisation illicite de l'accès Internet. Le Client doit donc veiller à ce

que son accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, représentation, mise à disposition ou communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits lorsqu'elle est requise. En cas de non respect des obligations mentionnées aux deux paragraphes précédents, la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) peut adresser au Client une recommandation lui demandant de respecter les dispositions précédentes. Le cas échéant, la Hadopi peut adresser au Client une nouvelle recommandation assortie éventuellement d'une lettre d'engagement à contresigner.

**9.6** Le Client utilise les Services et Options disponibles via Décodeur Bbox TV dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé.

**9.7** Le Client déclare avoir pris connaissance de la nature du réseau Internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, la constitution même du réseau empêchant de connaître le débit du destinataire, le chemin emprunté par les données à un instant précis, la saturation ou l'indisponibilité d'une partie du réseau etc. Le Client reconnaît être informé du défaut de fiabilité du réseau Internet en termes de confidentialité et de sécurité, et prend à ses risques et périls l'initiative de faire transiter par Internet des informations dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie. A ce titre, le Client met en œuvre les moyens techniques qu'il juge les plus appropriés afin de préserver l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des données qu'il souhaite échanger sur Internet, le tout dans le respect de la réglementation applicable notamment au secret des correspondances et à la cryptologie. Il appartient au Client de mettre en œuvre les mesures de sécurité physique et logiques destinées à protéger ses équipements informatiques de toute intrusion ou virus et d'assurer un accès sécurisé à son système informatique x. A ce titre, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne saurait être engagée pour quelque raison que ce soit.

**9.8** Il appartient au Client de prendre toute mesure qu'il jugera utile, pour anticiper les conséquences sur son activité des éventuels dysfonctionnements du Service. A défaut, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne pourra être engagée ni aucun préjudice lui être réclamé.

## ARTICLE 10 - SUSPENSION

BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de suspendre sans préavis l'accès aux Services souscrits, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité :

- en cas de non-réception du Contrat ou absence de régularisation d'un dossier incomplet,
- en cas de fausse déclaration ou d'usurpation d'identité,

- en cas de retard de paiement des factures afférentes au Service et/ou aux Équipements, et notamment des versements prévus aux articles Garanties financières et Facturation,
- dans les conditions prévues par le Code des Postes et Communications Électroniques, en cas d'utilisation d'un équipement, qui bien qu'ayant été agréé, porte gravement atteinte au bon fonctionnement du réseau de BOUYGUES TELECOM,
- en cas d'utilisation anormale ou frauduleuse du Service,
- en cas de force majeure.

La suspension du Service du fait du Client entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client. Sauf en cas de force majeure, les redevances périodiques continuent à être facturées conformément à l'article Facturation et modalités de paiement.

## ARTICLE 11 - RÉSILIATION

**11.1** A l'issue de la période initiale prévue à l'article Durée, le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande peut être dénoncé par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours minimum avant la date d'échéance. Lorsque le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande est renouvelé par tacite reconduction conformément aux conditions prévues à l'article Durée, celui ci pourra être résilié à tout moment par l'une des parties moyennant un préavis de trente jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

**11.2** En cas d'inexécution par l'une des Parties d'une de ses obligations, l'autre Partie aura la faculté, trente (30) jours après une mise en demeure restée infructueuse, de résilier le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation prendra alors effet de plein droit dans les 10 jours qui suivent la réception de la lettre actant de la résiliation par la Partie défaillante. En dehors de cette hypothèse, si l'une des Parties souhaite résilier le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande de façon anticipée avant son échéance, il est redevable vis-à-vis de l'autre du montant des redevances périodiques restant dues pour la durée totale du Service et/ou des services en option souscrit(s), ainsi que des éventuels autres frais de résiliation applicables au Service souscrit, prévus, le cas échéant, par les Conditions Particulières. Le calcul des frais de résiliation est établi sur la base du tarif hors remise du Service, en fonction de la date de mise en service du Service souscrit. Le calcul du dédit susvisé ne peut-être inférieur à un montant minimum fixé dans les Tarifs. Pour les Offres mobiles ou les Offres comprenant des lignes fixes, ce calcul est appliqué ligne par ligne en fonction de la date de mise en service de chaque ligne.

**11.3** Le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande peut être résilié de plein droit par BOUYGUES TELECOM à tout moment, sans préavis dans les cas suivants, sans que le Client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité :

- non réception du Contrat ou absence de régularisation d'un dossier incomplet,
- fausse déclaration du Client,
- non-paiement par le Client des sommes dues à BOUYGUES TELECOM,
- utilisation anormale ou frauduleuse du Service,
- Absence d'enregistrement de communications sortantes et/ou entrantes pendant 2 mois,
- force majeure,
- retrait ou suspension de l'autorisation accordée à BOUYGUES TELECOM par le Ministre chargé des Télécommunications,

**11.4** En cas de résiliation du Contrat dans les cinq (5) premiers cas évoqués à l'article 11.3, sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait demander BOUYGUES TELECOM, les sommes dues par le Client sont exigibles immédiatement, y compris les frais afférents à la résiliation et les redevances périodiques restant dues par le Client.

**11.5** Il appartient au Client de prendre toute mesure qu'il jugera utile, pour anticiper les conséquences sur son activité de la cessation du Contrat, pour quelque cause qu'elle intervienne. Il devra ainsi porter une attention toute particulière aux conditions et délais de substitution du Service. En toute hypothèse, BOUYGUES TELECOM ne pourra encourir aucune responsabilité de ce chef ni supporter aucun préjudice du fait de l'impéritie du Client.

## ARTICLE 12 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS – ANNUAIRE UNIVERSEL – SERVICE CLIENTS

### 12.1 Informatiques et Libertés

Les informations recueillies par BOUYGUES TELECOM bénéficient de la protection de la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978. En particulier, les données à caractère personnel contenues dans le Contrat pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception auprès de BOUYGUES TELECOM - Informatique et Libertés - Directeur des systèmes d'information - 13-15 avenue du Maréchal Juin, 92366 Meudon la Forêt Cedex. Le Client reconnaît avoir été informé qu'il lui appartient de déclarer notamment à la Commission Nationale Informatique et Liberté tout traitement automatisé d'informations nominatives réalisé à partir des données transmises par BOUYGUES TELECOM au titre du Service. Le Client s'engage à respecter la

législation applicable à ce titre. Le Client accepte que BOUYGUES TELECOM utilise les informations le concernant pour les finalités suivantes :

- l'exploitation des Services de BOUYGUES TELECOM,
- la promotion des Services de BOUYGUES TELECOM ou de ceux de ses partenaires, sauf opposition du client à l'adresse figurant ci-dessus,
- la communication à des instituts de sondages, d'étude de marché et/ou à des sociétés partenaires à des fins d'étude ou de promotion, sauf opposition du client à l'adresse figurant à l'adresse ci-dessus,

Le Client accepte, sauf opposition auprès du service clientèle de BOUYGUES TELECOM, de recevoir par courrier électronique (mail, SMS, MMS, message laissé sur le répondeur) des informations commerciales sur les services et/ou offres de BOUYGUES TELECOM et de ses partenaires. BOUYGUES TELECOM précise que tout appel par le Client au Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM effectué en composant le numéro court (3 chiffres) indiqué au Client sera automatiquement identifié par le service clientèle. Si le Client ne souhaite pas être identifié, il pourra contacter le service clientèle en composant un autre numéro qui lui sera indiqué. Dans le cadre des Offres Mobiles, lors d'un appel émis par le Client, son numéro de téléphone apparaîtra automatiquement sur le téléphone de son correspondant si celui-ci a accès au service correspondant auprès de son opérateur de télécommunications. BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable de l'utilisation éventuelle de son numéro qui pourrait être faite par le correspondant du Client. A l'exception des numéros d'urgence, le Client peut supprimer cette fonctionnalité lorsque le Terminal inclut cette possibilité. En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations relatives au Client sont susceptibles d'être communiquées à des organismes de recouvrement et/ou, pour le Service Mobile, d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE Préventel accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation de service GSM. Le Client peut exercer son droit d'accès auprès de : GIE PREVENTEL, service des consultations, TSA n° 90 003, 93588 ST OUEN CEDEX. Libertés, Directeur des systèmes d'information, 13-15 avenue du Maréchal Juin, 92366 Meudon La Forêt Cedex.

## 12.2 Annuaire universel

BOUYGUES TELECOM participe à la constitution de l'Annuaire Universel, comprenant la publication d'annuaires universels (version papier et électronique) et la fourniture de services universels de renseignements des clients de tous les opérateurs. Dans ce cadre, le Client est informé que ses coordonnées sont transmises par BOUYGUES TELECOM aux éditeurs d'annuaires avec lesquels il a un accord en vue de leur publication dans la liste « annuaire universel »

des clients de service mobiles et fixes tenue par BOUYGUES TELECOM (ci-après « la Liste »). Dans le cas où le Client a demandé à BOUYGUES TELECOM de faire figurer le nom des personnes physiques utilisatrices, il s'engage avoir recueilli le consentement préalable de ces personnes et garantit BOUYGUES TELECOM contre tout recours ou action portant sur cette mention, émanant de ces personnes. Le Client peut supprimer, modifier ses coordonnées ou l'utilisation qui en faite à tout moment et gratuitement. Le Client exerce ses choix sur le site [bouyguetelecom.fr/pro.fr](http://bouyguetelecom.fr/pro.fr) rubrique espace client ou par téléphone auprès des conseillers clientèle ou encore sous toute autre interface qui lui sera communiquée par BOUYGUES TELECOM. Le Client est informé que le délai de parution des informations le concernant dans les annuaires des différents éditeurs dépend des conditions et fréquences de parution propres aux Éditeurs. En conséquence, BOUYGUES TELECOM ne s'engage sur aucun délai de parution des données du Client. Le Client est informé que les éditeurs peuvent mettre en place, sous leur entière responsabilité, des règles éditoriales contraignantes et procèdent à des traitements sur certaines des données transmises (classification de l'activité professionnelle, type et format de parution du numéro notamment).

## 12.3 SERVICE CLIENTS

Bouygues Telecom peut contacter le Client par écrit, par téléphone ou par l'envoi d'un SMS ou e-mail, voire par un message sur répondeur.

Le Client peut :

1°) contacter le Service Clients par téléphone ou écrire au Service Clients Bouygues Telecom, Service Clients Bouygues Telecom, 60436 NOAILLES Cedex. Les retours d'équipements ne peuvent être envoyés à cette adresse.

2°) en cas d'insatisfaction relativement à la réponse du Service Clients, écrire au Service Satisfaction Client Pro, 60436 Noailles Cedex.

## ARTICLE 13 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le présent Contrat ne transfère au Client aucun droit de propriété sur l'un quelconque des éléments du Service et des Équipements mis à disposition, y compris les documentations et guides d'utilisation fournis par BOUYGUES TELECOM. BOUYGUES TELECOM concède au Client un droit d'usage personnel, non exclusif et non transférable sur les logiciels des Équipements (notamment Terminaux, Boîtier ATA...) mis à sa disposition dans le cadre du Service. Ce droit est consenti pour la durée des présentes. Le Client s'interdit d'effectuer toute adaptation, modification, duplication ou reproduction des logiciels, quelle qu'en soit la nature, de les installer sur d'autres équipements et, de manière générale, s'interdit tout acte qui contreviendrait aux droits de BOUYGUES TELECOM. La livraison du logiciel

ne saurait être considérée comme une cession au sens du Code de la propriété intellectuelle ou d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client. La non-restitution à l'expiration du Contrat des logiciels constituerait une utilisation illicite au regard de la législation sur la propriété intellectuelle, susceptible de constituer une contrefaçon. Par ailleurs, le Client autorise BOUYGUES TELECOM à faire état de l'existence du présent Contrat auprès des tiers à titre de référence commerciale et autorise, exclusivement à cette fin, l'usage de son nom, de sa marque et de son logo.

## ARTICLE 14 - CESSIBILITÉ DU CONTRAT

BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers sous quelque forme que ce soit les droits et obligations nés du présent Contrat.

## ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE

BOUYGUES TELECOM et le Client ne sont pas réputés défaillants dans les cas où l'inexécution de leurs obligations contractuelles résulterait d'un cas de force majeure. En cas de survenance d'un événement de force majeure, les obligations de la Partie s'en prévalant sont suspendues sans que la responsabilité de cette dernière ne puisse être recherchée, cela même en cas de pertes, de dommages, de retards, de non exécutions ou d'exécutions partielles résultant directement ou indirectement de l'événement de force majeure. En cas de survenance d'un événement de force majeure, chacune des Parties prend des mesures raisonnables en vue de minimiser les perturbations provoquées par la force majeure. De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure au titre des présentes, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français affectant l'une des deux Parties, les intempéries exceptionnelles, les actes ou omissions d'une autorité publique, y compris les modifications de toute réglementation applicable à la fourniture des Services, les rébellions, insurrections, émeutes, guerres déclarées ou non, actes d'une nature similaire, grèves, sabotages, vols, actes de vandalisme, explosions, incendies, foudre, inondations et autres catastrophes naturelles, défaillances d'un opérateur tiers, actes de tiers, perturbations exceptionnelles d'origine électrique sur les réseaux, pannes exceptionnelles des réseaux de BOUYGUES TELECOM, retrait des autorisations d'établir et/ou d'exploiter lesdits réseaux, dont serait victime BOUYGUES TELECOM.

Si un cas de force majeure empêche l'une des Parties d'exécuter une obligation essentielle au titre du Contrat pendant une période de plus de cent vingt (120) jours, chacune des Parties pourra résilier de plein droit le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnités pour l'une ou l'autre Partie.

## ARTICLE 16 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige pour l'interprétation ou l'exécution des présentes, compétence est attribuée au Tribunal de commerce de Paris nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie ou référé.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES MOBILE

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM met en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture au Client des différents Services mobiles.

## I - SERVICE MOBILE « ACCÈS DEPUIS L'ÉTRANGER »

BOUYGUES TELECOM propose un service permettant d'accéder à d'autres réseaux de radiotéléphonie étrangers avec la même Carte SIM, aux conditions définies par BOUYGUES TELECOM notamment dans les Tarifs.

Le transfert des données personnelles du Client, leur stockage et leur traitement éventuel sont soumis aux lois et règlements en vigueur dans le pays du réseau auquel le Client se connecte.

BOUYGUES TELECOM est responsable de la fourniture de ce service dans les mêmes conditions et limites que celles définies à l'article « Responsabilité de BOUYGUES TELECOM » figurant dans les Conditions Générales.

En cas de restriction des appels internationaux, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de refuser l'accès au service Voyage.

## II - FACTURATION DÉTAILLÉE

Le Client est informé qu'il bénéficie automatiquement du service facture internet détaillée lui permettant d'accéder, en ligne, aux informations détaillées relatives à sa facture de communications, par l'intermédiaire du site [bouyguestelecom.fr/pro](http://bouyguestelecom.fr/pro). Le Client a la possibilité dans ce cadre d'obtenir la communication, soit des 6 premiers chiffres des numéros appelés, soit, sur demande écrite du Client, la communication de l'intégralité des numéros appelés. Les informations concernées ne sont qu'indicatives et ne sauraient engager la responsabilité de BOUYGUES TELECOM. Seule la facture adressée au Client en fin de cycle vaut état des communications au titre de la période concernée.

## III - SERVICES APRÈS VENTE ENTREPRISES

### Définitions

« **Panne à la mise en service** » : Toute panne du Terminal ou des Accessoires qui est déclarée dans un délai de 15 jours à compter de la date de mise en service de la ligne.

« **Panne garantie ou sous garantie** » : Toute panne du Terminal portant sur tous les défauts ou vices de fabrication du Terminal et survenant, sauf offre commerciale particulière, dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition du Terminal. Les Accessoires sont garantis dans les mêmes conditions à l'exception de la batterie et de l'antenne dont la durée de garantie est de trois mois à compter de l'achat du Terminal.

« **Panne hors garantie** » : Toute panne, à l'exception des Pannes non garanties, survenant après un délai d'un an à compter de la date d'acquisition du Terminal.

« **Panne non garantie** » : Sont considérés comme Pannes non garanties, les dommages ou pannes provenant :

- d'une cause extérieure au Terminal : la négligence, une mauvaise utilisation, une utilisation anormale du Terminal, un choc ou une chute, une mauvaise connexion, les effets des surtensions électriques, une protection insuffisante contre l'humidité, la chaleur ou le gel, la foudre, les dégâts des eaux, les modifications, réparations ou leurs tentatives effectuées par une personne non habilitée par BOUYGUES TELECOM et plus généralement les dommages de toute nature dont l'origine est postérieure à la vente,
- d'un bris accidentel du Terminal ou des Accessoires,
- de l'utilisation du Terminal sur un autre réseau que celui exploité par BOUYGUES TELECOM y compris ceux avec lesquels BOUYGUES TELECOM a un accord d'itinérance ou avec des services annexes non-agrèés par BOUYGUES TELECOM.

## 1. Échange sur Site

### **Contenu des Prestations**

Au titre du service Echange sur Site BOUYGUES TELECOM s'engage, selon les conditions visées dans les Tarifs, à procéder, sur le Site du Client, au remplacement du Terminal, hors Iphone, ou de l'Accessoire défectueux. Le Terminal de remplacement est un Terminal neuf dans le cas d'un Echange sur Site suite à une Panne à la mise en service. Dans les autres cas, il s'agit d'un Terminal ou d'un Accessoire remis à neuf identique ou de caractéristiques techniques équivalentes.

### **Transfert de propriété et garantie**

La propriété du Terminal ou de l'Accessoire remplacé est transférée à BOUYGUES TELECOM au jour de l'échange tandis que le Client devient propriétaire du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement. Le Terminal de remplacement est garanti :

- un an à compter de la date d'échange dans le cas où l'échange intervient suite à une Panne à la mise en service.
- trois mois à compter de sa date d'échange dans les autres cas. Toutefois, si la panne intervient plus de trois (3) mois avant la date d'expiration de la garantie du Terminal d'origine, le Terminal de remplacement est garanti jusqu'à l'expiration de ladite garantie.

### **Prix**

Le service Echange sur Site est facturé d'un montant forfaitaire à l'acte défini dans les Tarifs en vigueur, auquel s'ajoute le montant éventuellement dû au titre du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement. Les prix forfaitaires applicables au titre du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement sont disponibles auprès du service clientèle. Ces prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par BOUYGUES TELECOM. Par ailleurs, à défaut pour le Client de respecter le rendez-vous fixé pour procéder à l'échange, le Client sera facturé du coût de l'intervention.

### **Mode opératoire**

Le Client doit contacter par téléphone le service clientèle de BOUYGUES TELECOM, en indiquant le lieu d'échange étant rappelé que le service n'est fourni qu'en France métropolitaine. Le Client recevra le Terminal de remplacement le jour ouvré suivant le jour de son appel au service clientèle ou le mardi suivant en cas d'appel un samedi sous réserve que l'appel du Client intervienne avant 17h45. Dans le cas contraire, la livraison du Terminal de remplacement s'effectuera dans un délai maximal de deux jours ouvrés suivant l'appel du Client au service clientèle.

## **IV - OFFRES ET OPTIONS DATA MOBILE**

### 1. Description

Les offres et options DATA mobile (ci-après « Offres DATA ») permettent aux Utilisateurs désignés par le Client de transmettre des données en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou en mode 4G ou en mode circuit au débit GSM dans la zone de couverture du Service depuis :

- un Terminal ou un Mobile compatible GSM/GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G équipé d'une Carte SIM BOUYGUES TELECOM elle même compatible avec ces technologies,
- un équipement informatique raccordé au Terminal ou au Mobile précité ou encore pour la transmission en mode paquet à un modem GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G du type modem USB équipé d'une Carte SIM BOUYGUES TELECOM.

L'attention du Client est attirée sur le fait que l'accès à l'échange de données en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G est possible sans souscription d'une Offre DATA dès l'activation des lignes du Client. L'échange de données étant facturé selon les modalités et le tarif prévu dans les Tarifs en vigueur. Le Client peut toutefois, s'il le souhaite, restreindre cet accès sur simple demande écrite adressée au Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM. L'attention du Client est également attirée sur le fait que l'accès au réseau 4G de Bouygues Telecom nécessite la souscription d'une offre et l'utilisation d'un Terminal compatibles 4G. Les conditions d'utilisation du Service sur le Réseau 4G de

BOUYGUES TELECOM sont précisées selon les offres dans les Tarifs en vigueur. Les conditions d'utilisation du service de transmission de donnée depuis l'étranger sont indiquées dans les Tarifs en vigueur au moment de la souscription du service.

## 2. Souscription - Mise en service

**2.1** En cas d'utilisation d'un Mobile ou d'un modem GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G ne faisant pas partie de la gamme « Entreprises » de BOUYGUES TELECOM, il appartient au Client préalablement à la souscription des Offres DATA de se renseigner sur la compatibilité des équipements précités avec les équipements mis en place sur son réseau de radiocommunication par BOUYGUES TELECOM en particulier du Réseau 4G.

L'attention du Client est également attirée sur le fait que l'utilisation d'un terminal sur le Réseau 4G peut nécessiter la réalisation de paramétrages spécifiques sur le terminal en particulier lorsque le terminal n'a pas été fourni par BOUYGUES TELECOM.

**2.2** La mise en service interviendra dans les 10 jours suivant la réception par BOUYGUES TELECOM du ou des Contrat(s) dûment rempli(s) et signé(s), accompagné(s) des pièces justificatives et le cas échéant des garanties prévues dans les Conditions Générales.

**2.3** Dans l'hypothèse où il souhaite donner à ses Utilisateurs un accès en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G aux applications informatiques hébergées par le(s) système(s) d'information de son entreprise, il appartient au Client de procéder sous sa seule responsabilité aux développements informatiques nécessaires.

Dans ce cas et à la demande expresse du Client, la mise en service sera exceptionnellement différée pendant un délai ne pouvant excéder deux mois à compter de la réception de la commande. Le Client avisera BOUYGUES TELECOM de la réalisation desdits développements afin de lui permettre d'assurer la mise en service dans le délai de 10 jours précité. En tout état de cause, la mise en service interviendra automatiquement à l'expiration du délai de deux mois susmentionné.

**2.4** S'agissant des échanges Data à l'international, le Client peut, sur demande expresse auprès de BOUYGUES TELECOM, bénéficier d'un dispositif d'alerte et de blocage des communications, dès l'atteinte des seuils de consommation prévus dans le cadre du service Suivi de consommation des communications tel que décrit dans le document les Tarifs.

## 3. Prix

Les prix applicables aux Offres DATA sont indiqués dans le document les Tarifs en vigueur à la date de signature du Contrat.

## 4. Durée

Sauf offre commerciale particulière, les Offres DATA sont souscrites pour une durée minimale

à compter de la mise en service et précisée dans les Tarifs. Elles sont renouvelées ou résiliées conformément aux conditions prévues par les Tarifs et Conditions Générales.

## 5. Responsabilité

**5.1** BOUYGUES TELECOM s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service associé aux Offres DATA et souscrit à ce titre une obligation de moyen conformément à ses Conditions Générales. A cet égard, il est précisé que la connexion en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G ainsi que la vitesse de transmission de données dépendent notamment du nombre de canaux disponibles et du nombre de canaux que le Terminal ou le Mobile a la capacité d'utiliser pour la transmission de données.

En conséquence :

- la connexion et/ou la vitesse de transmission de données peuvent être ralenties aux heures de pointes voir interrompues lorsque l'Utilisateur est en mouvement, le Service est par conséquent fourni sans garantie de débit minimum.
- l'Utilisateur peut ne pas être averti de la réception d'un SMS intervenant pendant une session de transmission de données en particulier dans le cas où son Terminal ou Mobile ne lui permettrait pas une utilisation simultanée de la voix ou du SMS et du GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G,
- la connexion peut être interrompue en l'absence de transmission de données pendant une durée prolongée.

**5.2** Le réseau UMTS/HSDPA et/ou 4G de BOUYGUES TELECOM est accessible en France métropolitaine uniquement et dans la limite des zones de couverture telles que définies dans la documentation à caractère indicatif établie et mise à jour par BOUYGUES TELECOM et disponible sur le site internet de BOUYGUES TELECOM.

Le Client est informé qu'en cas de d'indisponibilité du réseau 4G , pour quelque cause que ce soit, les communications seront basculées sur le réseau HSDPA ou à défaut sur le réseau GSM/GPRS/EDGE de BOUYGUES TELECOM et seront acheminées aux conditions techniques propres à ce réseau et ce sans incidence tarifaire.

**5.3** Dans le cas prévu à l'article 2.3, BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu pour responsable des difficultés de connexion en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G aux applications hébergées par le Client résultant d'un dysfonctionnement des applications hébergées sur son système d'information.

**5.4** BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable des messages non sollicités (SPAM) que le Client pourrait recevoir d'un tiers, ni du contenu des informations, logiciels, images, sons, mis à sa disposition par un tiers.

**5.5** Pour la bonne administration de son réseau, Bouygues Telecom peut être amené à limiter le téléchargement des fichiers très volumineux.

## V - PORTABILITÉ DU NUMÉRO

### 1. Le Relevé d'identité opérateur (RIO)

Le RIO est le code alphanumérique que le Client doit transmettre à l'Opérateur Releveur, lors de la souscription du Contrat, pour demander le portage de son Numéro. Il est attribué un RIO par Numéro affecté au Client. L'Opérateur Donneur met à disposition du Client le(s) RIO soit sur son site Internet, via son espace client, soit sur le support de facturation correspondant à la ligne mobile concernée.

### 2. Critères d'éligibilité à la Portabilité

Pour pouvoir bénéficier de la Portabilité, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La demande de portage comporte le Numéro à conserver et le RIO correspondant,
- La demande de portage est effectuée par le titulaire du Contrat ou par une personne dûment mandatée par celui-ci,
- Le Contrat associé au Numéro est en cours de validité jusqu'à la date de portage du Numéro,
- Le Numéro ne fait pas déjà l'objet d'une demande de Portabilité non encore exécutée à la date de la demande.

### 3. Mandat donné par le Client à l'Opérateur Releveur

En demandant la conservation de son Numéro, le Client donne mandat à l'Opérateur Releveur de résilier en son nom et pour son compte le Contrat souscrit auprès de l'Opérateur Donneur et correspondant au Numéro que le Client souhaite conserver.

Le Client doit s'informer des dispositions contractuelles de l'Opérateur Donneur relatives à la résiliation et notamment à la durée minimale d'engagement ou aux frais de résiliation, avant de porter son Numéro. La résiliation sera effective à la date de portage du Numéro.

### 4. Délai de portage/ Date de portage

Le délai de portage du Numéro est celui est fixé conformément aux textes et prescriptions de l'ARCEP en vigueur au jour de la demande de portabilité par le Client.

### 5. Procédures de Portabilité d'un Numéro

#### **5.1** En arrivant chez BOUYGUES TELECOM.

**5.1.a** Pour conserver son Numéro, le Client doit transmettre à BOUYGUES TELECOM, lors de la souscription du Contrat, son RIO, le Numéro que le Client souhaite conserver et, le cas échéant, la date de portage souhaitée. A défaut, BOUYGUES TELECOM ne peut pas affecter le Numéro à la ligne souscrite. Le Client mandate alors

BOUYGUES TELECOM pour résilier son contrat auprès de l'Opérateur Donneur et demander le portage du Numéro à la date indiquée sur le Contrat de Service. Si le Client ne remplit pas les critères d'éligibilité à la Portabilité du Numéro, BOUYGUES TELECOM en informera le Client et lui communiquera le motif de refus invoqué par l'Opérateur Donneur.

**5.1.b** Sauf conditions commerciales différentes, le Contrat prend effet dès sa date de souscription pour la période initiale, éventuellement prolongée, prévue à l'article 4 des Conditions Générales, laquelle est décomptée à partir de la date de mise en service. Cependant, le Contrat peut être résilié par le Client en cas d'échec de la procédure de conservation du Numéro imputable à BOUYGUES TELECOM, sous réserve de restituer la carte SIM et le Terminal associé selon les modalités qui lui seront indiquées par le Service Clientèle. A défaut du respect des modalités de restitution du Terminal et de la carte SIM, le Client sera facturé d'une somme forfaitaire par ligne dont le montant est indiqué dans le document les Tarifs en vigueur.

**5.1.c** En cas d'échec de la Portabilité, le numéro provisoire associé à la nouvelle Carte SIM BOUYGUES TELECOM et attribué au Client, entre la date de souscription au Contrat et la date de portage du Numéro, devient définitif et le Contrat reste en vigueur sauf en cas de résiliation sollicitée par le Client dans le cadre de l'article 5.1.b.

#### **5.2** En quittant BOUYGUES TELECOM.

Le Client doit s'adresser directement à l'Opérateur Releveur qu'il mandate afin de résilier le Contrat souscrit auprès de BOUYGUES TELECOM et de demander le portage du Numéro associé. Si la période d'engagement du Contrat de Service n'est pas achevée à la date du portage du Numéro et donc de résiliation de Contrat de Service, le Client sera redevable à BOUYGUES TELECOM des redevances périodiques restant à courir jusqu'au terme de son engagement, sauf dans les cas prévus à l'article 11.2 des Conditions Générales. Si le Client souhaite utiliser son Terminal BOUYGUES TELECOM sur le réseau de l'Opérateur Releveur, le Client doit en demander le déverrouillage selon les modalités décrites dans la définition de l'article « Terminal ».

### 6. Responsabilités

BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable des incidents de Portabilité du Numéro, de quelque nature qu'ils soient, intervenant chez un opérateur tiers, ou encore résultant d'une faute imputable au Client.

Le Client doit notamment veiller à ce que le Numéro soit actif jusqu'à la date de portage.

## VI - LE RÉSEAU PARTAGÉ

BOUYGUES TELECOM, les collectivités locales et les autres opérateurs GSM français se sont associés pour couvrir en France métropolitaine des zones ne bénéficiant d'aucune couverture par

les réseaux GSM (ci-après dénommées « Réseau partagé »). Le Client sera informé de la connexion au Réseau partagé par l'affichage d'un code spécifique sur l'écran de son Terminal. Lorsque le Client est connecté au Réseau partagé, il a accès à un service limité dont les conditions sont précisées dans les Tarifs.

## VII - PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Concernant les Radiofréquences, aucune preuve scientifique ne permet de démontrer aujourd'hui que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé mais des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé comme peut-être cancérigènes pour l'homme les champs électromagnétiques radiofréquences (groupe 2B). Les autorités sanitaires recommandent de limiter l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles et proposent des précautions aisées à mettre en œuvre. C'est pourquoi, BOUYGUES TELECOM conseille aux Utilisateurs de respecter l'ensemble des précautions d'usage et de sécurité et invite également ses Clients à suivre l'état de la recherche scientifique sur les sites suivants : Portail de l'Organisation Mondiale de la Santé : [www.who.int/peh-emf/fr](http://www.who.int/peh-emf/fr) - Portail de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/health> - Portail d'information du Gouvernement : [www.radiofrequences.gouv.fr](http://www.radiofrequences.gouv.fr)

Actions recommandées par les autorités sanitaires : Utiliser un kit oreillette (ou kit piéton) pendant les appels téléphoniques : L'Utilisateur réduit son exposition dès qu'il éloigne le terminal de son corps (tête et tronc). Téléphoner avec un kit oreillette permet ainsi de réduire l'exposition de sa tête. Ce conseil vaut particulièrement pour les utilisateurs les plus intensifs. Il est conseillé aux femmes enceintes qui utilisent un kit oreillette d'éloigner le terminal du ventre et aux adolescents de l'éloigner du bas ventre. Il convient également de respecter les conditions d'usage qui sont fixées par le fabricant dans la notice de l'appareil. Celle-ci peut indiquer une distance à maintenir entre le tronc et le terminal en communication. Téléphoner de préférence dans les zones où la réception radio est de bonne qualité : Le terminal ajuste automatiquement sa puissance d'émission en fonction des signaux radio qu'il reçoit du réseau de l'opérateur. Quand la réception radio est de bonne qualité (4 ou 5 barrettes sur l'écran du téléphone), le mobile émet plus faiblement - ce qui réduit d'autant l'exposition aux ondes radio. Conseiller aux enfants et adolescents une utilisation modérée du terminal : Et veiller à les informer des moyens permettant de réduire leur exposition quand ils communiquent avec leur mobile. Si des effets sanitaires étaient mis en évidence, les enfants et adolescents pourraient être plus sensibles, étant donné que leur organisme est en cours de développement. En cas de port d'un implant électronique : Pacemaker, pompe à insuline, neurostimulateur..., éloigner

le terminal d'au moins 15 cm de cet implant et utiliser le téléphone uniquement du côté opposé à celui de l'implant, en raison des risques d'interférences. Il est recommandé à l'Utilisateur de parler de ce sujet avec son médecin car celui-ci connaît les caractéristiques de l'appareil médical de l'Utilisateur. Ne pas écouter de la musique à pleine puissance avec son mobile de façon prolongée : Cela peut dégrader l'audition de façon irrémédiable. Consulter la notice d'emploi élaborée par le fabricant. Les clés 3G+ et les tablettes sont soumises aux mêmes obligations réglementaires que les mobiles. Le constructeur peut indiquer, dans sa notice, une distance à respecter entre le tronc de l'Utilisateur et la clé 3G+ ou la tablette, quand celle-ci est connectée à internet. Ne pas utiliser un mobile en conduisant : Avec ou sans kit mains-libres, cela constitue un réel facteur d'accident grave. Respecter les restrictions d'usage spécifiques à certains lieux (hôpital, avion...) : Il est nécessaire de respecter les consignes de sécurité propres à certains lieux.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES FIXE

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM met en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture au Client de ses Services Bbox Pro et des services complémentaires qui peuvent y être associés.

## I - SERVICES BBOX PRO

### 1. Définitions

Les termes ci-après mentionnés ont la signification suivante. « **Bbox Pro** » : Equipement fourni par BOUYGUES TELECOM pour accéder aux services compris dans l'offre Bbox Pro. Les caractéristiques et conditions d'utilisation sont décrites dans la notice d'installation. La Bbox Pro reste la propriété de BOUYGUES TELECOM et devra lui être restituée dans les conditions prévues par les Conditions Générales en cas de cessation du Contrat. « **Période de Couverture de Garantie** » : période du lundi au vendredi, de 8H00 à 18H00 (hors jours fériés) et le samedi de 8h à 14h (hors jours fériés).

### 2. Description des Services

Le Service Bbox Pro comprend les services suivants :

#### A. SERVICE DE TÉLÉPHONIE FIXE

Le Service de téléphonie fixe est un service de téléphonie sur IP.

Ce service comprend le raccordement du Site du Client au Réseau de Bouygues Telecom via une Ligne d'accès, ainsi que l'acheminement, des communications téléphoniques en provenance ou à destination des numéros du Client qui peuvent être soit un numéro porté et un numéro affecté soit deux numéros affectés par BOUYGUES TELECOM au Client. Le Client est par ailleurs informé que l'interruption du Service de téléphonie fixe, en cas

de panne électrique ou pour quelque cause que ce soit, entraîne une indisponibilité des numéros d'urgence (SAMU, Police, Pompiers ...). En cas d'information erronée ayant conduit BOUYGUES TELECOM à livrer le Service sur un Site non approprié, BOUYGUES TELECOM pourra exiger du Client le versement de pénalités au montant total des dépenses engagées par BOUYGUES TELECOM pour livrer son Service sur ledit Site.

## B. SERVICE INTERNET

Ce service permet au Client de bénéficier d'un accès permanent et illimité à Internet depuis son Site. Il est précisé que l'accès internet est fourni par l'intermédiaire d'une Ligne dont la capacité (bande passante) est mutualisée, dans le cadre d'un raccordement IP, avec le Service de téléphonie fixe tel que décrit ci-dessus. En conséquence, l'attention du Client est attirée sur le fait que la capacité de la Ligne est affectée prioritairement à l'acheminement du trafic voix. Dès lors, BOUYGUES TELECOM ne peut garantir le débit réservé au trafic Internet. Par ailleurs, le débit disponible dépend de l'éligibilité technique du Site du Client, notamment sa distance vis-à-vis d'un nœud de raccordement d'abonné dégroupé par BOUYGUES TELECOM ou ses opérateurs partenaires.

## C. SERVICE DE TÉLÉVISION

Les Clients titulaires d'une offre Bbox pro peuvent, sous réserve d'éligibilité, souscrire à une offre Bbox Pro incluant des Services de télévision. Les conditions, notamment tarifaires de ces Services et des éventuels Équipements relatifs à leur utilisation figurent dans les Tarifs en vigueur.

## D. SERVICES COMPLÉMENTAIRES

BOUYGUES TELECOM met à la disposition du Client, dans le cadre du Service Bbox Pro, notamment les services complémentaires listés ci-après. Les conditions, notamment tarifaires de ces Services, les conditions d'éligibilité et les éventuels Équipements relatifs à leur utilisation sont précisés dans les Tarifs en vigueur et/ou sur l'Espace client.

- Fax par email

Le Service Fax par email est un service qui permet, depuis la boîte e-mail Bbox de recevoir et d'envoyer des fax sous format pdf vers toutes les destinations incluses dans l'offre.

- IP fixe sur le Réseau DSL

Ce service permet au Client de se connecter plus facilement à distance à son ordinateur ou encore d'héberger son site web.

- Option nom de domaine en .fr

Ce service permet de réserver un nom de domaine sur internet au nom du Client et de personnaliser les adresses mail à ce nom.

- Boîte e-mail 5Go

Bouygues Telecom met à disposition du Client une boîte e-mail pouvant accueillir jusqu'à 5 Go

de données.

- Microsoft Office 365 Petite Entreprise™

Le service Microsoft Office 365 Petite Entreprise™ est basé sur la solution développée et éditée par la société Microsoft et dont le détail des fonctionnalités est décrit dans le Guide utilisateur accessible à l'adresse <http://www.bouyguetelecom-entreprises.fr/espace-client>. Il regroupe principalement les services suivants : messagerie et calendrier, partage simple de fichier, site web public, sites d'équipe, conférence web, messagerie instantanée et connectivité Skype™, office webapps™.

- Pack Sécurité Norton™

Le service Pack Sécurité Norton™ est basé sur le logiciel Norton Internet Security™ développée par Symantec. Il comprend une suite de services de sécurité et notamment : un anti-virus, un anti-spam et un outil de protection contre l'usurpation d'identité et les dangers des réseaux sociaux. Le service permet de protéger jusqu'à 3 PC.

## 3. Conditions préalable d'accès au Service

L'accès au Service nécessite, outre la collaboration active du Client, la mise en œuvre des pré-requis techniques et administratifs suivants.

### A. ÉLIGIBILITÉ DU SITE

Le Client est informé que l'accès au Service via le Réseau DSL ou fibre optique nécessite au préalable une étude d'éligibilité du ou des Site(s). Même si une pré-qualification technique est faite par BOUYGUES TELECOM avant la signature du Bon de commande, la mise en service du Service est soumise à des contraintes de faisabilité technique qui dépendent notamment de la localisation du Site et qui pourront conduire BOUYGUES TELECOM à proposer le Service en le dotant d'une technologie autre que celle initialement prévue. Dans ce dernier cas, BOUYGUES TELECOM communiquera au Client l'éventuel surplus de facturation induit par la modification technologique. Le Client ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice et réclamer aucune indemnité s'il s'avérait que les caractéristiques de son Site ne permettraient pas à BOUYGUES TELECOM de délivrer le Service ou de ne pouvoir le délivrer qu'avec une technologie différente comme évoqué ci-dessus. BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable de l'inéligibilité d'un Site. Dans le cas où BOUYGUES TELECOM ne serait pas en mesure de délivrer le Service au(x) Site(s), le Service sera résilié de plein droit sans formalité.

### B. DÉGROUPEMENT

La fourniture du Service via le Réseau DSL peut nécessiter le Dégroupement total par BOUYGUES TELECOM des accès dont le Client est titulaire sur les Sites concernés. A ce titre le Client donne mandat à BOUYGUES TELECOM afin d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires au dégroupement de la ligne indiquée par le Client. Le Client est informé que le Dégroupement total de sa ligne entraînera la résiliation des abonnements

téléphoniques correspondants. La mise en œuvre du Dégroupage pourra entraîner par ailleurs la résiliation des services haut débit associés à sa ligne et ce conformément aux conditions contractuelles du fournisseur desdits services. L'opérateur historique en sa qualité de propriétaires des câbles et équipements qu'elle a installé pour raccorder le Site du Client, reste responsable de l'entretien de cette infrastructure. L'opérateur historique intervient aux Jours ouvrés de ses services techniques. En conséquence, le Client veillera à assurer aux personnes mandatées par l'opérateur historique, et qui justifient de leur qualité, la possibilité d'accéder aux locaux où sont installés les ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès dégroupé. Le Client veillera également à informer les personnes mandatées par l'opérateur historique de l'existence et de l'emplacement des canalisations et équipements de toute nature (exemple : gaz, électricité, eau) et de tous autres facteurs de risque lors des interventions. Le Client fait son affaire de la disponibilité et de l'entretien, à l'intérieur de la propriété desservie, des ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès à la boucle locale. Le Client fait son affaire de la conformité de son installation électrique aux normes en vigueur, de l'existence d'un dispositif de protection efficace contre les risques de surtension, et de la compatibilité électromagnétique de ses locaux. Sur la demande de l'opérateur historique, le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute perturbation du réseau ou des services qui serait due à des conditions de raccordement ou d'utilisation des équipements terminaux non conformes à la réglementation des télécommunications en particulier au regard des exigences essentielles (attestation de conformité...). Le Client signale tout incident affectant le bon fonctionnement de son accès dégroupé à BOUYGUES TELECOM. L'opérateur historique détermine seul les conditions techniques permettant l'accès à sa boucle locale ; il peut être amené à en modifier les conditions de fourniture et en suspendre temporairement l'usage pour des impératifs techniques notamment en cas de réalisation de travaux d'entretien, d'adaptation ou d'extension du réseau.

#### 4. Mise en service

##### **A. MISE À DISPOSITION DES EQUIPEMENTS**

Les Equipements sont remis au Client en boutique ou bien envoyés à l'adresse qu'il a indiqué à Bouygues Telecom lors de la souscription.

##### **B. INSTALLATION**

###### Prérequis d'installation

Le Client doit disposer d'un environnement conforme aux pré-requis techniques pour recevoir lesdits équipements et notamment d'une alimentation 220 V disponible à proximité. Le Client fait notamment son affaire de fournir une alimentation sécurisée et secourue, pré-requis pour assurer le fonctionnement du Service en cas de coupure d'électricité et prévenir les dommages

à l'Équipement qui pourraient être causés par des surtensions électriques. Il appartient au Client de procéder à ses frais aux éventuelles mises en conformité des locaux, préalablement à l'installation des Équipements de BOUYGUES TELECOM.

###### Installation par le Client ou un tiers

La Bbox Pro peut être installée par le Client de manière autonome. Le Client respecte les étapes décrites dans la notice d'installation présente dans le colis, sous réserve d'avoir reçu le SMS de confirmation de l'activation des Services, ou d'avoir constaté le dégroupage de sa ligne téléphonique dans le cas où celle-ci était déjà support d'un service Internet haut débit. Le non-respect de la notice d'installation et les éventuels dommages consécutifs sur les Equipements peuvent nécessiter une intervention sur Site d'un technicien. Cette intervention sera facturée au tarif en vigueur d'une intervention de SAV. Dans l'hypothèse où le Client souhaite recourir à un prestataire tiers pour installer le Service, l'installation est de la seule responsabilité dudit prestataire et devra néanmoins être conforme aux exigences de BOUYGUES TELECOM relatives au Service.

###### Installation sur Site par Bouygues Telecom

Dans les trente (30) jours suivant la souscription initiale au Service Bbox Pro, le Client peut demander à BOUYGUES TELECOM une prestation d'installation sur Site par un technicien. Au titre de cette prestation, BOUYGUES TELECOM ou son sous-traitant assure l'installation et la mise en service des Equipements nécessaires au bon fonctionnement du Service. Le Client devra faciliter l'accès à son Site pour permettre la réalisation de cette prestation, et fera son affaire de l'obtention des autorisations éventuellement nécessaires à cet effet. Le Client devra accepter l'un des créneaux de rendez-vous proposé par BOUYGUES TELECOM ou tout tiers désigné pour la réalisation de cette prestation. Dans l'hypothèse où BOUYGUES TELECOM constaterait lors du rendez-vous d'installation qu'il ne peut réaliser la prestation pour une raison imputable au Client, BOUYGUES TELECOM pourra facturer au Client un montant forfaitaire correspondant aux frais de déplacement du technicien. La prestation comprend le branchement des équipements fournis sur la prise téléphonique (prise gigogne en T) ou prise coaxiale, et la vérification du bon fonctionnement de la solution. La prestation ne comprend notamment pas :

- La mise à disposition d'un câblage plus long que celui fourni avec les équipements
- D'éventuels travaux dans les locaux du client.
- La prestation inclut également le paramétrage des ordinateurs (jusqu'à 2 postes), la mise en place des lignes téléphoniques VoIP et, le cas échéant, du service de télévision sur un poste de télévision.

##### **C. MISE EN SERVICE**

La mise en service intervient :

- soit à la réception du SMS de confirmation de l'activation des services, dans le cas d'une installation des Equipements directement par le Client
- soit à la date d'intervention du technicien mandaté par BOUYGUES TELECOM si le Client a opté pour la prestation d'installation sur Site.

**L'attention du Client est attirée sur le fait qu'en raison des contraintes inhérentes aux opérations de dégroupage, un délai de plusieurs jours peut s'écouler entre la coupure de l'accès Internet et la mise en service effective du Service Bbox Pro. Il appartient au Client de prendre toute mesure qu'il jugera utile, pour anticiper les conséquences sur son activité d'une telle interruption de l'accès Internet. A défaut, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne pourra être engagée ni aucun préjudice lui être réclamé.**

#### **D. SERVICE APRÈS-VENTE**

##### Service d'assistance en ligne

Bouygues Telecom met à la disposition du Client un service d'assistance en ligne accessible sur le site [bouyguetelecom.fr/pro](http://bouyguetelecom.fr/pro), rubrique Assistance.

##### Cellule Assistance Technique

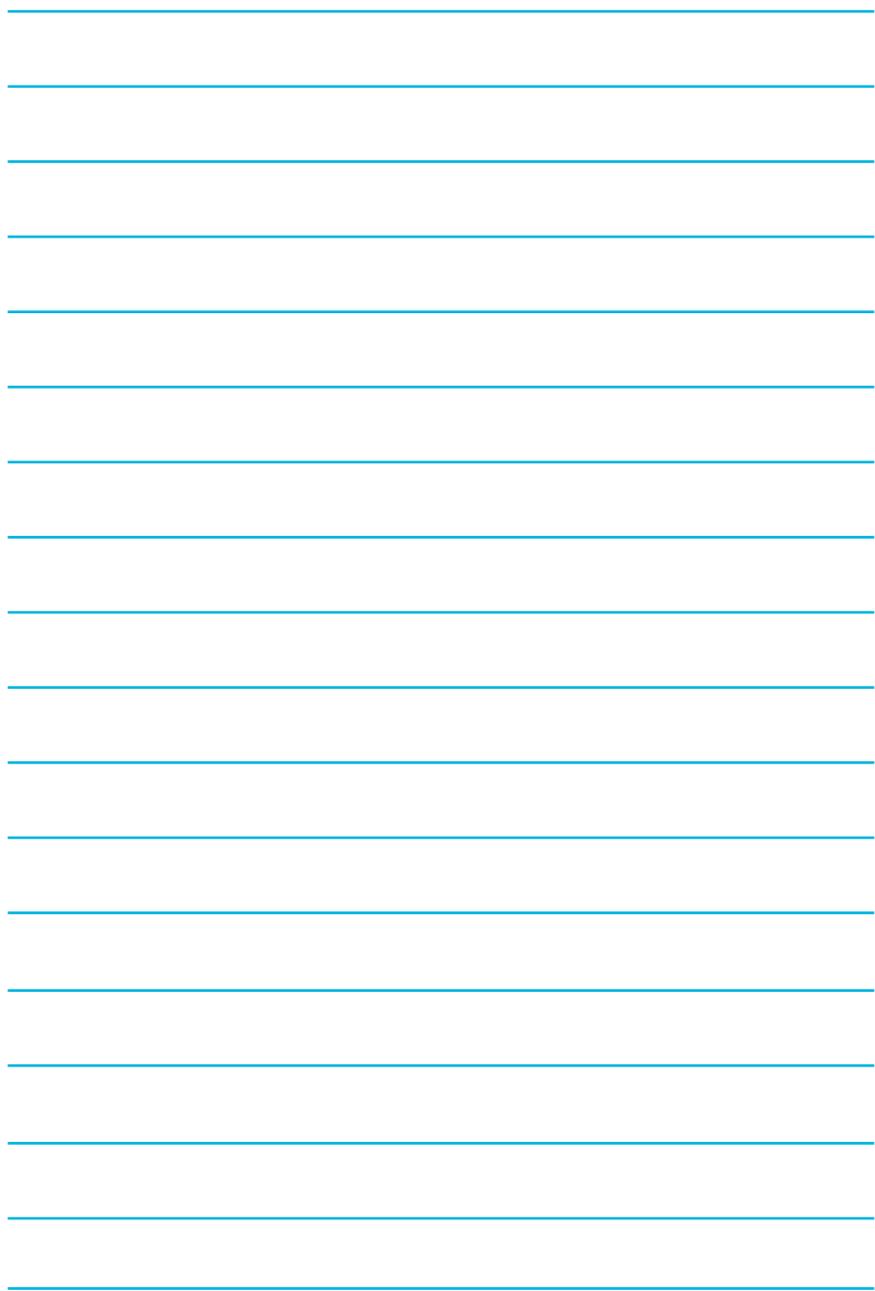
Le Service Client de BOUYGUES TELECOM assure la prise en charge et le suivi des Incidents notifiés par le Client selon les modalités décrites ci-après. Le Service Client est accessible par téléphone au n° 611 (appel gratuit depuis un n° fixe) de 8h00 à 22h du Lundi au Dimanche (hors jours fériés).

- Le Client doit s'assurer préalablement à la notification d'un Incident que celui-ci ne se situe pas sur ses propres équipements ou sur son installation.
- Le Client communiquera au Service Client toutes les informations nécessaires à son identification et la qualification de l'Incident.
- Le Client pourra suivre l'évolution du traitement de son Incident depuis l'espace Client et sera

informé par SMS de la résolution de l'Incident.

##### Garantie de temps d'intervention

Selon l'offre souscrite, les Clients peuvent bénéficier d'une Garantie de Temps d'Intervention (GTI) en cas d'incident dans les conditions décrites ci-après. Les Offres incluant ce service sont décrites dans les Tarifs. En cas d'incident signalé par le Client au Service Client et diagnostiqué par BOUYGUES TELECOM comme se situant sur la Bbox Pro (hors installation privée du Client) et ne pouvant être traité à distance, Bouygues Telecom s'engage à faire intervenir un technicien sur le Site du Client dans un délai de 8 heures. Ce délai d'intervention est décompté à partir de l'heure de l'appel confirmant le rendez vous par le Service Client, pendant les heures de la Période de Couverture de Garantie. Toute période pendant laquelle le Client ne pourra assister BOUYGUES TELECOM dans les opérations de diagnostic, notamment pour fournir des informations nécessaires à ces opérations, réaliser des tests ou accéder aux Equipements et/ou Site Client, ne sera pas prise en compte dans le calcul du délai d'intervention. Il est précisé que l'incident au sens du présent article s'entend d'une interruption totale du Service internet et/ou téléphonique intervenant hors période d'activation, de déménagement ou de modification du Service. En cas de non-respect du délai de GTI de 8 Heures du fait exclusif de Bouygues Telecom, Bouygues Telecom versera sous forme d'avoir sur facture, à la demande du Client, une pénalité libératoire d'un montant équivalent à un mois d'abonnement à l'offre Bbox Pro Ultra au-delà de 8 heure, puis un mois supplémentaire par Jour Ouvré de retard dans la limite de 3 mois d'abonnement à l'offre Bbox Pro Ultra.





# NOUS CONTACTER EN TOUTE LIBERTÉ



[bouyguetelecom.fr/pro](http://bouyguetelecom.fr/pro)



**Boutiques Bouygues Telecom**



**618**<sup>(1)</sup> Votre Service Clients dédié pour les professionnels **du lundi au samedi de 8h à 20h**

**3106**<sup>(2)</sup> Votre interlocuteur commercial vous conseille pour équiper votre entreprise

Tarifs en vigueur du 17/11/2014 au 18/01/2015 et susceptibles d'être modifiés par Bouygues Telecom conformément à l'article " Quel est le prix de nos services ? "

des Conditions Générales de Service de Bouygues Telecom. Vérifiez la disponibilité des offres auprès de votre revendeur.

(1) Gratuit depuis un fixe.

(2) Temps d'attente gratuit puis mise en relation décomptée du forfait.

# CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU SERVICE PRO

## 17 NOVEMBRE 2014

Les présentes conditions générales et particulières (ci-après les « Conditions ») sont applicables à tout Service souscrit par le Client. La signature du formulaire de souscription emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

#### DÉFINITIONS

« **Accessoires** » : Élément(s) d'un Terminal (batterie, chargeur, antenne...).

« **Desserte Interne** » : Ensemble des infrastructures nécessaires à l'acheminement des Services fournis via le Réseau DSL (génie civil, chemins de câbles, câbles, prises terminales) ou RTC situées entre la tête de câble du réseau de l'opérateur historique (point de terminaison) situé sur le Site et l'Équipement.

« **Client** » : La personne morale ou la personne physique titulaire du Contrat, ayant souscrit au Service pour les besoins de son activité professionnelle. Le Client est seul responsable vis à vis de BOUYGUES TELECOM des obligations décrites dans les présentes conditions générales.

« **Contrat** » : Désigne l'ensemble contractuel visé à l'article 2 ci-dessous.

« **Débit** » : Sauf mention contraire, les débits indiqués par Bouygues Telecom sont des maximums théoriques. Ils dépendent, de l'emplacement géographique, du nombre d'utilisateurs à un instant donné et de l'équipement et du matériel utilisé. De plus, pour les Services Fixes, les débits et les offres accessibles dépendent de la compatibilité de la ligne qui raccorde le Site aux installations de Bouygues Telecom, celles de ses opérateurs techniques et notamment de France Telecom dans les cas de dégroupage partiel.

« **Dégroupage** » : Consiste en la fourniture d'un accès aux paires de cuivre nues de l'opérateur historique à BOUYGUES TELECOM, et lui permettant d'installer alors lui-même ses propres équipements de transmission sur ces paires et pouvoir relier ces lignes à son propre réseau.

Le dégroupage se décline en deux possibilités :

Le dégroupage « total », consiste en la mise à disposition de l'intégralité de la paire de cuivre. Le Client n'est alors plus relié au réseau de l'opérateur historique, mais à celui de BOUYGUES TELECOM.

Le dégroupage « partiel », consiste en la mise à disposition partielle de la paire de cuivre. Le Client conserve son service et le cas échéant sa facture téléphonique auprès de l'opérateur historique, BOUYGUES TELECOM fournissant au Client l'ensemble des autres services de communications (internet...).

« **Équipement** » : Tout matériel ou logiciel appartenant à BOUYGUES TELECOM et mis à disposition du Client, ou qui lui sont vendus ou loués afin d'accéder au Service (notamment Carte SIM, Bbox...).

« **Équipement du Client** » : Les équipements et logiciels du Client nécessaires pour accéder au Service.

« **Flotte** » : Désigne l'ensemble des lignes mobiles et/ou fixes souscrites par le Client auprès de BOUYGUES TELECOM.

« **Espace Client** » : Les Sites Internet accessibles à l'adresse <http://www.pro.bouyguestelecom.fr> permettant au Client, sous réserve d'identification, de procéder à des Commandes Additionnelles et/ou de modifier le Contrat à l'exception dans ce dernier cas des résiliations de lignes ou de services complémentaires. L'accès à l'Espace Client du Client requiert préalablement une identification au moyen de codes (login et mot de passe) qui sont personnels et confidentiels. Toute commande Additionnelle ou modification du Contrat faite à partir de l'espace Client sera réputée faite par le Client qui se reconnaît donc seul responsable des conséquences de l'utilisation de ses codes d'identification et s'engage à prendre les mesures propres à en assurer la confidentialité.

« **Ligne** » : Désigne la ligne téléphonique mobile ou fixe fournie par Bouygues Telecom dans le cadre du Contrat et à laquelle est affecté un ou plusieurs numéro(s) de téléphone.

« **Parties** » : BOUYGUES TELECOM et le Client.

« **Réseau DSL** » : Désigne le réseau de télécommunications fixe de BOUYGUES TELECOM constitué des Équipements et de tout autre élément d'infrastructure utilisé par ce dernier pour fournir le Service relatif aux offres Fixe-Internet de BOUYGUES TELECOM.

« **Réseau Mobile** » : Désigne le réseau de télécommunications mobile constitué des Équipements et de tout autre élément d'infrastructure utilisé par ce dernier pour fournir le Service relatif aux offres mobiles de BOUYGUES TELECOM.

« **Service** » : Le ou les services fournis par BOUYGUES TELECOM dans le cadre des présentes Conditions Générales et plus amplement décrit aux Conditions Particulières correspondantes. BOUYGUES TELECOM s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du Service et souscrit à ce titre une obligation de moyens. Toutefois, compte tenu de l'état de la technique et de la nature des Réseaux en cause, le Service peut ponctuellement faire l'objet de limitations, de dégradations et/ou d'interruptions. Par ailleurs, pour optimiser l'accès auxdits réseaux, les échanges pourront être priorités et les débits des utilisateurs procédant à des échanges de données très élevés réduits.

« **Site(s)** » : désigne le lieu de fourniture du Service. Il est identifié par une adresse géographique. Peuvent être désignés comme Site, les établissements et tout autre lieu d'exercice de l'activité professionnelle du Client, ou/et des Entités Bénéficiaires.

« **Terminal** » : Téléphone commercialisé par BOUYGUES TELECOM et qui peut être associé à ses Services. Afin de protéger le Client contre le vol, le Terminal fait l'objet d'un verrouillage spécial interdisant son utilisation avec une carte SIM autre que celles permettant d'accéder au Service. Cette protection pourra être supprimée, sans frais, 3 mois au moins après l'achat dudit Terminal.

« **Utilisateur** » : Toute personne que, le cas échéant, le Client désignerait sous sa seule responsabilité comme utilisateur du Service.

« **Voix sur IP** » : Communications téléphoniques voix via le réseau Internet ou tout autre réseau acceptant le protocole TCP/IP.

« **Zone de Couverture** » : Est constituée par les zones géographiques situées en France Métropolitaine et dans lesquelles le Service est accessible.

#### ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions ont pour objet de définir les obligations de chacune des parties et les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM fournit au Client le ou les Service(s) souscrit(s) par ce dernier.

#### ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les Services sont fournis par BOUYGUES TELECOM conformément aux dispositions des documents suivants en ce compris leurs annexes, listés par ordre de préséance.

- Les Conditions Particulières,
- Les Conditions Générales,
- Le formulaire de souscription ou la facture du Service telle que visée à l'article 6.1 ci-après,

- Les Tarifs Pros, ci-après « Tarifs »,
- Les conditions spécifiques à certains Services proposés sur l'Espace Client.
- Le cas échéant, les informations commerciales relatives aux offres grand public, sous réserve que le Client ait souscrit auxdites offres avec un numéro SIREN.

L'ensemble de ces documents constituent l'intégralité du Contrat. A compter de l'acceptation du Contrat par le Client matérialisée par la signature du formulaire de souscription ou la réception par le Client de la facture susmentionnée et qu'il n'aura pas contestée dans les conditions de l'article 6.1 ci-après, les Conditions Générales et Particulières (ci-après « les Conditions ») et les Tarifs seront applicables à tous les Services souscrits par le Client. Sans préjudice de ces dispositions, dès lors que le Client souscrit à un nouveau Service ou en renouvelle un, il reconnaît avoir pris au préalable connaissance des Conditions en vigueur, avoir pu demander toutes précisions qu'il souhaitait à Bouygues Telecom et partant avoir accepté lesdites Conditions en toute connaissance de cause. Les Conditions s'appliqueront également pour l'ensemble des Services souscrits par le Client, y compris pour ceux souscrits antérieurement à la souscription du nouveau Service ou du Service renouvelé. Les présentes Conditions prévalent sur tous autres documents du Client (notamment conditions générales d'achat et/ou particulières, propositions commerciales...).

### ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ACCÈS ET D'ÉVOLUTION AU SERVICE

#### 3.1 Conditions d'accès au Service

##### 3.1.1 Conclusion du Contrat

Le Contrat est conclu en fonction de la personne du Client.

Le Client s'interdit de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit et notamment à titre onéreux, le Contrat et/ou le bénéfice de l'utilisation du Service sauf accord préalable et écrit de BOUYGUES TELECOM. En cas de non-respect des dispositions précédentes, et sans préjudice d'une demande judiciaire d'indemnisation complémentaire, le Client pourra être redevable de la même indemnité que celle prévue à l'article 11.2 ci-après.

##### 3.1.2 Souscription au Service

3.1.2.1 L'accès au Service peut-être subordonné :

- à la signature du formulaire de souscription par le Client,
- à l'activation du Service sur l'Espace client
- à la fourniture par le Client des documents justificatifs précisés ci-après à l'article 3.1.2.2,
- à la fourniture à BOUYGUES TELECOM d'une ou plusieurs Garanties financières telles que visées à l'article 3.1.3 ci-après.
- le cas échéant, à la fourniture par le Client du mandat de prélèvement automatique SEPA dûment complété et signé.

3.1.2.2 Le Client doit fournir les documents justificatifs demandés par BOUYGUES TELECOM au moment de la souscription du Contrat.

Ces documents justificatifs se composent :

- pour une société ou un commerçant, d'un relevé d'identité bancaire, d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité au nom du souscripteur, d'un extrait du Registre du Commerce (extrait Kbis) datant de moins de trois mois, et d'un document à en-tête de la société ou du commerçant, dûment signé par son représentant légal et revêtu du cachet commercial, attestant du pouvoir du souscripteur d'engager la société.
- Pour une association les statuts doivent être joints.

##### 3.1.3 Garanties financières

3.1.3.1 Si la situation financière du Client le justifie, une avance sur consommation et/ou un dépôt de garantie et/ou une garantie bancaire peuvent être demandés par BOUYGUES TELECOM au moment de la souscription du Service. Les versements doivent être libellés à l'ordre de BOUYGUES TELECOM. Un dépôt de garantie pourra également être demandé par BOUYGUES TELECOM au titre des Équipements conformément aux Tarifs. Les sommes versées au titre du dépôt de garantie ou de l'avance sur consommation ne portent pas intérêt, jusqu'à leur restitution.

3.1.3.2 En cas d'incident ou de retard de paiement ou d'augmentation substantielle des consommations, notamment lorsque le montant des communications téléphoniques entre deux périodes de facturation atteint est anormalement élevé, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de demander au Client, le versement d'une avance sur consommation correspondant à 50% du montant de l'encours de consommation et/ou d'un dépôt de garantie et/ou la fourniture d'une garantie bancaire et/ou de limiter l'accès à tout ou partie des Services notamment en ne permettant que la réception des communications.

3.1.3.3 L'avance sur consommation sera déduite sur la facturation mensuelle jusqu'à récupération totale de l'avance. Le dépôt de garantie sera restitué dans un délai maximum d'un mois suivant l'expiration du Contrat sous réserve de la complète exécution par le Client de ses obligations.

3.1.3.4 Le Client est tenu de prévenir immédiatement par lettre recommandée BOUYGUES TELECOM de tout changement d'adresse ou de raison sociale et, en cas de prélèvement automatique, de coordonnées bancaires.

#### 3.2 Conditions d'évolution du Service

Le Client est informé que Bouygues Telecom modifie périodiquement ses Services. Dans ce cadre, Bouygues Telecom pourra supprimer tout ou partie d'un Service ou de ses composantes. Il en informera alors le Client et fera ses meilleurs efforts pour lui proposer une solution de remplacement. A défaut d'opposition du Client un (1) mois suivant l'information de la suppression et le cas échéant du remplacement du Service, ou de ses composantes, le Client sera réputé avoir accepté cette suppression.

### ARTICLE 4 - DURÉE - MISE EN SERVICE

#### 4.1 Durée du Contrat

Sauf offre commerciale particulière, les Services sont souscrits pour une durée minimale à compter de leur mise en service et précisée dans les Tarifs. Ils sont renouvelés ou résiliés conformément aux conditions prévues par les Tarifs et les Conditions.

#### 4.2 Mise en service

Pour les Offres Mobiles, la date de mise en service est de 8 jours à compter de la réception du dossier du Client comprenant l'ensemble des pièces justificatives.

Pour les Offres Fixe-internet, la date de mise en service est de 30 jours à compter de la réception du courrier de confirmation du Client. En cas d'intervention d'un technicien sur le Site du Client, ce délai est décompté à partir de la date de l'installation réalisée.

En cas de dépassement des délais susvisés, et sauf faute du Client, ce dernier bénéficie sur demande écrite d'un dédommagement correspondant au nombre de jours où le Service n'a pas été fourni. Il prend la forme d'un avoir pour les forfaits des Services Mobiles et les Services Fixes-Internet, ou du versement d'1€/jour dans la limite de 30 jours pour les Services Ideo.

## ARTICLE 5 - PRIX

### 5.1 Prix du Service

Le prix du Service et des services optionnels souscrits est défini dans les Tarifs de BOUYGUES TELECOM en vigueur à la date de signature du Contrat et/ou sur l'Espace Client pour les Services proposés sur ce dernier. Ce prix est susceptible d'évoluer. En cas de hausse de prix du Service ou d'une option, BOUYGUES TELECOM en informera préalablement le Client qui pourra résilier le Contrat dans les 20 jours suivants cette information sous réserve de justifier du caractère abusif de la hausse. A défaut, la hausse sera réputée acceptée par le Client. En cas de baisse de prix, BOUYGUES TELECOM pourra en faire bénéficier les Clients de façon automatique.

### 5.2 Prix des Équipements

Dans le cas où des Équipements sont acquis directement auprès de BOUYGUES TELECOM, les prix applicables, sont ceux en vigueur à la date de signature du Contrat. **Le Transfert de Propriété des Équipements vendus par BOUYGUES TELECOM et des Accessoires est subordonné à l'encaissement effectif et intégral du prix.** Dans l'intervalle, le Client s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des équipements vendus par BOUYGUES TELECOM. De même, en cas de saisie-arrêt, ou toute autre intervention d'un tiers sur les Équipements, le Client doit impérativement en informer BOUYGUES TELECOM sans délai, afin de lui permettre de sauvegarder ses droits. Nonobstant les dispositions ci-dessus, les risques de perte ou de détérioration des Équipements vendus par BOUYGUES TELECOM sont transférés à l'acheteur, dès livraison. En cas de non-paiement total ou partiel du montant de la commande d'Équipements, le Client s'engage à les restituer sans délai à BOUYGUES TELECOM, BOUYGUES TELECOM se réservant le droit, sans formalité, de reprendre les Équipements aux frais du Client. Dans les deux cas, le Client supporte également les frais de remise en état des Équipements. BOUYGUES TELECOM peut également proposer au Client la location d'Équipements selon les modalités définies dans les Conditions Particulières correspondantes. Le Client est informé que le prix des Terminaux peut comprendre un montant de rémunération pour copie privée qui varie selon la nature et la capacité de stockage du Terminal. Le montant, la notice explicative de cette rémunération et les modalités de remboursement au profit des professionnels par Copie France sont consultables sur le site suivant : <http://www.copieprivee.culture.gouv.fr>.

## ARTICLE 6 - FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 6.1 Facturation du Service

Les sommes dues par le Client sont facturées mensuellement au Client selon le cycle de facturation déterminé par la date de signature du Contrat.

La facturation du Service débute à compter de sa date de mise en service. Toutefois, dans les cas indiqués à l'article 3.1.3 ci-dessus, BOUYGUES TELECOM se réserve la possibilité de faire varier cette périodicité après en avoir avisé le Client, ou de demander à tout moment le paiement des sommes dues.

Le Client est informé que, pour une même facture, la période facturée peut ne pas être identique pour chacun des services souscrits.

Les communications émises et reçues depuis l'étranger peuvent ainsi être facturées au plus tard dans les 3 mois suivant leur émission ou leur réception, un décalage pouvant survenir dans la facturation faite par l'opérateur étranger à BOUYGUES TELECOM.

Les factures comprennent, notamment :

- les frais de mise en service, les frais de livraison, le cas échéant, le prix des Équipements fournis par BOUYGUES TELECOM,
- les prix des communications pour la période de facturation écoulée,
- les redevances périodiques relatives aux Services et options ainsi que les consommations afférentes
- les éventuelles sommes dues aux éditeurs de services pour lesquels le Client délègue le paiement à Bouygues Telecom (sur facture ou via un décompte de crédit de communication selon l'offre).

En fonction du Service souscrit, les redevances périodiques peuvent inclure une quantité forfaitaire de communications, perçues d'avance pour le mois suivant. La première facture comprendra également un prorata de la redevance périodique correspondant à la période écoulée entre la date de la mise en service et la date d'émission de la première facture correspondant au début du cycle de facturation appliqué au Client. Toute nouvelle connexion au Réseau après interruption ou suspension, pour une raison imputable au Client, pourra donner lieu à facturation de frais de remise en service. En cas de litige relatif aux sommes dont le Client est débiteur, celles-ci restent exigibles par BOUYGUES TELECOM. Tous les éléments (ticket d'appel...) émanant des systèmes de facturation de BOUYGUES TELECOM ou le cas échéant de l'éditeur de services, ervant de base à la facturation des Services, ainsi que leurs reproductions sur support électronique, conservés par ce dernier sont opposables au Client en tant qu'éléments de preuve. A compter de sa date d'émission, le Client dispose d'un délai de trente jours pour contester par lettre recommandée avec accusé de réception une facture. Passé ce délai, le Client est réputé avoir accepté définitivement la facture.

### 6.2 Facturation des services complémentaires

A tout moment le Client peut demander par téléphone au service clientèle de BOUYGUES TELECOM, confirmé par télécopie, courriel ou par l'intermédiaire de l'Espace Client la souscription d'un ou plusieurs services complémentaires à ceux déjà souscrits lors de la signature du Contrat. La facturation des frais mensuels récurrents correspondant aux services complémentaires commence à partir de la date de leur mise en service. La facturation est effectuée prorata temporis jusqu'au commencement du cycle de facturation appliqué au Client. Le coût du service complémentaire est payable par avance. Le service complémentaire sera facturé mensuellement conformément au prix figurant dans les Tarifs en vigueur. A défaut de mention contraire dans les Conditions Particulières applicables au service complémentaire concerné, le Client peut le résilier à tout moment, sur simple appel au service clientèle, confirmé par télécopie. La résiliation intervient dans les 72 heures suivant la réception de la télécopie du Client. Le Client est alors facturé au prorata du nombre de jours compris entre la date de début de la période de facturation en cours et la date effective de la suppression du service. Pendant sa durée de validité, un service complémentaire ne peut donner lieu à aucun remboursement, échange, transfert, ou report sauf dans les cas et conditions prévus à l'article 9 ci-dessous.

### 6.3 Facture Électronique Certifiée

#### 6.3.1 Description du Service

Ce service permet au Client d'accéder à ses factures au format électronique certifié, depuis un ordinateur connecté à Internet. La facture électronique certifiée (ci-après « Facture certifiée») comporte une signature électronique assurant l'authenticité et l'intégrité des informations qu'elle contient. La Facture certifiée se substitue aux factures sur support papier envoyées au Client par courrier postal. La Facture certifiée constitue un justificatif juridique et fiscal.

#### 6.3.2 Conditions de souscription du Service

Le Service Facture certifiée est accessible aux Clients remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- disposer d'un accès internet et d'une adresse électronique,
- être titulaire d'un compte sur l'Espace Client sur le site <http://www.pro.bouyguestelecom.fr>,
- disposer d'une adresse de facturation en France métropolitaine.

Le Service Facture certifiée ne peut être souscrit que si le Client a opté pour le règlement de ses factures par prélèvement automatique à l'exclusion de tout autre mode de règlement.

Le service peut être souscrit pendant la durée du Contrat, via l'Espace Client ou auprès du service client. Le Client doit impérativement communiquer à Bouygues Telecom, lors de la souscription du Service, l'adresse électronique à laquelle lui sera notifiée la mise à disposition de la facture. Il appartient au Client d'informer Bouygues Telecom de toute modification de l'adresse électronique précitée, à défaut cette dernière ne pourra assurer l'accès du Client à la facture. Le Service Facture certifiée est gratuit (hors coûts de connexion à Internet), et souscrit sans période minimale d'engagement.

#### 6.3.3 Conditions d'accès à la Facture certifiée

La Facture certifiée est mise à disposition sur son Espace Client. La mise à disposition de la Facture certifiée est notifiée au Client par l'envoi d'un courriel au Client, à l'adresse indiquée par celui-ci lors de la souscription du Service. La mise à disposition de la Facture certifiée donne également lieu à l'envoi d'un SMS ou d'un courriel de notification au Client si celui-ci a déclaré son numéro de téléphone mobile lors de la souscription. Les Factures certifiées sont consultables 24h/24, 7 jours sur 7 et ce pendant une durée de 12 mois à compter de leur date de mise à disposition. L'enregistrement de la Facture certifiée et son archivage au format original, dans les conditions requises par la législation en vigueur, relèvent de la responsabilité exclusive du Client. L'attention du Client est attirée sur le fait que l'impression de sa Facture certifiée à partir du fichier PDF mis à sa disposition ne saurait constituer un justificatif juridique et fiscal.

#### 6.3.4 Caractéristiques de la signature et du certificat électroniques

Le mode de certification de la Facture certifiée est conforme aux exigences de l'article 96 FI de l'annexe III du Code Général des impôts. A cet égard, les factures émises dans le cadre du Service comportent une signature électronique qui s'appuie sur un certificat électronique délivré par un prestataire de service de certification. Le certificat est mis à la disposition du Client simultanément à la Facture certifiée. A la réception de la Facture certifiée, il appartient au Client de vérifier l'authenticité et l'intégrité du document au moyen des données du certificat électronique.

#### 6.3.5 Modification - Résiliation du Service

Le Client peut résilier le Service Facture certifiée à tout moment par l'intermédiaire de son Espace Client ou en contactant son service clients. En cas de résiliation du Service et si le Client demeure titulaire d'une offre Bouygues Telecom Entreprises, le Client recevra automatiquement ses factures sur support papier à l'adresse déclarée lors de la souscription du Contrat. La résiliation du Contrat par le Client entraîne automatiquement la résiliation de la Facture certifiée, la dernière facture émise au titre du Service est alors émise sur support papier.

### 6.4 Modalités de paiement

Les factures sont payables en Euros par prélèvement automatique, ou à défaut par titre inter-bancaire de paiement ou par chèque ou par tout autre mode de paiement convenu entre les parties, au plus tard dans les 15 jours suivant la date d'établissement de la facture. Tout moyen de paiement autre que le prélèvement automatique pourra donner lieu à facturation selon des modalités figurant dans le document «les Tarifs». Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte. En cas de retard de paiement, BOUYGUES TELECOM appliquera une pénalité égale à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal. Ces intérêts courent du jour de l'échéance jusqu'au paiement total de la créance, et seront de plein droit exigibles sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. A cette pénalité s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €) minimum, qui pourra être majorée sur justification des frais de recouvrement effectivement supportés par Bouygues Telecom. Il est convenu entre les parties qu'une compensation automatique au profit de BOUYGUES TELECOM sera faite entre les sommes dues par le Client à BOUYGUES TELECOM et celles qui pourraient être dues par BOUYGUES TELECOM au Client pour quelque cause que soit au titre du présent Contrat.

### 6.5 Prescription

Toute demande au Client portant sur des sommes non réclamées par BOUYGUES TELECOM dans un délai d'un an à compter de la date de son exigibilité est réputée prescrite. Toutefois, tout envoi par BOUYGUES TELECOM ou un de ses prestataires d'un courrier relativement aux sommes dues par le Client interrompt la prescription.

## ARTICLE 7 - ÉQUIPEMENTS

### 7.1 Le présent article ne concerne que les Équipements mis à disposition du Client dans le cadre de la fourniture des Services.

BOUYGUES TELECOM installe ou met à disposition du Client, dans le délai défini le cas échéant aux Conditions Particulières les Équipements dont la fourniture est nécessaire à la réalisation du Service.

**7.2** Tous les Équipements du Client entrant dans la catégorie des installations privées et nécessitant l'agrément de l'organisme compétent, selon le type d'équipement, devront être en conformité avec la réglementation en vigueur.

**7.3** Les Parties conviennent expressément que BOUYGUES TELECOM ou ses fournisseurs demeureront pleinement propriétaires des Équipements et qu'aucun droit de propriété n'est transféré au Client. Sous réserve d'en informer préalablement le Client, BOUYGUES TELECOM peut modifier/échanger les Équipements s'il l'estime nécessaire. Le Client assume sur les Équipements les obligations inhérentes à la qualité de gardien à partir de la livraison de ces Équipements chez le Client et jusqu'à leur reprise en charge par BOUYGUES TELECOM. En conséquence, le Client s'interdit tout acte de disposition ou de permettre tout acte, quel qu'il soit, contraire au droit de propriété de BOUYGUES TELECOM et l'avisera de toute atteinte à son droit. Notamment le Client s'interdit de débrancher ou couper l'alimentation des Équipements, de modifier le câblage des cartes, de modifier la configuration des Équipements. En cas de tentative de saisie, le Client doit en aviser immédiatement BOUYGUES TELECOM, élever toute protestation contre la saisie et prendre toutes les mesures pour faire connaître le droit de propriété en cause. De la même manière, le Client est tenu d'aviser immédiatement BOUYGUES TELECOM de toute procédure de redressement ou de liquidation judiciaire du Client ou des Entités Bénéficiaires. Le Client s'engage à ne pas déplacer entre ses Sites les Équipements sauf accord exprès et écrit de BOUYGUES TELECOM.

**7.4** A la cessation du Contrat quelle qu'en soit la cause, le Client procédera à la désinstallation et restituera à ses frais les Équipements sauf cas spécifique préalablement signalé par BOUYGUES TELECOM. Le Client peut également demander à BOUYGUES TELECOM de procéder à la désinstallation et la récupération des dits Équipements. Cette prestation sera facturée au Client au tarif en vigueur. Dans ce dernier cas et dans les cas spécifiques visés ci-dessus, BOUYGUES TELECOM ou son sous-traitant procéderont aux désinstallations des Équipements. Le Client autorise BOUYGUES TELECOM ou un tiers mandaté à pénétrer dans les Sites qui hébergent les Équipements concernés, pour y récupérer lesdits Équipements, en sa présence ou celle d'un de ses représentants. Il est par ailleurs précisé que BOUYGUES TELECOM ne prend pas en charge les frais de remise en état des Sites pouvant résulter d'une dépose des Équipements de BOUYGUES TELECOM dans des conditions normales.

**7.5** Si le Client n'a pas permis la restitution dans un délai de quinze (15) jours, et après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception et restée sans effet au terme d'un nouveau délai de quinze (15) jours, le Client paiera à BOUYGUES TELECOM, par Équipement non restitué, une pénalité égale à cent (100) euros par jour de retard, sans préjudice de toute action en justice que BOUYGUES TELECOM pourrait engager et des dispositions définies ci-après. En cas de non restitution ou de dégradation des Équipements, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de conserver tout ou partie du dépôt de garantie qui aura été demandé au Client selon les modalités définies à l'article « Garanties financières » des présentes, ou de facturer au Client le prix du ou des Équipement(s) à leur valeur à neuf.

**7.6** Sans préjudice de l'application des dispositions précédentes, s'agissant plus spécifiquement des cartes SIM, le Client s'interdit toute utilisation avec un boîtier de raccordement radio ou avec toute autre solution technique ayant pour objet la modification d'acheminement du Service et/ou des services en option. Le Client s'interdit en outre toute utilisation frauduleuse tant de la Carte SIM que du Service ou des services optionnels comme par exemple la pratique du publi-postage sauvage (SPAM) ou encore l'envoi de messages de nature à entraîner un nombre imposant de réponses. Par ailleurs, en cas de vol ou de perte de la Carte SIM, le Client s'oblige à respecter scrupuleusement

la procédure prévue à cet effet. Il doit immédiatement informer BOUYGUES TELECOM du vol ou de la perte de sa Carte SIM afin que sa ligne soit mise hors service en téléphonant au numéro suivant : 0 800 29 1000 (24 heures sur 24). Il adresse à BOUYGUES TELECOM une lettre recommandée avec accusé de réception confirmant le vol ou la perte, accompagnée, en cas de vol, d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès des autorités compétentes. En cas de contestation, la mise hors service sera présumée avoir été effectuée à la date de la réception par BOUYGUES TELECOM de cette lettre. L'usage de la Carte SIM et le paiement des communications passées avant cette date est de la responsabilité du Client. Le Contrat reste en vigueur et le Client reste redevable des redevances périodiques associées au Service facturées. BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une déclaration de vol ou de perte, faite par téléphone, télécopie, télégramme, ou tout autre moyen similaire qui n'émanerait pas du Client. Après réception de la nouvelle Carte SIM par le Client, celle-ci sera remise en service sur simple demande du Client et à ses frais.

## ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ DE BOUYGUES TELECOM

**8.1** Outre les cas de limitation qui pourraient être prévus dans les Conditions Particulières applicables au Service souscrit, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne saurait être engagée notamment :

- en cas d'aléas de propagation d'ondes électromagnétiques qui peuvent entraîner des perturbations ou des indisponibilités locales,
- en cas de difficultés liées aux lieux et aux conditions de réception, inadéquation du poste de la personne qui effectue l'appel en vue de joindre le Client ou qui reçoit l'appel du Client et de façon générale, perturbations ou interruption dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de télécommunications fournis par le ou les exploitants des réseaux auxquels sont raccordées les installations de BOUYGUES TELECOM,
- en cas de mauvaise installation dans un véhicule du Terminal et/ou de ses Accessoires,
- en cas d'utilisation par le Client d'un Terminal, d'un Mobile incompatible avec le fonctionnement du Service ou susceptible de perturber son fonctionnement,
- en cas de transmission accidentelle de virus dont la protection incombe au Client ou autres éléments nuisibles et de toute transaction faite via Internet,
- en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur Internet et/ou l'espace client du Client,
- en cas de détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement toute information à caractère sensible pour le Client et dont il serait fait par exemple une utilisation frauduleuse par un tiers,
- en cas de non-respect des recommandations émises par BOUYGUES TELECOM et relatives à l'utilisation du Service,
- en cas de défaillance momentanée des Réseaux de BOUYGUES TELECOM, liée à des travaux d'entretien, renforcement, extension des installations du réseau,
- en cas de non-respect par le Client de ses obligations vis à vis de BOUYGUES TELECOM,
- en cas d'utilisation par le Client d'un équipement incompatible avec le fonctionnement du Service ou susceptible de perturber son fonctionnement,
- en cas d'intervention du Client sur les Equipements,
- en cas d'utilisation du Service consécutive à une divulgation, une perte ou un vol du ou des codes d'accès au Service, et plus généralement, l'utilisation du Service par une personne non autorisée,
- au titre des informations communiquées au Client qui n'ont qu'une valeur indicative,
- en cas de force majeure telle que définie à l'article 15 des présentes.

**8.2** BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable, pour quelque cause que ce soit, des prestations rendues au Client par des prestataires de services indépendants (éditeurs de services, installateurs, intégrateurs, distributeurs etc...). Toute réclamation concernant ces services doit être exclusivement adressée aux prestataires les ayant rendus.

**8.3** La responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne pourra être engagée que pour les seuls dommages matériels et directs résultant d'une faute prouvée à son encontre. Sont exclus les préjudices immatériels et/ou indirects. On entend par préjudice immatériels et/ou indirects notamment les préjudices financiers et commerciaux, les pertes de chiffres d'affaires, de bénéfice ou de clientèle, et les pertes ou les corruptions de données, de fichiers et/ou de programmes. Pour tenir compte des obligations respectives des Parties mais aussi de l'attractivité des tarifs de BOUYGUES TELECOM, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM en raison des dommages matériels et/ou directs subis par le Client dans le cadre de l'exécution ou de la cessation du Service, quelle qu'en soit la cause, est limitée tous préjudices confondus, au montant des règlements effectués par le Client au titre du Service au cours des trois (3) derniers mois précédant la survenance de l'évènement. Cette somme, dont le Client reconnaît le caractère équilibré, inclut les éventuelles pénalités versées au Client dans le cadre de l'exécution du Service.

## ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DU CLIENT

**9.1** Le Client fournira avec célérité à BOUYGUES TELECOM toutes les informations que cette dernière pourra demander ou qui seront utiles pour l'exécution du Contrat. Dans ce cadre le Client s'engage à communiquer rapidement de façon précise l'étendue et la nature de ses besoins, toutes informations concernant son organisation, les contraintes particulières susceptibles d'avoir une incidence sur le Service ou les Equipements, ainsi que celles relatives à son environnement technique et informatique. Le Client permet également à BOUYGUES TELECOM ou à un tiers mandaté d'accéder aux Sites en sa présence ou celle d'un de ses représentants. Le Client s'engage à informer BOUYGUES TELECOM sans délai de toute évolution de son activité de nature à modifier durablement ses flux de communications.

**9.2** Le Client s'engage à adopter un comportement raisonnable dans le cadre de l'utilisation du Service. L'usage raisonnable est précisé, pour chaque offre ou service, dans les Conditions Particulières, dans les Tarifs de Bouygues Telecom et/ou la documentation spécifique aux dits services ou offres. Il peut impliquer notamment le respect par le Client :

- d'un nombre minimum ou maximum d'offres ou de services pouvant être souscrits,
- d'un plafond mensuel de communications,
- de l'exclusion des appels vers certains numéros spécifiés,
- d'une durée maximum en continue des appels ou des connexions,
- d'une interdiction de certaines utilisations professionnelles des offres et services en raison des volumes de communications qu'elles génèrent (centre d'appels, télémarketing,...).

En cas d'utilisation inappropriée du Service par le Client, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de suspendre le Service puis de résilier le Contrat conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des présentes.

**9.3** Par ailleurs, concernant les offres de communications illimitées, le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse telle que notamment :

- l'utilisation des communications illimitées à des fins commerciales (revente des communications),
- l'utilisation ininterrompue de l'offre ou du Service à l'aide de systèmes de composition automatique de numéros,
- l'émission d'appels dont l'acheminement est détourné ou rerouté via des plateformes téléphoniques,
- l'utilisation d'offres ou services « voix » à des fins d'usage data, notamment pour les besoins d'applications de type Machine to Machine.

**9.4** Le Client utilise l'accès Internet dans le cadre d'un usage privé et déclare en accepter les caractéristiques et limites et s'interdit notamment de transmettre toutes données prohibées, illicites, contraires aux bonnes moeurs ou à l'ordre public, ou portant atteinte aux droits des tiers et notamment à un droit de propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas faire un usage du Service contraire à la réglementation. En cas d'usage contraire, BOUYGUES TELECOM peut suspendre le Service et résilier le Contrat.

**9.5** Le Client s'interdit d'utiliser les Services à des fins de piratage. Les pratiques ne respectant pas le droit d'auteur et les droits voisins sont dangereuses pour la création

artistique et pour l'économie du secteur culturel. Des offres légales permettent de respecter le code de la propriété intellectuelle et des dispositifs labellisés permettront bientôt de prévenir l'utilisation illicite de l'accès Internet. Le Client doit donc veiller à ce que son accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, représentation, mise à disposition ou communication au public d'oeuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits lorsqu'elle est requise. En cas de non respect des obligations mentionnées aux deux paragraphes précédents, la Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi) peut adresser au Client une recommandation lui demandant de respecter les dispositions précédentes. Le cas échéant, la Hadopi peut adresser au Client une nouvelle recommandation assortie éventuellement d'une lettre d'engagement à contresigner.

**9.6** Le Client utilise les Services et Options disponibles via Décodeur Bbox TV dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé.

**9.7** Le Client déclare avoir pris connaissance de la nature du réseau Internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, la constitution même du réseau empêchant de connaître le débit du destinataire, le chemin emprunté par les données à un instant précis, la saturation ou l'indisponibilité d'une partie du réseau etc. Le Client reconnaît être informé du défaut de fiabilité du réseau Internet en termes de confidentialité et de sécurité, et prend à ses risques et périls l'initiative de faire transiter par Internet des informations dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie. A ce titre, le Client met en oeuvre les moyens techniques qu'il juge les plus appropriés afin de préserver l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des données qu'il souhaite échanger sur Internet, le tout dans le respect de la réglementation applicable notamment au secret des correspondances et à la cryptologie. Il appartient au Client de mettre en oeuvre les mesures de sécurité physique et logiques destinées à protéger ses équipements informatiques de toute intrusion ou virus et d'assurer un accès sécurisé à son système informatique x. A ce titre, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne saurait être engagée pour quelque raison que ce soit.

**9.8** Il appartient au Client de prendre toute mesure qu'il jugera utile, pour anticiper les conséquences sur son activité des éventuels dysfonctionnements du Service. A défaut, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne pourra être engagée ni aucun préjudice lui être réclamé.

## ARTICLE 10 - SUSPENSION

BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de suspendre sans préavis l'accès aux Services souscrits, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité :

- en cas de non-réception du Contrat ou absence de régularisation d'un dossier incomplet,
- en cas de fausse déclaration ou d'usurpation d'identité,
- en cas de retard de paiement des factures afférentes au Service et/ou aux Equipements, et notamment des versements prévus aux articles Garanties financières et Facturation,
- dans les conditions prévues par le Code des Postes et Communications Électroniques, en cas d'utilisation d'un équipement, qui bien qu'ayant été agréé, porte gravement atteinte au bon fonctionnement du réseau de BOUYGUES TELECOM,
- en cas d'utilisation anormale ou frauduleuse du Service,
- en cas de force majeure.

La suspension du Service du fait du Client entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client. Sauf en cas de force majeure, les redevances périodiques continuent à être facturées conformément à l'article Facturation et modalités de paiement.

## ARTICLE 11 - RÉSILIATION

**11.1** A l'issue de la période initiale prévue à l'article Durée, le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande peut être dénoncé par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours minimum avant la date d'échéance. Lorsque le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande est renouvelé par tacite reconduction conformément aux conditions prévues à l'article Durée, celui-ci pourra être résilié à tout moment par l'une des parties moyennant un préavis de trente jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

**11.2** En cas d'inexécution par l'une des Parties d'une de ses obligations, l'autre Partie aura la faculté, trente (30) jours après une mise en demeure restée infructueuse, de résilier le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation prendra alors effet de plein droit dans les 10 jours qui suivent la réception de la lettre actant de la résiliation par la Partie défaillante. En dehors de cette hypothèse, si l'une des Parties souhaite résilier le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande de façon anticipée avant son échéance, il est redevable vis-à-vis de l'autre du montant des redevances périodiques restant dues pour la durée totale du Service et/ou des services en option souscrit(s), ainsi que des éventuels autres frais de résiliation applicables au Service souscrit, prévus, le cas échéant, par les Conditions Particulières. Le calcul des frais de résiliation est établi sur la base du tarif hors remise du Service, en fonction de la date de mise en service du Service souscrit. Le calcul du dédit susvisé ne peut-être inférieur à un montant minimum fixé dans les Tarifs. Pour les Offres mobiles ou les Offres comprenant des lignes fixes, ce calcul est appliqué ligne par ligne en fonction de la date de mise en service de chaque ligne.

**11.3** Le Contrat ou le cas échéant un Bon de Commande peut être résilié de plein droit par BOUYGUES TELECOM à tout moment, sans préavis dans les cas suivants, sans que le Client puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité :

- non réception du Contrat ou absence de régularisation d'un dossier incomplet,
- fausse déclaration du Client,
- non-paiement par le Client des sommes dues à BOUYGUES TELECOM,
- utilisation anormale ou frauduleuse du Service,
- Absence d'enregistrement de communications sortantes et/ou entrantes pendant 2 mois,
- force majeure,
- retrait ou suspension de l'autorisation accordée à BOUYGUES TELECOM par le Ministre chargé des Télécommunications,

**11.4** En cas de résiliation du Contrat dans les cinq (5) premiers cas évoqués à l'article 11.3, sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait demander BOUYGUES TELECOM, les sommes dues par le Client sont exigibles immédiatement, y compris les frais afférents à la résiliation et les redevances périodiques restant dues par le Client.

**11.5** Il appartient au Client de prendre toute mesure qu'il jugera utile, pour anticiper les conséquences sur son activité de la cessation du Contrat, pour quelque cause qu'elle intervienne. Il devra ainsi porter une attention toute particulière aux conditions et délais de substitution du Service. En toute hypothèse, BOUYGUES TELECOM ne pourra encourir aucune responsabilité de ce chef ni supporter aucun préjudice du fait de l'impéritie du Client.

## ARTICLE 12 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS – ANNUAIRE UNIVERSEL – SERVICE CLIENTS

### 12.1 Informatiques et Libertés

Les informations recueillies par BOUYGUES TELECOM bénéficient de la protection de la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978. En particulier, les données à caractère personnel contenues dans le Contrat pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception auprès de BOUYGUES TELECOM - Informatique et Libertés - Directeur des systèmes d'information - 13-15 avenue du Maréchal Juin, 92366 Meudon la Forêt Cedex. Le Client reconnaît avoir été informé qu'il lui appartient de déclarer notamment à la Commission Nationale Informatique et Liberté tout traitement automatisé d'informations nominatives réalisé à partir des

données transmises par BOUYGUES TELECOM au titre du Service. Le Client s'engage à respecter la législation applicable à ce titre. Le Client accepte que BOUYGUES TELECOM utilise les informations le concernant pour les finalités suivantes :

- l'exploitation des Services de BOUYGUES TELECOM,
- la promotion des Services de BOUYGUES TELECOM ou de ceux de ses partenaires, sauf opposition du client à l'adresse figurant ci-dessus,
- la communication à des instituts de sondages, d'étude de marché et/ou à des sociétés partenaires à des fins d'étude ou de promotion, sauf opposition du client à l'adresse figurant à l'adresse ci-dessus.

Le Client accepte, sauf opposition auprès du service clientèle de BOUYGUES TELECOM, de recevoir par courrier électronique (mail, SMS, MMS, message laissé sur le répondeur) des informations commerciales sur les services et/ou offres de BOUYGUES TELECOM et de ses partenaires. BOUYGUES TELECOM précise que tout appel par le Client au Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM effectué en composant le numéro court (3 chiffres) indiqué au Client sera automatiquement identifié par le service clientèle. Si le Client ne souhaite pas être identifié, il pourra contacter le service clientèle en composant un autre numéro qui lui sera indiqué. Dans le cadre des Offres Mobiles, lors d'un appel émis par le Client, son numéro de téléphone apparaîtra automatiquement sur le téléphone de son correspondant si celui-ci a accès au service correspondant auprès de son opérateur de télécommunications. BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable de l'utilisation éventuelle de son numéro qui pourrait être faite par le correspondant du Client. A l'exception des numéros d'urgence, le Client peut supprimer cette fonctionnalité lorsque le Terminal inclut cette possibilité. En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations relatives au Client sont susceptibles d'être communiquées à des organismes de recouvrement et/ou, pour le Service Mobile, d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE Préventel accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation de service GSM. Le Client peut exercer son droit d'accès auprès de : GIE PREVENTEL, service des consultations, TSA n° 90 003, 93588 ST OUEN CEDEX. Libertés, Directeur des systèmes d'information, 13-15 avenue du Maréchal Juin, 92366 Meudon La Forêt Cedex.

## 12.2 Annuaire universel

BOUYGUES TELECOM participe à la constitution de l'Annuaire Universel, comprenant la publication d'annuaires universels (version papier et électronique) et la fourniture de services universels de renseignements des clients de tous les opérateurs. Dans ce cadre, le Client est informé que ses coordonnées sont transmises par BOUYGUES TELECOM aux éditeurs d'annuaires avec lesquels il a un accord en vue de leur publication dans la liste « annuaire universel » des clients de service mobiles et fixes tenue par BOUYGUES TELECOM (ci-après « la Liste »). Dans le cas où le Client a demandé à BOUYGUES TELECOM de faire figurer le nom des personnes physiques utilisatrices, il s'engage avoir recueilli le consentement préalable de ces personnes et garanti BOUYGUES TELECOM contre tout recours ou action portant sur cette mention, émanant de ces personnes. Le Client peut supprimer, modifier ses coordonnées ou l'utilisation qui en faite à tout moment et gratuitement. Le Client exerce ses choix sur le site <http://www.pro.bouyguestelecom.fr> rubrique espace client ou par téléphone auprès des conseillers clientèle ou encore sous toute autre interface qui lui sera communiquée par BOUYGUES TELECOM. Le Client est informé que le délai de parution des informations le concernant dans les annuaires des différents éditeurs dépend des conditions et fréquences de parution propres aux Éditeurs. En conséquence, BOUYGUES TELECOM ne s'engage sur aucun délai de parution des données du Client. Le Client est informé que les éditeurs peuvent mettre en place, sous leur entière responsabilité, des règles éditoriales contraignantes et procéder à des traitements sur certaines des données transmises (classification de l'activité professionnelle, type et format de parution du numéro notamment).

## 12.3 Service Clients

Bouygues Telecom peut contacter le Client par écrit, par téléphone ou par l'envoi d'un SMS ou e-mail, voire par un message sur répondeur.

Le Client peut :

- 1°) contacter le Service Clients par téléphone ou écrire au Service Clients Bouygues Telecom, Service Clients Bouygues Telecom, 60436 NOAILLES Cedex. Les retours d'équipements ne peuvent être envoyés à cette adresse.
- 2°) en cas d'insatisfaction relativement à la réponse du Service Clients, écrire au Service Satisfaction Client Pro, 60436 Noailles Cedex.

## ARTICLE 13 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le présent Contrat ne transfère au Client aucun droit de propriété sur l'un quelconque des éléments du Service et des Équipements mis à disposition, y compris les documentations et guides d'utilisation fournis par BOUYGUES TELECOM. BOUYGUES TELECOM concède au Client un droit d'usage personnel, non exclusif et non transférable sur les logiciels des Équipements (notamment Terminaux, Boîtier ATA...) mis à sa disposition dans le cadre du Service. Ce droit est consenti pour la durée des présentes. Le Client s'interdit d'effectuer toute adaptation, modification, duplication ou reproduction des logiciels, quelle qu'en soit la nature, de les installer sur d'autres équipements et, de manière générale, s'interdit tout acte qui contreviendrait aux droits de BOUYGUES TELECOM. La livraison du logiciel ne saurait être considérée comme une cession au sens du Code de la propriété intellectuelle ou d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au bénéfice du Client. La non-restitution à l'expiration du Contrat des logiciels constituerait une utilisation illicite au regard de la législation sur la propriété intellectuelle, susceptible de constituer une contrefaçon. Par ailleurs, le Client autorise BOUYGUES TELECOM à faire état de l'existence du présent Contrat auprès des tiers à titre de référence commerciale et autorise, exclusivement à cette fin, l'usage de son nom, de sa marque et de son logo.

## ARTICLE 14 - CESSIBILITÉ DU CONTRAT

BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers sous quelque forme que ce soit les droits et obligations nés du présent Contrat.

## ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE

BOUYGUES TELECOM et le Client ne sont pas réputés défaillants dans les cas où l'inexécution de leurs obligations contractuelles résulterait d'un cas de force majeure. En cas de survenance d'un événement de force majeure, les obligations de la Partie s'en prévalant sont suspendues sans que la responsabilité de cette dernière ne puisse être recherchée, cela même en cas de pertes, de dommages, de retards, de non exécutions ou d'exécutions partielles résultant directement ou indirectement de l'événement de force majeure. En cas de survenance d'un événement de force majeure, chacune des Parties prend des mesures raisonnables en vue de minimiser les perturbations provoquées par la force majeure. De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure au titre des présentes, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français affectant l'une des deux Parties, les intempéries exceptionnelles, les actes ou omissions d'une autorité publique, y compris les modifications de toute réglementation applicable à la fourniture des Services, les rébellions, insurrections, émeutes, guerres déclarées ou non, actes d'une nature similaire, grèves, sabotages, vols, actes de vandalisme, explosions, incendies, foudre, inondations et autres catastrophes naturelles, défaillances d'un opérateur tiers, actes de tiers, perturbations exceptionnelles d'origine électrique sur les réseaux, pannes exceptionnelles des réseaux de BOUYGUES TELECOM, retrait des autorisations d'établir et/ou d'exploiter lesdits réseaux, dont serait victime BOUYGUES TELECOM.

Si un cas de force majeure empêche l'une des Parties d'exécuter une obligation essentielle au titre du Contrat pendant une période de plus de cent vingt (120) jours, chacune des Parties pourra résilier de plein droit le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnités pour l'une ou l'autre Partie.

## ARTICLE 16 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige pour l'interprétation ou l'exécution des présentes, compétence est attribuée au Tribunal de commerce de Paris nonobstant pluralité de défendeurs, appel en garantie ou référé.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES MOBILE

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM met en oeuvre les moyens nécessaires à la fourniture au Client des différents Services mobiles.

## I - SERVICE MOBILE « ACCÈS DEPUIS L'ÉTRANGER »

BOUYGUES TELECOM propose un service permettant d'accéder à d'autres réseaux de radiotéléphonie étrangers avec la même Carte SIM, aux conditions définies par BOUYGUES TELECOM notamment dans les Tarifs.

Le transfert des données personnelles du Client, leur stockage et leur traitement éventuel sont soumis aux lois et règlements en vigueur dans le pays du réseau auquel le Client se connecte.

BOUYGUES TELECOM est responsable de la fourniture de ce service dans les mêmes conditions et limites que celles définies à l'article « Responsabilité de BOUYGUES TELECOM » figurant dans les Conditions Générales.

En cas de restriction des appels internationaux, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de refuser l'accès au service Voyage.

## II - FACTURATION DÉTAILLÉE

Le Client est informé qu'il bénéficie automatiquement du service facture internet détaillée lui permettant d'accéder, en ligne, aux informations détaillées relatives à sa facture de communications, par l'intermédiaire du site <http://www.pro.bouyguestelecom.fr>. Le Client a la possibilité dans ce cadre d'obtenir la communication, soit des 6 premiers chiffres des numéros appelés, soit, sur demande écrite du Client, la communication de l'intégralité des numéros appelés. Les informations concernées ne sont qu'indicatives et ne sauraient engager la responsabilité de BOUYGUES TELECOM. Seule la facture adressée au Client en fin de cycle vaut état des communications au titre de la période concernée.

## III - SERVICES APRÈS VENTE ENTREPRISES

### Définitions

«**Panne à la mise en service**» : Toute panne du Terminal ou des Accessoires qui est déclarée dans un délai de 15 jours à compter de la date de mise en service de la ligne.

«**Panne garantie ou sous garantie**» : Toute panne du Terminal portant sur tous les défauts ou vices de fabrication du Terminal et survenant, sauf offre commerciale particulière, dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition du Terminal. Les Accessoires sont garantis dans les mêmes conditions à l'exception de la batterie et de l'antenne dont la durée de garantie est de trois mois à compter de l'achat du Terminal.

«**Panne hors garantie**» : Toute panne, à l'exception des Pannes non garanties, survenant après un délai d'un an à compter de la date d'acquisition du Terminal.

«**Panne non garantie**» : Sont considérés comme Pannes non garanties, les dommages ou pannes provenant :

- d'une cause extérieure au Terminal : la négligence, une mauvaise utilisation, une utilisation anormale du Terminal, un choc ou une chute, une mauvaise connexion, les effets des surtensions électriques, une protection insuffisante contre l'humidité, la chaleur ou le gel, la foudre, les dégâts des eaux, les modifications, réparations ou leurs tentatives effectuées par une personne non habilitée par BOUYGUES TELECOM et plus généralement les dommages de toute nature dont l'origine est postérieure à la vente,
- d'un bris accidentel du Terminal ou des Accessoires,
- de l'utilisation du Terminal sur un autre réseau que celui exploité par BOUYGUES TELECOM y compris ceux avec lesquels BOUYGUES TELECOM a un accord d'itinérance ou avec des services annexes non-agrèés par BOUYGUES TELECOM.

### 1. Échange sur Site

#### Contenu des Prestations

Au titre du service Echange sur Site BOUYGUES TELECOM s'engage, selon les conditions visées dans les Tarifs, à procéder, sur le Site du Client, au remplacement du Terminal, hors iPhone, ou de l'Accessoire défectueux. Le Terminal de remplacement est un Terminal neuf dans le cas d'un Echange sur Site suite à une Panne à la mise en service. Dans les autres cas, il s'agit d'un Terminal ou d'un Accessoire remis à neuf identique ou de caractéristiques techniques équivalentes.

#### Transfert de propriété et garantie

La propriété du Terminal ou de l'Accessoire remplacé est transférée à BOUYGUES TELECOM au jour de l'échange tandis que le Client devient propriétaire du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement. Le Terminal de remplacement est garanti :

- un an à compter de la date d'échange dans le cas où l'échange intervient suite à une Panne à la mise en service.
- trois mois à compter de sa date d'échange dans les autres cas. Toutefois, si la panne intervient plus de trois (3) mois avant la date d'expiration de la garantie du Terminal d'origine, le Terminal de remplacement est garanti jusqu'à l'expiration de ladite garantie.

#### Prix

Le service Echange sur Site est facturé d'un montant forfaitaire à l'acte défini dans les Tarifs en vigueur, auquel s'ajoute le montant éventuellement dû au titre du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement. Les prix forfaitaires applicables au titre du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement sont disponibles auprès du service clientèle. Ces prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par BOUYGUES TELECOM. Par ailleurs, à défaut pour le Client de respecter le rendez-vous fixé pour procéder à l'échange, le Client sera facturé du coût de l'intervention.

#### Mode opérateur

Le Client doit contacter par téléphone le service clientèle de BOUYGUES TELECOM, en indiquant le lieu d'échange étant appelé que le service n'est fourni qu'en France métropolitaine. Le Client recevra le Terminal de remplacement le jour ouvré suivant le jour de son appel au service clientèle ou le mardi suivant en cas d'appel un samedi sous réserve que l'appel du Client intervienne avant 17h45. Dans le cas contraire, la livraison du Terminal de remplacement s'effectuera dans un délai maximal de deux jours ouvrés suivant l'appel du Client au service clientèle.

## IV - OFFRES ET OPTIONS DATA MOBILE

### 1. Description

Les offres et options DATA mobile (ci-après « Offres DATA ») permettent aux Utilisateurs désignés par le Client de transmettre des données en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou en mode 4G ou en mode circuit au débit GSM dans la zone de couverture du Service depuis :

- un Terminal ou un Mobile compatible GSM/GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G équipé d'une Carte SIM BOUYGUES TELECOM elle-même compatible avec ces technologies,
- un équipement informatique raccordé au Terminal ou au Mobile précité ou encore pour la transmission en mode paquet à un modem GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G du type modem USB équipé d'une Carte SIM BOUYGUES TELECOM.

L'attention du Client est attirée sur le fait que l'accès à l'échange de données en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G est possible sans souscription d'une Offre DATA dès l'activation des lignes du Client. L'échange de données étant facturé selon les modalités et le tarif prévu dans les Tarifs en vigueur. Le Client peut toutefois, s'il le souhaite, restreindre cet accès sur simple demande écrite adressée au Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM. L'attention du Client est également attirée sur le fait que l'accès au réseau 4G de Bouygues Telecom nécessite la souscription d'une offre et l'utilisation d'un Terminal compatibles 4G. Les conditions d'utilisation du Service sur le Réseau 4G de BOUYGUES TELECOM sont précisées selon les offres dans les Tarifs en vigueur. Les conditions d'utilisation du service de transmission de donnée depuis l'étranger sont indiquées dans les Tarifs en vigueur au moment de la souscription du service.

## 2. Souscription - Mise en service

**2.1** En cas d'utilisation d'un Mobile ou d'un modem GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G ne faisant pas partie de la gamme « Entreprises » de BOUYGUES TELECOM, il appartient au Client préalablement à la souscription des Offres DATA de se renseigner sur la compatibilité des équipements précités avec les équipements mis en place sur son réseau de radiocommunication par BOUYGUES TELECOM en particulier du Réseau 4G.

L'attention du Client est également attirée sur le fait que l'utilisation d'un terminal sur le Réseau 4G peut nécessiter la réalisation de paramétrages spécifiques sur le terminal en particulier lorsque le terminal n'a pas été fourni par BOUYGUES TELECOM.

**2.2** La mise en service interviendra dans les 10 jours suivant la réception par BOUYGUES TELECOM du ou des Contrat(s) dûment rempli(s) et signé(s), accompagné(s) des pièces justificatives et le cas échéant des garanties prévues dans les Conditions Générales.

**2.3** Dans l'hypothèse où il souhaite donner à ses Utilisateurs un accès en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G aux applications informatiques hébergées par le(s) système(s) d'information de son entreprise, il appartient au Client de procéder sous sa seule responsabilité aux développements informatiques nécessaires.

Dans ce cas et à la demande expresse du Client, la mise en service sera exceptionnellement différée pendant un délai ne pouvant excéder deux mois à compter de la réception de la commande. Le Client avisera BOUYGUES TELECOM de la réalisation desdits développements afin de lui permettre d'assurer la mise en service dans le délai de 10 jours précité. En tout état de cause, la mise en service interviendra automatiquement à l'expiration du délai de deux mois susmentionné.

**2.4** S'agissant des échanges Data à l'international, le Client peut, sur demande expresse auprès de BOUYGUES TELECOM, bénéficier d'un dispositif d'alerte et de blocage des communications, dès l'atteinte des seuils de consommation prévus dans le cadre du service Suivi de consommation des communications tel que décrit dans le document les Tarifs.

## 3. Prix

Les prix applicables aux Offres DATA sont indiqués dans le document les Tarifs en vigueur à la date de signature du Contrat.

## 4. Duré

Sauf offre commerciale particulière, les Offres DATA sont souscrites pour une durée minimale à compter de la mise en service et précisée dans les Tarifs. Elles sont renouvelées ou résiliées conformément aux conditions prévues par les Tarifs et Conditions Générales.

## 5. Responsabilité

**5.1** BOUYGUES TELECOM s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service associé aux Offres DATA et souscrit à ce titre une obligation de moyen conformément à ses Conditions Générales. A cet égard, il est précisé que la connexion en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G ainsi que la vitesse de transmission de données dépendent notamment du nombre de canaux disponibles et du nombre de canaux que le Terminal ou le Mobile a la capacité d'utiliser pour la transmission de données.

En conséquence :

- la connexion et/ou la vitesse de transmission de données peuvent être ralenties aux heures de pointes voir interrompues lorsque l'Utilisateur est en mouvement, le Service est par conséquent fourni sans garantie de débit minimum.
- l'Utilisateur peut ne pas être averti de la réception d'un SMS intervenant pendant une session de transmission de données en particulier dans le cas où son Terminal ou Mobile ne lui permettrait pas une utilisation simultanée de la voix ou du SMS et du GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G,
- la connexion peut être interrompue en l'absence de transmission de données pendant une durée prolongée.

**5.2** Le réseau UMTS/HSDPA et/ou 4G de BOUYGUES TELECOM est accessible en France métropolitaine uniquement et dans la limite des zones de couverture telles que définies dans la documentation à caractère indicatif établie et mise à jour par BOUYGUES TELECOM et disponible sur le site internet de BOUYGUES TELECOM.

Le Client est informé qu'en cas de d'indisponibilité du réseau 4G , pour quelque cause que ce soit, les communications seront basculées sur le réseau HSDPA ou à défaut sur le réseau GSM/GPRS/EDGE de BOUYGUES TELECOM et seront acheminées aux conditions techniques propres à ce réseau et ce sans incidence tarifaire.

**5.3** Dans le cas prévu à l'article 2.3, BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu pour responsable des difficultés de connexion en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou 4G aux applications hébergées sur son système d'information.

**5.4** BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable des messages non sollicités (SPAM) que le Client pourrait recevoir d'un tiers, ni du contenu des informations, logiciels, images, sons, mis à sa disposition par un tiers.

**5.5** Pour la bonne administration de son réseau, Bouygues Telecom peut être amené à limiter le téléchargement des fichiers très volumineux.

# V - PORTABILITÉ DU NUMÉRO

## 1. Le Relevé d'identité opérateur (RIO)

Le RIO est le code alphanumérique que le Client doit transmettre à l'Opérateur Receveur, lors de la souscription du Contrat, pour demander le portage de son Numéro. Il est attribué un RIO par Numéro affecté au Client. L'Opérateur Donneur met à disposition du Client le(s) RIO soit sur son site Internet, via son espace client, soit sur le support de facturation correspondant à la ligne mobile concernée.

## 2. Critères d'éligibilité à la Portabilité

Pour pouvoir bénéficier de la Portabilité, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La demande de portage comporte le Numéro à conserver et le RIO correspondant,
- La demande de portage est effectuée par le titulaire du Contrat ou par une personne dûment mandatée par celui-ci,
- Le Contrat associé au Numéro est en cours de validité jusqu'à la date de portage du Numéro,
- Le Numéro ne fait pas déjà l'objet d'une demande de Portabilité non encore exécutée à la date de la demande.

## 3. Mandat donné par le Client à l'Opérateur Receveur

En demandant la conservation de son Numéro, le Client donne mandat à l'Opérateur Receveur de résilier en son nom et pour son compte le Contrat souscrit auprès de l'Opérateur Donneur et correspondant au Numéro que le Client souhaite conserver.

Le Client doit s'informer des dispositions contractuelles de l'Opérateur Donneur relatives à la résiliation et notamment à la durée minimale d'engagement ou aux frais de résiliation, avant de porter son Numéro. La résiliation sera effective à la date de portage du Numéro.

## 4. Délai de portage/ Date de portage

Le délai de portage du Numéro est celui est fixé conformément aux textes et prescriptions de l'ARCEP en vigueur au jour de la demande de portabilité par le Client.

## 5. Procédures de Portabilité d'un Numéro

**5.1** En arrivant chez BOUYGUES TELECOM.

**5.1.a** Pour conserver son Numéro, le Client doit transmettre à BOUYGUES TELECOM, lors de la souscription du Contrat, son RIO, le Numéro que le Client souhaite conserver et, le cas échéant, la date de portage souhaitée. A défaut, BOUYGUES TELECOM ne peut pas affecter le Numéro à la ligne souscrite. Le Client mandate alors BOUYGUES TELECOM pour résilier son contrat auprès de l'Opérateur Donneur et demander le portage du

Numéro à la date indiquée sur le Contrat de Service. Si le Client ne remplit pas les critères d'éligibilité à la Portabilité du Numéro, BOUYGUES TELECOM en informera le Client et lui communiquera le motif de refus invoqué par l'Opérateur Donneur.

**5.1.b** Sauf conditions commerciales différentes, le Contrat prend effet dès sa date de souscription pour la période initiale, éventuellement prolongée, prévue à l'article 4 des Conditions Générales, laquelle est décomptée à partir de la date de mise en service. Cependant, le Contrat peut être résilié par le Client en cas d'échec de la procédure de conservation du Numéro imputable à BOUYGUES TELECOM, sous réserve de restituer la carte SIM et le Terminal associé selon les modalités qui lui seront indiquées par le Service Clientèle. A défaut du respect des modalités de restitution du Terminal et de la carte SIM, le Client sera facturé d'une somme forfaitaire par ligne dont le montant est indiqué dans le document les Tarifs en vigueur.

**5.1.c** En cas d'échec de la Portabilité, le numéro provisoire associé à la nouvelle Carte SIM BOUYGUES TELECOM et attribué au Client, entre la date de souscription au Contrat et la date de portage du Numéro, devient définitif et le Contrat reste en vigueur sauf en cas de résiliation sollicitée par le Client dans le cadre de l'article 5.1.b.

**5.2** En quittant BOUYGUES TELECOM, le Client doit s'adresser directement à l'Opérateur Receveur qu'il mandate afin de résilier le Contrat souscrit auprès de BOUYGUES TELECOM et de demander le portage du Numéro associé. Si la période d'engagement du Contrat de Service n'est pas achevée à la date du portage du Numéro et donc de résiliation de Contrat de Service, le Client sera redevable à BOUYGUES TELECOM des redevances périodiques restant à courir jusqu'au terme de son engagement, sauf dans les cas prévus à l'article 11.2 des Conditions Générales. Si le Client souhaite utiliser son Terminal BOUYGUES TELECOM sur le réseau de l'Opérateur Receveur, le Client doit en demander le déverrouillage selon les modalités décrites dans la définition de l'article « Terminal ».

## 6. Responsabilités

BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable des incidents de Portabilité du Numéro, de quelque nature qu'ils soient, intervenant chez un opérateur tiers, ou encore résultant d'une faute imputable au Client.

Le Client doit notamment veiller à ce que le Numéro soit actif jusqu'à la date du portage.

# VI - LE RÉSEAU PARTAGÉ

BOUYGUES TELECOM, les collectivités locales et les autres opérateurs GSM français se sont associés pour couvrir en France métropolitaine des zones ne bénéficiant d'aucune couverture par les réseaux GSM (ci-après dénommées « Réseau partagé »). Le Client sera informé de la connexion au Réseau partagé par l'affichage d'un code spécifique sur l'écran de son Terminal. Lorsque le Client est connecté au Réseau partagé, il a accès à un service limité dont les conditions sont précisées dans les Tarifs.

# VII - PRÉCAUTIONS D'UTILISATION

Concernant les Radiofréquences, aucune preuve scientifique ne permet de démontrer aujourd'hui que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé mais des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé comme peut-être cancérigènes pour l'homme les champs électromagnétiques radiofréquences (groupe 2B). Les autorités sanitaires recommandent de limiter l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles et proposent des précautions aisées à mettre en oeuvre. C'est pourquoi, BOUYGUES TELECOM conseille aux Utilisateurs de respecter l'ensemble des précautions d'usage et de sécurité et invite également ses Clients à suivre l'état de la recherche scientifique sur les sites suivants : Portail de l'Organisation Mondiale de la Santé : [www.who.int/peh-emf/fr](http://www.who.int/peh-emf/fr) - Portail de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/health> - Portail d'information du Gouvernement : [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Actions recommandées par les autorités sanitaires :

Utiliser un kit oreillette (ou kit piéton) pendant les appels téléphoniques : L'Utilisateur réduit son exposition dès qu'il éloigne le mobile de son corps (tête et tronc). Téléphoner avec un kit oreillette permet ainsi de réduire l'exposition de sa tête. Ce conseil vaut particulièrement pour les utilisateurs les plus intensifs. Il est conseillé aux femmes enceintes qui utilisent un kit oreillette d'éloigner le téléphone mobile du ventre et aux adolescents de l'éloigner du bas ventre. Il convient également de respecter les conditions d'usage qui sont fixées par le fabricant dans la notice de l'appareil. Celle-ci peut indiquer une distance à maintenir entre le tronc et le mobile en communication. Téléphoner de préférence dans les zones où la réception radio est de bonne qualité : Le téléphone mobile ajuste automatiquement sa puissance d'émission en fonction des signaux radio qu'il reçoit du réseau de l'opérateur. Quand la réception radio est de bonne qualité (4 ou 5 barrettes sur l'écran du téléphone), le mobile émet plus faiblement - ce qui réduit d'autant l'exposition aux ondes radio. Conseiller aux enfants et adolescents une utilisation modérée du téléphone mobile : Et veiller à les informer des moyens permettant de réduire leur exposition quand ils communiquent avec leur mobile. Si des effets sanitaires étaient mis en évidence, les enfants et adolescents pourraient être plus sensibles, étant donné que leur organisme est en cours de développement. En cas de port d'un implant électronique : Pacemaker, pompe à insuline, neurostimulateur..., éloigner le téléphone mobile d'au moins 15 cm de cet implant et utiliser le téléphone uniquement du côté opposé à celui de l'implant, en raison des risques d'interférences. Il est recommandé à l'Utilisateur de parler de ce sujet avec son médecin car celui-ci connaît les caractéristiques de l'appareil médical de l'Utilisateur. Ne pas écouter de la musique à pleine puissance avec son mobile de façon prolongée : Cela peut dégrader l'audition de façon irréversible. Consulter la notice d'emploi élaborée par le fabricant. Les clés 3G+ et les tablettes sont soumises aux mêmes obligations réglementaires que les mobiles. Le constructeur peut indiquer, dans sa notice, une distance à respecter entre le tronc de l'Utilisateur et la clé 3G+ ou la tablette, quand celle-ci est connectée à internet. Ne pas utiliser un mobile en conduisant : Avec ou sans kit mains-libres, cela constitue un réel facteur d'accident grave. Respecter les restrictions d'usage spécifiques à certains lieux (hôpital, avion...) : Il est nécessaire de respecter les consignes de sécurité propres à certains lieux.

# CONDITIONS PARTICULIÈRES FIXE

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM met en oeuvre les moyens nécessaires à la fourniture au Client de ses Services Bbox Pro et des services complémentaires qui peuvent y être associés.

# I - SERVICES BBOX PRO

## **1. Définitions**

Les termes ci-après mentionnés ont la signification suivante.

«**Bbox Pro**» : Equipement fourni par BOUYGUES TELECOM pour accéder aux services compris dans l'offre Bbox Pro. Les caractéristiques et conditions d'utilisation sont décrites dans la notice d'installation. La Bbox Pro reste la propriété de BOUYGUES TELECOM et devra lui être restituée dans les conditions prévues par les Conditions Générales en cas de cessation du Contrat.

«**Période de Couverture de Garantie**» : période du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 (hors jours fériés) et le samedi de 8h à 14h (hors jours fériés).

## **2. Description des Services**

Le Service Bbox Pro comprend les services suivants :

### a. Service de Téléphonie Fixe

Le Service de téléphonie fixe est un service de téléphonie sur IP.

Ce service comprend le raccordement du Site du Client au Réseau de Bouygues Telecom via une Ligne d'accès, ainsi que l'acheminement, des communications téléphoniques en provenance ou à destination des numéros du Client qui peuvent être soit un numéro porté et un numéro affecté soit deux numéros affectés par BOUYGUES TELECOM au Client. Le Client est par ailleurs informé que l'interruption du Service de téléphonie fixe, en cas de panne électrique ou pour quelque cause que ce soit, entraîne une indisponibilité des

numéros d'urgence (SAMU, Police, Pompiers ...). En cas d'information erronée ayant conduit BOUYGUES TELECOM à livrer le Service sur un Site non approprié, BOUYGUES TELECOM pourra exiger du Client le versement de pénalités au montant total des dépenses engagées par BOUYGUES TELECOM pour livrer son Service sur ledit Site.

#### b. Service Internet

Ce service permet au Client de bénéficier d'un accès permanent et illimité à Internet depuis son Site. Il est précisé que l'accès internet est fourni par l'intermédiaire d'une Ligne dont la capacité (bande passante) est mutualisée, dans le cadre d'un raccordement IP, avec le Service de téléphonie fixe tel que décrit ci-dessus. En conséquence, l'attention du Client est attirée sur le fait que la capacité de la Ligne est affectée prioritairement à l'acheminement du trafic voix. Dès lors, BOUYGUES TELECOM ne peut garantir le débit réservé au trafic Internet. Par ailleurs, le débit disponible dépend de l'éligibilité technique du Site du Client, notamment sa distance vis-à-vis d'un noeud de raccordement d'abonné regroupé par BOUYGUES TELECOM ou ses opérateurs partenaires.

#### c. Service de télévision

Les Clients titulaires d'une offre Bbox pro peuvent, sous réserve d'éligibilité, souscrire à une offre Bbox Pro incluant des Services de télévision. Les conditions, notamment tarifaires de ces Services et des éventuels Équipements relatifs à leur utilisation figurent dans les Tarifs en vigueur.

#### d. Services complémentaires

BOUYGUES TELECOM met à la disposition du Client, dans le cadre du Service Bbox Pro, notamment les services complémentaires listés ci-après. Les conditions, notamment tarifaires de ces Services, les conditions d'éligibilité et les éventuels Équipements relatifs à leur utilisation sont précisées dans les Tarifs en vigueur et/ou sur l'Espace client.

##### • Fax par email

Le Service Fax par email est un service qui permet, depuis la boîte e-mail Bbox de recevoir et d'envoyer des fax sous format pdf vers toutes les destinations incluses dans l'offre.

##### • IP fixe sur le Réseau DSL

Ce service permet au Client de se connecter plus facilement à distance à son ordinateur ou encore d'héberger son site web.

##### • Outil d'hébergement de site web

Bouygues Telecom met à disposition du Client un espace d'hébergement de 1 Go.

##### • Option nom de domaine en .fr

Ce service permet de réserver un nom de domaine sur internet au nom du Client et de personnaliser les adresses mail à ce nom.

##### • Boîte e-mail 5Go

Bouygues Telecom met à disposition du Client une boîte e-mail pouvant accueillir jusqu'à 5 Go de données.

##### • Microsoft Office 365 Petite Entreprise™

Le service Microsoft Office 365 Petite Entreprise™ est basé sur la solution développée et éditée par la société Microsoft et dont le détail des fonctionnalités est décrit dans le Guide utilisateur accessible à l'adresse <http://www.bouyguetelecom-entreprises.fr/espace-client>. Il regroupe principalement les services suivants : messagerie et calendrier, partage simple de fichier, site web public, sites d'équipe, conférence web, messagerie instantanée et connectivité Skype™, office webapps™.

##### • Service Norton Internet Security

Le service Norton Internet Security™ est basé sur le logiciel Norton Internet Security™ développée par Symantec. Il comprend une suite de services de sécurité et notamment : un anti-virus, un anti-spam et un outil de protection contre l'usurpation d'identité et les dangers des réseaux sociaux. Le service permet de protéger jusqu'à 3 PC.

### **3 Conditions préalable d'accès au Service**

L'accès au Service nécessite, outre la collaboration active du Client, la mise en oeuvre des pré-requis techniques et administratifs suivants.

#### a. Éligibilité du Site

Le Client est informé que l'accès au Service via le Réseau DSL ou fibre optique nécessite au préalable une étude d'éligibilité du ou des Site(s). Même si une pré-qualification technique est faite par BOUYGUES TELECOM avant la signature du Bon de commande, la mise en service du Service est soumise à des contraintes de faisabilité technique qui dépendent notamment de la localisation du Site et qui pourront conduire BOUYGUES TELECOM à proposer le Service en le dotant d'une technologie autre que celle initialement prévue. Dans ce dernier cas, BOUYGUES TELECOM communiquera au Client l'éventuel surplus de facturation induit par la modification technologique. Le Client ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice et réclamer aucune indemnité s'il s'avérait que les caractéristiques de son Site ne permettaient pas à BOUYGUES TELECOM de délivrer le Service ou de ne pouvoir le délivrer qu'avec une technologie différente comme évoqué ci-dessus. BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable de l'inéligibilité d'un Site. Dans le cas où BOUYGUES TELECOM ne serait pas en mesure de délivrer le Service au(x) Site(s), le Service sera résilié de plein droit sans formalité.

#### b. Dégroupage

La fourniture du Service via le Réseau DSL peut nécessiter le Dégroupage total par BOUYGUES TELECOM des accès dont le Client est titulaire sur les Sites concernés. A ce titre le Client donne mandat à BOUYGUES TELECOM afin d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires au dégroupage de la ligne indiquée par le Client. Le Client est informé que le Dégroupage total de sa ligne entraînera la résiliation des abonnements téléphoniques correspondants. La mise en oeuvre du Dégroupage pourra entraîner par ailleurs la résiliation des services haut débit associés à sa ligne et ce conformément aux conditions contractuelles du fournisseur desdits services. L'opérateur historique en sa qualité de propriétaires des câbles et équipements qu'elle a installé pour raccorder le Site du Client, reste responsable de l'entretien de cette infrastructure. L'opérateur historique intervient aux Jours ouvrés de ses services techniques. En conséquence, le Client veillera à assurer aux personnes mandatées par l'opérateur historique, et qui justifient de leur qualité, la possibilité d'accéder aux locaux où sont installés les ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès dégroupé. Le Client veillera également à informer les personnes mandatées par l'opérateur historique de l'existence et de l'emplacement des canalisations et équipements de toute nature (exemple : gaz, électricité, eau) et de tous autres facteurs de risque lors des interventions. Le Client fait son affaire de la disponibilité et de l'entretien, à l'intérieur de la propriété desservie, des ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès à la boucle locale. Le Client fait son affaire de la conformité de son installation électrique aux normes en vigueur, de l'existence d'un dispositif de protection efficace contre les risques de surtension, et de la compatibilité électromagnétique de ses locaux. Sur la demande de l'opérateur historique, le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute perturbation du réseau ou des services qui serait due à des conditions de raccordement ou d'utilisation des équipements terminaux non conformes à la réglementation des télécommunications en particulier au regard des exigences essentielles (attestation de conformité...). Le Client signale tout incident affectant le bon fonctionnement de son accès dégroupé à BOUYGUES TELECOM. L'opérateur historique détermine seul les conditions techniques

permettant l'accès à sa boucle locale ; il peut être amené à en modifier les conditions de fourniture et en suspendre temporairement l'usage pour des impératifs techniques notamment en cas de réalisation de travaux d'entretien, d'adaptation ou d'extension du réseau.

### **4 Mise en service**

#### a. Mise à disposition des Equipements

Les Equipements sont remis au Client en boutique ou bien envoyés à l'adresse qu'il a indiqué à Bouygues Telecom lors de la souscription.

#### b. Installation

##### **Prérequis d'installation**

Le Client doit disposer d'un environnement conforme aux pré-requis techniques pour recevoir lesdits équipements et notamment d'une alimentation 220 V disponible à proximité. Le Client fait notamment son affaire de fournir une alimentation sécurisée et sécurisée, pré-requis pour assurer le fonctionnement du Service en cas de coupure d'électricité et prévenir les dommages à l'Équipement qui pourraient être causés par des surtensions électriques. Il appartient au Client de procéder à ses frais aux éventuelles mises en conformité des locaux, préalablement à l'installation des Equipements de BOUYGUES TELECOM.

##### **Installation par le Client ou un tiers**

La Bbox Pro peut être installée par le Client de manière autonome. Le Client respecte les étapes décrites dans la notice d'installation présente dans le colis, sous réserve d'avoir reçu le SMS de confirmation de l'activation des Services, ou d'avoir constaté le dégroupage de sa ligne téléphonique dans le cas où celle-ci était déjà support d'un service Internet haut débit. Le non-respect de la notice d'installation et les éventuels dommages consécutifs sur les Equipements peuvent nécessiter une intervention sur Site d'un technicien. Cette intervention sera facturée au tarif en vigueur d'une intervention de SAV. Dans l'hypothèse où le Client souhaite recourir à un prestataire tiers pour installer le Service, l'installation est de la seule responsabilité dudit prestataire et devra néanmoins être conforme aux exigences de BOUYGUES TELECOM relatives au Service.

##### **Installation sur Site par Bouygues Telecom**

Dans les trente (30) jours suivant la souscription initiale au Service Bbox Pro, le Client peut demander à BOUYGUES TELECOM une prestation d'installation sur Site par un technicien. Au titre de cette prestation, BOUYGUES TELECOM ou son sous-traitant assure l'installation et la mise en service des Equipements nécessaires au bon fonctionnement du Service. Le Client devra faciliter l'accès à son Site pour permettre la réalisation de cette prestation, et fera son affaire de l'obtention des autorisations éventuellement nécessaires à cet effet. Le Client devra accepter l'un des créneaux de rendez-vous proposé par BOUYGUES TELECOM ou tout tiers désigné pour la réalisation de cette prestation. Dans l'hypothèse où BOUYGUES TELECOM constaterait lors du rendez-vous d'installation qu'il ne peut réaliser la prestation pour une raison imputable au Client, BOUYGUES TELECOM pourra facturer au Client un montant forfaitaire correspondant aux frais de déplacement du technicien. La prestation comprend le branchement des équipements fournis sur la prise téléphonique (prise gigogne en T) ou prise coaxiale, et la vérification du bon fonctionnement de la solution. La prestation ne comprend notamment pas :

- La mise à disposition d'un câblage plus long que celui fourni avec les équipements
- D'éventuels travaux dans les locaux du client.
- La prestation inclut également le paramétrage des ordinateurs (jusqu'à 2 postes), la mise en place des lignes téléphoniques VoIP et, le cas échéant, du service de télévision sur un poste de télévision.

#### c. Mise en service

La mise en service intervient :

- soit à la réception du SMS de confirmation de l'activation des services, dans le cas d'une installation des Equipements directement par le Client
- soit à la date d'intervention du technicien mandaté par BOUYGUES TELECOM si le Client a opté pour la prestation d'installation sur Site.

L'attention du Client est attirée sur le fait qu'en raison des contraintes inhérentes aux opérations de dégroupage, un délai de plusieurs jours peut s'écouler entre la coupure de l'accès Internet et la mise en service effective du Service Bbox Pro. Il appartient au Client de prendre toute mesure qu'il jugera utile, pour anticiper les conséquences sur son activité d'une telle interruption de l'accès Internet. A défaut, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne pourra être engagée ni aucun préjudice lui être réclamé.

#### d. Service Après-Vente

##### **Service d'assistance en ligne**

Bouygues Telecom met à la disposition du Client un service d'assistance en ligne accessible sur le site [www.assistance.pro.bouyguetelecom.fr](http://www.assistance.pro.bouyguetelecom.fr).

##### **Cellule Assistance Technique**

Le Service Client de BOUYGUES TELECOM assure la prise en charge et le suivi des Incidents notifiés par le Client selon les modalités décrites ci-après. Le Service Client est accessible par téléphone au n° 611 (appel gratuit depuis un n° fixe) de 8h00 à 22h du Lundi au Dimanche (hors jours fériés).

- Le Client doit s'assurer préalablement à la notification d'un Incident que celui-ci ne se situe pas sur ses propres équipements ou sur son installation.
- Le Client communiquera au Service Client toutes les informations nécessaires à son identification et la qualification de l'Incident.
- Le Client pourra suivre l'évolution du traitement de son Incident depuis l'espace Client et sera informé par SMS de la résolution de l'Incident.

##### **Garantie de temps d'intervention**

Selon l'offre souscrite, les Clients peuvent bénéficier d'une Garantie de Temps d'Intervention (GTI) en cas d'incident dans les conditions décrites ci-après. Les Offres incluant ce service sont décrites dans les Tarifs. En cas d'incident signalé par le Client au Service Client et diagnostiqué par BOUYGUES TELECOM comme se situant sur la Bbox Pro (hors installation privée du Client) et ne pouvant être traité à distance, Bouygues Telecom s'engage à faire intervenir un technicien sur le Site du Client dans un délai de 8 heures. Ce délai d'intervention est décompté à partir de l'heure de l'appel confirmant le rendez vous par le Service Client, pendant les heures de la Période de Couverture de Garantie. Toute période pendant laquelle le Client ne pourra assister BOUYGUES TELECOM dans les opérations de diagnostic, notamment pour fournir des informations nécessaires à ces opérations, réaliser des tests ou accéder aux Équipements et/ou Site Client, ne sera pas prise en compte dans le calcul du délai d'intervention. Il est précisé que l'incident au sens du présent article s'entend d'une interruption totale du Service internet et/ou téléphonique intervenant hors période d'activation, de déménagement ou de modification du Service. En cas de non-respect du délai de GTI de 8 Heures du fait exclusif de Bouygues Telecom, Bouygues Telecom versera sous forme d'avoir sur facture, à la demande du Client, une pénalité libératoire d'un montant équivalent à un mois d'abonnement à l'offre Bbox Pro Ultra au-delà de 8 heures, puis un mois supplémentaire par Jour Ouvré de retard dans la limite de 3 mois d'abonnement à l'offre Bbox Pro Ultra.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE À DISTANCE PRO DU 17 NOVEMBRE 2014

## I. OBJET

Les présentes conditions générales de vente à distance ont pour objet de définir les conditions de vente à distance (ci-après «Conditions Générales de Vente à Distance») par **BOUYGUES TELECOM** de ses téléphones et/ou cartes SIM (ci-après «Produit(s)») et de ses accessoires (ci-après «Accessoire(s)»). **Les Conditions Générales de Vente à Distance Pro complètent les Conditions Générales et Particulières de Service Pro (ci-après «Conditions Générales de Service») et les Tarifs Pro (ci-après les «Tarifs») applicables aux Services avec lesquels elles forment un ensemble indivisible (ci-après le «Contrat»).**

## II. COMMANDE D'UN PRODUIT ET/OU D'UN ACCESSOIRE

Toute commande d'un Produit et/ou un Accessoire, par Internet, téléphone ou retour de bon de commande, nécessite que vous disposiez d'une **carte bancaire valide** et que la livraison s'effectue à votre domicile en France métropolitaine.

### II.1 Commande par Internet :

- Vous devez disposer d'une adresse e-mail valide accessible depuis un ordinateur.
- Lors de votre commande, vous choisissez le(s) Produit(s) et/ou Accessoire(s) qui composent votre commande. Un récapitulatif de votre commande est présenté en ligne. Vous pouvez le modifier ou l'accepter pour confirmer votre commande.
- Lors de votre commande, vous devez prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente à Distance, des Conditions Générales de Service, des Tarifs et les accepter. Vous recevez ensuite, à votre adresse e-mail, une confirmation du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) choisi(s).
- Vous recevez ensuite une confirmation avec votre commande des Conditions Générales de Service, des Conditions Générales de Vente à Distance et des Tarifs.
- Sauf mentions contraires, vous disposez d'un délai de sept (7) jours à compter de la réception de votre colis pour procéder à l'activation de votre ligne. Pour ce faire, il vous suffit de demander son activation via votre suivi de commande. Sauf mentions contraires, dans ce même délai de sept (7) jours, vous devez retourner votre autorisation de prélèvement complétée et signée à votre banque. Les données électroniques contenues dans le bon de commande complété et validé par vos soins ont valeur probatoire. **BOUYGUES TELECOM** se réserve le droit, préalablement à la livraison du (des) Produit(s) et/ou Accessoire(s), de procéder à des vérifications portant sur ces informations.

### II.2 Commande par téléphone :

En cas d'appel téléphonique de votre part, vous avez la possibilité selon votre choix :

- d'être redirigé vers notre site **BOUYGUES TELECOM** de commande en ligne. Dans ce cas, **BOUYGUES TELECOM** vous adresse préalablement un courrier électronique récapitulatif votre commande et vous invitant à finaliser cette commande sur notre site internet. A défaut de finalisation, la commande est annulée dans un délai de 5 jours à compter de votre commande passée par téléphone.

Dans l'hypothèse d'une finalisation de votre commande, les dispositions de l'article II.1 s'appliquent.

- de poursuivre et finaliser votre commande par téléphone.

Dans ce cas, **BOUYGUES TELECOM** vous adresse avec votre commande une confirmation de l'offre acceptée par téléphone et un formulaire de souscription. Vous vous engagez à retourner à **BOUYGUES TELECOM** un exemplaire du formulaire de souscription dûment complété, signé et accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées dans un délai de sept (7) jours à compter de la date de réception de votre colis.

Suite à la réception de ces documents et après vérification de leur conformité, **BOUYGUES TELECOM** procédera à l'activation de votre ligne. En cas de vérification non conforme, vous serez contacté par Bouygues Telecom et vous serez invité à retourner votre commande selon les modalités précisées à l'article VII.

## III. PRIX

Le prix applicable est celui indiqué sur le récapitulatif de votre commande (dans l'e-mail de confirmation pour une commande par Internet ou dans le courrier de confirmation de l'offre pour une commande par téléphone). Le prix du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) est payable à la commande et indiqué en euro toutes taxes comprises et hors frais de livraison. Ces éventuels frais vous sont indiqués au fur et à mesure de la commande et sont facturés à la fin de la commande en supplément du prix du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) sélectionné(s).

En l'absence d'activation de votre ligne dans le délai visé à l'article II, vous êtes redevable envers **BOUYGUES TELECOM** d'une somme indiquée au moment de la commande et correspondant à la valeur du Produit et le cas échéant de l'Accessoire, sans souscription de ligne et qui sera facturée à partir des coordonnées bancaires de votre carte bancaire fournie au moment de la commande. Jusqu'au règlement de la somme précitée, le Produit sera rendu inutilisable par **BOUYGUES TELECOM** avec tout service de télécommunication. Pour les professionnels, tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

## IV. DISPONIBILITÉ

Les Produits et Accessoires sont disponibles tant qu'ils sont visibles sur le site. Dans l'hypothèse où un Produit ou Accessoire est manquant, vous serez contacté dans les 48 heures ouvrées à compter de la date de votre commande :

- En cas de commande par Internet : par e-mail ;
- En cas de commande par téléphone : par e-mail (si renseigné), par téléphone ou par courrier (cachet de la poste faisant foi).

Ce contact vous permettra de connaître dans quels délais le Produit ou l'Accessoire pourrait être livré.

**En cas d'indisponibilité totale du Produit ou de l'Accessoire commandé, vous pouvez demander soit le remboursement du prix de l'ensemble de votre commande dans le cas où elle aurait été facturée et encaissée, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter du paiement, soit le remplacement par un Produit ou Accessoire d'un prix équivalent.**

## V. LIVRAISON

Les commandes sont livrées, en France métropolitaine, à l'adresse renseignée au moment de la commande et selon le mode de livraison que vous avez choisi. Sous réserve de disponibilité, et de la réception et validation de vos dossiers et moyen de paiement par **BOUYGUES TELECOM**, la livraison de votre commande intervient au plus tard à la date mentionnée sur le site.

En cas de commande le week-end ou un jour férié ou chômé, les délais sont décomptés à partir du premier jour ouvré suivant.

**Vous disposez d'un délai de 24h après la livraison du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) pour signaler tout élément manquant auprès du Service Clients Vente à Distance au 0981 660 981 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) afin de permettre à BOUYGUES TELECOM de faire valoir vos droits auprès du transporteur retenu.** Vous êtes tenu informé dans un délai de cinq (5) jours sur les délais d'acheminement de l'élément manquant après vérification par **BOUYGUES TELECOM**.

## VI. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

Le transfert de propriété du (des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) commandé(s) est subordonné à l'encaissement effectif et intégral du prix. Les risques (notamment vol, perte, détérioration) vous sont transférés dès la livraison du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) et aucun remboursement ne pourra être demandé à **BOUYGUES TELECOM** à ce titre.

## VII. RETOUR

En cas de livraison non conforme, telle que mentionnée à l'article II pour une commande par téléphone, vous êtes invité à retourner, dans un délai de 15 jours à compter de la réception de votre commande, à **BOUYGUES TELECOM**, le(les) Produit(s) et/ou Accessoire(s) commandé(s) (le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi) et en demander le remboursement à l'adresse indiquée et avec le numéro de retour communiqué par le **Service Clients Vente à Distance (au 0981 660 981 - prix d'un appel local depuis un téléphone fixe - pour toute souscription à une offre BOUYGUES TELECOM, et au 0981 660 982 - prix d'un appel local depuis un téléphone fixe - pour toute souscription à un forfait bloqué).**

## VIII. GARANTIE

**VIII.1.** Les Produits commercialisés par **BOUYGUES TELECOM** bénéficient, à compter de la date de livraison portée sur la lettre de livraison, d'une garantie commerciale de un (1) an en France métropolitaine. Dans le cadre de cette garantie commerciale, les réparations des Produits reconnus défectueux par **BOUYGUES TELECOM**, seront effectués pièces et main d'œuvre, sur présentation de votre facture d'achat. Afin de bénéficier de cette garantie, vous devez vous rendre dans un Point SAV **BOUYGUES TELECOM** dont la liste est disponible à l'adresse suivante [www.sav.bouyguetelecom.fr](http://www.sav.bouyguetelecom.fr) ou par téléphone au Service SAV 0981 660 930 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe). Vous devez conserver votre facture d'achat afin de pouvoir bénéficier de la garantie.

**VIII.2.** Les Accessoires, commercialisés par **BOUYGUES TELECOM** bénéficient, à compter de la date de livraison portée sur la lettre de livraison, d'une garantie constructeur. Dans ce cadre, les réparations du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) reconnu(s) défectueux(s) par le constructeur, seront effectuées pièces et main d'œuvre, sur présentation de votre facture d'achat. Les frais d'envoi restent à votre charge. Cette garantie ne couvre pas les cas énumérés à l'article VIII.1. et est détaillée et consultable sur la page d'accueil du site [www.laboutique.bouyguetelecom.fr](http://www.laboutique.bouyguetelecom.fr) (**rubrique du bas de page «FAQ»**) ou au **0981 660 981 (prix d'un appel local depuis un téléphone fixe) pour toute souscription à une offre BOUYGUES TELECOM et au 0981 660 982 (prix d'un appel local depuis un téléphone fixe) pour toute souscription à un forfait bloqué.**

**VIII.3.** Les garanties commerciale et constructeur sont valables pour un usage normal du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) et ne couvrent pas, notamment :  
• Les dommages dont la cause est extérieure au Produit ou Accessoire : la négligence, une mauvaise utilisation, un choc ou une chute, une mauvaise connexion,

les effets de surtensions électriques, une protection insuffisante contre l'humidité, la chaleur ou le gel, la foudre, les dégâts des eaux, les modifications, réparations ou leurs tentatives effectuées par une personne non habilitée par BOUYGUES TELECOM et plus généralement les dommages de toute nature dont l'origine est postérieure à la livraison,

- Les dommages subis par l'utilisateur du fait d'un mauvais fonctionnement du(des) Produit(s) ou Accessoire(s) éventuels et, notamment, toute perte d'exploitation, tout préjudice commercial, financier ou moral,
- Perte, vol ou bris du(des) Produit(s) et/ou Accessoire(s) éventuels,
- L'utilisation du Produit sur un autre réseau que celui exploité par BOUYGUES TELECOM, y compris ceux avec lesquels BOUYGUES TELECOM a un accord, ou avec des services annexes non agréés par BOUYGUES TELECOM.

**VIII.4.** Les garanties commerciale et constructeur (VIII.1. et VIII.2.) n'excluent pas la garantie légale des vices cachés reproduites à la fin du présent article.

VIII.5. Articles relatifs aux conditions de mise en œuvre et au contenu de la garantie des vices cachés :

- Article 1641 du Code Civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.»

- Article 1644 du Code Civil :

« Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts. »

- Article 1645 du Code Civil :

« Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur ».

- Article 1646 du Code Civil :

« Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente ».

- Article 1647 du Code Civil :

« Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents.

Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur ».

- Article 1648 du Code Civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices apparents ou des défauts de conformité apparents.»

## IX. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Nous vous rappelons que vos Conditions Générales de Service **BOUYGUES TELECOM** s'appliquent en ce qui concerne la protection de vos données personnelles. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en nous écrivant à : **Bouygues Telecom, Informatique et Libertés, Directeur des systèmes d'information, 13-15 avenue du maréchal Juin, 92366 Meudon la forêt Cedex.**

Les présentes conditions particulières Internet+ (ci-après « Conditions particulières Internet + ») complètent les conditions générales de services Bouygues Telecom souscrites et nécessitent votre acceptation.

## 1. DEFINITIONS

Interface : Interface en ligne vous permettant d'accéder à votre compte, et notamment de consulter vos consommations, modifier vos paramètres, contester vos transactions effectuées ou désactiver l'accès aux services Internet+ (Internet+).

Marchand : Editeur de contenu en ligne mettant à disposition des internautes des services payants en ligne et distribuant ses services (Services) via le service Internet+ et ce sous la forme d'un acte ou d'un abonnement (hebdomadaire, mensuel ou trimestriel).

Produit : contenus ou services numériques, du Marchand, livrables par tous moyens de communication électronique

## 2. DESCRIPTION DES SERVICES INTERNET+

Les services Internet+ consistent à vous permettre d'acheter en ligne un Produit sur le site du ou des Marchands. Les achats de Produit seront directement imputés sur votre facture Internet Bouygues Telecom.

### 3. INSCRIPTION ET USAGE DES SERVICES INTERNET+

Après acceptation des présentes conditions, vous accédez automatiquement aux services Internet+ à chaque connexion.

La première fois ou si vous avez refusé de vous identifier automatiquement, pour accéder aux services Internet+, vous devez disposer de votre identifiant principal et de votre mot de passe, communiqués au moment de la souscription à nos Services Fixes.

Pour acheter un Produit par l'intermédiaire des services Internet+, vous passez commande auprès du Marchand en sélectionnant un (ou plusieurs) Produit(s) et en validant les éventuelles conditions de vente du Marchand.

Si l'identification est acceptée et respecte les conditions financières énoncées à l'article 6, le Produit vous sera alors délivré selon les modalités indiquées par le Marchand lors de l'achat. Le Marchand vous livrera le Produit acheté et son montant sera reporté sur votre prochaine facture de Services Fixes ou la suivante.

### 4. VENTE A DISTANCE

Vous disposez d'un droit de rétractation en cas d'achat en ligne sur Internet. Ce droit peut être exercé dans un délai de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre, par le web en allant sur votre espace client Bouygues Telecom rubrique « mon suivi conso > mes achats internet+. Néanmoins, en cas d'utilisation, d'accès, de mise à disposition ou de consultation du Produit avant l'expiration de ce droit, vous renoncez à son bénéfice.

### 5. DUREE

La durée des présentes Conditions Particulières est à durée indéterminée.

La résiliation des Conditions Générales de nos Services Fixes entraîne la résiliation des présentes conditions.

Vous pouvez résilier les présentes conditions à tout moment en allant sur votre espace client Bbox>service inclus> Internet + en cliquant sur « Désactiver » depuis le site internet Bouygues Telecom.

La violation des présentes conditions ou des Conditions Générales de Services Fixes, ou une utilisation abusive des services Internet+ entraîne la suspension, puis la résiliation 9 jours après des présentes conditions.

Les sommes dues au titre des services Internet+ sont dès lors immédiatement exigibles.

Si vous souscrivez à un Produit Internet+ avec une durée d'engagement et que l'accès au service Internet+ est résilié au cours de cette période, vous restez redevable auprès du Marchand des sommes restant à courir jusque la fin de cette période. Et ces sommes deviennent immédiatement exigibles.

## 6. CONDITIONS FINANCIERES

Les achats que vous effectuez par le biais des services Internet+ sont regroupés sur la facture du mois écoulé. Votre montant total cumulé d'achat de Produit auprès de l'ensemble des Marchands est limité à 60 euros TTC par mois. Par ailleurs, aucun Produit de Marchand dont le prix unitaire est supérieur à 30 euros\* ne peut être acheté en utilisant les Services Internet+.

Pour tout problème lié aux transactions Internet+, vous pourrez effectuer une demande via votre espace client Bbox > Mon compte > Mes achats internet+.

En cas d'impayé relatif à un Service Bouygues Telecom et survenant au moment du renouvellement d'un abonnement d'un Produit, l'abonnement concerné ne pourra pas être renouvelé pour la période suivante et aucun achat d'un Produit ne sera plus possible.

Un jour après votre régularisation, votre compte sera à nouveau actif mais vous devrez effectuer une nouvelle demande d'abonnement pour le Produit qui n'aura pas été renouvelé et ce afin que celui-ci soit à nouveau actif.

## 7. CONTACT

Pour toute question ou réclamation relative à la livraison ou au contenu d'un Produit, vous devez contacter le Marchand.

Pour toute question ou réclamation relative à l'utilisation des services Internet+, vous pouvez contacter le Service Client.

## 8. MOT DE PASSE

Votre mot de passe et vos identifiants sont personnels et confidentiels. En aucun cas vous ne devez les communiquer à un tiers.

Afin de faciliter l'accès à vos données, le gestionnaire du mot de passe de votre navigateur internet peut vous proposer de garder en mémoire votre mot de passe par l'utilisation d'un cookie.

Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, vous pouvez désactiver cette fonction de conservation des mots de passe en accédant aux options de votre navigateur.

Par exemple, avec Internet Explorer 8, vous pouvez procéder de la façon suivante : - dans le menu Outils, sélectionnez Options Internet

- dans les Options Internet, sélectionnez Historique de Navigation

- cliquez sur supprimer l'historique de navigation en quittant le navigateur

\* Sauf mention contraire lors de l'achat